525846

CD_RP 14897

SEDR – SARL

SOCIETE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

BP : 765 - Tél. : 671.42.32 – émail : sedrmali@yahoo.fr

SITUATION DE REFERENCE DU PROGRAMME D'AMELIORATION DES SYSTEMES D'EXPLOITATION

Version finale

Etude réalisée pour le compte du Programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation en zone cotonnières (PASE)

M. Bélières Jean-François
Mme Diarra Mariétou Traoré
M. Djouara Hamady
M. Haïdara Yéhia
M. Traoré Aboubacar

N° 01/05-TERA

Janvier 2005

CIRAD-DIST
Unité bibliothèque
Lavalette

CIRAD
000064171

SOMMAIRE

1. Introduction **6**

2. Volet Renforcement et Structuration des Organisations de Producteurs **9**

2.1. Les organisations de producteurs de coton de base en place dans la zone cotonnière *10*
2.1.1. Les organisations de producteurs de base dans la zone cotonnière 11
2.1.2. Analyse du fonctionnement des OP 16
2.1.3. Analyse des textes et perception des acteurs 18
2.1.4. Les activités prévues dans le cadre du PASE 22
2.1.5. Les indicateurs de suivi pour cette activité 23

2.2. Les faîtières d'OP *27*
2.2.1. L'Association des Organisations Professionnelles Paysannes 28
2.2.2. Kafo Jiginew 32
2.2.3. Les faîtières et unions de coopératives des producteurs de coton : la vision de la CMDT 35
2.2.4. Les faîtières d'OP : quelques éléments de synthèse 38
2.2.5. Activités programmées, indicateurs de suivi et mise en place d'un système d'information spécifique au réseau 40

2.3. Les Centres de gestion et leurs unions *43*
2.3.1. Le réseau des Centres de Gestion situation actuelle 44
2.3.2. Les services fournis et le niveau de satisfaction des bénéficiaires 50
2.3.3. Situation de référence du réseau des Centres de Gestion 51
2.3.4. Activités programmées pour le PASE et indicateurs de suivi pour cette activité 52

2.4. Les syndicats de producteurs *54*
2.4.1. Les syndicats dans la zone cotonnière 54
2.4.2. Activités et organisation : acquis et limites 57
2.4.3. L'attente des syndicats vis à vis du PASE 60
2.4.4. Les actions programmées et les indicateurs de suivi 61

3. Volet Amélioration des Systèmes d'Exploitation et fonds de réponse à la demande paysanne **64**

3.1. Les cadres de concertation existants et les fonds de réponse à la demande paysanne *65*
3.1.1. Les Commissions des utilisateurs des résultats de la recherche 66
3.1.2. Le cadre de concertation IER-CMDT-OHVN 70
3.1.3. Cadre de concertation Jèkasy 72
3.1.4. Les Chambres Régionales d'Agriculture et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali 72
3.1.5. Cadres de concertation du PASAOP 75
3.1.6. Cadres de concertation du PASE 80

3.2. Typologies des exploitations agricoles *85*
3.2.1. Les typologies en vigueur à la CMDT et l'OHVN 85
3.2.2. Quelques exemples d'autres typologies 88
3.2.3. Les attentes vis-à-vis de la typologie 92
3.2.4. Les propositions en cours 93
3.2.5. Les indicateurs de suivi pour cette activité 95

3.3. Conseil agricole *97*
3.3.1. Quelques extraits du rapport sur conseil agricole en zone cotonnière 98
3.3.2. Conseil agricole et vulgarisation à la CMDT 99
3.3.3. Conseil agricole et la vulgarisation en zone OHVN 103
3.3.4. Conseil agricole et vulgarisation par la DNAMR 104
3.3.5. Les attentes vis-à-vis du PASE 105
3.3.6. Activités en cours et indicateurs de suivi 106

3.4. Les actions de recherche développement en cours *108*
3.4.1. Les actions de Recherche Développement menées par le service LRD de la CMDT 109
3.4.2. L'OHVN 110
3.4.3. Recherche développement sur le coton Biologique au Mali 110
3.4.4. L'Institut d'Economie Rurale (IER) 111
3.4.5. Les programmes en cours avec l'appui du PASE 116

3.5. Les Systèmes d'information *117*
3.5.1. Le Suivi opérationnel de la CMDT 118
3.5.2. Le suivi évaluation de la CMDT 120
3.5.3. Les Comités de Partage de l'Information 120
3.5.4. Le Système d'Information des Filières Agricoles 121
3.5.5. Le système d'information mis en place pour Résocot 122
3.5.6. Le recensement général agricole 123
3.5.7. Le système d'information de l'OHVN 125
3.5.8. L'observatoire du marché agricole 127
3.5.9. Le suivi évaluation permanent de l'ESPGRN (IER de Sikasso) 128
3.5.10. Le système d'information du projet Agro-biodiversité (IER/CIRAD) 131
3.5.11. La Base de données du Projet de Gestion Rurale 132
3.5.12. Systèmes d'informations et PASE 132

4. Quelques élements pour le suivi évaluation du programme 137

4.1. Le système de suivi évaluation du PASE *137*
4.1.1. Structuration professionnelle des OP 139
4.1.2. Appui à l'émergence de faîtière 140
4.1.3. Appui au groupement des syndicats 141
4.1.4. Appui au renforcement et à la pérennisation de la gestion des O.P. 141
4.1.5. Mise en place des cadres de concertation 142
4.1.6. Tests de conseil agricole 142
4.1.7. Recherche développement 142
4.1.8. Système d'information 143

4.2. Le suivi de la fertilité des sols *144*
4.2.1. La problématique de la fertilité des sols dans la zone cotonnière 144
4.2.2. Les expérimentations concernant la fertilité des sols 145
4.2.3. Proposition de projet 147
4.2.4. Le suivi des indicateurs de la fertilité des sols 148

5. Conclusion générale 151

6. Bibliographie 153

7. ANNEXES 156

7.1. Liste des personnes rencontrées *156*
7.2. Termes de référence de l'étude *159*
7.3. Partie annexe sur les CGR et URCG *163*
7.4. Budget Prévisionnel GSCVM 2004 ..... *167*
7.5. Les différentes instances des Chambres d'Agriculture au Mali *168*
7.6. Projets de recherche/développement de l'IER dans la zone cotonnière *169*
7.7. Projets de recherche-développement de la CRU de Sikasso *177*

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition des OP de la région de Sikasso selon l'année de création et nombre moyen de membre selon l'année de création 14
Figure 2 : Répartition des OP et du nombre de membres selon des classes du nombre de membres. 15
Figure 3 : Répartition du montant global des projets retenus pour financement par les cadre de concertation locaux du PASOP de la région de SIKASSO 79

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Organisations de producteurs par type par village et hameaux encadrés produisant du coton sans organisation formelle en zone OHVN en 2004. 11
Tableau 2 : Organisations de producteurs de base par type et par région CMDT en Août 2004 12
Tableau 3 : Organisations de producteurs de base par type pour l'ensemble de la zone cotonnière en 2004 12
Tableau 4 : Organisations paysannes de base avec des activités coton dans la région de Sikasso. 13
Tableau 5 : Valeur moyenne de quelques variables pour les OP de Sikasso. 14
Tableau 6 : Valeur moyenne du coton commercialisé par membre en 2003 15
Tableau 7 : Tableau comparatif entre AV et CPC 18
Tableau 8 : Situation récapitulative des remboursements du crédit agricole Kafo Jiginew 2003/2004 33
Tableau 9 : Cotisations des centres de gestion versées aux unions pour 2003 et 2004 46
Tableau 10 : Budget 2004 des UR et leurs financements (CGR et PASE) situation Nov 2004 46
Tableau 11 : Cotisations moyennes par OP de base en Fcfa/tonne 48
Tableau 12 : Charges et résultats des CGR par région pour les exercices 2003 et 2002 48
Tableau 13 : Evolution du nombre de conseillers par union régionale 49
Tableau 14 : Situation des OP adhérentes aux centres de gestion des différentes Unions Régionales en début 2004 au démarrage du PASE 49
Tableau 15 : Situation des OP adhérentes aux centres de gestion des différentes Unions Régionales en début 2004 au démarrage du PASE 49
Tableau 16 : Répartition des exploitations agricoles encadrées selon les typologies en vigueur à la CMDT et à l'OHVN. 87
Tableau 17 : Répartition des exploitations agricoles encadrées selon la typologie en vigueur à la CMDT pour chaque région CMDT et 2003/04 87
Tableau 18 : Répartition des facteurs de production selon les types d'exploitations agricoles (CMDT 2002/03) 87
Tableau 19 : Rendement coton selon les types d'exploitation 88
Tableau 20 : Répartition des exploitations agricoles par classe en fonction de la typologie utilisée en zone CMDT 89
Tableau 21 : Répartition des exploitations agricoles du village de Mpéresso selon les deux typologies : CMDT et paysanne. 90
Tableau 22 : Montant total du financement du programme coton de l'IER par la CMDT 109
Tableau 23 : Liste des projets conduits par le Programme Coton 114
Tableau 24 : La liste des projets conduits par l'ESPGRN/Sikasso en liaison avec les préoccupations du PASE 115
Tableau 25 : Le calendrier d'exécution des activités du SEP 129
Tableau 26 : Indicateurs proposés pour l'appui au processus de mise en place des CPC 139
Tableau 27 : Composition de l'équipe technique par URCGR en 2004 163
Tableau 28 : nombre OP adhérentes et production des OP adhérentes par CGR (sur les 3 dernières campagnes) 166
Tableau 29 : Liste des projets exécutés ou en cours d'exécution dans la zone cotonnière 169

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AFDI	Agriculteurs Français et Développement International
AG	Assemblée Générale
AHA	Aménagements Hydro-Agricoles
AIC	Association Interprofessionnelle du Coton (Bénin)
AOPP	Association des Organisations Professionnelles Paysannes du Mali
APC	Association des Producteurs de Coton
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
AV	Association Villageoise
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole
CA	Conseil d'Administration
CANEF	Centre d'Appui Nutritionnel et Economique aux Femmes
CG	Centre de Gestion
CLCE	Cadres Locaux de Concertation et d'Evaluation (PASAOP)
CMDT	Compagnie malienne de développement des textiles
CPC	Coopérative de producteurs de Coton
CPS	Centre de Prestations de Services
CPS	Cellule de Planification et de Statistique du Minsitère de l'agriculture
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRCE	Cadres Régionaux de Concertation et d'Evaluation (PASAOP)
CS	Comité de Surveillance
CVECA	Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DNAER	Direction Nationale de l'Aménagement et Équipement Rural
DNAMR	Direction Nationale d'Appui au Monde Rural
DNCN	Direction Nationale de la Conservation de la Nature
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DPA	Direction de la production agricole de la CMDT
DPCG	Division Programmation et Contrôle de Gestion
DRS	Défense et Restauration des Sols
DTDR	Direction Technique du Développement Rural (CMDT)
EPCP	Etablissement Public à Caractère Professionnel
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GSCVM	Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali
IER	Institut d'Economie Rurale
IPR	Institut Polytechnique Rural de Katibougou
JEMENI	Réseau de caisses mutuelles d'épargne et de crédit.
KAFO JIGINEW	Réseau de caisses mutuelles d'épargne et de crédit.
KONDO JIGIMA	Réseau de caisses d'épargne et de crédit.
MDR	Ministère du Développement Rural
MRSC	Mission de Restructuration du Secteur Coton
NYESIGISO	Réseau de caisses d'épargne et de crédit.
OHVN	Office de la Haute Vallée du Niger
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs ou Organisation Paysanne
PASAOP	Programme d'Appui aux Services Agricoles et Organisations Paysannes
PASE	Programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation
PCPS	Projet de Centres de Prestations de Services
PETF	Programme d'Exécution Technique et Financière
PGR	Projet de Gestion Rurale

PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest
SFD	Système Financier Décentralisé
SLACAER	Services Locaux d'Appui Conseil de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
SPCK	Syndicat des Paysans du Cercle de Kita
SYCOV	Syndicat des Producteurs de Coton et Vivrier
SYPAMO	Syndicat des Producteurs Agricoles du Mali Ouest
SYVAC	Syndicat pour la Valorisation du Coton
TDR	Termes de référence
UR	Union Régionale des centres de gestion
URDOC	Unité de Recherche Développement et Observatoire du Changement
ZAER	Zone d'Animation et d'Expansion Rurale

1. INTRODUCTION

Le Programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation en zones cotonnières du Mali (PASE) a pour finalité de contribuer à la mise en place d'une filière coton efficiente, reposant à la fois sur une organisation institutionnelle adoptée par tous les acteurs et des systèmes de production plus performants et durables. Ce projet est financé par l'Agence Française de Développement ; il a débuté en début 2004 pour une durée de 3 ans.

En 2000, l'identification de ce programme reposait essentiellement sur un diagnostic de l'évolution des systèmes de production cotonniers qui proposait (en réponse aux inquiétudes suscitées par les baisses constatées des rendements de coton et aux interrogations concernant le problème du maintien de la fertilité des sols) des actions pour promouvoir une agriculture à la fois plus performante et durable. Le programme avait pour finalité l'évolution des pratiques des exploitants agricoles familiales « *par l'application d'une nouvelle forme de conseil adapté à la diversité des situations, basé sur une meilleure connaissance des conditions de production et sur l'application d'innovations techniques performantes* ».

Par la suite (Felix A., *et al.*, 2002), le PASE a été profondément modifié pour prendre en compte les évolutions de la filière coton au Mali et tout particulièrement sa privatisation programmée. Ainsi, d'un programme très recherche/développement axé sur les exploitations agricoles et leurs pratiques, on est passé à un programme d'appui institutionnel sur l'ensemble de la filière, en conservant toutefois les actions prévues initialement dans le cadre des systèmes d'exploitation, mais revues à la baisse.

Ainsi, sur les trois objectifs principaux du programme, les deux premiers ont été ajoutés au PASE initial pour adapter le projet à l'évolution de la filière. Ces objectifs sont :

- « renforcer la capacité des acteurs maliens à définir, négocier et mettre en œuvre les évolutions institutionnelles de la filière ; l'accent sera plus particulièrement mis sur l'association des producteurs à ces réflexions ;

- développer la capacité des OP à assumer certaines fonctions de la filière, notamment en encourageant l'émergence de structures professionnelles bien gérées reposant sur des bases techniques et économiques solides ;

- améliorer les systèmes d'exploitation paysans pour les rendre plus performants et plus durables ».

Le projet comporte quatre volets dont trois[1] sont mis en oeuvre par l'Unité d'Appui du PASE (opérateur privé GEDUR/BDPA) :

- Volet renforcement et structuration des organisations de producteurs qui vise à assurer une pleine participation des producteurs aux prises de décisions sur les évolutions de la filière coton. Les actions prévues sont les suivantes :

    - Aide à la structuration professionnelle à travers des appuis techniques, le renforcement des capacités, le conseil et la concertation permettant de mettre en place un réseau de nouvelles organisations fondées sur la fourniture de services techniques et économiques à leurs membres ;

[1] Le premier volet relatif à l'appui aux reformes institutionnelles de la filière coton est confié à la Mission de Restructuration du Secteur Coton (MRSC).

- Mise en œuvre d'un plan cohérent pour renforcer et pérenniser la gestion des organisations paysannes;

- Appui au groupement intersyndical pour mieux jouer son rôle afin de se positionner par rapport aux nouvelles organisations technico-économiques.

- Volet amélioration des systèmes d'exploitation qui a pour but d'améliorer les systèmes d'exploitation et de les rendre plus performants et plus durables à travers :

  - la mise en place de cadres de concertation ;

  - l'appui sur le plan méthodologique des systèmes d'information existants;

  - la conduite des tests de conseil agricole;

  - la conduite des actions de recherche développement.

- Volet fonds de subvention appelé fonds de réponse à la demande paysanne destiné à contribuer au financement des prestations sollicitées par les producteurs et leurs organisations et qui ne sont pas prises en compte dans l'exécution normale du programme. Sa finalité est d'encourager les producteurs à se concerter et à se mobiliser pour analyser leur situation par rapport à la structuration du milieu rural et l'amélioration de la productivité et de la durabilité des systèmes d'exploitation.

Pour la mise en œuvre de ce programme, il a été décidé qu'une situation de référence devait être établie de manière à faciliter l'évaluation des activités réalisées. D'où l'exécution d'une étude spécifique, dont l'objectif est « *d'établir la situation de référence du PASE. Elle permettra de mesurer les effets et impacts induits par les activités au niveau des bénéficiaires directs et indirects ainsi que les partenaires institutionnels* ». Il faut nuancer ici la mesure d'impact, car la durée du programme est très courte, les actions à mener très diversifiées et avec des objectifs qui sont pour une grande part fonction de l'amélioration des capacités des acteurs, les effets induits ne peuvent se mesurer que sur un pas de temps plus long.

Les résultats attendus de l'étude sont une situation de référence qui :

- fait un état des lieux des zones cotonnières (encadrées par la CMDT et l'OHVN) en lien avec les objectifs du programme ;

- fait ressortir, en fonction des indicateurs de performance et d'impact du programme, la situation de départ et les attentes des bénéficiaires en terme d'évolution de cette situation liée à la mise en œuvre du PASE.

Le PASE est un programme très vaste car il « touche » à l'ensemble de la filière et concerne directement presque tous les acteurs. Les actions prévues sont diversifiées et le plus souvent de nature institutionnelle avec une démarche très participative basée sur la concertation, mais avec une durée courte. L'évaluation ne peut donc qu'être basée essentiellement sur des indicateurs d'exécution et d'efficacité avec une analyse volet par volet, activité par activité. D'où la présentation de cette étude qui suit assez rigoureusement les termes de référence en présentant pour chaque action de chaque volet (i) un état des lieux de la situation en 2003/04, (ii) un aperçu des attentes des principaux acteurs et (iii) des propositions de types d'indicateurs pour le suivi évaluation.

Le travail a été réalisé avec une équipe de 4 personnes (2 agroéconomistes, un sociologue et un agronome) dans le courant du mois de novembre 2004, avec une mission de terrain d'une dizaine de jours.

La méthodologie utilisée est basée sur (i) la collecte et l'utilisation des principaux documents pour chacun des domaines concernés, (ii) des interviews de responsables des organismes ou organisations

concernées (et quelquefois sur des interviews de personnes ressources) et (iii) une analyse croisée des différentes données ou informations collectées.

Pour analyser les attentes des producteurs ou des responsables d'organisations paysannes vis-à-vis d'actions prévues ou pour évaluer le degré de satisfaction de ces mêmes acteurs vis-à-vis d'actions déjà réalisées, le temps disponible et les moyens mis en oeuvre ne permettaient pas une véritable enquête d'opinion. Les experts chargés de l'étude se sont rendus dans une dizaine de villages de la zone cotonnière où ont été interviewés des producteurs et responsables d'organisations paysannes sur la base d'un guide d'entretien élaborer pour apprécier leur position vis-à-vis des différentes actions. Les résultats ainsi obtenus sont qualitatifs et n'ont pas de représentation statistique. Ils ont cependant été croisés, quand cela était possible, avec les informations et données existantes dans divers rapports.

Les résultats sont présentés dans ce rapport en trois grandes parties :

- La première partie concerne le volet renforcement et structuration des organisations de producteurs et fait un état des lieux très détaillé pour chacune des composantes

- La deuxième partie fait l'état des lieux des composantes des deux autres volets : amélioration des systèmes d'exploitation et fonds de réponse à la demande paysanne. Ces deux volets ont été regroupés car les autres actions du type fonds de réponse existant au Mali sont gérées à travers des cadres de concertation ; or les cadres de concertation constituent la première composante du volet amélioration de systèmes d'exploitation.

- La dernière partie porte sur le système de suivi évaluation avec une analyse de l'existant et quelques propositions.

Le PASE est un programme qui vise l'amélioration de l'efficacité de l'ensemble de la filière coton en développant des actions de type institutionnel qui doivent accompagner et orienter la structuration de la filière : renforcement des capacités des acteurs, appui à la structuration, à l'organisation et l'amélioration de la gestion. Pour coller aux évolutions en cours dans la filière et à ses objectifs, le PASE a du s'adapter en réorientant certaines actions. C'est par exemple le cas du rôle des centres de gestion, de l'évolution des « cadres de concertation » qui semblent s'acheminer vers des cadres interprofessionnels, etc. D'où la difficulté qu'il y a aujourd'hui à préparer l'évaluation de demain, alors que certaines actions à mener ne sont pas complètement ou très précisément définies et qu'elles dépendent des résultats de l'approche participative et de la concertation entre acteurs, véritables méthodes de travail du projet. Cependant, l'étude présente pour chacune des composantes des différents volets un état des lieux aussi complet que possible

2. VOLET RENFORCEMENT ET STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

Le PASE a pour objectif d'accompagner la restructuration de la filière cotonnière et tout un volet d'actions y est consacré « pour appuyer le renforcement et la structuration des organisations de producteurs afin qu'elles soient pleinement partie prenante des évolutions, les actions suivantes sont proposées » (Extrait des TDR du dossier d'appel d'offre du Pase) :

- *aider à la structuration professionnelle à travers des sensibilisations, des formations, des expertises et des conseils, puis des concertations et ateliers pour prise de décision. L'objectif est d'essayer de bâtir, de la base au sommet, de nouvelles organisations fondées sur la fourniture de services techniques et/ou économiques à leurs membres ;*

- *appuyer le groupement intersyndical pour aider les syndicats à mieux jouer ensemble leur rôle et à se repositionner par rapport aux nouvelles organisations technico-économiques qu'ils doivent aider à mettre en place ;*

- *mettre en œuvre un plan cohérent pour renforcer et pérenniser la gestion des OP. L'amélioration de cette fonction, dont l'AFD (à la suite du Ministère français des affaires étrangères) appuie la promotion depuis 1999, constitue un enjeu important et doit être poursuivie pour arriver à sa prise en compte par les OP.*

C'est ce volet qui peut être considéré aujourd'hui comme le plus important du programme, comme en concluait la mission d'appui à la mise en œuvre du PASE (Diallo E. M. et Bloch r., 2003), « *il est aujourd'hui clairement établi que le PASE est un programme d'accompagnement des réformes du secteur cotonnier, et que la structuration des organisations professionnelles en constitue l'axe principal* ».

L'idée de base est d'aider la profession agricole cotonnière à mieux se structurer de manière à ce que les organisations paysannes jouent un rôle économique plus important dans la filière en reprenant avec efficacité des activités dont la société cotonnière se désengage (ou va se désengager principalement approvisionnement et commercialisation) et de manière à ce que les organisations syndicales soient mieux organisée et recentrées sur l'activité de représentation. On pourrait s'étonner que la structuration de la profession agricole à partir des organisations paysannes de base ne devienne un objectif du Développement qu'aussi tardivement. Mais cette situation est assez générale au Mali, puisqu'à l'Office du Niger, on a une situation semblable et les « seules » organisations paysannes « fédératives » dans ces deux zones encadrées sont (i) les syndicats qui se sont créés à travers des mouvements de lutte et de revendication et (ii) les regroupements d'organisations autour de la fonction de gestion (centre de gestion et unions ou fédération).

La filière cotonnière se retrouve dans une situation assez particulière où ce sont les « décideurs » qui poussent à une structuration accélérée des organisations paysannes. L'impulsion vient du « haut » et non de la base. Les enjeux sont très importants puisque la ou les fédérations qui seront mise en place auront des activités économiques avec des chiffres d'affaire très élevés et représenteront les producteurs au sein d'une filière co-gérée. Ce qui a fait écrire à Diallo et al, « *l'enjeu est donc de concilier l'urgence de la transition avec l'exigence de représentativité et de pertinence économique des organisations professionnelles, d'accorder le tempo de la réforme avec le rythme plus lent de la mobilisation [...] paysanne* ».

Le PASE doit stimuler et entretenir ce mouvement de structuration. Au bout de 3 années de fonctionnement, l'évaluation de ses actions portera d'abord sur l'existence des unions ou fédérations, et le nombre d'organisations qu'elles fédèrent par rapport à la population d'ensemble. Mais, il faudrait aussi pouvoir apprécier la qualité de l'organisation fédérative à travers des indicateurs sur son fonctionnement et sur son enracinement dans les terroirs de la zone cotonnière.

2.1. LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS DE COTON DE BASE EN PLACE DANS LA ZONE COTONNIERE

✓ ***Les termes de références de l'étude***

Faire le point, par rapport à la forme juridique, sur le type d'organisations de producteurs de coton de base en place dans les zones cotonnières, les services fournis aux membres.

✓ ***Les actions menées***

- Récupération des textes et discussions avec quelques OP sur les services attendus pour une analyse croisée.
- Récupération des données sur les OP de la zone cotonnière auprès des organismes d'encadrement (CMDT, OHVN et PASAOP) et des rapports sur leur fonctionnement (PGR, rapport Kébé et al.).
- Analyse des textes et statuts existants pour déterminer l'adéquation entre statut juridique et services aux membres (fournis ou à fournir).
- Analyse de la situation des OP de base dans la zone cotonnière : importance, analyse du fonctionnement, services fournis, faiblesses et atouts.

✓ ***Remarques préalables***

Il est prévu que les organisations de base actuelles qui sont essentiellement des Associations Villageoises (AV) ou des Associations de Producteurs de Coton (APC) doivent se transformer en Coopérative. A cet effet, les textes régissant les sociétés coopératives ont été révisés et une nouvelle loi promulguée en juillet 2001. L'option de changement de statut des OP de base est déjà prise.

En simplifiant à l'extrême, le but serait de passer d'organisations à vocation de développement villageois à des organisations spécialisées pour assurer des activités dans le cadre d'une filière précise. Avec la mise en œuvre de la décentralisation, le développement du village est devenu la mission principale de la Commune. Les organisations de base doivent donc se recentrer sur le développement économique en se spécialisant ce qui leur permettrait d'être plus efficace (ceci n'est qu'une hypothèse). L'objectif visé est toujours la réduction des coûts de transaction notamment en terme d'approvisionnement en intrants, de commercialisation du coton et de gestion du crédit.

La transformation des AV et APC en Coopérative a déjà débuté notamment sous l'impulsion de la CMDT – mais aussi de l'OHVN - qui a (avait devrait on dire car cette action a été stoppée) également engagé la dynamique de regroupement au sein d'Unions Communales.

Il n'existe pas à notre connaissance de bilan diagnostic récent sur les OP de base et sur leur fonctionnement dans la zone cotonnière, en dehors de l'enquête effectuée par l'opérateur PASOP dans la Région de Sikasso (SOFRECO/H'ND Ingénieurs Conseils, 2004) mais qui reste essentiellement descriptive. La dernière étude d'importance menée sur le fonctionnement des OP, date, selon le travail bibliographique que nous avons pu faire, de 1998 et est basée sur des résultats d'enquêtes réalisées en 1997 (Kébé D. et Sidibé-Kébé M. C., 1998). En 1995, il y avait selon Kébé et al 2 500 AV, aujourd'hui il y en aurait (zones CMDT et OFHVN et y compris APC) plus de 7 000 (voir infra). Entre ces deux dates, il y a eu une grave crise cotonnière, le transfert de l'approvisionnement en intrants dits « non stratégiques » aux syndicats, le développement des activités de conseil de gestion aux O.P., le développement de Kafo Jiginew, etc. De même, nous

n'avons pas pu obtenir des résultats de travaux d'analyse qui auraient pu être menés à partir des données et des résultats du Projet de Gestion Rurale (PGR). Il est regrettable que les connaissances et les données capitalisées par le PGR ne puissent pas être valorisées avec une analyse sur la situation des OP, sur leur fonctionnement et sur leur efficacité. Les résultats pourraient être profitables à l'ensemble des partenaires de la filière.

Enfin, le changement de statut doit être envisagé comme une étape sensée favoriser ou initier une dynamique interne au sein des OP qui permettrait une amélioration de leur fonctionnement : diagnostic de la situation, identification des limites, des contraintes voire des problèmes, proposition d'amélioration passant notamment par un changement de statut sensé « consacrer » l'OP nouvelle. Pour le changement de statut, les indicateurs de l'évaluation sont faciles à identifier et de nature quantitative. Si on considère, le changement comme une première étape de l'évolution des OP, alors les indicateurs sont plus complexes et doivent permettrent de capter, à terme, les évolutions enregistrées sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur le fonctionnement des OP et sur leurs résultats technico-économiques.

2.1.1. Les organisations de producteurs de base dans la zone cotonnière

La situation des organisations de producteurs de base dans la zone cotonnière est la suivante selon les sociétés d'encadrement (CMDT et OHVN).

✓ ***En zone OHVN***

Tableau 1 : Organisations de producteurs par type par village et hameaux encadrés produisant du coton sans organisation formelle en zone OHVN en 2004.

	Organisations de base						Villages sans OP de base		
Secteurs	AV		CPC		Total OP		Villages	Hameaux	Total
Ouelessebougou	77	68%	36	32%	113		117	50	167
Faladié	101	95%	5	4%	106		65	56	121
Koulikoro	86	92%	7	8%	93		129	102	231
Dangassa	42	89%	5	11%	47		42	49	91
Gouani	82	87%	12	13%	94		49	116	165
Kati	46	79%	12	21%	58		116	33	149
Bancoumana	45	76%	14	24%	59		72	127	199
Kangaba	30	22%	108	78%	138		57	138	195
Sirakorola	35	90%	4	10%	39		75	36	111
TOTAL	544	73%	203	27%	747		722	707	1 429

Source : OHVN

La zone de l'OHVN compte 747 organisations paysannes recensées dont 544 associations villageoises et 203 coopératives de producteurs de coton.

Créées pour la plupart au courant de l'année 2004, les CPC représentent déjà 30 % de l'ensemble des OP que comptent les 9 secteurs de la zone. Ce pourcentage est très irrégulier selon les secteurs avec à un extrême le secteur de Kangaba où déjà près de 80 % des OP ont adopté le statut de CPC et à l'autre extrême le secteur de Faladié avec seulement 3% des OP qui sont des CPC. Ces différences sont avant toute chose liées aux efforts fait par l'encadrement pour promouvoir le changement de statut.

Une des spécificités de la zone de l'OHVN est l'existence de ce que l'encadrement appelle les «villages classiques ». Il s'agit de villages encadrés par l'OHVN et produisant du coton mais n'ayant créé ni AV, ni coopératives. C'est le cas des villages de Diago et de Mangorotou visité lors de l'étude

où il n'existe aucune structure formelle de type OP initiée, mais où il existe cependant des organisations traditionnelles. Ces villages fonctionnent pour la plupart selon les principes de l'AV ou du Ton et reposent sur des associations de jeunes qui disposent généralement de fonds utilisables par le village. Leur accès est libre, et sans frais d'adhésion.

Ces associations villageoises « traditionnelles » non formellement reconnues sont nombreuses avec environ le double (1 429) des OP officiellement constituées (747) avec 722 villages donc associations villageoises non reconnues contre 747 AV et CPC. Parmi ces 722 villages et 707 hameaux recensés par l'OHVN, beaucoup, même mal informés, connaissent le mouvement actuel de création de coopératives et souhaitent eux aussi constituer ce type d'organisation.

En conclusion, dans la zone de l'OHVN, beaucoup reste à faire avec la transformation de 544 AV en CPCV et la création potentielle de plus de près de 1 500 CPC dans des villages ou hameaux qui aujourd'hui n'ont pas d'OP formelle.

✓ ***En zone CMDT***

Tableau 2 : Organisations de producteurs de base par type et par région CMDT en Août 2004

REGIONS	Secteurs Nbre	AV Nbre	AV %	APC Nbre	APC %	CPC Nbre	CPC %	TOTAL
Bougouni	6	796	63%	378	30%	94	7%	1 268
Fana	6	480	38%	427	34%	360	28%	1 267
Koutiala	7	613	52%	65	5%	507	43%	1 185
Kita	4	586	79%	69	9%	86	12%	741
San	3	412	65%	31	5%	193	30%	636
Sikasso	5	696	69%	0	0%	320	31%	1 016
TOTAL	31	3 583	59%	970	16%	1 560	26%	6 113

Source : DPA CMDT

La situation des coopératives en zone CMDT est assez semblable à celle de la zone OHVN en termes relatifs. On ne compte que 26 % de coopératives de production de coton dans les 31 secteurs que compte la CMDT. Ce pourcentage représente tout de même en valeur absolue 1 560 CPC sur un total de 6 113 OP.

Les associations de producteurs de coton sont évaluées à 970 soit 16 % des OP et les AV 3 583 soit 59 % des OP. Selon les régions on note des disparités mais moins importantes qu'en zone OHVN. Le taux le plus important de CPCV se trouve dans la région de Koutiala avec 43 % des OP et les taux les plus faibles sont pour la région de Bougouni avec seulement 7 % et la région de Kita (12 %).

✓ ***Récapitulatif***

Tableau 3 : Organisations de producteurs de base par type pour l'ensemble de la zone cotonnière en 2004

Zones	Nbre de secteurs	AV	APC	CPC	TOTAL OP
CMDT	31	3 583	970	1 560	6 113
		59%	16%	26%	100%
OHVN	9	544		203	747
		73%	0%	27%	100%
Ensemble	40	4 127	970	1 763	6 860
		60%	14%	26%	100%

Source : OHVN + CMDT

L'ensemble des deux zones totalise 6 860 OP dont 4 127 AV soit 60 %, 970 APC soit 14 % et 1 763 CPC soit 26 % des OP.

Si on ajoute les 1 429 villages ou hameaux de la zone OHVN sans OP de base formelle où il faudrait créer une CPC, cela porte à plus de 6 500 le nombre des CPC à créer. La tâche à accomplir pour le passage de l'ensemble des OP au statut de CPC est donc colossale.

✓ ***Les OP dans la région de Sikasso***

L'opérateur du PASAOP dans la région de Sikasso a procédé à un recensement des organisations paysannes de la région au cours du premier semestre de l'année 2004 (SOFRECO/H'ND Ingénieurs Conseils, 2004). L'enquête a été réalisée par l'encadrement de la CMDT et seules les OP avec des activités coton étaient concernées. Au total, un peu moins de 3 300 organisations ont été inventoriées (situation de juin 2004). La CRA de Sikasso a remis à l'équipe le rapport trimestriel d'activités de l'opérateur où sont présentés quelques résultats et les données brutes de cette enquête. Les analyses présentées ci-dessous proviennent soit du rapport trimestriel de l'opérateur (et la source est à ce moment là clairement identifiée) soit des traitements réalisés à partir des données brutes par les auteurs pour cette étude spécifique.

Tableau 4 : Organisations paysannes de base avec des activités coton dans la région de Sikasso.

Cercles	Nbre d'OP	Nombre de membres	OP avec récépissé		% de coopératives
Yorosso	324	10 890	3	1%	8%
Koutiala	767	23 909	18	2%	1%
Sikasso	754	21 662	36	5%	6%
Kadiolo	215	8 111	10	5%	4%
Kolondieba	312	9 116	79	25%	3%
Bougouni	641	19 763	143	22%	1%
Yanfolila	271	7 515	47	17%	3%
TOTAL	3 284	105 417	336	10%	3%

Source : (SOFRECO/H'ND Ingénieurs Conseils, 2004)

Au moment de l'enquête, le nombre d'organisations avec un récépissé était très faible (de l'ordre de 10 %) et le taux de coopérative était également très faible. En comparant avec la situation donnée par la CMDT pour fin 2004 (et présentée dans le Tableau 2), on note une très forte progression en quelques mois, sans doute liée à l'engagement de l'encadrement de la CMDT.

Les données de l'enquête réalisée par l'opérateur PASAOP apportent quelques informations sur la situation des organisations sans permettre une véritable analyse. Dans cette enquête, la « fonctionnalité » des OP a été appréciée à travers des questions avec « notations » par les Chefs ZAP de la CMDT sur la tenue des documents de gestion et des réunions. Comme mentionné dans le rapport, les réponses données sont « subjectives ». Les résultats obtenus n'apportent pas grand-chose et peuvent être interprétés de diverses manières. Ainsi, en ce qui concerne la tenue des documents de gestion, pour les OP de la région de Sikasso, elle serait satisfaisante pour 43,5% des OP, acceptable pour 51,9% et insuffisante pour 4,6% (SOFRECO/H'ND Ingénieurs Conseils, 2004). Le rapport conclue que « la tenue des documents de gestion de la majorité (> 55 %) n'est pas satisfaisante, ce qui justifie les actions de formation dans ce domaine». On peut également faire le constat que seulement moins de 5 % des OP ont une tenue des documents de gestion « insuffisante » contre plus de 95 % qui ont une tenue des documents acceptable ou satisfaisante.

A partir, des données brutes, nous avons tenté quelques analyses complémentaires à celles présentées dans le rapport de l'opérateur. Pour effectuer l'analyse de certaines variables, des organisations avec des données extrêmes ont été écartées[2], ce qui explique les écarts entre les effectifs retenus.

Les principales caractéristiques des OP sont les suivantes :

Tableau 5 : Valeur moyenne de quelques variables pour les OP de Sikasso.

Variables	Effectif	Moyenne	Ecart type
Nombre de membres	3 257	31,01	22,29
Nombre de personnes dans le bureau	3 219	11,95	5,19
Valeur coton commercialisée (millions Fcfa)	3 205	23,30	21,52
Valeur production commercialisée/membre (1000 Fcfa)	3 175	768,84	426,14

Dans la zone de Sikasso, l'OP moyenne compte environ 31 membres, un bureau composé de 12 personnes et une valeur de la production de l'ordre de 23 millions de Fcfa, soit environ 117 tonnes de coton commercialisé (à 200 Fcfa/kg) ; ce qui représente par membre en moyenne 3,75 tonnes et donc près de 3,75 ha de coton par membre.

La répartition des organisations paysannes selon l'année de création (graphique suivant) met bien en évidence la forte part des OP créées récemment : 37 % des OP ont moins de 5 ans et près de 70 % ont moins de 10 ans d'existence. Cette jeunesse des OP est liée au développement de la culture du coton dans les cercles de Kadiolo et Sikasso pour les derniers 5 ans ; dans les cercles de Yanfolila et Bougouni à la fin des années 90. Mais surtout cette jeunesse des OP est liée à l'éclatement des AV dans les villages de l'ensemble de la zone cotonnière, processus décrit par Kébé et al (1998) qui annonçaient son développement. Cette tendance à l'éclatement provoque une nette réduction du nombre moyen de membres, puisque celui-ci évolue avec l'année de création de l'OP (voir deuxième graphique ci-dessous) passant de 47 membres en moyenne pour les OP crées avant 1980 à 27 membres pour les OP crées à partir de l'an 2000.

Figure 1 : Répartition des OP de la région de Sikasso selon l'année de création et nombre moyen de membre selon l'année de création

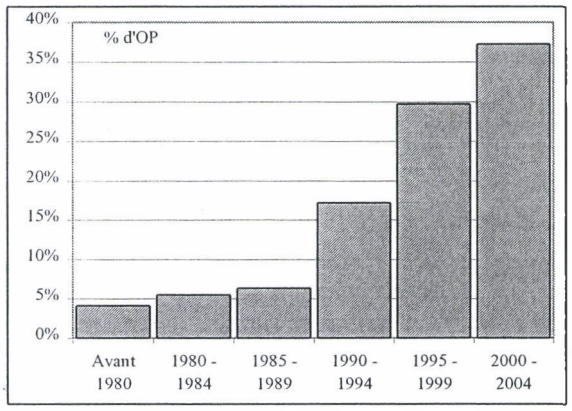

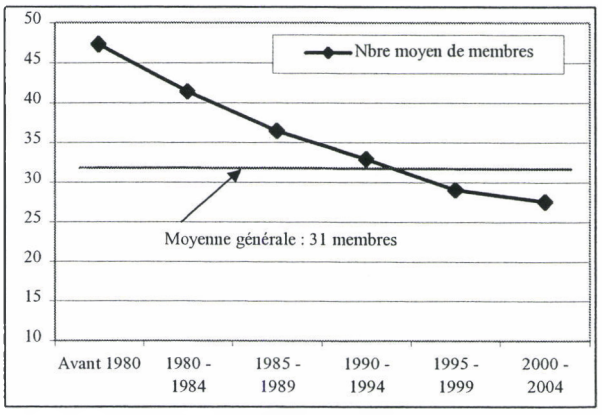

Dans la région de Sikasso, la taille moyenne des organisations paysannes de base est de 31 membres ; ce qui est relativement faible. Mais il assez proche de la moyenne calculée à partir des données du

[2] Il est signalé dans le rapport que les données n'ont pas été validées de manière systématique, c'est pourquoi nous avons pris la liberté d'écarter des enregistrements, notamment quand la valeur moyenne du coton commercialisé était très élevée. Mais, si on recalcule à partir des données présentées dans le rapport, on obtient des valeurs moyennes qui sont très proches de celles obtenues pour nos analyses et présentées ici. Dans tous les cas, les ordres de grandeur sont les mêmes.

suivi opérationnel de la CMDT (CMDT, 2004b). La CMDT encadre environ 3 800 villages et 5 600 OP (AV/APC/CPC) et 200 000 exploitations agricoles familiales soit en moyenne 1,47 OP par village et 52,63 exploitations par village soit 35,7 exploitations agricoles familiales par OP (les données sont voisines).

Figure 2 : Répartition des OP et du nombre de membres selon des classes du nombre de membres.

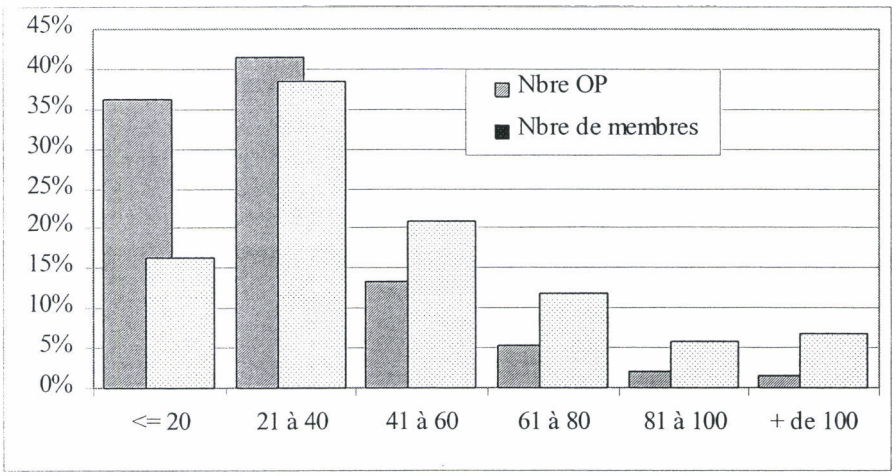

La répartition des OP en fonction du nombre de membres est présentée dans le graphique ci-contre. Plus de 35 % des OP de la région de Sikasso (premier bâton avec un motif traits inclinés) ont 20 membres ou moins, il y a donc un nombre important d'OP de petite taille, même si ces OP en fait ne regroupent que 15 % seulement des membres (bâtons avec motifs de points). La majorité des OP et des membres appartiennent à la classe 21 à 40 membres (classe qui encadre la moyenne). Les grandes organisations sont peu nombreuses puisque moins de 5% des organisations ont plus de 80 membres, même s'il reste encore quelques organisations de plus de 100 membres.

La valeur du coton commercialisé est une variable qui permet d'apprécier le fonctionnement des OP. A partir des données disponibles, l'analyse semble indiquer que les OP les plus petites sont celles où les membres commercialisent le plus de coton (voir tableau ci-dessous).

Tableau 6 : Valeur moyenne du coton commercialisé par membre en 2003

Classe d'effectifs	Nbre d'OP	Valeur coton commercialisé par membre	
		Moyenne en Fcfa	Ecart-type en Fcfa
<= 20	1 153	803 690	463 000
21 à 40	1 318	766 380	415 220
41 à 60	423	718 710	386 980
61 à 80	167	704 000	380 380
81 à 100	63	678 530	317 070
+ de 100	51	783 850	389 370
POP TOTALE	3 175	768 840	427 010

Les moyennes présentées ci-dessus sont significativement différentes (probabilité 95%). Elles décroissent en même temps que le nombre de membres par OP augmente. Les très grandes OP (plus de 100 personnes) ne seraient pas dans cette tendance. Ceci pourrait être interprété comme une mise à l'écart des plus petits producteurs lors des réorganisations générées par les éclatements d'OP. Ces données et ces interprétations doivent être prises avec précaution et elles mériteraient d'être confirmées par une étude d'envergure sur la situation des organisations paysannes en zone cotonnière.

Les organisations paysannes de la zone cotonnière sont en pleine mutation. Leur rôle va évoluer rapidement pour se concentrer sur des activités économiques et plus spécifiquement sur les activités liées à la production de coton. Cette spécialisation est d'ailleurs un objet de discussion et

d'opposition entre certains partenaires de la filière : d'une manière générale les agents de la CMDT souhaitent une forte spécialisation coton qui serait garante de l'efficacité d'où le nom de Coopérative de producteurs de coton ; certains élus ou techniciens des Chambres d'agriculture ne souhaitent pas une forte spécialisation pour éviter la division au sein des villages, pour éviter la multiplication des organisations et des doubles ou triples appartenance, etc.

Il y a aujourd'hui un besoin :

- de mieux connaître la situation des organisations paysannes, de les caractériser en utilisant des variables structurelles et de fonctionnement, de mieux comprendre leurs évolutions et leurs stratégies ;

- de mettre en place des outils pour leur suivi et ceci dans le cadre du système d'information global du PASE et certainement aussi dans le cadre du Suivi Evaluation du PASE, tout au moins en attendant que l'interprofession devienne une instance opérationnelle.

2.1.2. Analyse du fonctionnement des OP

Les Associations villageoises fonctionnent sur la base d'une assemblée générale des producteurs qui élit un bureau chargé d'administrer l'AV et comprenant président, secrétaire, trésorier et leurs adjoints. Le rôle des AV est de servir de relais aux agents de base de la CMDT dans les fonctions de gestion de crédits, de suivi statistique et d'organisation de la commercialisation dans le cadre de la culture cotonnière.

A côté de ce schéma théorique apparemment bien circonscrit des AV, coexiste aujourd'hui un "autre schéma" de fonctionnement avec de nombreuses faiblesses :

- Alors que le bureau est composé d'un nombre conséquent de responsables avec chacun un rôle bien déterminé, dans la pratique l'ensemble des rôles n'est tenu que par une ou deux personnes ;

- Dans certains cas les équipes techniques mises en place pour assurer certaines fonctions et servir de relais ont fini par faire un écran entre la société cotonnière et les producteurs ;

- Bien souvent, malgré les consignes, les indemnités sont les mêmes pour tous. Ceci se traduit par une très faible indemnisation par bénéficiaire alors que certains assurent des fonctions essentielles qui demandent du temps et un investissement personnel. Cette situation pose des problèmes d'efficacité au dispositif ;

L'article 1 du règlement intérieur des AV stipule : « L'AV est constituée par les exploitants agricoles volontaires d'un même village, hameau ou quartier en vue de satisfaire les différents besoins liés à la production agricole :

- *Approvisionnement en moyen de production ;*

- *Besoins de crédit ;*

- *Commercialisation d'une ou plusieurs productions des membres.*

En outre, l'Av peut prendre l'initiative d'apporter à ses adhérents ou à l'ensemble des habitants du village des services ou des biens tels que ceux relatif à la formation, santé, hydraulique, aménagement des terroirs, ... et prendre l'initiative d'engendrer des entreprises telles que batteuse, meunerie, caisse d'épargne et de crédit, briqueterie, ... éventuellement avec d'autres AV ou partenaires. L'AV dans ses différentes fonctions est une entreprise au service du bien commun de ses membres qui s'engagent à y participer activement ».

A travers cet article, on constate que le rôle de l'AV dépasse largement sa participation à certaines activités de la compagnie cotonnière. L'AV est un regroupement de paysans dont les limites s'étendent bien au delà de la culture du coton, à toutes les spéculations agricoles et au développement socio-économique général du village. Enfin, elle rend des services à la collectivité villageoise et non pas seulement à ses adhérents.

Malgré la diversité de ses activités, les revenus de l'AV proviennent essentiellement du coton et plus précisément des frais de marché (rémunération du travail réalisé pour la commercialisation du coton à la CMDT) et des excédents de commercialisation. Selon les consignes de la CMDT, la répartition des revenus au sein des AV devrait être la suivante :

- 20% pour les membres du bureau ;
- 30% pour les investissements ;
- 50% pour les équipes techniques.

Quand les villageois souhaitent réaliser des investissements collectifs ou communautaires ou assurer le fonctionnement de certains investissements, ils décident d'une cotisation prélevée sur la quantité de coton à la pesée. Les taux de cette cotisation varient en fonction des besoins, les montants s'ajoutent aux « bénéfices » de l'OP faits sur les frais de marché. C'est un bon indicateur du fonctionnement de l'AV.

Cependant les AV réalisent de moins en moins d'investissements. Certains responsables parlent même de 50% de frais de marchés versés aux membres des bureaux et 50% aux équipes techniques. Au sein de la somme affectée aux membres des bureaux, 30 à 35% seraient réservés pour le secrétaire.

D'autres prétendent réserver 50% pour les membres de l'équipe technique et des bureaux (zone OHVN ou CMDT), les 50% restant servent aux investissements et aux autres différentes cotisations (syndicats, centres de gestion, etc.).

Mais dans bien des cas, notamment en raison des éclatements, les AV sont de petites tailles et commercialisent trop peu de coton pour que les frais de commercialisation constituent une ressource suffisante pour envisager des actions collectives conséquentes. Cette ressource ne fait qu'assurer le fonctionnement de l'OP qui ne dispose en final d'aucune capacité réelle de financement.

Les principaux problèmes auxquels les AV doivent faire face, y compris pour la transformation en coopérative, sont les suivants.

1. L'analphabétisme des producteurs : la très faible part des producteurs alphabétisé constitue une des contraintes majeures auxquelles sont confrontées les OP. Le fonctionnement de la plupart des AV de la CMDT et surtout de l'OHVN, repose souvent sur une seule personne qui tient tous les postes : la présidence, le secrétariat, la trésorerie et la fonction syndicale.

2. La mauvaise fonctionnalité des bureaux AV dû au cumul des fonctions souvent par un seul membre, conséquence logique de l'état d'analphabétisme de la majorité des autres membres du bureau.

3. Le coût pour la constitution de la coopérative : théoriquement la constitution en coopérative est gratuite, cependant elle génère des frais (établissement des cartes d'identités, etc.). Les AV pour s'ériger en CPC supportent des frais qui selon certains varient entre 80 à 112 000 F CFA à Kita et 124 000 à 147 000 dans la zone OHVN.

4. Le surendettement des AV : dû entre autres à l'octroi inconsidéré de crédits, la non transparence dans la gestion des fonds, le détournement des fonds, la caution solidaire et la faible production des AV.

Le changement de statut doit être une occasion mise à profit pour faire évoluer les organisations de base et en particulier celles qui rencontrent des problèmes. Pour cela il faut un accompagnement sur la durée qui permette d'apporter des réponses aux besoins réels : réorganisation du bureau, cours d'alphabétisation, formations sur la gestion de l'OP, etc.

2.1.3. Analyse des textes et perception des acteurs

La démarche adoptée pour traiter ce point a été de montrer en quoi ce nouveau type d'organisation qu'est la coopérative diffère du précédent. La coopérative est-elle la formule juridique « requise » pour assurer et garantir des services de qualité aux adhérents ? En quoi la forme coopérative est-elle la formule la plus adaptée au nouvel environnement socio-économique et institutionnel qui se met en place et pour faire face aux changements profonds qui touchent l'ensemble de la filière ?

✓ ***Différence entre Coopérative de Producteur de Coton et Association Villageoise***

Le tableau ci-dessous résume les principales différences entre les coopératives de producteurs de coton (CPC) et les associations villageoises (AV).

Tableau 7 : Tableau comparatif entre AV et CPC

Rubriques	AV	CPC
Forme	Associative	Coopérative
Mode de création	Sous contrôle CMDT	Réglementé par la loi (loi n°01-076 du 18 juillet 2001)
Objectifs	Promouvoir les productions agricoles (au sens large)	Promouvoir la culture cotonnière
	Assurer le développement communautaire du village	Assurer le développement économique et social des membres. Participer au développement communautaire du village
Texte réglementaire	Sans statuts et règlement intérieur	Avec statuts et règlement intérieur
Fonctionnement	Basé sur les us et coutumes	Basé sur les textes (gestion démocratique : un adhérent, une voix)
Mode d'adhésion	Les villageois sont membres de fait	Défini par les textes
Ressources	Indexées sur le coton que tous les membres ne cultivent pas	Indexés sur le coton que tous les membres cultivent
	Contrôle externe facultatif	Contrôle externe obligatoire
Investissement	Pour le développement local	Pour le développement de la filière
Tutelle	Service technique (CMDT)	Administration

Source : Service Formation, DTDR-CMDT et adaptations

✓ ***Perception par les producteurs***

Sont présentées ici les réponses les plus fréquentes faites à quelques questions clés posées lors de nos entretiens au sujet de la perception de la coopérative par les producteurs.

Comment avez-vous été amené à créer une coopérative ?

« C'est le Président et le Secrétaire de l'AV qui nous ont informé au moment de faire les démarches… Ils ont eux aussi été informés lors d'une réunion de la CMDT, de l'OHVN … »

« C'est l'OHVN, la CMDT qui ont apporté l'information au village … »

Pourquoi avez-vous adhéré à l'idée de coopérative ?

« Parce que l'AV ne sera plus reconnue … Donc le village ne serait plus encadré, ni aidé … »

« Parce qu'il va y avoir des changements à la CMDT, à l'OHVN … »

« Parce qu'il ne va plus avoir d'AV … »

« Parce que nous allons pouvoir accéder au crédit sans passer par la CMDT, l'OHVN … »

« Parce qu'on pourra poursuivre ceux qui détournent nos fonds … ».

« Parce que nous pourrons vendre notre coton au comptant … »

« Parce que nos ristournes vont augmenter … »

« Parce que nous ne paierons plus de l'argent à l'équipe d'appui technique … »

Pensez-vous qu'elle est la meilleure forme d'organisation pour atteindre vos objectifs ?

La réponse du Chef de Village de Mangorotou en zone OHVN résume assez bien les différentes réactions enregistrées.

« Nous avions commencé avec les coopératives d'abord … on nous a fait savoir qu'il faut changer pour que ça marche. On a changé. A chaque fois, on nous dit, si vous ne faites pas comme ça, ça ne marchera pas. Alors on change, on change ! Cette fois aussi, on va changer pour voir ce que cela va donner … »

✓ ***Qu'en disent les lois portant création des Associations et des Coopératives***

On notera qu'il est fait référence aux textes qui concernent les associations et les coopératives et à la zone cotonnière (zone CMDT et zone OHVN).

AV	Coopérative
Définition Convention par laquelle plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités, dans un but autre que de partager les bénéfices	Les Sociétés Coopératives sont des Sociétés de personnes de type particulier fondées sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle dont les membres se sont volontairement regroupés pour atteindre un but de développement économique et sont communs par la Constitution d'une entreprise qu'ils gèrent démocratiquement à leurs avantages et/ou à leurs risques communs et au fonctionnement de laquelle ils s'engagent à participer activement. Les Sociétés Coopératives ne poursuivent pas un but lucratif. Elles agissent en qualité de mandataire à titre gratuit de leurs membres.

Objectifs Promouvoir les productions agricoles. Assurer le développement communautaire du village.	Améliorer la situation socio-économique des producteurs du village. Participer à la commercialisation et à l'approvisionnement des intrants agricoles. Participer aux efforts de développement économique et social du village par la contribution qu'elle peut fournir. Participer à l'accroissement de la productivité grâce à l'amélioration des techniques et des moyens de productions.
Reconnaissance juridique Les Associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalables mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 6 de la présente loi. Toute Association qui voudrait obtenir la capacité prévue par l'article 3 ci-dessus devra être rendue publique par les services de ses fondateurs – Article 6. Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale ester en justice, acquérir à titre onéreux, posséder, et administrer en dehors de subventions de l'Etat, des collectivités territoriales, et des établissements publics.	Les Sociétés Coopératives sont des personnes morales jouissant de la pleine capacité juridique et de l'autonomie financière. Elles peuvent recevoir des dons, effectuer toutes transactions, acheter, vendre, transformer, hypothéquer, donner en gage, recevoir des dons et legs, aller en justice et faire tous actes, et opérations en relation avec leurs objet social.
Adhésion Etre âgé de 15 ans et jouir de ses capacités physiques. Retrait ; Décès. Droits, obligations et sanctions : Les adhérents ont l'obligation de participer aux travaux communautaires ; Le règlement intérieur même s'il n'est pas écrit prévoit des sanctions à l'égard d'un membre fautif : avertissement, blâme, exclusion ;	Etre âgé de 15 ans zone CMDT et 18 ans zone OHVN ; Etre producteur de coton dans zone CMDT. Adhésion volontaire et individuelle. Demande écrite – OHVN – coton non exigé. Tout adhérent peut à tout moment se retirer de la société quand il le désire. La qualité de membre se perd par démission, exclusion ou décès. Les adhérents disposent de droits égaux dans l'administration et la gestion de la société coopérative ; Les adhérents ont l'obligation de participer à la réalisation des buts de la société et au renforcement de son unité ; Le règlement intérieur définit la nature des sanctions à appliquer à l'égard d'un membre fautif et détermine aussi sa défense. Les sanctions : avertissement, blâme, exclusion sur décision de l'Assemblée Générale.
Administration, Gestion et Contrôle : Assemblée Générale Bureau de l'AV.	Les organes d'administration, de gestion et de contrôle de la société coopérative sont : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Comité de Surveillance. La cotisation est la même pour tous. Son montant est fixé à 1 000 F CFA et payable à l'adhésion. 2 500 à Tielè OHVN, 250 à Facourou Jiguiseme Kita CMDT.

Disposition financière et comptable : Caisse de l'AV Cotisations variables selon l'objectif du moment. Caution : Caution solidaire.	Elle n'est pas renouvelable et ne porte pas d'intérêt ; La valeur nominale de la part sociale est fixée à 1 500 OHVN, 500 F CFA Dion Facourou Jiguiseme CMDT kita, 5 000 F Tielè OHVN.

De même que la loi 63-21/AN-RM du 25 janvier 1963 portant statut général de la coopérative au Mali inféodait le mouvement associatif, coopératif aux appareils politiques (régimes du parti unique de fait et de droit 1960 – 1968 et 1979 – 1991) et administratifs (régime d'exception, 1968 – 1979), de même on pourrait émettre l'hypothèse que la CMDT s'est « inféodée » les Associations qu'elles a contribué a créé et qu'elle a encadrées, notamment en prenant en considération que ces organisations ont été maintenues dans une situation informelle sans statut juridique.

Dans la réalité, la coopérative est l'outil « adapté » pour mieux contrôler le système de gestion, et d'exploitation qui va être mis en place par la privatisation. La création des coopératives permettra de mieux sécuriser les prêts. Il est (théoriquement tout au moins) plus facile de fermer ou de racheter une coopérative déficitaire que de racheter une AV, un village.

Mais le statut juridique est il réellement adapté ? En fait, cela dépend avant tout de ce que les acteurs en présence visent. Par exemple, pour les banques qui visent à toujours plus sécuriser leur crédit, le statut de coopérative apparaît comme plus favorable notamment avec l'identification précise des responsables et l'enregistrement de l'organisation au Greffe du Tribunal. Mais, est-ce que la Coopérative offre un cadre plus sécurisé pour ses membres vis-à-vis de fournisseurs ? Non si rien n'est fait pour accompagner, former et appuyer ces coopératives.

La coopérative peut garantir et même sécuriser l'offre de services pour les adhérents par le biais d'un contrat établit entre deux personnes morales. Par contre, elle ne sécurise pas vraiment les adhérents vis-à-vis des détournements et malversations de ses propres membres : les membres d'une coopérative ne poursuivront pas plus en justice un des leurs pour malversations et / ou détournements que lorsqu'ils étaient en AV. Ici, l'intérêt économique repose sur le social et l'objectif de sécurité tombe.

Lorsqu'on observe la structure et le fonctionnement des AV et coopératives, on comprend aisément pourquoi les producteurs ont des difficultés à percevoir la transition de l'une à l'autre. Les coopératives sont en train d'être érigées de façon plus ou moins mécanique sur les restes du patrimoine économique social et culturel des AV.

Quand on compare les règlements intérieurs de coopératives nouvellement crées en zone CMDT ou OHVN, on ne relève que très rarement des différences. Quand on connaît la diversité des situations d'un terroir à un autre, on peut s'interroger sur la manière dont sont prises en compte les spécificités d'un village par rapport à un autre à l'intérieur d'une même zone et surtout d'une zone à une autre. Cette homogénéité peut être interprétée comme le reflet d'une insuffisance. En effet, dans la pratique, l'adoption d'un nouveau statut ne correspond pas à une démarche interne à l'organisation ou au village Des formulaires types de statuts et règlements intérieurs sont simplement remplis. Le changement est fait pour l'extérieur, à la demande de l'extérieur.

Une structure quelle qu'elle soit, n'a de signification que parce qu'elle remplit des fonctions et non des formulaires. Au-delà de son aspect juridique, elle doit reposer sur des données communes qui garantissent sa stabilité et son fonctionnement or :

- tant que l'économique continue de reposer sur le social, il y aura un problème pour la gestion d'activités économiques astreintes à un minimum de rentabilité ; ce qui est encore le cas pour la coopérative ;

- tant que les analphabètes sont très nettement majoritaires et tant que la majorité des membres ne joue qu'un rôle superfétatoire, il y aura cumul de fonctions lequel garantira la domination d'une poignée d'individus sur le reste de la collectivité. Ce qui est de nature à affecter gravement les conditions de transparence dans la coopérative et d'une manière générale la gouvernance dans son ensemble ;

- tant que la structure est gérée pour l'extérieur, elle connaîtra des dysfonctionnements ;

- tant que les adhérents ne savent pas ou ne comprennent pas bien ce qui se passe à l'intérieur et avec l'extérieur, la coopérative ne fonctionnera pas.

Ces considérations ouvrent les réflexions sur les critères de constitution des coopératives et la typologie des coopératives.

La plupart des AV possède un effectif d'adhérents variant entre 15 et 100 membres (pour les cas visités). Or la coopérative ne peut être ni trop importante ni trop petite. Un nombre d'adhérents trop important est une contrainte pour la vie associative. Un nombre trop faible d'adhérents ne lui permet pas d'atteindre un réel intérêt financier et économique. La taille et la cohésion peuvent être considérées comme deux critères essentiels à retenir.

Les adhérents doivent être guidés par des intérêts communs avoués et avoir leur particularité (affinités profondes, revenus semblables entraînant les parts plus ou moins égales dans le capital de la société, etc.). Les responsables de la coopérative doivent tenir correctement les comptes et restituer les résultats et les opérations aux membres adhérents. Les responsables doivent avec un bagage technique suffisant.

Les seuils de rentabilité doivent être clairement définis pour permettre d'atteindre les objectifs. La coopérative doit disposer de son propre système d'information.

2.1.4. Les activités prévues dans le cadre du PASE

Les AV assurent déjà à leur niveau, la gestion et la distribution des intrants, estiment les besoins de crédits et assument la caution solidaire, elles assurent également la commercialisation primaire. Un certain nombre d'entre elles tiennent une comptabilité à travers les centres de gestion, et cherchent aujourd'hui à prendre en charge la fonction d'approvisionnement en intrants par le biais de leurs syndicats.

Malgré tout, la situation actuelle fait apparaître les insuffisances des AV et des centres de gestion, et les résultats très incertains de l'expérience de transfert des intrants céréales aux syndicats montrent l'importance du travail à accomplir pour une maîtrise de ces fonctions par les OP.

Les programmes de formation jadis conduits par la CMDT sont en regression en dehors de quelques appuis apportés aux syndicats.

Le renforcement des OP est l'un des grands objectifs du PASE. Ce volet doit avoir un véritable plan d'action pour favoriser l'acquisition de compétences selon les besoins identifiés par les producteurs eux mêmes et dans le cadre des fonctions qu'ils auront à assumer dans la filière réorganisée. Il est important et prioritaire compte tenu des échéances en matière de transfert de compétences. Il doit conforter et structurer les OP dans leurs missions et pour cela il doit avoir les principes suivants :

- Accompagner les initiatives existantes reconnues nécessaires plutôt que chercher à imaginer de nouvelles solutions ;

- Partir des besoins exprimés par les producteurs tant dans les domaines des formations et des appuis techniques que dans celui de l'organisation ;

- Mettre les responsables paysans en situation de responsabilité par rapport au montage de leur réseau national;

- Tenir compte du mode d'intervention du PASAOP, avec lequel le PASE doit être en cohérence.

La mise en place du réseau comprend la réalisation des actes constitutifs et leur officialisation. Le détail de cette activité dépendra des types de structures créées. Cependant il doit être prévu des moyens nécessaires pour la rédaction des statuts et règlements intérieurs, la tenue des assemblées constitutives et l'enregistrement des actes juridiques.

Il s'agit de répondre aux besoins de formation des producteurs et des responsables d'OP. Ces besoins sont importants et clairement exprimés non seulement dans le domaine organisationnel et technique (conseil agricole, équipement) mais aussi dans ceux de l'alphabétisation fonctionnelle, eu égard à la faiblesse générale des taux de scolarisation. Les principales demandes de formation identifiées sont :

- l'alphabétisation de base et fonctionnelle ;

- la connaissance des différents types d'organisations : AV, APC, coopératives, mutuelles, syndicats et associations (textes juridiques, rôles, statuts, règlement intérieur, conditions de création), expliquant les positions et les rôles respectifs de ces divers types d'organisations ;

- La gestion des activités économiques des OP :

    - La gestion des intrants qui regroupe la gestion de la logistique, l'examen du "chemin critique" pour les différentes tâches et du calendrier pour la mise en place des intrants;

    - Les mécanismes financiers et les conditions d'accès au crédit bancaire (instruction des demandes de crédits, garantie exigée, etc.) ;

    - L'étude de la rentabilité des projets économiques ;

    - Les différents types de crédits, etc.

Ce type de formation correspond à une demande largement exprimée de la part des OP mais aussi d'associations professionnelles porteuses de projets économiques intéressants liés aux activités de diversification : stockage de céréales, commercialisation du bétail, embouche, production laitière, production et commercialisation des produits maraîchers et fruitiers et des filières spécialisées (pomme de terre, pois sucré, sésame, karité).

Les formations spécifiques : les OP présentent une requête de formation au comité de financement du cadre de formation de leur chambre d'agriculture. Après accord, l'exécution de ces formations sera assurée par des opérateurs publics ou privés choisis par les bénéficiaires. Les procédures à mettre en place devront être analogues à celles du PASAOP. Divers opérateurs ont été identifiés dans l'étude commission coton-AOPP (2001).

2.1.5. Les indicateurs de suivi pour cette activité

La situation de référence est caractérisée par un nombre important d'organisations de base. Ces organisations ont tendance à éclater et à se multiplier. Leur nombre a fortement augmenté ces dernières années. On sait qu'elles assurent aujourd'hui de nombreuses fonctions économiques et

sociales. Seules, les fonctions économiques sont suivies à travers la CMDT, les systèmes financiers et les centres de gestion pour les OP qui y adhèrent. Mais en final, elles sont assez mal connues. Il n'y a pas d'étude récente disponible qui ait fait une caractérisation des organisations, de leur fonctionnement et des stratégies qu'elles développent. Les données du PGR ne sont pas valorisées dans ce sens. ***Un travail de recherche/développement doit être mené sur ce thème avec en perspective la caractérisation des OP et l'élaboration d'une typologie de type fonctionnel.***

De même, il convient de sécuriser la base de données du suivi du PGR que nous n'avons pas pu obtenir pour des raisons techniques. Il convient également de poursuivre (créer ?) les actions de suivi évaluation au sein des Centres de gestion et des Unions de centres de gestion. Ce point sera repris plus loin dans la partie sur les Centres de gestion, mais les données sur les OP de base doivent s'insérer dans le système d'information sur les OP qui est proposé ci-dessous. Enfin, la valorisation des données disponibles dans les Unions et les Centres devrait être envisagée dans le cadre d'une étude spécifique qui peut s'inscrire dans l'étude de caractérisation des OP identifiée dans le paragraphe précédent. Il s'agirait de regrouper les données sur les OP de base détenues par les Unions et Centres et de les utiliser pour mener une analyse sur les OP adhérentes. Cette analyse devrait être faite en collaboration avec le personnel des Centres et Unions.

Le changement de statut avec la transformation en coopérative est un élément qui seul est insuffisant pour générer un changement réel dans le fonctionnement interne des OP. Cette transformation doit être accompagnée avec un appui pour sous forme de formation et d'analyse diagnostic. Les règlements intérieurs doivent être discutés et adaptés aux conditions spécifiques des villages concernés et aux objectifs des producteurs. Les rôles des différents responsables doivent être clairement identifiés, compris par l'ensemble des membres et ils doivent être maîtrisés par ceux qui les occupent.

L'objectif étant la constitution d'un réseau national d'OP à vocation technico-économique. Les critères de suivi pourraient porter sur les domaines suivants :

- le nombre d'OP par type avec le nombre d'adhérent ;
- le nombre de néo-alphabètes ;
- la taille de l'OP ;
- l'observation des statuts et règlements intérieurs ;
- la bonne utilisation de la caution solidaire ;
- l'appréciation du niveau technique de l'OP ;
- la cohésion sociale au niveau de l'OP (les critères restent à déterminer)
- les quantités d'intrants par type
- la quantité de coton commercialisée ;
- le niveau d'endettement de l'OP ;
- la composition du patrimoine.

La création des CPC et leur regroupement au sein d'unions et de fédérations constituent une occasion unique de bâtir un véritable système d'information pour le fonctionnement du réseau des OP qui sera mis en place et pour son suivi. Ce système d'information sera celui de l'interprofession quand celle-ci sera opérationnelle. En attendant, cette opération pourrait revenir, selon nous, au service de suivi évaluation du PASE.

Le dispositif à mettre en place peut reposer sur les structures ou organismes en charge de l'appui aux OP pour les aider à changer de statut. Celles-ci peuvent facilement collecter l'information, la saisir sur un fichier informatique et la faire remonter au PASE ou à une structure au niveau régional en charge (la Chambre Régionale d'Agriculture et le cadre de concertation) d'une base de données définie et conçue au préalable. Cette base de données pourrait devenir l'élément central du système d'information de la fédération des OP.

Sans entrer dans le détail des variables à prendre en compte on peut indiquer quelques éléments indispensables pour le fonctionnement de la fédération et qui seraient des éléments de base pour construire les indicateurs de l'évaluation finale du PASE.

Pour les OP de base (CPCV) les principales variables ou groupes de variables pourraient être les suivantes (sans être exhaustif) :

- Nom, localité, localisation géographique,
- Type, type précédent,
- Année de création dans le type, année de première création
- Nombre de membre dont membres féminins
- Liste des membres du bureau avec age, poste occupé, niveau de formation, niveau d'alphabétisation, année de première élection, etc.
- Activités principales et secondaires de l'OP
- Inventaire du patrimoine actualisé tous les ans.
- Description des différentes activités avec actualisation annuelle des données : par exemple nombre de producteurs de coton, quantité d'intrants utilisés par type, quantité de coton commercialisée, quantité en fonction de la qualité, etc.
- Produit brut pas activité.
- Investissements collectifs réalisés.

La mise en place de cette base de données pourrait être faite selon les étapes suivantes : identification des besoins, élaboration d'un modèle conceptuel de données et d'un cahier des charges, développement de la base de données, test, formation à l'utilisation et à la gestion.

Quelques principes importants à respecter pour construire un système qui puisse être utile et utilisé :

- bien penser et organiser la circulation de l'information avec une attention particulière pour restituer les informations à la base ;
- ne pas créer une usine à gaz mais bien un outil simple et facile d'utilisation qui réponde aux besoins les plus importants ;
- concevoir un outil qui puisse facilement évoluer pour répondre aux nouveaux besoins qui émergeront ;
- avoir recours à des logiciels qui permettent des échanges faciles et qui puissent être assez facilement maîtrisés et valorisés pour l'exécution d'autres activités ;

- essayer autant que faire se peut de mener une co-construction de l'outil avec les utilisateurs finaux de manière à faciliter l'appropriation.

Le système à mettre en place concerne bien évidement les faîtières qui est le point analysé suivant conformément aux termes de référence.

2.2. LES FAITIERES D'OP

✓ *Les termes de références de l'étude*

Faire le point sur les faîtières d'OP coton existantes, leur niveau de structuration ainsi que les objectifs recherchés, les services fournis aux membres, les activités économiques, les ressources humaines.

✓ *Les actions menées*

- Rencontre avec les responsables des principales OP faîtières. Analyse des textes et documents existants
- Inventaire des OP existantes (syndicats, associations et autres organisations), récupération des rapports de fonctionnement et analyser

✓ *Remarques préalables*

Le PASE vise à renforcer la capacité des acteurs de la filière cotonnière à définir, négocier et mettre en œuvre les évolutions institutionnelles et à développer la capacité des OP à assumer certaines fonctions, notamment en encourageant l'émergence des structures professionnelles bien gérées reposant sur des bases techniques et économiques solides (DAO du PASE).

Pour atteindre ces objectifs, la mise en place des CPC et la constitution de leur(s) faîtière(s) constituent une étape capitale du PASE comme déjà indiqué dans le point précédent.

Dans un souci de laisser quelques chances de réussite aux opérations menées, les organisations paysannes « faîtières » qui doivent prendre en charge les activités économiques ne peuvent être mises en place qu'en concertation avec les autres organisations paysannes qui existent déjà dans le secteur. La création de ces nouvelles organisations doit également être portée par le mouvement coopératif et associatif existant.

C'est dans cette perspective et dans cette démarche que s'inscrit le PASE (notamment avec le programme de réflexion stratégique qui va associer l'ensemble des représentants des producteurs) même si parfois, aux détours de certains rapports ou entretiens, il semble exister quelques velléités de vouloir imposer un modèle d'organisation au monde paysan.

La prise en compte des faîtières existantes dans le secteur coton et la programmation d'activités pour leur venir en appui et renforcer leurs capacités fait partie intégrante de la démarche adoptée par le PASE pour la mise en œuvre du volet 2.

Dans le cadre de cette étude, nous avons recensé essentiellement quatre grandes types de faîtières dans le secteur du Coton : les syndicats et leur groupement, les Unions Régionales des Centres de Gestion, l'AOPP et les institutions de microfinance (IMF) avec notamment le réseau des caisses mutualistes Kafo Jiginew.

Les institutions de micro finance (IMF) qui interviennent dans les zones coton sont relativement nombreuses avec notamment Kafo Jiginew, Kondo Jigima, Jemeni, Nyésigiso, CVECA et CANEF.

Cependant, deux institutions, Kafo Jiginew et Nyesigiso, dominent le marché malien de la microfinance. Elles totalisent[3] à elles seules près de 45% de la clientèle, 62% des opérations de dépôts et 47% de l'activité crédit des services financiers décentralisés (SFD). La Fédération Kafo Jiginew est la seule IMF qui travaille exclusivement en zone cotonnière de Mali sud, alors que Nyesigiso est largement présent sur la zone CMDT de Mali sud et celle de Kita où elle vient de commencer son développement (Fournier Y., *et al.*, 2002). C'est en raison de son implantation spécifique en zone cotonnière, de son importance et de son caractère mutualiste que l'exemple de Kafo Jiginew a été retenu dans le cadre de cette étude.

Enfin, dans les zones cotonnières de la région de Fana, la CMDT a initié la création d'unions qui devraient préfigurer les faîtières prévues.

Les syndicats et les Unions régionales des centres de Gestion font l'objet d'un point particulier spécifiquement défini par les termes de référence ; ces deux faîtières sont donc présentées plus loin. Seules l'AOPP et l'association Kafo Jiginew font l'objet d'une présentation détaillée dans ce chapitre. Enfin, les regroupements de coopératives déjà initiés dans certaines zones par la CMDT sont présentés succinctement.

2.2.1. L'Association des Organisations Professionnelles Paysannes

Suite aux évènements de mars 1991 au Mali, a été créée une commission paysanne qui a décidé d'engager une vaste campagne d'information à travers des ateliers régionaux impliquant les principales organisations de producteurs fonctionnelles de chaque région.

Ces ateliers et les analyses qui les ont accompagné ont proposé la mise en place d'une structure autonome formelle représentative des intérêts des producteurs agricoles maliens. En septembre 1995, 24 organisations paysannes légales se sont regroupées et ont créé l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes du Mali (AOPP).

Après un peu moins de 10 ans d'existence, l'AOPP compte environ **cent trente organisations paysannes** et **regroupements d'OP** de taille et de nature diverses, réparties dans 7 régions administratives[4] du Mali et qui couvrent la plupart des systèmes de production (système de production avec culture de rente, agriculture périurbaine, agricultures moins « monétarisées » des zones sahéliennes, systèmes irrigués, etc.).

Pour la zone cotonnière, sont adhérents : 3 des 4 syndicats, les unions des centres de gestion, les unions des associations de motorisées, etc. Au total, ce sont une trentaine d'organisations paysannes adhérentes de l'AOPP qui sont fortement impliquées dans la filière coton.

Selon une étude récente d'évaluation réalisée pour le compte de la Coopération française qui a largement appuyé l'AOPP depuis sa création, (Merlet M. et Neu D., 2004) « cette organisation est aujourd'hui :

- une institution représentative, fonctionnelle et reconnue ;
- dotée d'un système de gouvernance apparemment fonctionnel, adapté à ses dimensions avec des instances qui se réunissent régulièrement, et fonctionnent conformément à ses statuts.

---

[3] Données au 31/12/2000 citées par Fournier Yves, Konaté Mariam et Lapenu Cécile, 2002. Etude sur le crédit aux producteurs en zone cotonnière. Rapport de mission au Mali. MRSC. Bamako Mai 2002. 101 p.

[4] Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao et Tombouctou

Le renouvellement effectif à la suite d'élections organisées à partir du niveau régional est un signe de démocratie interne effective.

- la principale organisation fédérative d'OP au Mali

- un partenaire apprécié de la plupart des agences de coopération et de nombreuses ONG ».

Par ailleurs l'AOPP est membre du ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest) dont un des objectifs est **de défendre les intérêts des exploitations agricoles familiales de la sous région**. Elle participe très activement aux activités de ce réseau.

✓ ***Objectifs de l'AOPP***

Les objectifs de l'AOPP définis à l'origine sont ceux-ci :

- Créer un cadre de confiance entre les organisations paysannes par des visites inter-groupements et des rencontres d'échanges (ateliers de formations par zones et type d'activités)

- Identifier les points d'intérêts communs et les cadres de collaborations entre OP d'horizons divers.

- Favoriser les contacts entre les paysans pour des luttes syndicales concertées et les relations commerciales.

- Créer des liens de franche collaboration entre les OP, services techniques et administratifs au niveau de la base.

- Créer au niveau national un dialogue fécond avec les hautes autorités du pays pour la promotion et le développement du secteur rural.

- Défendre les intérêts des producteurs dans la mise en œuvre des politiques agricoles, économiques et sociales du pays.

- Prendre en compte les réflexions stratégiques sur l'avenir du secteur rural (tel que le foncier, le crédit, les assurances etc.).

Dan son plan opérationnel de 2004, l'AOPP précise à la fois sa vision du développement et sa mission (AOPP, 2004) :

- Vision de développement : une société civile au sein de laquelle, le monde rural (agriculteurs/agricultrices) est bien organisé avec :

    - une agriculture familiale, performante et multifonctionnelle

    - des paysans et des OP (masculines, féminines et mixtes) professionnelles, capables de négocier et de défendre les intérêts des paysans dans toutes les arènes (nationale, régionale et internationale)

    - des cadres de concertation fonctionnels favorisant l'implication des paysans à tous les niveaux (national, régional et international) dans les prises de décision les concernant.

- Mission :

- défendre les intérêts du monde rural et une agriculture familiale, performante et diversifiée à travers la défense des intérêts de ses membres (au niveau national, régional et international) notamment l'influence des politiques agricoles en faveur des paysans

- renforcer la dynamique des OP (masculines, féminines et mixtes) membres à travers la sensibilisation, l'information, la formation et la facilitation des cadres de concertation

✓ ***Organisation et financement de l'AOPP***

L'AOPP s'est réorganisée récemment et a régionalisé ses interventions « afin d'être en phase avec la politique de l'Etat qui vise la décentralisation et transfert de responsabilité à la base ». Une relecture des textes a permis la création des AOPP régionales qui fixent et perçoivent de façon autonome les cotisations de leurs membres.

Le droit d'adhésion reste unique sur toute l'étendue du territoire et s'élève à 50 000 F par OP quelque soit la dimension.

L'AOPP a reçu le soutien de la Coopération française depuis sa création avec comme partenaire principal l'AFDI (réseaux d'associations départementales liées au syndicalisme agricole français). Ce soutient a souvent été au centre des critiques formulées[5] par d'autres acteurs à l'encontre de l'AOPP (notamment l'APCAM).

Aujourd'hui, l'AOPP a diversifié ses partenariats et a un politique de diversification de ses ressources de manière notamment à s'assurer une indépendance d'action.

A titre d'exemple dans le cadre de la structuration des organisations de base on peut présenter de manière assez détaillée l'organisation de l'AOPP.

Les instances de l'AOPP au niveau national sont

- Deux assemblées générales ordinaires par an qui regroupent : les membres du bureau, les présidents de toutes les commissions de travail, les délégués CPC, les 1/3 des délégués des OP membres de chaque structure régionale.

- Une super Assemblée Générale une fois par an qui regroupe : les membres du bureau national, tous les présidents des OP membres de l'AOPP, les délégués CPC, les présidents des commissions de travail.

---

[5] Pourtant, selon le rapport d'évaluation déjà cité (Merlet Michel et Neu Daniel, 2004. La capitalisation des démarches d'appui aux organisations paysannes conduites par la coopération française : l'expérience de l'appui à l'AOPP au Mali. MAE. PAris Février 2004. 37 p.) le partenariat AFDI/AOPP est «original car il vise l'amplification d'un « mouvement paysan », et ne s'inscrit pas à priori, ni dans un projet de construction institutionnel, ni dans un objectif de « réalisation » (mise en place de service, développement d'un type de production) » Le rapport précise que « cette démarche (partenariat AFDI/AOPP apparaît cohérente si elle a bien pour «objectif politique» la défense de l'agriculture paysanne, les constructions institutionnelles qu'elle prétend renforcer ne peuvent se construire qu'à partir d'un mouvement d'émancipation. Elle rappelle que les Organisations Professionnelles Agricoles françaises telles que nous les connaissons depuis les années soixante sont d'abord le fruit de mouvements d'éducation populaire qui ont défendu des valeurs et formé des « leaders » pendant une, voire deux, générations. Elles sont ensuite le produit d'une évolution parfois assez lente qui a vu des structures professionnelles, assez polyvalentes à leur création, se transformer progressivement pour donner naissance à des organisations spécialisées sur des fonctions distinctes (crédit, approvisionnement, commercialisations, défenses syndicales « développement », conseil...) »

- Un bureau élu par la Super- AG qui se réunit chaque mois

- Des commissions sont des outils de travail du bureau. Créées par l'AOPP pour mieux asseoir ses réflexions stratégiques, elles sont constituées par des paysans membres de l'AOPP ou non, choisis en fonction de leur compétence sur les sujets en question. Elles mènent des réflexions et des études ponctuelles et proposent des stratégies d'actions définies et souhaitées par les paysans. Actuellement il y a cinq commissions de travail au niveau national : céréales, coton, formation, fruits et légumes et une commission de réflexion sur la formation des paysans.

Au niveau de chaque structure régionale,

- Trois assemblées générales ordinaires regroupant : les membres du bureau régional AOPP les délégués des OP membres

- un bureau régional élu pour trois ans par l'AG

- une commission élevage.

Pour une bonne circulation de l'information de la base au sommet, chaque OP membre délègue un représentant dont la tâche est de suivre les activités et la marche de son organisation et d'en rendre compte dans les rencontres notamment les assemblées générales. En retour il est tenu de recueillir toutes les informations ressorties au cours des AG et d'en faire restitution au niveau de sa base. Il est chargé de récupérer la cotisation de son OP et la verser au compte de l'AOPP.

Les délégués CPC (Comité Paritaire de Concertation : un par région) ont un rôle de porte-parole de leur région au niveau de l'AOPP et durant les comités paritaires de concertation regroupant tous les partenaires intérieurs et extérieurs de l'AOPP. Ils sont responsables de l'information dans les régions. En outre ils ont pour rôle de :

- préparer les CPC,

- informer les présidents des commissions du montant de leur budget,

- veiller à la tenue correcte des cahiers de charge des présidents de commissions sur leur budget et la situation des financements,

- recevoir les demandes d'adhésion et les transmettre au président,

- recevoir et étudier les besoins financement des différentes structures.

Depuis octobre 2001 l'AOPP a un nouveau siège, ceci a entraîné le recrutement de salariés permanents au niveau national (un directeur, un coordinateur, un chargé des commissions de travail, une secrétaire, une comptable, un gardien) et au niveau régional (un animateur chargé de la communication par région).

✓ ***Les principales activités ou programmes menés par l'AOPP***

L'AOPP mène directement et à travers ses organisations membres ou en partenariat un grand nombre d'activités et de programmes très diversifiés ; parmi ceux-ci on peut en citer certains qui concernent la filière coton ou la zone cotonnière :

- La formation : ce domaine est une priorité pour l'AOPP qui a partiellement internalisé cette activité en recrutant 15 animateurs employés à plein temps. Les secteur concernés sont très larges : formation à la gestion des O.P., vie associative, gestion des ressources des O.P., formation techniques (comme la lutte anti-érosive), l'alphabétisation, etc.

- Les semences (en particulier céréales, légumineuses, maraîchères). Les activités dans ce domaine sont nombreuses et visent à la fois la multiplication, la certification, l'expérimentation de nouvelles variétés, la diffusion.

- Le conseil aux exploitations agricoles avec des activités dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, de la production de fumure organique, etc.

- Les systèmes d'information avec un projet pour un système d'information sur les prix des et marchés des produits agricoles.

- L'animation de la réflexion et la production de plaidoyers dans les domaines du foncier et de la sécurité alimentaire

✓ ***Implication spécifique dans le secteur coton***

La Commission Coton de l'AOPP assure dans le cadre du PASE, le Secrétariat Permanent pour le Programme d'Exécution Technique et Financière du Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers. Elle est chargée d'assurer les tâches suivantes :

- Appuyer les responsables du GSCVM pour assurer la coordination générale des activités du programme ;

- En attendant la mise en place d'une comptabilité fonctionnelle au niveau du GSCVM, assurer la comptabilité du programme ;

- Elaborer les termes de référence des activités du programme à confier à des prestataires de services ;

- Elaborer les contrats de prestation de services ;

- Suivre l'exécution des contrats de prestation de services et des autres activités ;

- Rédiger des comptes-rendus d'activité et des rapports semestriels et annuels ;

- Etablir une banque de données sur l'exécution du programme.

Ce choix est justifié par l'absence d'un système de comptabilité au sein du GSCVM.

2.2.2. Kafo Jiginew

L'association Kafo Jiginew est un système financier décentralisé crée en 1987. C'est un réseau mutualiste qui collecte l'épargne et octroie des crédits à ses adhérents. Les adhérents sont des producteurs, artisans et salariés des zones couvertes par les caisses. Le réseau comptait, au 31 octobre 2004, 184 587 membres répartis en 129 caisses agrées et 141 comptoirs. Les caisses sont fédérées à différents niveaux, jusqu'au niveau national.

L'assemblée générale des caisses de base élit :

- un Conseil d'Administration qui a pour mandat la promotion de la caisse, le développement des activités et la direction de la caisse ;
- un Comité de Crédits qui analyse les dossiers de demande de crédit ;
- un Conseil de Surveillance qui est chargé du contrôle élémentaire (caisse, sécurité, respect des réunions...)

Les caisses de base sont regroupées en unions locales qui sont elles-mêmes regroupées en unions régionales. C'est le regroupement des unions régionales qui donne la fédération nationale. Les membres du conseil d'administration de la fédération sont élus de manière à ce que chaque union locale soit représentée. C'est le CA qui nomme le directeur général.

Depuis 1995, l'équilibre financier du réseau est atteint en ce qui concerne le fonctionnement, ce qui représente un coût de 300 à 350 millions de Fcfa par an (SOFRECO, 2002).

Kafo Jiginew a une épargne collectée de 9 663 millions de Fcfa et un capital social de 885 millions de Fcfa soit 10 548 millions de Fcfa de ressources collectées. Les encours de crédit au 31 octobre 2004 étaient de 11,249 milliards de Fcfa.

En collaboration avec le SYCOV et la CMDT, cela fait 3 ans que Kafo Jiginew donne du crédit agricole aux producteurs de coton. Le SYCOV et la CMDT négocient et placent les intrants au niveau des producteurs avec des bordereaux qui sont par la suite rachetés par Kafo Jiginew. Le rachat consiste à vérifier par Kafo Jiginew auprès des producteurs individuels les types et quantités d'intrants reçus. Le montant du crédit est ensuite signifié à chaque producteur et avec son accord transcrit sur son livret. Ce type de crédit agricole est individuel donc ne tient pas compte des stocks qui pour une raison ou une autre se trouvent au niveau des AV. La gestion de ces stocks constitue actuellement une source de divergence entre Kafo Jiginew et SYCOV.

Le crédit agricole octroyé par Kafo Jiginew ne concerne actuellement que 185 OP de la région CMDT de Koutiala, plus précisément les secteurs CMDT de Koutiala, M'Pessoba et Molobala. Les taux de remboursement (98 - 99%) sont très satisfaisants selon Kafo Jiginew comparativement à leur taux global de remboursement qui est de 95%.

Tableau 8 : Situation récapitulative des remboursements du crédit agricole Kafo Jiginew 2003/2004

Secteur CMDT	Créance totale (Fcfa)	Remboursement (Fcfa)	Reliquat créance (fcfa)	Taux remboursement (%)
Koutiala	516 019 725	511 624 855	4 394 870	99
M'Pessoba	248 847 555	244 353 920	4 493 635	98
Molobala	625 671 315	615 563 015	10 108 300	98
TOTAL	1 390 538 595	1 371 541 790	18 996 805	99

Source : (CMDT, 2004b)

Kafo Jiginew est une organisation très spécialisée qui a une structure en réseau avec des regroupements jusqu'au niveau national (2 niveaux intermédiaires : 18 unions locales et 4 unions régionales). Elle est bien organisée et dispose d'un personnel spécialisé bien formé. Chaque caisse est gérée par deux gérants (un caissier et un guichetier) qui travaillent ensemble deux jours par semaine. Ces gérants sont en général des jeunes et ils sont rémunérés sur les intérêts perçus des crédits et sur ceux générés par l'épargne. Ils reçoivent une formation relativement longue lors de leur recrutement, puis bénéficie de recyclages. La formation tient une place importante dans le réseau.

Même si les services fournis ne sont pas les mêmes, l'organisation mise en place par Kafo Jiginew peut être très riche d'expérience pour la mise en place du réseau des coopératives des producteurs de coton et de leurs faîtières.

Par ailleurs avec la privatisation et le désengagement de la CMDT, Kafo Jiginew est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans le crédit aux producteurs de coton.

Les attentes de Kafo Jiginew vis-à-vis du PASE sont :

- continuer à financer le crédit intrant à travers les organisations faîtières notamment les interprofessions en création. Car selon Kafo Jiginew le crédit intrant permet de : sécuriser les autres crédits, accroître les dépôts et donne aux producteurs l'habitude d'épargner.

- appuyer et redynamiser le cadre de concertation (financement AFD qui a tari il y a un an) qui permettait une bonne circulation de l'information sur le filière coton. Ce cadre de concertation regroupait la CMDT, le PGR, la BNDA, Kafo Jiginew et les radios rurales.

2.2.3. Les faîtières et unions de coopératives des producteurs de coton : la vision de la CMDT

La CMDT a déjà mené une réflexion sur la constitution de ces faîtières qui a abouti à des propositions précises qui sont présentées ci-dessous. La CMDT a déjà suscité la création de quelques regroupements au niveau communal.

Les unions, fédérations et confédérations de sociétés coopératives sont des structures faîtières régies par la loi N°01–076 du 18 juillet 2001 régissant les sociétés coopératives en République du Mali. Ce sont des sociétés coopératives du second degré qui exercent des fonctions de gestion. Selon la loi, ces structures faîtières ont pour objectifs :

- effectuer toutes opérations commerciales et financières pour le compte et dans l'intérêt des sociétés coopératives membres ;
- grouper leurs moyens d'action en vue d'assurer et d'améliorer soit la qualité, la régularité, la valorisation, la transformation d'un ou de plusieurs produits, soit procurer à leur membres des moyens multiples ou des services à moindre coût ;
- orienter et coordonner les activités économiques des sociétés coopératives membres ;
- fournir l'assistance financière, technique, comptable ou administrative dont elles ont besoin.

Les fédérations sont des associations de sociétés coopératives ou d'union de sociétés coopératives visant la défense des intérêts du mouvement coopératif. Le regroupement des fédérations constitue la confédération. Les fédérations et la confédération de sociétés coopératives sont soumises au régime juridique des associations de l'Ordonnance N° 41/PGC du 28 mars 1959. Selon la loi, elles ont pour objectifs :

- examiner avec les pouvoirs publics tous les problèmes des sociétés coopératives et proposer les mesures nécessaires ;
- sauvegarder et défendre les intérêts moraux, professionnels ou matériels de leurs membres ;
- diffuser l'information nécessaire à l'amélioration des activités de leurs membres ;
- assurer la vulgarisation de la législation coopérative ;
- favoriser l'inter-coopération en établissant des circuits commerciaux et d'échanges avec les organismes coopératifs nationaux et étrangers ;
- représenter le mouvement coopératif aux niveaux national et international.

Les Unions de coopératives dans la zone cotonnière sont de créations récentes et n'existent que dans quelques localités (région CMDT de Fana) et seulement à l'échelle communale.

La CMDT encourage et appui la création des coopératives et unions de coopératives à travers son personnel d'encadrement ouillé à cet effet avec des modules de formations.

La CMDT propose la création de faîtières à 4 niveaux : communes, cercles, régions et national.

- au niveau des Communes : la faîtière serait appelée Union Communale des Coopératives de Producteurs de Coton (UC-CPC). Elle serait constituée par les coopératives primaires des producteurs de coton ;

- au niveau Cercle : elle serait appelée Union Locale des Coopératives de Producteurs de Coton (UL-CPC). L'UL-CPC serait constituée par les unions communales des coopératives des producteurs de coton ;

- au niveau Région : la faîtière serait appelée Union Régionale des Coopératives de Producteurs de Coton (UR-CPC). Elle serait constituée par les unions locales des coopératives de producteurs de coton ;

- au niveau National : la faîtière serait appelée Union Nationale des Coopératives de Producteurs de Coton (UNCPC). Elle serait constituée par les unions régionales des coopératives des producteurs de coton.

Selon la CMDT les principaux rôles de ces faîtières devraient être :

- la gestion des intérêts des structures membres ;

- la concertation et la relation avec les partenaires ;

- la coordination des activités des structures membres ;

- la représentation des producteurs de coton auprès des instances de direction de la filière coton et du département de tutelle.

En relation avec ces rôles, les différentes structures faîtières pourraient, dans la proposition de la CMDT, mener les activités suivantes :

L'Union Communale des Coopératives de Producteurs de Coton (UC-CPC):

- Gestion : centralisation et analyse des besoins en moyens de production ; approvisionnement en moyens de production ; suivi du crédit agricole des CPC membres ; information et formation des membres ; participation aux investissements communautaires ; investissements collectifs pour les membres ; appui à la commercialisation primaire et à la sauvegarde de la qualité.

- Concertation : participation au développement communal ; participation aux cadres de concertations.

- Coordination : coordination des activités des CPC.

- Représentation : représentation des coopératives auprès du conseil communal et des partenaires techniques et financiers.

L'Union Locale des Coopératives de Producteurs de Coton (UL-CPC) :

- Gestion : centralisation et analyse des besoins en moyens de production des UC-CPC ; approvisionnement en moyens de production ; suivi du crédit agricole des membres ; information et formation des membres ; participation aux investissements communautaires ; investissements collectifs pour les membres ; appui à la commercialisation primaire et à la sauvegarde de la qualité.

- Concertation : participation au développement local ; participation aux cadres de concertations locales.

- Coordination : coordination des activités des UC-CPC.

- Représentation : représentation des membres auprès du conseil local et des partenaires techniques et financiers.

L'Union Régionale des Coopératives de Producteurs de Coton (UR-CPC):

- Gestion : centralisation et analyse des besoins en moyens de production des UL-CPC ; approvisionnement en moyens de production ; suivi du crédit agricole des membres ; information et formation des membres ; participation à l'appel d'offre et à l'adjudication des marchés au niveau national ; investissements collectifs pour les membres ; appui à la commercialisation primaire et à la sauvegarde de la qualité.

- Concertation : participation au développement régional et aux cadres de concertation régionaux

- Coordination : coordination des activités des unions locales.

- Représentation : représentation des membres auprès de l'assemblée régionale et des partenaires techniques et financiers.

L'Union Nationale des Coopératives de Producteurs de Coton (UNCPC) :

- Gestion : centralisation et analyse des besoins en moyens de production des UR-CPC ; approvisionnement en moyens de production ; information et formation des membres ; appel d'offre, adjudication des marchés et commandes des moyens de production ; détermination des prix de cession des moyens de production ; suivi des livraisons et paiement des fournisseurs ; suivi du crédit ; investissement collectifs pour les membres ; négociation du prix du coton graine au producteur ; appui à la commercialisation primaire et à la sauvegarde de la qualité.

- Concertation : concertation avec les acteurs d'autres filières ; développement des relations de collaboration avec les partenaires au développement et les producteurs d'autres pays.

- Coordination : coordination des activités des unions régionales.

- Représentation : participation au conseil d'administration de la société ; représentation des coopératives auprès du département de tutelle.

Les ressources des faîtières seraient constituées des cotisations, des parts sociales ; de subventions ; de dons et legs.

Les instances des faîtières seraient : l'assemblée générale (AG) ; le conseil d'administration (CA) ; le comité de surveillance (CS).

L'union communale serait administrée par un conseil d'administration dont les membres sont élus en assemblée générale parmi les délégués des coopératives membres. Les membres du CA sont élus pour un mandat de 3 ans renouvelable. A l'expiration du second mandat, les administrateurs sortants ne sont rééligibles qu'au terme d'une période de 3 ans sans mandat.

Le nombre d'administrateur ne doit pas dépasser 10 membres : Président ; Vice-Président ; Trésorier comptable ; Trésorier caissier ; 2 Secrétaires à l'organisation et à l'information ; 2 Secrétaires à l'approvisionnement et au crédit ; 2 Secrétaires à la production, commercialisation et transformation

La proposition d'organisation ci-dessus est très pyramidale, faite pour couvrir de manière homogène toutes les zones de production cotonnière et de part l'importance de son champ d'activité elle

monopoliserait de fait la plus grande partie des fonctions au sein de la filière : gestion des fonctions techniques et économiques coordination, représentation, concertation.

2.2.4. Les faîtières d'OP : quelques éléments de synthèse

Les principaux points à retenir sur la situation de référence concernant les faîtières d'OP dans la zone cotonnière peuvent être ainsi résumés.

✓ ***Les syndicats de producteurs de coton et vivriers***

Ils sont au nombre de 4 regroupés au sein d'une intersyndicale. Ils sont issus de mouvements paysans au moment des crises cotonnières.

Ils ont pour mission principale de défendre les intérêts de leurs membres, principalement dans la filière coton mais pas exclusivement et de représenter les producteurs dans les négociations avec les Pouvoirs Publics, la CMDT, etc.

Ils ont d'autres activités notamment économiques avec la fourniture d'intrants, mais parce qu'il n'y avait pas d'autres organisations pour prendre en charge cette fonction.

Leur organisation est insuffisante notamment à la base, leurs ressources sont faibles, mais les syndicats disposent d'une forte capacité de mobilisation.

✓ ***Les Centres de Gestion et les Unions Régionales***

Les Centres de gestion et les Unions régionales sont des organisations initiées par le Projet gestion rurale et la CMDT.

Leur mission est d'apporter un service aux organisations membres : conseil de gestion, formation, information.

Centres et Unions disposent d'une organisation solide et bien rodée avec des ressources humaines relativement nombreuses (dispositif d'une cinquantaine de conseillers dispersée dans la zone cotonnière et une équipe régionale permanente). Pour exécuter les activités qui rentrent dans le cadre de sa mission, le dispositif est relativement efficace.

Leurs ressources financières sont de plus en plus assurées par la filière (subvention CMDT qui pourrait se transformer en taxe parafiscale avec une répartition qui pourrait être étendue aux syndicats et autres faîtières) et par des cotisations des OP membres (sur la base du tonnage coton). Mais ces ressources sont encore très nettement insuffisantes pour assurer leur autonomie.

On peut supposer, voire conseiller ou imposer, que les organisations faîtières (unions) soient automatiquement suivies et appuyées dans leur gestion technico-économique et financière. En raison des missions même de ces organisations – activités économiques – il paraît indispensable que dès le départ, pour prévenir d'éventuels dérapages, elles soient dans des conditions favorables à une bonne gouvernance : bonne gestion, transparence, capitalisation des informations qui permettent un suivi et un contrôle des activités. Les organismes susceptibles d'assurer l'appui et le conseil de gestion à ces organisations sont le réseau des Centres de gestion et d'éventuels Cabinets privés agrées.

La création du réseau des OP avec leurs faîtières et la création de l'interprofession sont des éléments favorables pour le développement des centres de gestion. Les discussions sur le devenir et le rôle du réseau des centres de gestion sont en cours avec diverses options possibles et notamment parmi elles (i) le maintien d'un réseau indépendant et autonome vis-à-vis des faîtières (même si l'interprofession

peut prélever des taxes parafiscales qui pourraient être en partie redistribuées aux centres de gestion ou à des cabinets comptables privés pour le suivi et l'appui à la gestion des O.P. de base et de leurs faîtières) ; ou (ii) l'intégration du réseau des centres de gestion dans les faîtières, le suivi et l'appui à la gestion devenant un service assuré par le réseau des OP en plus de l'approvisionnement en engrais, la commercialisation du coton, etc. Selon, nous la première option avec un réseau des centres de gestion différent du réseau des OP nous semble préférable pour préserver un minimum « d'indépendance » et éviter les « ingérences » dans le conseil de gestion.

✓ ***Kafo Jiginew***

Kafo Jiginew est un réseau de caisses mutualistes qui collecte de l'épargne et octroie des crédits. L'organisation est efficace avec à la base un personnel spécialisé et bien formé et des administrateurs et responsables qui sont également, dans les zones cotonnières, des producteurs de coton et pour certains des responsables d'OP.

Avec le désengagement de la CMDT et la privatisation, ce réseau ainsi que tous les autres réseau d'IMF devraient voir leur importance croître pour assurer des crédits aux producteurs de base.

Enfin, l'expérience de Kafo Jiginew (mode d'organisation, dispositif de suivi et de contrôle, création de capacités par la formation, système d'information, etc.) peut être mise à profit pour la mise en place des faîtières de la filière coton.

✓ ***L'AOPP***

L'AOPP est une organisation spécifique qui regroupe des organisations paysannes de types très divers et de pratiquement toutes les régions du Mali. Elle a une dimension nationale mais aussi internationale à travers le Roppa. Elle incarne un mouvement paysan qui s'est organisé après les événements de 1991 qui ont abouti à la démocratisation du pays.

Elle a des missions de défense des intérêts des exploitations agricoles familiales à tous les échelons (du local à l'international), d'appui à la structuration du monde rural, de promotion de cadres de concertation, de formation et d'information des responsables du mouvement paysans (hommes et femmes) et des paysans et paysannes de base.

L'AOPP dispose d'une bonne organisation, décentralisée depuis peu avec des ressources humaines conséquentes. Elle a une grande capacité de mobilisation à la fois des producteurs de base (puisque les syndicats sont membres de l'AOPP) mais surtout ressources humaines et financières et de lobbying à travers un réseau de relations national et international.

Les ressources financières proviennent essentiellement des partenariats qu'elles tissent avec des ONG, des aides bi ou multilatérales et des projets et programmes qu'elle exécute.

✓ ***Les propositions de la CMDT et les unions communales de coopératives de producteurs de coton***

Quelques unions communales existent déjà dans la zone de Fana, initiées par la CMDT. Cependant elles sont de création postérieure au démarrage du PASE et ne sont pas encore fonctionnelle. Par ailleurs, la CMDT a arrêté son programme d'incitation à la création des unions suite aux différents qui les oppose sur ce thème à la Chambre d'Agriculture.

La CMDT a fait une proposition d'organisation très détaillée. Le modèle est prêt à être généralisé avec des modules de formation déjà opérationnels. Cependant, la CMDT n'a pas actuellement les moyens de mettre en œuvre ce programme.

On notera que la proposition est basée sur le découpage administratif et non plus sur le découpage de la CMDT (en Zaer, Secteurs et Régions) et que les unions gardent des fonctions de développement local avec une participation aux investissements.

La structuration proposée telle que décrite ici est pyramidale et très stéréotypée avec un moule très strict. On peut aisément imaginer qu'il faudra tout de même laisser un peu plus de souplesse au système pour prendre en compte la diversité des situations rencontrées sur le terrain. De plus, si la structuration est largement décrite en terme de constitution du réseau, rien n'est précisé sur les modes de fonctionnement (en interne, entre les différents niveaux et entre les différents niveaux et les partenaires extérieur), sur les modalités de gestion ou sur les relations. Or ce sont bien ces éléments qui constituent le véritable défi pour la mise en place du réseau d'OP.

✓ ***Les futures faîtières à vocation économique***

Le PASE œuvre pour la création d'une organisation pyramidale constituée de coopératives de producteurs de coton à la base qui se regroupent et se fédèrent pour mener principalement des activités économiques en amont et en aval de la production de coton (essentiellement de coton mais aussi, il faut l'espérer, des autres productions agricoles et en particulier les productions vivrières) et de conseil agricole. Les deux grandes activités économiques principalement concernées sont l'approvisionnement et la commercialisation.

La mise en place de cette organisation ne peut se faire qu'avec l'appui des autres faîtières, comme l'a bien intégré le PASE, puisque la construction est une démarche volontariste et non issue d'un mouvement avec la mobilisation des producteurs de base. Il est bien évident que ces faîtières disposeront à terme de ressources et de moyens importants et donc d'un pouvoir important.

Il n'est pas souhaitable que ces faîtières disposent d'une position hégémonique dans la représentation des producteurs de coton et encore moins dans la représentation du monde paysan. Les autres faîtières ont leur place. Ceci est vrai, selon nous, en particulier pour les syndicats dans l'interprofession. Mais aussi pour les Centres de Gestion qui devraient conserver un réseau indépendant, même si les relations doivent être très étroites entre les deux réseaux.

Enfin, il semble indispensable que dès le départ les unions/faîtières « bénéficient » d'un appui et d'un suivi pour leur gestion soit en adhérant à un Centre de Gestion du réseau soit en utilisant les services d'un Cabinet privé agrée. Pourquoi ne pas indiquer dans le règlement intérieur des faîtières l'obligation d'un suivi comptable, l'existence d'une comptabilité certifiée, la définition d'indicateurs et ratios de suivi comptable et financier, etc. Une telle mesure faciliterait le travail de suivi, de formation et d'accompagnement. Elle serait une garantie pour assurer une bonne gestion et la transparence en interne (il n'y pas de raison que ce besoin existe pour les OP de base et pas pour les Unions) et pour éviter les dérapages si fréquents quand « on » crée de nouveaux dispositifs avec de nouvelles règles souvent mal comprises et qui favorisent des comportements opportunistes. Elle serait enfin une garantie pour la production d'informations à destination des autres membres du réseau mais aussi de l'extérieur (les partenaires).

2.2.5. Activités programmées, indicateurs de suivi et mise en place d'un système d'information spécifique au réseau

✓ ***Activités programmées***

Le PASE a proposé un plan d'actions pour la structuration des OP en zones cotonnières en deux phases (PASE, 2004a): la phase de transformation des OP actuelles en CPC, puis une phase de constitution des faîtières de CPC. La constitution des faîtières ne sera engagée qu'après une phase de large concertation (notamment avec les producteurs et leurs organisations les autres faîtières) intitulée « réflexion stratégique » qui permettra de définir les grandes orientations et principes qui seront adoptées pour la structuration.

Il est prévu de constituer des équipes pour animer et organiser une série d'ateliers où tous les partenaires/acteurs de la filière débattront de ces problèmes, puis les résultats seront diffusés (radio) et restitués dans le cadre d'ateliers. Enfin, toujours avec des équipes de prestataires il est prévu d'accompagner (susciter, provoquer ?) la création et l'installation des faîtières par élections successives.

Une deuxième série d'actions est prévue pour la formation des responsables.

✓ ***Quelques indicateurs de suivi du PASE***

Les indicateurs que l'on peut proposer seront avant tout des indicateurs « classiques » de performance sur l'exécution du plan avec quelques indicateurs pour apprécier l'efficacité :

- Indicateurs sur la passation des contrats avec les prestataires (nombre, montants, durées, etc.)

- Indicateurs sur la réalisation des ateliers : nombre de personnes participant par organisation, date de réalisation par rapport aux prévision, coût moyen par personne, élaboration des comptes rendu, etc. mais aussi sur l'atelier lui-même : (i) en récoltant l'opinion des participants en demandant aux équipes d'animation de faire passer un petit questionnaire simple ou de faire une évaluation de groupe en fin d'atelier (ii) en relevant quelques critères qualitatifs pour apprécier la tenue et les résultats de l'atelier

- Indicateurs sur l'information et la communication : nombre de message radio, etc.

- Indicateurs classiques sur les sessions de formation : nombre d'ateliers, nombres de personnes formées, nombre de modules réalisés, etc. Ici aussi il est possible d'obtenir des indicateurs d'opinion des personnes formées

- Indicateurs sur les organisations « crées », leur fonctionnement et leurs performances (en liaison avec le système d'information à mettre en place voir ci-dessous). A ce niveau les indicateurs possibles sont très nombreux et il faudra déterminer des priorités en fonction du système d'information qui sera mis en place.

Des indicateurs du type efficacité et impact peuvent également être proposés mais encore une fois la période est trop courte:

- Evolution des quantités d'intrants et des prix des intrants en comparaison avec d'autres sources ou d'autres systèmes d'approvisionnement.

- Evolution des crédits, de l'endettement des OP de base, etc.

- Evolution des coûts de mise à disposition des intrants

- Evolution des ratios prix des intrants rendus village / prix CAF des intrants

- Evolution des prix relatifs du coton par rapport aux intrants, etc.

✓ ***La mise en place d'un système d'information du réseau***

En même temps qu'est lancé le processus de création et de formation des faîtières, le PASE devrait également mettre en place une base de données de manière à suivre et à capitaliser les informations sur les organisations : nom, date de création, date du récépissé, adresse, composition du bureau avec informations individualisées sur les responsables (nom, prénom, adresse, date de naissance, poste occupé, date d'élection, niveau de formation et d'alphabétisation, OP d'appartenance et poste occupé dans l'OP d'appartenance, etc.), nom des OP membres (en liaison avec les tables des OP de base qui elles aussi comportent les informations détaillées) informations spécifiques sur l'OP et leurs activités (voir point précédent).

Il convient en fait, en liaison avec le point précédent, d'initier le système d'information du réseau des organisations de producteurs de coton (OP de base, unions jusqu'au niveau central) avec une base de données décentralisée et consolidée au niveau central. La collecte des données, la saisie des informations dans le système, leur utilisation et leur restitution doivent être des opérations initiées dès le début pour qu'elles soient effectivement internalisées. Ce système d'information doit être la base de l'organisation du réseau.

L'exemple le plus simple concerne l'approvisionnement en intrants. Cette activité demande un système d'information efficace qui va de la collecte des besoins au suivi du remboursement ou du paiement final des intrants livrés en passant par de nombreuses étapes. Il faut dès le départ, définir un système d'information informatisé pour une partie des étapes avec capitalisation des informations pour une utilisation diversifiée (par exemple mise en relation des quantités utilisées par OP et par type et coton livré). Ce système doit avoir suffisamment de souplesse pour être adapté progressivement aux évolutions et aux nouvelles situations qui ne manqueront pas d'arriver malgré toutes les réflexions prospectives qui soient.

De même, avec une adhésion à un Centre de gestion, les informations comptables et de suivi de la gestion technique et financière peuvent constituer un système d'information à multiples utilisations (et en premier lieu en interne dans le réseau).

En fonction du système d'information, des indicateurs d'impact et d'efficacité pourront être déterminés.

2.3. LES CENTRES DE GESTION ET LEURS UNIONS

✓ *Les termes de références de l'étude*

Faire le point sur les centres de gestion et les unions de centres de gestion existants, le type et la dualité des services rendus aux OP de base, leur niveau d'organisation ainsi que le degré de fonctionnement, le niveau d'autofinancement, le taux de recouvrement des cotisations par centre et par union, la satisfaction des producteurs par rapport aux services fournis.

✓ *Les actions menées*

- Rencontre avec quelques OP pour aborder (si absence d'évaluation) le niveau de satisfaction.
- Récupération des rapports d'activités et d'évaluation, interviews de responsables d'OP et analyse
- Analyser les documents existants et produire une synthèse des évaluations disponibles

✓ *Remarques préalables*

Le réseau des Centres de Gestion est issu des actions menées dans le cadre du Projet de Gestion Rurale, initié en 1992 et réalisé sur financement de la Coopération française. Ce réseau est « destiné à mettre en place des outils comptables et à faire fonctionner des mécanismes de gestion au niveau des organisations paysannes ». D'une certaine façon, le PASE sert de relais pour le financement de la troisième phase de cette action dont l'évaluation a mis en lumière les limites et insuffisances mais aussi les bons résultats obtenus (Kébé D. et Djouara H., 2002) et qui doit progressivement trouver son autonomie.

Dans les différentes étapes de la conception et de la mise en place du PASE, le rôle que pourraient (ou devraient) jouer ces organisations dans la filière a profondément évolué. Le rapport de faisabilité Horus proposait en 2002 que la structure constituée du réseau des centres de gestion avec leurs faîtières régionales « serve de base à la création de ce réseau technico-économique (organisation des OP pour assumer les fonctions transférées dans le cadre de la restructuration de la filière), ce qui éviterait la création en parallèle de réseau cotonnier [...] les centres de gestion constitueraient le premier niveau de ce réseau ».

Dans les Termes de référence du DAO du PASE, le PGR occupe une place importante justifiée notamment par le fait que « les nouveaux transferts envisagés en direction des organisations professionnelles, relatifs à l'approvisionnement des AV en intrants agricoles, obligent à renforcer la capacité de gestion des responsables paysans. Ces objectifs exigent un rôle accru du dispositif de conseil de gestion relevant du PGR ». Cependant l'idée de construire une organisation des producteurs à vocation technico-économique sur la base des centres de gestion a été abandonnée. Ainsi, les propositions d'actions ont été revues dans ce domaine. Dans le volet 2, il est prévu de « mettre en œuvre un plan cohérent pour renforcer et pérenniser la gestion des OP. L'amélioration de cette fonction, dont l'AFD (à la suite du ministère français des Affaires étrangères) appuie la promotion depuis 1999, constitue un enjeu important et doit être poursuivie pour arriver à sa prise en compte par les OP ».

Il faut préciser qu'une étude spécifique sur le PGR[6] réalisée pour le compte du PASE était en cours au moment de la réalisation de cette étude. L'équipe a pu disposer du rapport provisoire (Claus J.-C. et Diop A. G., 2004) en fin de mission et l'a utilisé pour compléter les travaux déjà réalisés.

2.3.1. Le réseau des Centres de Gestion situation actuelle

Le réseau des Centres de Gestion Rurale est constitué par des organisations de producteurs de base (AV, APC ou CPC) qui se regroupent pour former un Centre de Gestion (de 20 à 250 OP de base). Les Centres de Gestion se regroupent au sein d'Unions Régionales des Centres de Gestions (URCG) qui sont adaptées au découpage régional de la CMDT (Régions CMDT). Ces Unions auraient du se regrouper au sein d'une Fédération Nationale mais celle-ci n'est pas encore crée.

Les services du Centre de Gestion aux OP membres sont assurés par l'intermédiaire d'un conseiller prestataire de service du centre, appuyé et contrôlé par l'Union Régionale.

Toutes les unions et tous les centres de gestion sont des associations de producteurs initiées par le Projet Gestion Rurale (PGR) ; la démarche suivie visait à laisser le contrôle effectif de ce réseau et donc des services fournis aux producteurs.

Le dispositif de gestion rurale mis en place comprend actuellement :

- 5 Unions Régionales de Centres de Gestion (URCG) localisées à Fana, Koutiala/San, Sikasso, Bougouni et Kita avec une équipe technique permanente ;
- 28 centres de gestion constitués par le regroupement de 2 264 0P ;
- 49 conseillers prestataires de services des centres de gestion.

On notera que pour que le dispositif soit complet, il était prévu de créer une Fédération nationale.

✓ ***La mise en place d'un conseil en gestion en zone cotonnière***

Le PGR créé en 1992 avait pour objectif principal de développer un service de gestion comptable et financière au niveau des organisations paysannes qui leur permettrait de renforcer leur capacité au sein de la filière coton. La création du PGR fait suite à un certain nombre des difficultés recensées au niveau des AV à savoir :

- la mauvaise tenue des documents (cahiers de caisse) ;
- l'absence des justificatifs de dépenses ;
- l'absence de suivi des opérations bancaires et des prêts ;
- le cumul des fonctions entre les mains d'une ou deux personnes ;
- les comptes non fiables, bilans et comptes d'exploitation difficiles à établir et à utiliser ;
- les détournements de fonds ;
- l'absence de contrôle externe.

[6] Etude « Bilan-diagnostic des centres de gestion rurale mis en place par le projet de Gestion Rurale (PGR) dans les zones cotonnières du Mali »

L'appui du PGR devrait conduire à restaurer la confiance entre producteurs par l'établissement de la transparence dans les comptes et la maîtrise de la gestion par les responsables des organisations paysannes qui bénéficieraient d'une formation adaptée.

D'une manière générale, les difficultés des AV qui ont présidé à la création du PGR sont toujours d'actualité même si les acquis dans ce domaine sont nombreux, notamment en raison de l'action du PGR.

✓ ***Les unions régionales des centres de gestion rurale (URCGR)***

Les Unions Régionales des Centres de Gestion Rurale sont de création récente et ont comme objectifs de :

- favoriser une plus grande autonomie des organisations paysannes par la maîtrise de leur gestion ;
- obtenir une transparence des comptes, base de confiance entre les membres ;
- favoriser des décisions de gestion par les organisations paysannes (choix des investissements, maîtrise des frais généraux, gestion de trésorerie, etc.) ;
- favoriser l'échange d'expérience entre les producteurs.

Le conseil d'administration de l'URCGR est composé de 4 à 8 membres élus des conseils d'administration des centres de gestion. Le nombre d'élus du Conseil d'Administration (CA) de l'URCGR varie en fonction du nombre de centres de gestion. Le mandat est de 5 ans renouvelable une fois. En général le CA est composé d'un président, un vice président, un secrétaire général, un trésorier général et adjoint, un organisateur. La CMDT et les syndicats des producteurs sont membres d'honneurs du CA, à ce titre ils n'ont pas un droit de vote. A côté du CA il existe un comité de contrôle composé d'un président et 3 membres.

L'union régionale, structure faîtière des centres de gestion, joue un rôle de coordination et d'appui technique des conseils d'administration des centres de gestion. Pour mener à bien ses missions, chaque union régionale dispose d'une équipe technique de personnels salariés (5 personnes en général) composée d'un secrétaire exécutif, d'inspecteurs, d'un secrétaire, d'un chauffeur et d'un gardien. Le secrétaire exécutif est chargé de l'appui technique du dispositif de gestion rurale au niveau de sa région.

Les unions régionales ont un rôle central dans le dispositif du conseil de gestion en raison des acticités qu'elles mènent et qui sont des actions de (voir annexe pour plus de précisions) :

- Coordination avec notamment la gestion d'un fonds de roulement régional pour l'édition des documents de gestion ; l'organisation et la supervision des prestations d'inspection et de formation ; le suivi et le contrôle des Centres de Gestion.
- Conception et fourniture des documents (outils de gestion) aux Centres de Gestion.
- Formation des adhérents : 12 modules spécifiques ont été mis au point, testés et utilisés. Ces modules qui couvrent l'ensemble des besoins du dispositif (tous les postes de responsabilité des OP et des faîtières, mais aussi les activités ou thématiques) constituent un acquis important du PGR.
- Inspection : cette activité correspond au contrôle externe des OP avec une composante d'appui (auprès des conseillers, des administrateurs, des OP). L'Union régionale vérifie les

comptes annuels des OP, en fait la saisie informatique et apprécie la santé financière à partir de quelques ratios.

- Présentations des comptes annuels.

Pour assurer leur fonctionnement, les Unions Régionales disposent des cotisations payées par les différents centres de gestion et reçoivent un appui financier du PGR jusqu'en 2003 et maintenant du PASE.

Tableau 9 : Cotisations des centres de gestion versées aux unions pour 2003 et 2004

	Cotisation CGR à UR en Fcfa/tonne		Montant total des cotisations en Fcfa	
URCGR	2004	2003	2 004	2 003
Fana	65	60	2 425 215	1 525 440
Koutiala	105	60	15 598 065	5 118 960
Sikasso	117	60	9 441 783	3 861 900
Bougouni	100	60	2 215 300	940 200
Kita	45	10	758 655	157 730
TOTAL	100	56	30 439 018	11 604 230

Source : (Claus J.-C. et Diop A. G., 2004)

L'augmentation de la contribution des centres de gestion aux URCGR entre 2003 et 2004 est conséquente (multiplication par un facteur 3). En valeur absolue, cette augmentation est de près de 19 millions de Fcfa acquise par un quasi doublement du montant moyen de la cotisation par tonne (de 56 Fcfa à 100 Fcfa par tonne) et une augmentation de 48 % du tonnage traité. L'augmentation du tonnage traité est lui-même lié à l'augmentation du nombre d'OP adhérentes au réseau (23 % du tonnage supplémentaire pour 156 OP supplémentaires) et une augmentation de la production moyenne par OP adhérente (production moyenne qui est passée de 107 à 127 tonnes).

Tableau 10 : Budget 2004 des UR et leurs financements (CGR et PASE) situation Nov 2004

Régions	Montant budget 2004	Coût /tonne	Contribution prévis. des CGR	Prise en charge CGR (en %)	Contribution PASE 2004	Prise en charge PASE (en %)
Fana	71 265 000	1 910	2 425 215	3%	7 811 000	11%
Koutiala	62 420 200	420	15 598 065	25%	10 040 250	16%
Sikasso	59 549 000	738	9 441 783	16%	6 538 500	11%
Bougouni	42 087 710	1 900	2 215 300	5%	6 101 700	14%
Kita	27 946 000	1 658	758 655	3%	6 946 500	25%
TOTAL	263 267 910	862	30 439 018	12%	37 437 950	26%

Source : (Claus J.-C. et Diop A. G., 2004)

La cotisation reste variable selon les Unions Régionales. Les cotisations totales ne couvrent qu'une faible part du budget total des Unions. Le budget total comprend également des investissements. Il conviendrait de faire une analyse en séparant investissements et coûts de fonctionnement. Globalement, les cotisations couvrent environ 12 % du budget 2004 mais avec de fortes disparités entre les régions : 3 % à Kita, Fana et 25 % à Koutiala. Le résultat de Koutiala est déjà intéressant, quand on sait que les Unions sont de création récente et que les budgets des Centres de Gestion de cette région sont globalement positifs. L'évolution de la part de l'autofinancement de l'ensemble du réseau (CG et UR) sera un bon indicateur pour le suivi évaluation du projet PASE, en vérifiant que la qualité des services ne suive pas une courbe inverse.

La position des Unions Régionales est d'augmenter la contribution de la filière pour son fonctionnement avec de l'ordre de 500 Fcfa supplémentaires par tonne de coton soit par l'intermédiaire de la CMDT sur la commercialisation soit par l'intermédiaire de la BNDA (avec l'argument que le système financier bénéficie indirectement des services du réseau des Centres de Gestion). On notera cependant qu'un des reproches faits au Réseau des Centres de Gestion par les adhérents de base est le coût qu'ils jugent trop élevé.

Les taux de recouvrement des cotisations varient entre 86 et 100% selon les unions régionales.

Les Unions Régionales ont traversé une phase difficile avec l'absence de financement et un fonctionnement sur le fonds de roulement. La situation en 2004 est donc difficile. De l'avis des responsables des unions régionales, notamment ceux de Koutiala, les acquis de plus d'une décennie d'exercice donc d'expérience mériteraient d'être mieux consolidés par un appui conséquent de la part des partenaires financiers. En cela ils souhaiteraient que les demandes adressées au PASE dans ce sens aboutissent rapidement. Aussi la formation qui représente le socle du dispositif des Centres de Gestion selon eux, connaît une situation de léthargie. Il serait impératif de réintégrer cette composante dans le dispositif et non comme il est prévu de la confier à des prestataires externes. Les arguments en faveur de la non externalisation de la formation portent sur le faible coût que cela représenterait pour tout le dispositif. Par ailleurs, ils prônent l'adhésion de la majeure partie des producteurs de coton aux unions (plus de la moitié) donc la nécessité de renforcer les capacités au sein de ces unions contribuerait à l'essor de la filière.

Les unions régionales ont besoin de compétence pour la mobilisation des ressources financières. De plus, la cohabitation des UR/CGR avec d'autres OP à l'échelle régionale (syndicats, associations des motorisés, etc.) nécessite un appui particulier dans la définition des domaines d'intervention potentielle de l'UR/CGR au sein de la filière coton et ses relations avec les autres OP faîtières. Il y a cependant un important chemin parcouru puisque à la création les Unions régionales étaient plus une courroie de transmission pour la direction du projet qu'une organisation à part entière. Elles sont en train d'obtenir progressivement une certaine reconnaissance.

✓ ***Les Centres de Gestion Rurale***

Les centres de gestion rurale sont des groupements d'OP adhérentes au dispositif de gestion rurale. Chaque centre de gestion est dirigé par un conseil d'administration. Celui-ci est élu lors d'une assemblée générale constituée des représentants (1 à 2) des AV, APC ou CPC membres.

Les Conseils d'Administration des CGR ont pour tâches essentielles, la supervision du travail du conseiller et l'assistance au conseiller dans la gestion des situations difficiles dans les AV où ils interviennent. Le conseiller est un prestataire de service il a la charge d'installer la comptabilité et de former les responsables des OP à l'utilisation des documents comptables. C'est le travail du conseiller auprès des OP de base qui constitue le cœur du dispositif, sa raison d'être. Le travail effectué doit permette aux responsables des OP de base (i) d'acquérir les compétences pour assurer une bonne gestion, (ii) réaliser une vérification des comptes et assurer au moment de leur présentation par les responsables aux membres de base de l'OP que ces résultats sont exacts et corrects, (iii) assurer la transparence au moment de la commercialisation du coton et pour la répartition des remboursements de crédits ou d'intrants.
Le fonctionnement des centres de gestion et le salaire des conseillers sont assurés par les cotisations des OP adhérentes. L'essentiel du financement des centres de gestion provient de la subvention de 500

FCFA par tonne de coton graine accordée par la CMDT sur les frais de commercialisation du coton[7]. La contribution des OP adhérentes varie de 0 FCFA/tonne à 270 FCFA/tonne (125 à 175 Fcfa par tonne dans la région de Koutiala).

Tableau 11 : Cotisations moyennes par OP de base en Fcfa/tonne

	2004	2003	2002
Fana	74	75	75
Koutiala	145	127	125
Sikasso	26	15	12
Bougouni	173	172	165
Kita	155	160	161

Source : (Claus J.-C. et Diop A. G., 2004)

On constate que les cotisations moyennes ont légèrement progressé au cours de ces trois dernières années avec une augmentation importante pour Koutiala.
A Sikasso et fana le montant moyen des cotisations est nettement plus faible.

Le taux de recouvrement des cotisations des OP membres varierait entre 90 et 98% selon les unions régionales.

Tableau 12 : Charges et résultats des CGR par région pour les exercices 2003 et 2002

Région	Charges des CGR/T (2003)	Charges des CGR/T (2002)	Résultat des CGR/T (2003)	Résultat des CGR/T (2002)
Fana	637	532	14	93
Koutiala	697	543	19	63
Sikasso	519	506	62	93
Bougouni	856	705	-125	23
Kita	708	650	-31	21
TOTAL	647	550	17	70

Source : (Claus J.-C. et Diop A. G., 2004)

Les Centres de Gestion équilibrent leurs budgets sauf les régions les moins avancées (Bougouni et Kita) et dégagent même des bénéfices. Avec les niveaux actuels de rémunération du service pris sur la filière (500 Fcfa/t) et les cotisations des OP, les services de base du réseau s'autofinancent. Les résultats en valeur absolue reconstitués à partir des données précédentes restent cependant relativement faibles. Cette « comptabilité séparée » entre CR et UR pourrait laisser penser qu'il y a autonomie entre les niveaux d'organisation, or les Centres de Gestion fonctionnent avec l'appui et le contrôle des UR. Une comptabilité globale du réseau par Région permettrait de mieux apprécier le degré d'autofinancement.

Horus en 2002 estimait que les producteurs avaient contribué directement à 3% du coût total du dispositif (20/656 millions de Fcfa) et la CMDT 19 % soit une contribution globale de 22 % (Horus Entreprises / Semes, 2002). A partir des données du rapport provisoire sur le réseau des Centres de Gestion (Claus J.-C. et Diop A. G., 2004), on peut faire une estimation très grossière qui porterait à environ 40 % le taux de couverture des coûts totaux du dispositif par les producteurs et la CMDT

[7] Ceux-ci sont de 5 900 Fcfa/t pour les AV qui sont au PGR et dans ce cas 500 Fcfa/t sont reversés au Centre de Gestion. Les OP qui ne sont pas adhérentes à une Centre de gestion ne perçoivent que 5 400 Fcfa/t.

(200/500 millions de Fcfa les charges totales incluent le budget total proposé par les UR avec les investissements qui en réalité ne devraient par être tous réalisés). Les données collectées ne nous ont pas permis de faire une estimation pour 2003, qui devrait constituer la référence pour le PASE.

Le recrutement des conseillers se fait par les unions régionales à la demande des centres de gestion. Cependant ce sont les centres de gestion qui signent les contrats avec les conseillers et ce sont eux qui sont chargés de payer leurs salaires. Les conseillers perçoivent en salaire 43 à 45% du montant total des cotisations des centres de gestion.

Tableau 13 : Evolution du nombre de conseillers par union régionale

Unions régionales	Nbre de conseillers au 31/12/03	Nbre de conseillers 10/11/04	Moyenne d'OP suivies par conseiller
Fana	6	6	60
Koutiala/San	19	21	54
Sikasso	10	10	51
Bougouni	5	6	42
Kita	6	6	31
Total	46	49	36

Source : enquête auteurs

L'élaboration et la restitution des comptes de l'AV en fin d'année est actuellement une tâche exécutée par le conseiller. Ce travail est bien apprécié par les producteurs. Une implication de plus en plus accrue des secrétaires AV et comptable est souhaitable dans le but d'un transfert à ces derniers.

L'appui aux règlements des litiges internes et externes des AV se fait à travers les interventions des centres de gestion au niveau du village et le conseiller au niveau des banques et de la CMDT.

Les principales données quantitatives de la situation de référence des CGR pour le PASE restent le nombre d'OP adhérentes au dispositif, le taux d'OP adhérentes par rapport aux OP totales et la part du coton que les OP adhérentes commercialisent par rapport au coton total.

Les données présentées dans les tableaux ci-dessous proviennent du rapport d'étude spécifique sur les centres de gestion (Claus J.-C. et Diop A. G., 2004).

Tableau 14 : Situation des OP adhérentes aux centres de gestion des différentes Unions Régionales en début 2004 au démarrage du PASE

Région	Nbre total OP	OP adhérentes	Taux OP	Nbre total CPC	CPC adhérents	Taux CPC
Fana	1 285	361	28%	380	114	30%
Koutiala	1 736	1 133	65%	548	175	32%
Sikasso	982	505	51%	117	14	12%
Bougouni	1 268	235	19%	94	7	7%
Kita	796	180	23%	172	38	22%
TOTAL	6 067	2 414	40%	1 311	288	22%

Source : (Claus J.-C. et Diop A. G., 2004)

Tableau 15 : Situation des OP adhérentes aux centres de gestion des différentes Unions Régionales en début 2004 au démarrage du PASE

	Production coton OP adhérentes			Production totale de coton			Taux de couverture. (% prod.)		
Région	2003/04	2003/02	2001/02	2003/04	2002/03	2001/02	2003/04	2002/03	2001/02

Fana	37 311	25 424	34 431	98 840	65 191	98 453	38%	39%	35%
Koutiala	148 553	85 316	120 508	218 077	108 674	197 259	68%	79%	61%
Sikasso	80 699	64 365	65 444	133 358	112 768	105 630	61%	57%	62%
Bougouni	22 153	15 670	18 370	100 273	77 531	95 015	22%	20%	19%
Kita	16 859	15 773	14 693	38 436	35 254	36 042	44%	45%	41%
TOTAL	305 575	206 548	253 446	588 984	399 418	532 399	52%	52%	48%

Source : (Claus J.-C. et Diop A. G., 2004)

Le dispositif couvre aujourd'hui près de 40 % des OP de base de l'ensemble de la région cotonnière CMDT (Mali Sud + Kita). Ce taux est élevé et a progressé fortement au cours de ces dernières années : en 2000 il était de 31 %. Or au cours de la même période le nombre d'OP de base a augmenté de 45 % passant d'un peu moins de 4 200 à plus de 6 000.

La forte progression est liée aux incitations de la CMDT sur les OP pour adhérer. Selon les responsables rencontrés, l'argument des agents de la CMDT est le suivant : toutes les OP devront se transformer en CPC, or les CPC auront l'obligation de fournir des comptes d'où l'intérêt d'adhérer au Centre de Gestion qui à priori seront moins chers que des organismes privés et resteront contrôlés par la profession. Il y a donc eu un effort important de la CMDT pour inciter les OP à adhérer.

Les OP adhérentes produisent et commercialisent plus de la moitié du coton produit dans la zone CMDT depuis 2002/03. Là aussi la progression est importante puisque en 2000, le taux de couverture de la production n'était que de 39 %.

Les évolutions rapides enregistrées ces dernières années demandent tout de même à être confirmées. Les nouvelles adhésions ont été obtenues en grande partie en raison de la pression mise par la CDMT sur les OP de base. La période récente a été relativement favorable avec une forte croissance de la production après la crise de 2000. Et enfin, les charges à supporter directement (cotisation) et indirectement (part versée par CMDT) par les OP pour le fonctionnement du réseau sont relativement faibles, or pour les producteurs et OP rencontrés au cours de la mission, une des contraintes majeures reste le coût qu'ils jugent trop élevé.

2.3.2. Les services fournis et le niveau de satisfaction des bénéficiaires

Encore, une fois il convient de rappeler ici que l'étude n'a pas fait une enquête d'opinion avec une base statistique représentative mais s'est rendue dans une dizaine de villages dont une partie ayant une OP adhérente à un Centre de Gestion ; ce sont les avis des responsables d'OP qui sont présentés ici.

Les principaux services fournis aux organisations de base sont en premier lieu l'établissement des comptes annuels. Les documents comptables sont là. Ils constituent les archives de l'OP. Ils assurent la transparence dans les comptes pour les partenaires extérieurs et pour les responsables des OP.

Pour les responsables des O.P. de base adhérentes à un Centre de Gestion rencontrés lors de l'étude, les principaux services fournis sont :

- L'élaboration et la restitution des comptes en fin d'année (cette opération est jugée très importante et exécutée).
- L'appui au recensement des besoins en intrants et de la commercialisation du coton (ce qui fait gagner du temps, permet la gestion des stocks qui est complexe, et apporte de la sécurité ou de la transparence) ;
- L'appui (formation) aux comptables et secrétaires

- Le suivi et le contrôle de la comptabilité et de la situation « financière ». Ce dernier point n'est pas toujours cité.

- Fourniture d'informations à des partenaires extérieurs pour le compte de l'OP (cité par les responsables d'une OP).

Les autres points tels que l'appui à la gestion (prises de décision), la formation des autres responsables, l'appui au règlement de conflits ou litiges ne sont pas cités. D'une manière générale, les responsables d'OP rencontrés sont satisfaits des services même s'il y a des critiques parmi lesquelles : le faible nombre de visites du conseiller, l'insuffisance de formation pour la tenue des cahiers, l'insuffisance de formation pour que les autres responsables assurent le contrôle de la tenue de ces cahiers, le travail est jugé trop lourd et trop difficile, etc.

La critique générale qui revient systématiquement est que le coût de la prestation est jugé trop élevé (alors que la cotisation directe reste faible). Même s'il faut relativiser cette position (d'une manière générale les paysans se plaignent systématiquement que les coûts sont trop élevés sur la filière), il reste un important travail de communication/sensibilisation à faire auprès des responsables d'OP et d'une manière générale auprès de tous les membres des OP dans la perspective d'un accroissement de la part autofinancée par le réseau. Si l'intérêt du service est assez bien perçu, les responsables le payent malgré eux sans que l'on puisse déterminer si la raison fondamentale est qu'ils ne sont pas habitués à payer les services, que le service ne justifie pas la dépense, ou qu'en réalité le service est plus ou moins imposé par la CMDT dans la situation actuelle. Ceci est vrai pour les responsables de base des OP, mais pas pour les responsables des CG et UR que nous avons rencontrés qui apparaissent motivés et qui défendent le système mis en place persuadés de l'intérêt à court et long terme pour la filière et surtout pour les producteurs de base et l'action collective au niveau des villages.

Parmi les attentes des responsables d'OP vis-à-vis du réseau des centres de gestion, la demande de formation est systématiquement évoquée et elle est classée prioritaire (la demande est d'autant plus forte que le passage des AV au CPC se traduit généralement par un renouvellement au moins partiel du bureau) : alphabétisation des responsables qui ne le sont pas, formation des responsables pour qu'ils puissent assurer leur fonction correctement, formation des autres responsables à la comptabilité et tenue des comptes, formation et informations pour « saisir » de nouvelles opportunités (de financement ou d'aide), alphabétisation et formation des membres des OP, etc.

Les responsables de base ne semblent pas bien connaître les activités des unions régionales et ne semble pas avoir bien compris la situation actuelle avec la fin du projet PGR. Là aussi il y a un besoin de communication et de sensibilisation important.

2.3.3. Situation de référence du réseau des Centres de Gestion

Le Réseau des Centres de gestion constitue un acquis important pour la filière coton. C'est un acquis fragile car c'est avant toute chose du capital social (ressources humaines, savoir-faire, organisation, réseau de relations, etc). L'évolution de ce capital social sera difficile à évaluer en fin de projet PASE (sauf en cas de disparition ou de forte dégradation).

Le réseau est une organisation bien structurée qui fonctionne sur des bases solides et qui dispose de données fiables et actualisées sur son fonctionnement et ses résultats, ce qui n'est pas le cas général pour les autres organisations paysannes. Cette situation s'explique par l'historique de la construction du réseau avec l'intervention du projet PGR et la mise en place de ressources humaines suffisantes et compétentes pour assurer cette organisation. Le suivi évaluation du PASE doit s'appuyer sur ces éléments pour construire ses principaux indicateurs.

Par contre on notera que les données produites par les centres de Gestion et les Unions régionales (ce sont les unions régionales qui vérifient les comptes et saisissent sur informatique les comptes de résultats annuels : compte d'exploitation et bilan) ne sont que très faiblement utilisées. Le service suivi évaluation n'existe plus depuis la fin du projet. La base de données mise en place par le projet existe à Sikasso mais elle n'a pas pu être récupérée par la mission pour des raisons techniques. Elle n'est plus remise à jour. Tous les indicateurs sur le suivi des organisations paysannes (et notamment le taux d'endettement) ne sont donc plus calculés. C'est une perte importante pour le suivi de la filière. Le Suivi évaluation au sein du réseau des Centres de Gestion doit être remis en place et redevenir opérationnel. Les données disponibles avec les comptes des OP saisis sous Excel dans les UR constituent une mine qu'il convient d'exploiter. Le coût pour utiliser et valoriser ces données par rapport à leur valeur (combien cela coûterait de les collecter ?) et leur utilité (indicateurs de santé financière et de fonctionnement déterminés à partir des résultats de plus de la moitié des OP de base de la filière coton) n'est qu'un coût marginal qui doit être supporté par subvention car ce sont les décideurs et les acteurs en amont et en aval de la production qui en tireront le meilleur parti.

Les difficultés auxquelles le réseau doit faire face sont nombreuses, elles ont été largement présentées dans le rapport de novembre 2004. Des propositions ont également été émises, pour le devenir. Il n'est pas nécessaire de les reprendre ici.

2.3.4. Activités programmées pour le PASE et indicateurs de suivi pour cette activité

Les activités du PASE visent la « consolidation et l'extension des activités des centres de Gestion et de leurs Unions » (aide mémoire de la supervision du PASE de Nov 2004). Dans le DAO il est prévu de « mettre en œuvre un plan cohérent pour renforcer et pérenniser la gestion des OP. L'amélioration de cette fonction, dont l'AFD (à la suite du ministère français des Affaires étrangères) appuie la promotion depuis 1999, constitue un enjeu important et doit être poursuivie pour arriver à sa prise en compte par les OP ».

L'étude de faisabilité d'Horus en 2002, prévoyait dans son plan d'action « une intégration du dispositif de gestion rurale dans le futur réseau technico-économique » (Horus Entreprises / Sernes, 2002). Cette option a été, à juste titre nous semble t il, écartée. Le plan d'action proposé perd donc une grande partie de sa signification. On notera que ce plan a proposé l'arrêt de la mise en place de la Fédération nationale : « créer une Fédération pourrait nuire à l'intégration du futur réseau .... » (page 73). Or aujourd'hui, il manque semble t-il une coordination et des échanges entre UR, le suivi évaluation et la capitalisation et l'exploitation des données doivent être relancés, etc.

Dans leur rapport de mission d'appui à la mise en œuvre du programme PASE, Diallo et Bloch, faisaient un certain nombre de recommandations pour « l'appui au renforcement des Centres de Gestion » (Diallo E. M. et Bloch r., 2003). Parmi les recommandations et commentaires on peut citer :

- la nécessité de prendre en compte la transformation des AV en CPC et adapter outils et démarches pour la prise en charge par les CPC des nouvelles fonctions (approvisionnement en intrants, transport, etc.) ;
- la recherche d'une synergie entre conseil de gestion et services financiers ;
- l'argumentation des centres de gestion gagnerait à être appuyée sur des études montrant l'impact du conseil de gestion sur la situation financière des OP et des Centres

Ces trois extraits pour rappeler :

- L'importance que devrait prendre le réseau des centres de gestion (parmi d'autres organisations) pour appuyer la transformation des OP de base d'AV en CPC, pourvu bien sûr que cette transformation vise une amélioration réelle du fonctionnement des OP. Le

CIRAD-DIST
Unité bibliothèque
Lavalette

réseau est certainement un des meilleurs outils existants pour accompagner cette transformation. Les actions à entreprendre devraient en tenir compte.

- Les collaborations entre système financier et réseau des CG devraient être renforcées et peut-être mieux formalisées car avec le désengagement de la CMDT de nombreuses fonctions (intrants, transports, etc.), le nombre d'acteurs va augmenter, les garanties possibles vont se faire plus complexes à définir et obtenir et les services financiers auront un besoin croissant des CG (de ce réseau et éventuellement d'autres réseaux ou de sociétés privées comme évoqué dans plusieurs rapports mais ces deux dernières options restent encore à étayer). Les services des CG devront également se diversifier pour répondre aux besoins des acteurs ou des nouveaux acteurs, à l'évolution de leurs fonctions et de leurs activités ; y compris pour les services financiers dont les activités devraient évoluer pour satisfaire les nouvelles demandes issues de la restructuration.

- Enfin, le suivi évaluation doit être relancé et développé pour fournir rapidement des données utiles à tous les acteurs, peut-être accompagné par une étude pour l'évaluation de l'impact.

Dans son document sur le suivi évaluation, le PASE propose quelques actions en attente de l'élaboration d'un programme d'action (PASE, 2004b).

Dans l'attente d'un plan précis d'activités à mener par le PASE, il semble difficile de proposer des indicateurs spécifiques.

Les indicateurs qui concernent le réseau des centres de gestion devraient être intégrés au Suivi Evaluation du PASE. Parmi ceux ci on peut citer :

- Les indicateurs quantitatifs sur l'évolution du réseau : nombre d'OP adhérentes et % sur total, quantité de coton commercialisée par OP adhérente et % par rapport à l'ensemble, nombre de conseillers et évolution (entrée, sortie, formations, etc.), etc.

- Les indicateurs sur le renforcement des capacités : formation du personnel, formation des administrateurs, formation des responsables d'OP, formation des membres.

- Les indicateurs sur l'évolution de la situation financière et du financement : coûts par grandes rubriques et où par service, montant des cotisations, niveau de recouvrement, part d'autofinancement, etc.

- Les indicateurs sur le fonctionnement et l'évolution financière des OP mais pour cela il faut d'abord réactiver le suivi-évaluation du réseau ou l'externaliser.

2.4. LES SYNDICATS DE PRODUCTEURS

✓ *Les termes de références de l'étude*

Faire le point sur les syndicats de producteurs en place dans les zones cotonnières, leur niveau d'organisation, le type et la qualité des services rendus à leurs membres et la satisfaction des membres.

✓ *Les actions menées*

- Interviews avec des responsables de syndicats
- Analyse des services fournis à partir d'entretiens avec des OP de base et quelques producteurs (notamment fourniture d'intrants)
- Analyser les documents existants et produire une synthèse

✓ *Remarques préalables*

L'appui aux syndicats et plus précisément aux groupement intersyndical fait partie du volet 2 du Document d'Appel d'Offre (DAO) du PASE qui vise le renforcement et la structuration des organisations de producteurs afin qu'elles soient pleinement partie prenante des évolutions de la filière. Les actions prévues sont « d'appuyer le groupement intersyndical pour aider les syndicats à mieux jouer ensemble leur rôle et à se repositionner par rapport aux nouvelles organisations technico-économiques qu'ils doivent aider à mettre en place » (DAO du PASE).

Le groupement intersyndical en collaboration avec la Commission coton de l'AOPP a déjà élaboré un programme d'activités sanctionné d'un Programme d'Exécution Technique et Financière (PETF) soumis au PASE et PASAOP. Le PASE s'est déjà engagé pour appuyer la réalisation de ce programme.

2.4.1. Les syndicats dans la zone cotonnière

Le premier mouvement d'organisation des producteurs de la zone cotonnière, notamment ceux de la zone CMDT date de la première crise importante du secteur au Mali intervenue pendant la campagne agricole 1981-1982. Ce **mouvement de solidarité** à l'époque a conduit au refus des producteurs de coton dans toutes régions la zone CMDT de livrer leur production de coton graine.

La seconde grande crise cotonnière survenue une décennie plus tard (campagne 1991-1992) était due aux problèmes des crédits agricoles garantis par le système de caution solidaire ainsi que le paiement des intrants non consommés. Toutes ces revendications jugées légitimes ont pu démontrer la capacité de mobilisation des producteurs. C'est cette dernière crise qui a surtout favorisé l'émergence du premier mouvement syndical des producteurs de coton en 1992.
Actuellement les syndicats sont au nombre de 4 : deux implantés dans la zone Mali Sud et l'OHVN (SYCOV et SYVAC) et deux dans la zone de Kita (SYPAMO et SPCK).

✓ *Sycov et Syvac dans la zone Mali Sud et dans OHVN*

Le premier syndicat crée dans la zone Mali Sud est le Syndicat des Producteurs de Coton et de Vivriers (SYCOV) lors de la crise cotonnière liée à la chute des cours au tout début des années 90. Durant cette crise, les producteurs se sont regroupés et mobilisés pour faire entendre leurs

revendications, notamment lors d'une réunion en mai 1991 qui a rassemblé (pour la première fois au-delà d'une ZAER) les principaux leaders d'Associations Villageoises. C'est à la suite de cette réunion que les structures du Syndicat des Cotonniers et des Vivriers (SYCOV) seront mises en place. En septembre 1992 se tient le congrès constitutif du syndicat. La première grande opération pour faire valoir les revendications paysannes sera menée en octobre 1992 avec le lancement du mot d'ordre de grève des livraisons de coton à la CMDT.

La naissance du syndicat et cette première confrontation seront décisifs sur l'évolution de l'organisation de la filière. Les producteurs y occuperont une place de plus en plus importante. La révision du contenu du premier contrat-plan en 1994 avec la signature d'un nouveau contrat par les responsables du SYCOV constitue une étape importante dans la reconnaissance des producteurs de coton comme acteurs responsables et incontournables du développement de la filière. A cette occasion, les producteurs obtiendront un relèvement du prix plancher grade 1 d'achat au producteur du coton graine de 40 Fcfa/kg.

La naissance de ce syndicat a eu lieu dans la lutte pour défendre les intérêts des producteurs vis-à-vis de la société cotonnière (la CMDT) et des Pouvoirs Publics. De cette époque et des luttes suivantes (notamment la grève des semis en mai et juin 2000), les syndicats tirent leur légitimité basée sur une forte capacité de mobilisation. Avec la crise de 1999/2000, sont apparus des conflits internes au SYCOV qui vont entraîner une scission avec la naissance d'un nouveau syndicat : le Syndicat pour la Valorisation du Coton (SYVAC).

Aujourd'hui ces deux syndicats cohabitent dans les zones Mali Sud et OHVN. Dans certains villages où il existe plusieurs AV, celles-ci peuvent être affiliées à des syndicats différents. On notera que les syndicats rejettent totalement le fait qu'ils puissent être un facteur de scission des AV au sein des villages ; selon les responsables syndicaux rencontrés ce sont les problèmes de crédit et de gestion de l'AV qui sont à l'origine des éclatements, jamais des questions d'appartenance à un syndicat. Ceci reste bien évidement une affirmation des syndicats.

La scission en deux syndicats est une des suites de la crise de 1999/2000. Lors des négociations pour la fixation du prix du coton graine en 1999, la représentation nationale du SYCOV a été très fortement contestée par les producteurs et incriminée d'avoir conclu un accord autour du prix global de 150 Fcfa sans consultation de sa base. Nombre de producteurs se sont ainsi désolidarisés de leur syndicat et rassemblés autour d'un comité de crise habilité à faire valoir leurs revendications. Le discrédit porté sur la direction du SYCOV de l'époque et le retrait lors des négociations des syndicats SPCK et SYPAMO ont conduit nombre de membres du comité de crise à se regrouper au sein d'une nouvelle organisation syndicale le SYVAC (AGROTEC-SPA, 2002b).

Quand, on cherche à connaître les différences qui existent aujourd'hui entre les deux syndicats, les responsables rencontrés laissent entendre que les raisons de la scission ne perdurent plus et qu'il n'existe pas de différence fondamentale entre les deux syndicats, l'organisation est la même, les missions, fonctions et revendications sont semblables et les prises de position sur les questions d'actualité concernant la filière seraient les mêmes. Les responsables rencontrés parlent d'un possible retour à l'union.

Le SYCOV et le SYVAC ont une organisation semblable.

La représentation syndicale est ainsi organisée (exemple du SYCOV qui semble être le mieux structuré) :

Les AV affiliées au syndicat dans une ZAER (Zone d'Animation et d'Expansion Rurale de la CMDT) nomment des responsables pour constituer le bureau SYCOV de la ZAER (9 membres).

Ce bureau de ZAER délègue 5 personnes pour les représenter au niveau secteur et élire un bureau SYCOV du secteur (un secteur comprend une dizaine de ZAER) constitué de 15 membres.

Le bureau niveau secteur envoie 5 membres au niveau de la région CMDT ou OHVN pour élire le bureau régional constitué de 15 membres.

Tous les membres du bureau régional participent au Congrès pour élire les membres du bureau central constitué de 18 personnes et de la commission de contrôle composée de 6 personnes.
Au Comité Central du SYCOV siègent 6 femmes[8] (une par région) qui sont des membres associés.

Il n'y a pas de frais d'adhésion au syndicat SYCOV, mais une cotisation annuelle qui serait de 250 Fcfa par carte. Les cartes seraient nominatives au chef d'exploitation et non par AV. Le SYCOV revendique environ 300 000 membres (chefs d'exploitation).

Les statuts du SYCOV lui définissent une fonction de représentation et de défense des intérêts des producteurs tant en ce qui concerne la gestion de la filière coton que « l'élaboration, l'exécution et le contrôle des plans et programmes de développement rural ». Ils lui assignent aussi une fonction d'appui au développement ; accroissement de la productivité et de l'amélioration de la qualité des produits, gestion des exploitations, amélioration des conditions de vie, etc. (CRCR, 2002).

✓ ***SPCK et SYPAMO dans la zone de Kita***

Le Syndicat des Paysans du Cercle de Kita (SPCK) a été créé dans la mouvance des Etats Généraux organisés en 1991 et reconnu le 26 octobre 1991. En 1995, des querelles de personnes aboutissent à la constitution, par un groupe de dissidents, d'un nouveau syndicat, le Syndicat des Producteurs Agricoles du Mali Ouest (SYPAMO).

L'organisation des syndicats est construite sur la même base que celle des syndicats de la zone Mali-Sud, à part que les niveaux intermédiaires correspondent aux découpages administratifs (Commune et Cercle). Le comité régional est également le comité national (SOFRECO, 2002).

Les objectifs sont les mêmes pour les deux syndicats : défenses des intérêts des producteurs, promotion du développement rural, promotion du développement économique. Le SPCK a appuyé la création d'une quinzaine de coopératives de production dans des secteurs autres que le coton (maraîchage, céréales, etc.).

✓ ***Le Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali***

Sous l'impulsion de la Commission Coton de l'AOPP, les syndicats se sont regroupés dans un Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali (GSCVM) notamment pour la gestion de l'approvisionnement en intrants « non stratégiques » des producteurs.

Le GSCVM est ainsi organisé.

Un groupe de réflexion intersyndical sur la restructuration de la filière ou « groupe des 33 », composé de 33 leaders issus des quatre syndicats cotonniers et de la commission coton de l'AOPP. Il comprend ainsi :

- 4 représentants des producteurs par région CMDT et OHVN (répartis entre syndicats en fonction de leur degré de représentativité régionale)
- 5 représentants de la Commission coton de l'AOPP

[8] Cette composition est seulement propre au Sycov, le Syvac n'a pas cette organisation.

Une instance de pilotage ou « groupe des 17 », composé de :

- 12 principaux responsables des syndicats cotonniers (présidents, secrétaires généraux et trésoriers),
- 2 représentants de la commission coton de l'AOPP ;
- pour la représentation de l'ensemble des régions cotonnières : 1 représentant de Koutiala, 1 représentant de San, et 1 représentant de l'OHVN.

Un « comité restreint », composé des 4 Présidents et des 4 Secrétaires Généraux, qui est chargé d'assurer le suivi rapproché des affaires courantes du GSCVM.

C'est ce groupement qui aujourd'hui reçoit un appui du PASE et du PASAOP.

2.4.2. Activités et organisation : acquis et limites

Les acquis des syndicats, et en particulier du SYCOV, sont nombreux et très importants : renégociation du contrat plan en 1994 et signature par le SYCOV, participation directe à la gestion de la filière (intégration progressive des syndicats dans les instances de concertation et/ou de décision comme par exemple le Conseil d'administration de la CMDT en tant qu'observateur, participation aux appels d'offre, à la pesée du coton, etc.), contribution à l'organisation des campagnes agricoles et de la commercialisation, information des producteurs, formation de nombreux responsables, etc.

Suite aux Etats Généraux du secteur coton (avril 2001), la Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton (LPDSC) de juin 2001 prévoit « le désengagement de la CMDT de l'approvisionnement des producteurs en herbicides et engrais céréales au profit des privés » (Ministère du développement rural, 2001). A défaut d'un secteur privé et depuis 2001/02 (année test dans la région de San et Koutiala), les syndicats assurent la fonction d'approvisionnement en intrants « non stratégiques » (engrais pour les céréales herbicides mais aussi équipements de traitement) des organisations de base. A ce titre, ils assurent le recensement des besoins en intrants à travers leurs réseaux ; ils organisent et dépouillent un appel d'offre au niveau central. L'appel d'offre comprend la livraison des intrants dans les régions, les prix sont donc des prix rendus au niveau du village ou de la ZAER. Cette année, le transport serait cependant assuré par la CMDT. Le financement de l'approvisionnement est assuré par un pool bancaire constitué autour de la BDM et le financement des producteurs de base est assuré par la BNDA et garanti par le coton puisque les montants dus sont déduits au moment du paiement du coton.

La première année de fonctionnement (année test) les difficultés ont été nombreuses[9] et l'approvisionnement final des producteurs nettement insuffisant : dans bien des cas les intrants ont été

---

[9] Un bilan à mi parcours de l'opération a mis en lumière plusieurs problèmes notamment AGROTEC-SPA, 2002a. Appui pour le renforcement des capacités des producteurs. Rapport définitif. Mission de Restructuration du Secteur Coton. Rome / Bamako Juin 2002. 66 p. + annexes.:

- Un différentiel entre le prix obtenu par le groupement syndical et le prix CMDT, d'environ 120 millions de FCFA, soit 10% environ de la valeur globale (le différentiel ayant finalement été pris en charge par la CMDT)
- Une non-satisfaction de la totalité des besoins exprimés
- Un non respect du cahier des charges quant à la livraison, celle-ci ayant souvent eu lieu au magasin de la ZAER et non au village, d'ou des difficultés d'acheminement jusqu'au village
- Des livraisons tardives et incomplètes
- Des rejets de dossiers par la banque et des retards de paiement.

livrés très tard, une partie seulement des quantités nécessaires ont été livrées, dans certains cas les fournisseurs n'ont pas voulu livrer car les coûts de livraison étaient trop élevés, etc. les intrants auraient représentés une valeur totale de 1,2 milliards de FCFA.

Cependant, pour les années suivantes, les syndicats revendiquent un certain succès puisque selon eux pour 2004 le montant total des intrants représenteraient 23 milliards de Fcfa ; à part la première année l'opération serait bénéficiaire (jusqu'à 3 milliards de solde positif) ; les prix finaux des intrants rendus villages seraient meilleurs que ceux de la CMDT (comparaison pour l'urée et pour les équipement de traitement) ; il y aurait une amélioration notable dans l'approvisionnement des producteurs de base et en particulier en ce qui concerne les dates de mise à disposition des intrants et les quantités demandées. Toujours selon les responsables rencontrés, le transfert de la fonction d'approvisionnement a été fait sans accompagnement financier pour qu'ils puissent l'assurer correctement dès le début.

A Sido, dans la région de Sikasso, les avis énoncés par les membres de l'AV et de l'APC Sido que nous avons rencontrés lors de nos entretiens sont contraires à ceux des responsables syndicaux. Ils pensent plutôt que la situation des intrants céréales s'est détériorée avec la prise en charge de cette fonction par les syndicats. Leurs critiques portent sur : le non respect des quantités commandées (un différentiel allant jusqu'à -25%) ; l'augmentation du coût des intrants et des appareils de pulvérisation livrés par les syndicats.

Nous n'avons malheureusement pas pu obtenir les rapports bilans sur l'approvisionnement en intrants non stratégiques élaborés par les syndicats. Nous n'avons donc pas pu tenter une analyse à partir d'une telle base documentaire.

Il n'était pas prévu dans le cadre de cette étude d'évaluer le degré de satisfaction des producteurs vis-à-vis de l'approvisionnement en intrants « non stratégiques » par les syndicats ; ce type de travail nécessiterait une enquête assez large de manière à disposer de données représentatives). Les avis enregistrés auprès des organisations paysannes et des producteurs rencontrés dans les différents villages visités au cours de l'étude (voir liste en annexe), sont partagés et de toutes les façons ne peuvent pas être représentatifs. Les éléments présentés ici sont donc à prendre avec prudence. Le sentiment général semble être un mécontentement plus ou moins important. Cependant, ces résultats indiquent une diversité de position au sein du monde rural et donc la difficulté qu'il peut y avoir à évaluer cette activité.

Sur le rôle des syndicats dans la fourniture des intrants et la qualité des services, les organisations de base rencontrées ont presque toutes des doléances en comparaison avec la situation avec la CMDT (retard dans l'acheminement, quantité insuffisante, pas de reprise des surplus, etc.) même si certains reconnaissent une amélioration par rapport à la première année (Koutiala). Les OP expriment des déceptions quant à un certain nombre de prestations non assurées par les syndicats avec par exemple dans la zone de Koutiala le reproche que le Sycov n'assure pas la distribution de l'aliment du bétail (tourteaux) à un prix acceptable.

D'une manière générale, les producteurs et les OP de base s'interrogent sur la capacité ou la volonté réelle des syndicats à défendre leurs intérêts. Les avis émis sont souvent assez négatifs et teintés de désillusions. Il y a manifestement un important déficit de communication et sans doute aussi d'organisation. Et on aurait tendance, sur la base de ces quelques interviews à reproduire les critiques couramment faites aux syndicats qui portent généralement sur une insuffisance dans leur organisation qui « couperait » les responsables de leur base. Quelques extraits du rapport SOFRECO 2002, pages 69 et 70 « les syndicats sont encore insuffisamment structurés à la base [...] aucune cotisation ne rentre [...] surchargé par ses activités quotidienne, un groupe de leaders s'est non pas détaché des producteurs mais isolé des structures syndicales de base [...] alors que les OP de base à vocation technico-économique n'ont pas de faîtières, les syndicats sont faîtiers et n'ont pas de base structurée » (SOFRECO, 2002).

Cependant, à la question « qu'attendez vous des syndicats ? », producteurs et responsables d'AV donnent des réponses qui correspondent en grande partie à des actions de type syndical : défendre les prix du coton, faire baisser les prix des intrants, permettre l'accès aux tourteaux ou directement aux graines de coton, etc. Ces réponses laissent entrevoir une réelle capacité de mobilisation.

On notera qu'un syndicat a de graves problèmes internes qui paralysent plus ou moins la vie de l'organisation et les responsables ont porté leurs différents en justice.

Un certain nombre d'interlocuteurs rencontrés lors de la mission (membres de l'administration, de la CMDT, bailleurs) considèrent que l'approvisionnement en intrants ne rentre pas dans les missions des Syndicats. Il conviendrait de séparer la défense des intérêts des producteurs de la gestion d'activités économiques susceptibles de générer des conflits d'intérêts. Certaines études soulèvent même la question de la légalité[10] de cette activité. Aujourd'hui, selon les responsables syndicaux rencontrés :

- les syndicats ne mènent cette activité que parce qu'il n'y avait pas d'autre structure ou organisation capable de le faire : il n'existe pas de réseaux de fournisseurs privés puisque la CMDT exerce un monopole de fait et les organisations paysannes de bases (AV et autres) n'ont jamais été structurées ou organisées dans ce sens ;

- les résultats qu'ils obtiennent vont dans le sens d'une diminution des prix finaux des intrants et donc d'un meilleur service rendu aux producteurs ;

- ils introduisent une concurrence qui aurait obligé la CMDT à réduire ses prix ;

- ils sont d'accord pour se retirer de cette activité au profit des coopératives ou faîtières de coopératives quand celles-ci seront constituées et à même de le faire.

Par ailleurs, les actions engagées, notamment avec l'appui du PASE à travers la « réflexion stratégique » devraient permettre aux syndicats de préciser leur rôle.

Il semble vrai que les cotisations ne sont pas régulièrement recouvertes et que dans certains cas elles ne le sont pas du tout. Cette situation contribue à fragiliser les syndicats qui depuis le début de la crise cotonnière ne percevaient pratiquement aucune subvention de la filière. La situation a fortement évolué avec l'activité d'approvisionnement en intrants et avec l'appui de l'AOPP, du PASAOP et du PASE.

Les syndicats avaient et ont encore des difficultés importantes pour la circulation de l'information car les moyens dont ils disposent ne leurs permettent pas de mener à bien cette fonction. Cependant cette situation est en train de changer.

Les syndicats existent et ont des acquis importants dans l'évolution de la filière. Leur organisation semble largement insuffisante. Mais tout laisse à penser que leur capacité à mobiliser les producteurs reste forte.

En conclusion, le niveau d'organisation des syndicats est difficile à apprécier de manière objective car nous n'avons pas pu disposer de rapports internes (rapport d'activités, bilan annuel, comptes rendus d'assemblée générales ou ordinaires) qui permettrait de baser un diagnostic. Les analyses antérieures et les discussions avec les différents responsables rencontrés lors des missions sur le terrain et dans les rencontres à Bamako nous permettent d'écrire que :

---

[10] Concernant l'activité d'approvisionnement en intrants des producteurs par les syndicats : « Juridiquement, les choses ne semblent pas être claires : le syndicat a-t-il le droit de commercer ? » Horus entreprise, 2003. Etude sur les étapes et les options de la libéralisation du secteur coton. Rapport Final. Mission de restructuration du secteur coton (MRSC). Bamako Février 2003. 101 p. + annexes. annexe 1 page 18. En réalité cette question ne se pose pas en terme de commerce !

- il existe de réelles insuffisances en matière de communication et d'organisation interne qui proviennent selon certains de l'insuffisance des moyens disponibles pour assurer la vie syndicale, d'un manque de formation des responsables au niveau de la base, d'un manque d'appui de certains partenaires ;

- l'activité d'approvisionnement en intrants[11] a permis des progrès dans le domaine de l'organisation mais les producteurs ne semblent pas encore très satisfaits de la prestation des syndicats dans ce domaine ;

- en ce qui concerne la défense des intérêts, les producteurs et responsables d'OP de base sont souvent critiques sur la capacité ou la volonté des leaders cependant, ils sont dans leur grande majorité en attente d'actions de type syndical (défense des prix notamment) ;

- le regroupement des syndicats au sein du GSCVM est un facteur favorable pour une meilleure coordination et responsabilisation des producteurs dans la gestion de la filière ;

- la position affichée des responsables rencontrés qui sont favorables à une redéfinition du rôle des syndicats dans la filière constitue également un atout mais faut il aussi que l'ensemble des acteurs soient convaincus de l'intérêt pour la filière de l'existence d'un syndicalisme bien organisé et bien structuré.

C'est dans cette logique que s'inscrivent les objectifs du volet 2 du PASE concernant l'appui aux syndicats.

Les attentes des syndicats vis-à-vis du PASE sont présentées dans le cadre du programme d'activités (avec budget) élaboré en concertation avec la Commission coton de l'AOPP, et qui a été soumis à financement au PASE et au PASOP.

La réussite du PASE (et à travers le PASE de la restructuration de la filière) est largement liée au rôle et aux actions des syndicats car ces derniers disposent d'une réelle capacité de mobilisation. La participation des syndicats aux différentes actions d'organisation et de structuration des OP est nécessaire pour expliquer, informer, sensibiliser et former les producteurs de manière à ce que ces derniers adhérent plus facilement à un processus qui vise l'amélioration de l'efficacité de l'ensemble de la filière ; les syndicats n'étant pas les plus mal placés pour veiller à ce que les fruits de ces actions soient équitablement partagés.

2.4.3. L'attente des syndicats vis à vis du PASE

Les attentes des syndicats vis-à-vis du PASE sont :

- appui à la formation de leurs membres à la base. La priorité est l'alphabétisation car les syndicats constatent d'énormes difficultés dans la tenue des documents (remontée des besoins, mise en place et suivi du crédit intrant) par les secrétaires actuels des OP adhérentes ;

- appui au montage des dossiers des CPC ;

- appui à la formation des membres des CPC sur leurs rôles et fonctions ;

---

[11] Cette activité a du permettre la génération de ressources pour le fonctionnement des syndicats. Nous n'avons cependant pas d'éléments pour apprécier l'importance de ces ressources et leur utilisation.

- appui à la formation des producteurs sur la production de fumure organique et la lutte anti-érosive ;
- appui à la mise en place d'un système de communication et d'information opérationnel ;
- diversifier la ligne de crédit équipement ;
- appui à la participation au capital de la société cotonnière ;
- organisation de voyages d'études dans la sous région des syndicalistes à la base pour favoriser les échanges et améliorer la formation des responsables ;
- par rapport aux faîtières en création, le PASE ne doit pas s'interposer entre les paysans dans le choix de leurs dirigeants mais faciliter ce choix.

Vis-à-vis de la création de l'interprofession, les syndicats revendiquent une participation effective à l'interprofession dans un collège spécifique ou tout au moins dans le collège des producteurs.

2.4.4. Les actions programmées et les indicateurs de suivi

Dans l'étude de faisabilité, il était proposé un « appui financier au fonctionnement de l'intersyndicale » ... avec la prise en charge (i) d'un secrétaire permanent, (ii) des moyens nécessaires à la tenue des réunions statutaires, (iii) d'un budget pour des formations sur les thèmes organisation et comptes des filières agricoles, fonctionnement des marchés, activité syndicale (Horus Entreprises / Sernes, 2002).

Le programme d'Exécution Technique et Financière 2004 du GSCVM présente essentiellement les besoins en renforcement des capacités identifiés par le Groupement pour « permettre aux producteurs de coton, à travers leurs organisations, de se positionner par rapport aux échéances décisionnelles et de se préparer à faire face aux échéances opérationnelles de la réforme du secteur coton » (PETF, GSCVM, 2004).

Ce programme a été établi suite à une consultation entre les producteurs (28 au total) délégués des différentes zones de production CMDT et OHVN et de l'AOPP, lors d'une session d'élaboration tenue en janvier 2004.

Les principaux objectifs recherchés portent essentiellement sur six principaux volets d'exécution à savoir :

Volet	Objectifs spécifiques
Volet 1 : Réflexion stratégique sur la restructuration de la filière cotonnière	Faire émerger un positionnement stratégique des organisations de producteurs de coton sur la restructuration de la filière
Volet 2 : Maîtrise technique de l'approvisionnement en intrants	Renforcer les capacités opérationnelles des organisations de producteurs dans la prise en charge de la fonction d'approvisionnement en intrants
Volet 3 : Structuration interprofessionnelle	Soutenir le processus de structuration interprofessionnelle et renforcer la capacité des producteurs à participer aux débats sur le mécanisme de fixation des prix et sur la mise en place de l'interprofession
Volet 4 : Structuration des OP cotonnières économiques	Soutenir le processus de structuration des OP économiques du niveau local ou niveau national

Volet 5 : Structuration de l'intersyndicale	Soutenir le processus de structuration intersyndical et la favoriser la responsabilisation des producteurs dans le pilotage et mise en œuvre du programme
Volet 6 : Participation au débat sur la « Loi d'Orientation Agricole »	Favoriser une pleine participation des producteurs de coton aux débats sur l'élaboration d'une Loi d'Orientation Agricole pour le Mali

Source : PETF GSCVM, 2004 p. 14-18

Le document PETF définit par ailleurs les méthodologie et actions liées à chacun des volets définis dans le tableau ci-dessus.

Les activités à mener à travers les différents volets sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Volet	Activités
I	Conception d'un module de réflexion stratégique à partir d'une synthèse des études sectorielles réalisées par la MRSC; Organisation de 8 sessions régionales de réflexion dans les différentes zones cotonnières ; Organisation de 3 voyages d'étude de 10 jours chacun pour les responsables du G33 (11 participants par voyage) ; Mise en place d'un fond d'étude à la demande (à travers un expert national) Atelier de 6 jours de synthèse des débats régionaux par le groupe des 33 et élaboration d'une proposition de positionnement et de plan d'action des organisations de producteurs de coton par rapport à la restructuration du secteur ; Réalisation d'un forum national des OP cotonnières de 3 jours regroupant responsables de secteurs ayant participé aux ateliers régionaux, le groupe des 33 et des représentants de l'ensemble des OP de la zone coton non syndicales (AOPP, Centres de Gestion, Kafo Jiginew,…)
II	Etude de faisabilité des OP sur la prise en charge de l'approvisionnement en intrants coton, 15 jours d'étude par un consultant national. IFDC mod. 1 : organisation et management des organisations (OP, associations) IFDC mod. 2 : connaissance technique des intrants IFDC mod. 4 : gestion commerciale, financière, marketing des entreprises ou des OP IFDC mod. 3 : marchés et approvisionnement des intrants IFDC mod. 5 : intermédiation financière - accès et gestion des crédits et financements Les détails des modules de formations élaborés sont à rechercher auprès de l'IFDC.
III	2 voyages d'étude de 15 jours chacun pour 13 membres de la CAMDPCG Enquête coût de production Suivi évolution mécanisme prix Suivi étude gouvernementale sur l'interprofession (4.5 LPDSC) Rapport de synthèse fixation du prix et interprofession
IV	Etude de clarification des fonctions syndicales et économiques Sensibilisation radio sur la mise en place des coopératives

	Ateliers de formation et d'information sur la mise en place des coopératives
V	Renforcement des capacités de pilotage du programme par l'intersyndicale : réunions du groupe des 17, 1x/2mois Renforcement des capacités de suivi administratif des activités par l'intersyndicale : réunion du comité restreint (4 présidents et 4 SG), 1x/mois Suivi évaluation de terrain des activités du programme : 12 missions de terrain pour 4 participants Recrutement d'un conseiller Recrutement d'un animateur Renforcement de la communication avec la base : diffusion de notes d'information au sein du réseau syndical, mise en place d'une émission radio hebdomadaire du GSCVM diffusée sur les 37 radios rurales de la zone cotonnière, réalisation de 2 communications télévisuelles au cours de l'année Recrutement d'un secrétaire-comptable Equipement et fonctionnement des salariés Débats intersyndicaux sur la formalisation du GSCVM : rencontres régionales de 2 jours avec 30 membres des bureaux régionaux des syndicats pour chaque région Congrès de formalisation du GSCVM : congrès de 3 jours avec 40 délégués des bureaux nationaux des syndicats

Source : Tiré de PETF GSCVM, 2004 p. 14-18

Les principaux indicateurs seront des indicateurs de performance pour déterminer le degré de réalisation des actions programmées (en quantité et si possible en qualité).

Parmi les indicateurs d'efficacité on peut proposer quelques indicateurs pour apprécier l'organisation des syndicats :

- existence de compte rendu des principales assemblées, de documents faisant le point des cotisations, des rapports annuels,
- des critères sur le respect des obligations prévues dans les textes ;
- existence de documents décrivant l'organisation avec une liste précise et mise à jour des différents niveaux de l'organisation.

Dans tous les cas, ces critères devraient être discutés et décidés avec les syndicats eux-mêmes.

On peut proposer des indicateurs d'impact mais le temps d'activité du PASE apparaît un peu court.

Quelques propositions :

- ***Même si l'appui du PASE n'est pas sensé porter sur ce volet d'activité, on peut considérer que l'amélioration de l'organisation des syndicats et du groupement des syndicats aura des effets sur la mise en œuvre de la fonction d'approvisionnement. D'où des critères pour apprécier les effets dans l'approvisionnement en intrants non stratégiques des producteurs (tant que les syndicats seront en charge de cette activité) : quantités, montants, évolution des prix de détail en comparaison aux prix mondiaux et en comparaison aux prix d'autres fournisseurs (CMDT voir privés dans d'autres zones comme l'Office du Niger par exemple), mais aussi des critères plus qualitatifs comme les délais de livraison.***
- ***L'évolution du processus de réforme : maintien du dialogue social ou au contraire rupture et conflits***

3. VOLET AMELIORATION DES SYSTEMES D'EXPLOITATION ET FONDS DE REPONSE A LA DEMANDE PAYSANNE

Pour établir la situation de référence du PASE, il a été décidé de regrouper le volet amélioration des systèmes d'exploitation et le volet fonds de réponse à la demande paysanne alors que dans les TDR les deux volets sont bien séparés.

Cette option a été retenue pour simplifier la présentation et l'analyse et améliorer la cohérence d'ensemble. Dans le volet d'amélioration des systèmes d'exploitation le premier domaine concerne l'identification des cadres de concertation existants. Pour le fonds de réponse à la demande paysanne, il est demandé de faire le point sur les programmes qui financent les projets initiés par les producteurs de coton. Or, ces programmes sont pilotés par des cadres de concertation. Il est donc plus simple et plus cohérent de présenter les deux en même temps : le cadre de concertation et le fonds de réponse à la demande paysanne avec le mode de fonctionnement, les projets éligibles et les projets en cours.

✓ ***Rappel des objectifs du PASE pour les volets concernés***

L'amélioration des systèmes d'exploitation était la base du premier projet PASE identifié en 2000 qui concernait principalement l'amélioration des systèmes de production des exploitations agricoles familiales. Cette amélioration se déclinait en termes de productivité et de durabilité.

Les objectifs du PASE ont par la suite été modifiés pour prendre en compte les évolutions de la filière et pour préparer et accompagner les réformes programmées (la privatisation). L'objectif est maintenant d'améliorer l'efficacité de la filière cotonnière dans son ensemble avec des volets 1 et 2 qui interviennent sur l'ensemble du secteur coton. Au niveau du secteur de la production, le volet amélioration des systèmes d'exploitation devrait normalement « s'extraire » de l'approche filière développée dans les autres volets pour conserver l'approche définie initialement et qui englobe l'ensemble du système de production des exploitations agricoles familiales (ou système d'activités qui prend en compte toutes les activités de l'entité famille-exploitation y compris les activités non agricoles et les stratégies développées).

Le PASE comporte trois axes de travail : améliorer la connaissance technico-économique de la filière et surtout améliorer la circulation, la capitalisation et le partage des informations avec un système d'information qui permet également de réduire les asymétries d'informations (le plus souvent en défaveur des producteurs), mettre au point des innovations techniques qui permettent d'améliorer la productivité du coton, et par contre coup des autres productions : amélioration des rendements coton et de la fertilité des sols et tester de nouvelles formes de conseil agricole.

(Extrait des TDR du PASE) Pour améliorer les systèmes d'exploitation afin de les rendre plus performants et plus durables **(volet 3)**, les propositions initiales du PASE ont été revues avec les différents partenaires maliens de la façon suivante :

- mettre en place un dispositif d'information conjoint aux acteurs de la filière et décentralisé grâce à la création de cadres de concertation régionaux. Ces derniers permettront de rassembler, confronter et valider les données disponibles provenant des OP, de la Recherche, des organismes de financement, de la CMDT, de la DRAMR et des autres opérateurs de développement de la zone pour suivre les évolutions techniques et économiques des zones cotonnières et alimenter les réflexions sur les actions à mener pour leur développement ;

- mettre au point de nouvelles propositions techniques avec les producteurs et leurs organisations, en particulier en matière de gestion de la fertilité et des semis sous couvert végétal, en lien avec des analyses des pratiques paysannes et des situations de fertilité des sols, ainsi qu'avec des tests de conseil agricole ;

- poursuivre des tests en matière de conseil agricole, afin de préparer la promotion d'un conseil adapté à la diversité des besoins (conseil technique, conseil technico-économique, conseil de gestion aux exploitations agricoles).

L'objectif du PASE (page 90 Horus) est :

- d'améliorer la connaissance des exploitations agricoles, des terroirs et des filières de production en appréhendant leur évolution et mettre en place en milieu paysan un dispositif permettant de suivre et d'expliquer l'évolution de la fertilité ;
- concevoir de nouveaux itinéraires techniques afin d'améliorer les performances des exploitations et la durabilité des systèmes de production ;
- tester de nouvelles formes de conseil d'exploitation en partant des demandes des producteurs.

En ce qui concerne le fonds de réponse à la demande paysanne, les TDR du DAO du PASE sont les suivants : « en complément des financements du PASAOP, un fonds de réponse à la demande paysanne sera mis en place **(volet 4)** pour permettre de prendre en compte les besoins d'appuis particuliers exprimés par les producteurs en matière de formation, de recherche-développement et de conseil agricole. Alors que les fonds du PASAOP devraient permettre de financer des formations générales, telles que l'alphabétisation, ceux du PASE seraient plus ciblés sur l'accompagnement d'actions techniques et économiques. Les modalités de présentation et de sélection des demandes paysannes seront communes aux deux programmes et s'appuieront, à la base, sur les cadres de concertation mis en place qui constitueront le premier niveau d'examen et de filtrage. Par la suite, l'APCAM s'assurera du respect des procédures sans s'ingérer dans les prérogatives des cadres de concertation régionale ».

3.1. LES CADRES DE CONCERTATION EXISTANTS ET LES FONDS DE REPONSE A LA DEMANDE PAYSANNE

✓ ***Les termes de références de l'étude***

Identifier les cadres de concertation existants et regroupant les producteurs de coton, leur degré d'organisation, leur fonctionnalité et les missions qui leurs sont assignées, les points forts et les points faibles.

Et

Faire le point sur les programmes qui financent les projets initiés par les producteurs de coton, les critères d'éligibilité, la nature des projets éligibles et le nombre de projets financés en moyenne dans l'année.

✓ ***Les actions menées***

- Récupération des documents existants et notamment les inventaires des projets
- Entretiens avec des personnes ressources et des représentants d'organisations
- Analyse

✓ ***Remarques préalables***

Dans un premier temps (rapport provisoire) les cadres de concertation du PASE n'avaient pas été pris en compte dans cette partie du travail d'inventaire et d'analyse puisque le rapport était sensé faire une présentation de la situation avant le PASE. L'analyse des cadres de concertation devait intervenir, selon nous, lors des études d'évaluation à mi parcours et en fin de projet. Lors de l'atelier de restitution de cette étude, il a été demandé d'intégrer dans la présentation les cadres de concertation du PASE ainsi que le rôle des Chambres Régionales d'Agriculture qui occupent une place importante dans le dispositif mis en place. Ces points ont donc été ajoutés dans cette version finale du rapport.

Il est confié dans le DAO du PASE un rôle important au cadres de concertation « *dans le montage du projet, le rôle des cadres de concertation sera primordial, comme plates-formes :*

- *d'analyse des réalités et des problématiques des systèmes d'exploitation en zone cotonnière ;*
- *de partage des informations et des expériences ;*
- *de recherche de solutions ;*
- *d'élaboration de programmes et de tests de recherche-action* »

Par la suite, il est fait référence à des cadres de concertation interprofessionnels (Diallo E. M. et Bloch r., 2003) puis à l'interprofession qui doit constituer un cadre de concertation destiné à faciliter les échanges (SOFRECO, 2004).

Il y a donc eu une forte évolution de la perception de ce que doivent être les cadres de concertation et du rôle qu'ils sont appelés à jouer au sein de la filière. Aujourd'hui (fin décembre 2004), le processus de construction est en cours avec une définition et une clarification progressive de la composition, des modes de fonctionnement, des rôles et des fonctions. Ces cadres de concertation sont des instances qui regroupent une large représentation des différents acteurs de la filière. Ils sont organisés au niveau des Chambres d'agriculture dans les régions, et du projet au niveau national. Ils doivent permettre les échanges d'informations (mais aussi piloter la collecte et la diffusion des informations) entre tous les partenaires de la filière et ils font partie intégrante du système d'information. Ces instances doivent permettre de piloter la recherche/développement et les actions de conseils. Ce sont les cadres de concertation qui assureront la sélection et les décisions pour la gestion du fonds de réponse à la demande paysanne.

Sont présentés ici les instances de type cadre de concertation avec pour les CRU et le PASAOP le système mis en place pour la gestion de fonds pour répondre à la demande.

Au démarrage de l'étude, nous pensions insérer le mécanisme de fixation du prix du coton graine dans l'analyse puisque celui-ci est de fait un cadre de concertation (pour la négociation). Mais ce mécanisme est aujourd'hui considéré comme caduque et un nouveau mécanisme est en cours d'élaboration. Parmi les leçons que l'on peut tirer de ce premier cadre de concertation est qu'il faut, pour que la concertation fonctionne, que les règles de fonctionnement et le rôle de chacun soient clairement définis et explicités. C'était certainement un des points faibles de l'ancien mécanisme.

3.1.1. Les Commissions des utilisateurs des résultats de la recherche

Les Commissions des Utilisateurs des résultats de recherche ont été crées en 1994 dans le cadre de la réforme de la Recherche. L'objectif est de mieux prendre en compte les besoins des producteurs et transformateurs du Mali à tous les niveaux de la programmation et de l'évaluation de la recherche.

L'organisation est régionale avec des Commissions Régionales des Utilisateurs des résultats de la recherche (CRU) et une Commission Nationale des Utilisateurs des résultats de la recherche (CNU)

Une CRU a été crée et est fonctionnelle dans les régions administratives de Sikasso, Ségou, Koulikoro et Kayes qui couvrent la zone cotonnière de même que dans toutes les autres régions administratives du Mali. Les principaux objectifs assignés aux CRU sont de :

- renforcer l'implication des organisations paysannes et autres regroupements de producteurs/transformateurs au processus de la recherche ;
- faire davantage participer les Utilisateurs à la résolution des contraintes entravant le développement de leurs activités ;
- établir une meilleure adéquation entre les besoins des utilisateurs et l'allocation des ressources par un meilleur ciblage des domaines de recherche ;
- faciliter l'adoption par les Utilisateurs des Résultats de Recherche ;
- permettre aux chercheurs de mieux appréhender les dimensions du cadre d'insertion des innovations techniques

✓ ***Organisation et fonctionnement***

Les CRU qui comptaient initialement 14 membres (en 1994), sont composées de 60 OP par région (depuis 1998). La CRU de Sikasso compte à ce jour 100 OP. Chaque CRU a élaboré et adopté un règlement intérieur qui définit son fonctionnement.

La CRU comprend un bureau central, un bureau exécutif et un collège.

Le bureau central est composé de 20 membres avec à sa tête un président. Ces membres sont élus par les représentants des différentes OP (un par OP) qui représentent le collège (Assemblée générale). Les fonctions des autres des membres du bureau sont laissées à l'initiative de chaque CRU. Il est chargé de la conduite des activités et la représentativité de la CRU auprès des différents partenaires. Le bureau central est élu pour un mandat de 3 ans renouvelables au tiers. Le bureau se réunit 2 fois par an afin d'élaborer son programme d'activité et faire le bilan de ses activités

Le bureau exécutif est un bureau restreint de 4 membres du bureau central. Il est composé du président, du secrétaire administratif, du secrétaire à l'information et du trésorier. Le bureau exécutif est chargé de coordonner les activités du bureau central et lui rend compte régulièrement.

Le collège représente l'ensemble des organisations membres de la CRU. Le collège se réunit 2 fois par an. La première réunion ou commission préparatoire a pour objet la synthèse et la validation des contraintes recueillies par ses membres à la base. L'objet de la seconde réunion est la restitution et la discussion des résultats de recherche sous contrat avec les institutions de recherche.

La CRU collabore étroitement avec le CNRA, la CNU (Commission Nationale des Utilisateurs des résultats de la recherche), le CRRA et les OP membres.

✓ ***Les critères de choix des organisations qui participent à la CRU***

L'OP candidate doit :

- disposer de structures organisationnelles ;

- avoir un rayon d'action plus large que l'échelle villageoise (une base sociale représentative) ;
- avoir une expérience de collaboration avec la recherche ;
- avoir au moins une dizaine de membres alphabétisés et un programme d'alphabétisation des autres membres ;
- être capable d'aborder des questions de développement régional et national ;
- posséder un cadre de concertation interne et externe ;
- avoir un programme d'activité à court et moyen terme ;
- avoir des relations institutionnelles avec d'autres partenaires (état, ONG, ODR, Bailleurs...) ;
- disposer de ressources financières propres pour la réalisation d'activités productives.

✓ ***Les critères de choix des représentants des OP***

Les représentants des OP doivent :

- avoir un niveau d'instruction en langue nationale lui permettant de lire et écrire les documents ;
- avoir une bonne connaissance du milieu rural et les conditions agro-écologiques de sa zone de provenance ;
- avoir une bonne capacité de communication (expression orale dans un groupe de travail) ;
- manifester un intérêt pour la recherche à titre individuel (capacité de prendre des initiatives et être curieux) ;
- mener une activité de production qui intéresse la recherche, justifier des compétences en la matière ;
- avoir un âge qui permet de répondre efficacement aux exigences du mandat de la CRU ;
- être disponible pour participer régulièrement aux activités de la CRU ;
- avoir des responsabilités et leadership au sein de son organisation d'origine ;
- avoir une expérience en matière de représentation d'une organisation ;
- avoir une capacité d'écoute et un esprit d'équipe.

✓ ***Les principales activités des CRU***

Les principales activités de la CRU sont :

- représenter les producteurs dans la gestion des programmes de recherche ;
- participer aux activités statutaires de l'IER (visites de station, commissions préparatoires, CTR etc) ;

- participer à l'identification des priorités de recherche (plate-forme) ;
- participer à l'évaluation des activités de recherche ;
- proposer et exécuter des activités de recherche non prises en compte par le plan stratégique.

La CRU est un organe consultatif du CNRA, membre de la Commission Scientifique et membre du Conseil d'administration de l'IER.

✓ ***Financement des CRU***

La principale source de financement des CRU de 1994 à 2000 fut la Banque Mondiale. Durant cette période, la mise en place des CRU et leurs fonctionnements ont été assurés par le crédit IDA de la Banque Mondiale.

Depuis l'arrêt du financement de la Banque Mondiale, la Coopération Suisse à travers l'ONG ''Jèkagnini'' finance le fonctionnement et l'organisation de la CRU de Sikasso depuis 2002. Le fonctionnement des autres CRU est assuré par des financements divers et le budget public.

✓ ***Activités dans le cadre du partenariat CRU/Jèkagnini***

Dans le cadre du partenariat CRU/Jèkagnini, le processus de formulation et d'exécution de la recherche sur la base des besoins paysans comprend les étapes suivantes :

- L'identification des besoins de recherche au sein des organisations paysannes productrices et transformatrices ;
- La remontée des contraintes au niveau de la CRU par les délégués des différentes OP ;
- L'analyse, la clarification, la synthèse et l'élaboration de la plate-forme des contraintes de la CRU ;
- Le forum de présentations des nouvelles contraintes par la CRU et les résultats de recherche sous contrat par les chercheurs ;
- La formulation des besoins de recherche en projet de recherche et la contractualisation ;
- Le suivi-évaluation des projets de recherche par le bureau exécutif.

✓ ***Les projets de recherche-développement en cours dans région administrative de Sikasso***

Dans la région administrative de Sikasso, 10 projets de recherche sont en cours sous forme de contrat programme (CP) entre la CRU et la recherche. La négociation du CP est annuelle. Cependant au terme d'une évaluation des paysans et chercheurs, le projet est soit poursuivi (avec si nécessaire des réorientations et/ou suggestions), soit arrêté. L'arrêt est toujours décidé de concert avec l'OP qui avait formulée la demande du projet.

Les projets de recherche en cours sont (voir détail en annexe):

- CP 14 : Enrichissement par plantation dans la zone SIWAA (terroir de Nampossela) avec des espèces forestières locales ;

- CP 15 : Mise au point de méthode de lutte contre la toxicité ferreuse et l'amélioration de la fertilité des sols de quelques bas-fonds de Sikasso ;

- CP 16 : Etude des conditions d'adaptation des moutons Bali-bali métis dans la région de Sikasso ;

- CP 17 : Mise au point d'un aliment de complémentation à base des fourrages ligneux pour les emboucheuses et emboucheurs en zone Mali-sud ;

- CP 18 : Plantation d'espèces médicinales et test d'exploitation d'organes végétaux dans les parcelles des tradithérapeutes du cercle de Kadiolo ;

- CP 19 : Mise au point de méthode de lutte efficace contre les adventices les plus nuisibles (diga, flawaga et tintereni) dans les bas-fonds de Banko et Finkolo Ganadougou à Sikasso Mali-sud ;

- CP 20/1 : Réhabilitation du néré dans les terroirs villageois en zone mali-sud : cas des terroirs villageois de Gouenso et Zansoni

- CP 20/2 : Sélection de variétés performantes et recherche sur la sylviculture de l'anacardier (*Anacardium occidentale*) en milieu paysan ;

- CP 23 : Mise au point de technique de régénération et de gestion de *Ficus gnaphalocarpa* dans la zone SIWAA pour la production de fourrage ;

- CP 24 : Recherche sur la sylviculture du karité en milieu paysan.

Le détail des projets financés est présenté en annexe.

On remarquera qu'il n'y a pas de projet de recherche qui concerne directement le coton. La recherche sur le coton est financée par ailleurs (CMDT, bailleurs de fonds, projets internationaux). Les programmes sont tout de même présentés et discutés à la CRU et au Comité technique.

3.1.2. Le cadre de concertation IER-CMDT-OHVN

Le cadre de concertation IER-CMDT-OHVN mis en place depuis 1998, s'inscrit dans le cadre de l'amélioration continue des relations de collaboration entre ces trois institutions. Plus d'une cinquantaine de participants de l'IER, de la CMDT, de l'OHVN, de l'IPR,, de Helvetas et des firmes agrochimiques prennent part à cette rencontre. C'est un précieux outil de dialogue qui permet de :

- discuter des résultats de recherche de la campagne antérieure ;

- préparer la campagne à venir ;

- baliser le futur pour la recherche et le développement de la filière coton.

A l'issue des débats des recommandations sont faites à la recherche et au développement (CMDT et OHVN) :

- Poursuivre les investigations pour mieux expliquer la baisse des rendements sur le coton

- Appréhender l'effet des facteurs climatiques sur la baisse des rendements du coton

- Définir un plan de financement adéquat des activités de recherche

CIRAD-DIST
Unité bibliothèque
Lavalette

- Approfondir les connaissances sur le phénomène de résistance et trouver des moyens de lutte efficaces
- Prendre les dispositions pour l'installation effective de la 20 scies à N'TARLA
- Mener des investigations pour s'assurer que les graines ne passent pas dans la fibre au moment de l'égrenage
- Rechercher une méthode d'échantillonnage adéquate pour contrôler la qualité des engrais
- Faciliter la gestion des ressources génétiques et des semences par l'utilisation de la base de données " le Grenier "
- Reprendre l'appui financier au programme maïs
- Améliorer les densités de peuplement des champs de coton
- Faire des analyses et commentaires plus approfondis du rendement moyen général de l'ensemble de la zone cotonnière et des rendements moyens de toutes les régions CMDT et l'OHVN sur la base de la stratification des rendements
- Mettre en pratique le protocole d'accord IER / OHVN
- Poursuivre la recherche pour préciser, en fonction du milieu physique et des conditions socio-économiques, les cas où les possibilités offertes par les très fortes densités et les régulateurs de croissance sont applicables et souhaitables
- Faire des analyses et commentaires plus approfondis du rendement moyen général de l'ensemble de la zone cotonnière et des rendements moyens de toutes les régions CMDT et l'OHVN sur la base de la stratification des rendements
- Mettre en pratique le protocole d'accord IER / OHVN
- Poursuivre la recherche pour préciser, en fonction du milieu physique et des conditions socio-économiques, les cas où les possibilités offertes par les très fortes densités et les régulateurs de croissance sont applicables et souhaitables
- Examiner les données de -production des unités industrielles, des résultats des tests d'égrenage comparés aux mesures effectuées sur l'égreneuse 20 scies.
- Croisement des informations avec les données relatives aux conditions agro climatiques des cultures
- Poursuivre les recherches sur d'autres variétés (création ou introduction) pour améliorer la colorimétrie de la fibre
- Redéfinir les domaines d'intervention de la CMDT en production agricole pour prendre en compte les équilibres agronomiques, économiques et écologiques dans les systèmes de production cotonniers en cohérence avec le schéma directeur du développement rural
- Mieux définir les contours de la politique commerciale de la CMDT pour orienter les choix des variétés de coton mises en production
- Améliorer la fonctionnalité du comité du comité de suivi

- Examiner les données de -production des unités industrielles, des résultats des tests d'égrenage comparés aux mesures effectuées sur l'égreneuse 20 scies.

- Croisement des informations avec les données relatives aux conditions agro climatiques des cultures

- Poursuivre les recherches sur d'autres variétés (création ou introduction) pour améliorer la colorimétrie de la fibre

- Redéfinir les domaines d'intervention de la CMDT en production agricole pour prendre en compte les équilibres agronomiques, économiques et écologiques dans les systèmes de production cotonniers en cohérence avec le schéma directeur du développement rural

- Mieux définir les contours de la politique commerciale de la CMDT pour orienter les choix des variétés de coton mises en production

- Améliorer la fonctionnalité du comité du comité de suivi

3.1.3. Cadre de concertation Jèkasy

Le programme Jèkasy dont la traduction littérale est '' levons-nous ensemble pour valoriser les ressources'' est un programme d'appui aux organisations paysannes pour la valorisation des ressources naturelles qui a démarré en janvier 2002 pour une phase de 3 ans. Il intervient dans les cercles de Sikasso, Kadiolo, Koutiala et Yorosso. Sa finalité est de contribuer à une valorisation durable des ressources naturelles, avec une approche favorisant le développement des potentiels de diversification des systèmes agro-sylvo-pastoraux par les acteurs locaux de la 3ème région administrative du Mali.

Le programme collabore actuellement avec plus de 300 OP. Ce partenariat vise la consolidation institutionnelle des OP, ainsi que le renforcement de leurs relations avec les organisations communautaires et les communes dont elles font partie pour les aspects d'accès et de contrôle des ressources qu'elles exploitent. L'accompagnement des projets des acteurs se fait selon une approche différenciant 3 axes stratégiques majeures qui sont les suivants :

- l'aménagement et gestion concertée des espaces villageois et inter-villageois ;

- la valorisation des produits issus des ressources naturelles ;

- le renforcement du niveau d'organisation interne du monde rural.

Le programme Jèkasy appui à l'organisation de ces OP collaboratrices en unions locales. C'est ainsi qu'il existe actuellement des unions locales des maraîchers, unions locales des pépiniéristes et planteurs, unions locales des marchés de bois, unions locales des femmes rurales, unions locales des comités de gestion des ressources naturelles et unions locales filières bétail/viande. Ces OP avec les services techniques (CMDT, SCN, DRAMR, DRRC), la commune, la chambre d'agriculture et le service du développement social se rencontrent dans un cadre local de concertation des OP au niveau chaque cercle. Ce cadre organise des rencontres trimestrielles de discussion de son plan d'action et problèmes que les unions ont dans l'exécution de leurs activités. Des rencontres extra-ordinaires se font pour discuter de problèmes qui ne peuvent pas attendre.

3.1.4. Les Chambres Régionales d'Agriculture et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali

Les différentes réformes mises en œuvre pour le développement du secteur rural ont conduit à restructuration de la première Chambre d'Agriculture du Mali, en 1993. Ces reformes guidées par le Schéma Directeur du Développement Rural ont conduit à la création de 9 Chambres régionales d'Agriculture (CRA) et d'une Assemblée Permanente de Chambres d'Agriculture (APCAM), toutes créées par la loi n° 93-0 44 du 04 Août 1993. L'organisation de ces organismes et leur mode de fonctionnement sont déterminés par le décret n° 93-295/ P-RM du 18 Août 1993. Les CRA et l'APCAM sont des Etablissements Publics à Caractère Professionnel (EPCP) statut pour les organismes chargé de l'organisation d'une profession ou d'un groupe de professions. Ce sont des chambres consulaires et à ce titre disposent d'un Secrétariat Général et peuvent être autorisées à créer ou à gérer des services publics.

Ces changements s'inscrivent dans une dynamique en cours engagée au début des années 80 et qui vise une plus forte implication (responsabilisation) des producteurs dans le processus de développement. L'Etat, dans le cadre des transferts de compétences, a confié à l'APCAM la maîtrise d'ouvrage de certains projets et programmes dont le PASAOP et le PASE. Les Chambres d'Agriculture et leur Assemblée permanente sont donc les acteurs principaux de la mise en oeuvre de ces deux programmes qui ont pour objectif une profonde réorganisation (mutation) du monde rural au Mali.

Les chambres d'agricultures sont représentées au niveau des villages, des arrondissements, des cercles, des capitales régionales (Chambre Régionale d'Agriculture) et au niveau national (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali : APCAM). Dans la zone cotonnière il existe une chambre régionale d'agriculture (CRA) au niveau de chaque capitale régionale (voir en annexe le tableau de présentation des différentes instances point 7.5)

Les chambres d'agriculture ont une mission de représentation au niveau de l'Assemblée Nationale et une mission d'intervention. La mission d'intervention comprend les activités suivantes :

- informations et formations (institutionnelle, professionnelle) des OP adhérentes ;
- appui conseil des OP au montage des projets ;
- organisation de foires et salons agricoles au niveau régional.

Afin de mieux comprendre les difficultés d'ordre organisationnel et de fonctionnement (information entre élus et cadres des chambres, entre CRA et APCAM, entre Chambres et OP, insuffisance d'information sur le PASAOP), un audit institutionnel[12] des CRA et APCAM a été commandité, quelques uns des principaux résultats sont repris ici. Cet audit propose un plan de renforcement pour améliorer les performances des ces instances après avoir mis en exergue les constats ci-après :

- Sur le plan institutionnel les contraintes identifiées sont :
    - Un modèle inachevé (avec l'inexistence de structures formalisées et disposant de moyens et ressources au niveau des cercles et des communes
    - Un modèle inadapté n'ayant pas évolué avec les changements intervenus au niveau des syndicats et organisations professionnelles paysannes entre 1993 et 2004

[12] Rapport « Audit institutionnel du réseau des Chambres Régionales d'Agriculture et de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (version corrigée). APCAM 2004. 112 p. Version numérique

- Un modèle inefficient avec un règlement intérieur non opposable aux tiers (le règlement intérieur pour les CRA et l'APCAM est prévu par décret)

- Un cumul des mandats (les textes en l'état actuel permettant que les mêmes personnes président des organes à différents niveaux : village, commune, cercle, région, pays)

- Des natures juridiques posant problèmes les CRA et l'APCAM sont des EPA donc des entités autonomes, mais dans les faits, les CRA sont subordonnées à l'APCAM.

L'étude sur l'audit conclut que : « par rapport aux questions institutionnelles la relecture des textes s'impose et elle prendra en compte :

- Leur adaptation au contexte de la décentralisation

- Leur harmonisation avec la loi 96-032 portant statut des CPCP

Mais la véritable question qui demeure est : ne faut-il pas procéder à la relecture de la 95-034/ du 12 août 1995 portant code des collectivités territoriales afin que les activités relatives à l'organisation du monde rural figurent clairement dans les attributions des responsables des différents conseils ? »

Enfin selon l'audit mené en 2004, « *les Chambres Régionales d'Agriculture et l'APCAM, disposent de très peu de ressources pour faire face aux missions qui leur sont dévolues et qui menées à bon terme auraient du avoir un impact visible sur l'organisation du secteur rural. [...] Les ressources financières prévues par les actes de création doivent provenir de taxes à créer ou de ristournes additionnelles sur taxes existantes. De 1993 à 2004, ces taxes n'ont jamais été identifiées et l'état à travers le département de tutelle alloue aux différentes chambres -APCAM et CRA réunies - une subvention qui représente 1,1‰ (un pour mille) du budget du département. [...] Il est paradoxal de constater que les textes ont confié aux CRA des missions d'organisation des ressortissants à la base (paysans, organisations paysannes, organisations professionnelles agricoles) et que parallèlement au niveau des différentes instances des collectivités territoriales (commune, cercle, région) les mêmes missions existent sans qu'il existe une synergie d'actions entre collectivités territoriales et chambres d'agriculture. [...] Avec le PASAOP, la situation s'améliore, mais à ce niveau aussi les actions sont destinées directement aux OP et autres OPA et à ce niveau les CRA doivent être entièrement responsabilisées pour éviter les effets pervers cités plus haut* ».

Sur les plans organisationnel et du fonctionnement des CRA les problèmes ci-après ont été identifiés :

- La faible participation des élus aux débats de l'assemblée consulaire qui ne travaillent pas avec rigueur et conformément aux attributions dévolues par le décret ;

- La faible opérationnalité des bureaux du fait que les membres ne résident pas dans la capitale régionale ou dans la capitale nationale qui se répercute sur le fonctionnement des commissions permanentes mises en place.

Le rapport d'audit propose en outre un Plan Triennal de Réhabilitation des Chambres (PTRC) qui s'articule autour de programmes devant être conduits en trois phases. La durée choisie répond à un souci de cadrage avec l'exécution du PASAOP et de permettre à l'Etat de prendre les dispositions appropriées selon la même source. Le PTRC devra lors de sa première phase ou phase préparatoire, qui durera jusqu'à la mise en place des élus suite à l'élection prévue en 2005, conduire deux programmes (Relecture des textes et Décristallisation).

Cette phase sera suivie d'une phase de mise en œuvre comportant six programmes portant sur : le schéma organisationnel, l'acquisition des ressources humaines, le renforcement des capacités, les

infrastructures, les ressources financières, le système d'Information. La troisième phase, celle de recristallisation portera sur l'évaluation des différents programmes de mise en œuvre.

Dans les zones cotonnières, les Chambres d'Agricultures (CRA et Délégués au niveau Cercle) encouragent et animent la création des coopératives. A la différence des cadres de la CMDT, les représentants du réseau des chambres d'agriculture rencontrés pour les besoins de l'étude, pensent qu'il ne faut pas spécialiser les Coopératives au niveau villageois et préfèrent des coopératives de producteurs agricoles (CPA au lieu des CPC) qui couvriraient tous les domaines d'activités des paysans des villages de la zone cotonnière. Selon ces personnes faisant référence à la loi sur les Coopératives, les chefs d'exploitation agricole qui créent une coopérative de producteur de coton (CPC) dans leur village seront obligés d'en créer une autre s'ils veulent s'organiser par exemple pour la production maraîchère. Avec une CPA et une organisation interne qui permette la création de plusieurs secteurs ou groupements, cela ne serait pas le cas, et permettrait de favoriser l'unité villageoise, de faire des économies d'échelle en groupant les commandes d'intrants, et en réduisant les coûts de transaction (par exemple en exécutant plusieurs activités intéressant des secteurs différents lors d'un déplacement en ville d'un responsable de la Coopérative).

Les Chambres d'agriculture ont un rôle important à jouer dans la création des coopératives et de leurs faîtières (voir point 2.2) et dans la mise en place des cadres de concertation du PASE (voir infra). Les Chambres ont également un rôle important dans toutes les activités menées en secteur rural et en particulier avec le PASAOP. Le problème est que, comme indiqué précédemment avec la présentation de quelques résultats de l'audit, les Chambres Régionales et les Chambres Locales d'Agriculture basées au niveau des Cercles, sont faiblement dotées en ressources financières et humaines et en moyens logistiques.

Les attentes de la CRAd e Sikasso vis-à-vis du PASE sont :

- mener une réflexion stratégique sur les enjeux des mises en place des faîtières ;
- appui à la sensibilisation des producteurs sur la création des coopératives (avantages et inconvénients) ;
- appui à la formation des membres des coopératives sur leurs rôles et fonctions ;
- appui à la formation des membres des coopératives sur la gestion administrative et financière ;
- appui à la formation des membres des coopératives sur le plaidoyer.

3.1.5. Cadres de concertation du PASAOP

Le Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP) financé par la Banque Mondiale, s'articule autour des quatre grandes composantes:

- l'appui à la Rationalisation et la Modernisation du Ministère chargé du Développement Rural ;
- l'appui au Système National de Recherche Agricole ;
- l'appui au Système National de Vulgarisation et de Formation Agricole ;
- l'appui aux Chambres d'Agriculture (CA), et Organisations Professionnelles Agricoles (OPA).

L'APCAM est désignée pour assurer la mise en œuvre de la composante appui aux chambres d'agriculture et aux organisations professionnelles agricoles. Un contrat de performance conclu entre l'APCAM et le Comité National d'Orientation du PASOP détermine les conditions d'exécution de cette composante.

Un Conseiller Spécial est nommé auprès du Président de l'APCAM pour aider à la mise en œuvre de la composante.

Un conseiller technique dont les attributions sont précisées dans le manuel de suivi évaluation du PASAOP est nommé auprès du président de l'APCAM pour assurer le suivi et l'évaluation de la composante.

Le volet appui aux OPAs est appuyé par un Opérateur Technique au niveau régional.

Dans le cadre de son volet Appui aux Chambres d'Agriculture et aux Organisations professionnelles agricoles notamment le volet appui aux Organisations Professionnelles Agricoles, le PASAOP a mis en place des cadres de concertation qui sont composés comme suit :

✓ ***Types d'appui***

Les domaines d'activités éligibles dans le cadre de ce volet PASAOP sont :

- Les formations et séminaires (destinés aux dirigeants d'OPA et organisations faîtières d'OPA) ;
- L'alphabétisation : initiale destinée aux femmes membres des OPAs et fonctionnelle destinée aux responsables des OPAs et leurs regroupements ;
- Les audits internes des OPAs et leurs regroupements ;
- Les consultations au profit et à la demande des OPAs ;
- Les voyages d'études inter organisations paysannes ;
- Les coûts liés à la mise en place des organisations faîtières des OPAs ;
- L'organisation de mini-foires et concours agricoles destinés à encourager et stimuler les productions agropastorales ;
- La réhabilitation et/ou l'équipement de structures de formation et/ou d'alphabétisation au profit des OPAs et/ou de leurs regroupements ;
- Tout autre besoin directement lié au renforcement des capacités opérationnelles des OPAs et de leurs regroupements.

✓ ***Mode d'appui***

Le PASAOP finance des projets dont la nature doit « contribuer à l'élévation du niveau d'organisation et à l'amélioration des conditions de vie et de travail des producteurs membres des organisations paysannes ». Les appuis apportés aux OPAs doit être une réponse à la demande à partir des besoins exprimés par les producteurs et résultant d'une approche participative.

Ces projets doivent respecter les conditions ci-après :

- Etre conforme aux politiques et stratégies nationales de promotion des OPs.

- Etre conforme aux objectifs assignés aux financements du PASAOP ;
- Etre conforme aux besoins et aux priorités des communautés ;
- Pouvoir être exécuté dans un délai d'un an ;
- Etre dans une fourchette maximale de 5 000 000 de FCFA ;
- L'apport du bénéficiaire couvre au moins 10% (en nature ou en espèces) du montant, s'il s'agit d'un projet pour le renforcement des capacités.

✓ ***Cadres de concertation***

Pour promouvoir les cadres de concertation des OPAs au niveau des communes, cercles, régions et au niveau national, l'APCAM et le Comité National de Gestion ont divisé le Mali en quatre régions et recruté un Opérateur privé pour chaque région. Les Opérateurs privés retenus à cet effet sont :

- CA17/AFRICONSULT : pour deux zones donc couvrant Bamako, Kayes et Koulikoro ; Ségou et Mopti ;
- SOFRECO/H'ND : pour une zone et couvrant ainsi la région de Sikasso et
- CECI : couvrant les régions du Nord à savoir : Tombouctou, Gao et Kidal.

Seuls les deux premiers sont opérationnels et cela depuis respectivement le 01 décembre 2003 et le 06 janvier 2004. Le dernier opérateur CECI vient juste d'être sélectionné et n'a donc pas encore véritablement démarré ses activités.

Ces opérateurs privés doivent réaliser un certain nombre d'activités durant les différentes phases de leur mandat. Ces activités et phases sont présentées ci-dessous.

Phase 1 : Mise en place des cadres de concertation (3 mois)

Diagnostic sommaire des OPA existantes au niveau des Cercles et Communes[13].
Identification des OPA éligibles au Cadres Locaux de Concertation et d'Evaluation (CLCE) et des prestataires.
Mise en place des CLCE.

Actuellement, le nombre total d'OP adhérentes (donc reconnues éligibles) est pour l'opérateur privé CA 17 / AFRICONSULT de :

- 108 pour la région de Kayes ;
- 130 pour la région de Koulikoro ;
- 179 pour la région de Ségou ;
- 186 pour la région de Mopti.

Nous ne disposons pas des chiffres pour l'opérateur SOFRECO/H'ND.

[13] Nous n'avons pu obtenir que le diagnostic et les données de base pour la région d e Sikasso (voir 2.1.2).

Phase 2 : Elaboration et validation des projets (3 mois)

- Accompagnement du montage des dossiers de projet de chaque OPA ;
- Sélection des dossiers au niveau local ;
- Elaboration des budgets-programmes individuels pour les OPA dont les dossiers ont été approuvés ;
- Consolidation de budgets-programmes au niveau régional pour allocation des ressources ;
- Préparation des contrats individuels entre OPA et prestataires pour la mise en œuvre des actions subventionnées.

Actuellement les opérateurs les plus avancés sont à ce stade de leur programme. Il n'y a donc pas de projet déjà financé. Selon, les prévisions les premiers financements devraient être accordé en début 2005.

Phase 3 : lancement et suivi des projets OPA (6 mois)

- Lancement de la mise en œuvre des projets avec chaque OPA ;
- Suivi de l'exécution des actions contenues dans le projet ;
- Evaluation des résultats et diagnostic de la situation de l'OPA en fin de projet pour évaluer ses nouvelles capacités et le degré de satisfaction de ses membres.

✓ ***Organisation du cadre de concertation***

Les cadres de concertation de niveau commune, cercle, région et national comprennent les représentants des organisations professionnelles agricoles recensés et fonctionnels depuis au moins un an ou nouvellement créées. Ce recensement est mis à jour chaque année par l'Opérateur, centralisé au niveau de la région et validé par l'Assemblée Consulaire de la Chambre d'Agriculture Régionale. Les instances des cadres de concertation au niveau commune et cercle mettront en place un comité exécutif du cadre de concertation de 5 membres.

Les cadres de concertation de niveau commune comprennent un représentant par village ou fraction.

Les cadres de concertation au niveau du cercle, comprennent quatre représentants par cadre de concertation de Commune et cinq représentants des principales filières de la région.

Les cadres de concertation de niveau régional comprennent les représentants des filières organisées à l'échelle régionale et les cinq représentants élus des OPA à caractère régional à l'Assemblée Consulaire de la CRA.

Les cadres de concertation des OPAs de niveau national comprennent les représentants des filières organisées à l'échelle nationale et les cinq représentants élus des OPAs à caractère national au sein de l'Assemblée Consulaire de l'APCAM.

Actuellement, les 103 cadres de concertation mis en place par le PASAOP se repartissent comme suit :

- 65 cadres de concertation communaux ;

- 35 cadres de concertation locaux (niveau cercle) et
- 3 cadres de concertation régionaux (à Bamako, Kayes et Sikasso).

✓ ***Degré de fonctionnalité***

Selon le manuel des procédures, le bureau exécutif doit tenir quatre réunions par an. Au cours de ces cessions, les projets sont soumis par les OPA pour approbation et sélection

✓ ***Missions et attributions des cadres de concertation***

Les attributions de cadres de concertation sont :

- Assurer la concertation régulière entre les représentants des OPAs autour de leurs problèmes communs ;
- Examiner les projets des OPAs à financer par le projet et sélectionner les projets éligibles à soumettre au financement ;
- S'assurer que le projet financé a été mis en œuvre ;
- Informer les OPAs de l'existence des financements et des critères d'éligibilité des sous projets ;
- Identifier et centraliser les besoins de financement ;
- Elaborer les programmes d'activités et les calendriers des rencontres
- Aider à la mobilisation des financements des OPAs ;
- Représenter les OPAs de cercle aux concertations de niveau supérieur.

✓ ***Projets financés***

Pour la région de Sikasso, au 30/09/2004, 49 projets avaient été retenus pour financement par les CLCE provisoires. Le montant total des projets retenus s'élève à environ 65 millions de FCFA. (SOFRECO/H'ND Ingénieurs Conseils, 2004). Ce montant global se réparti comme présenté dans la figure ci-dessous.

Figure 3 : Répartition du montant global des projets retenus pour financement par les cadre de concertation locaux du PASOP de la région de SIKASSO

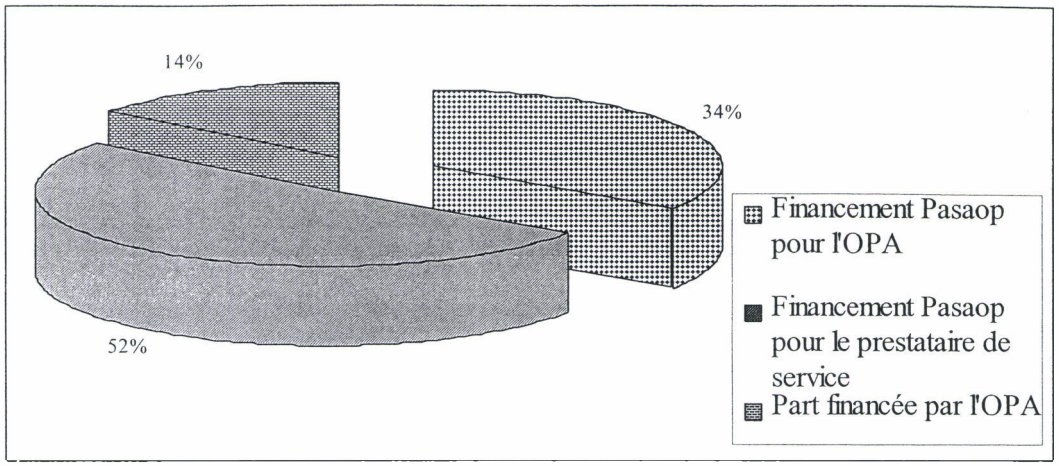

Source : (SOFRECO/H'ND Ingénieurs Conseils, 2004)

La part qui revient aux prestataires de service est relativement conséquente avec près de 60 % du financement PASOP (hors contribution des OPA). Le financement moyen demandé par projet est de l'ordre de 1,3 million seulement soit nettement inférieur au plafond prévu de 5 millions. Selon l'opérateur, ces projets sont essentiellement des programmes de formation relatifs à « l'éducation coopérative et la gestion des OP » ou des programmes d'alphabétisation en bamanan.

✓ ***Points forts des cadres de concertation***

Il s'agit là surtout de la stratégie retenue pour les cadres de concertation qui cherche à contractualiser la demande paysanne. Ces cadres de concertation sont composés uniquement d'Organisations Paysannes. Ces cadres de concertation donnent la possibilité aux producteurs de :

- participer aux politiques agricoles de façon à les orienter ;
- d'améliorer les services fournis à leur membres
- de mieux formuler, prioriser et répondre aux problèmes relatifs au renforcement de capacités de leurs membres.

✓ ***Points faibles des cadres de concertation***

Les principales difficultés liées aux cadres de concertation couvrent plusieurs aspects :

- le choix des membres en termes de nombre et de représentativité ;
- la faible capacité d'animation des membres ;
- la méconnaissance du PASAOP ;
- les frais de fonctionnement pour le suivi des projets ;
- les frais de gestion des cadres (photocopies des documents de projet à consulter)
- justification des fonds utilisés.

3.1.6. Cadres de concertation du PASE

Comme indiqué précédemment, ce point a été ajouté pour la version finale du rapport. Il fait une présentation de l'état d'avancement sur la mise en place des cadres de concertation par l'Unité d'Appui du PASE.

✓ ***Présentation des cadres de concertation interprofessionnels du PASE***

Dans la démarche mise en œuvre par le PASE, les cadres de concertation à caractère inter-professionnel sont mis en place pour le compte de l'APCAM et des Chambres d'Agriculture. Ce sont des plates-formes d'échange, de concertation, de débats et de pilotage des actions de développement rural pour les zones concernées. Ils ont pour missions[14] de :

- Collecter, analyser et restituer aux membres intéressés les informations et études disponibles au niveau des acteurs et partenaires. Le PASE apporte notamment un appui méthodologique aux Systèmes d'Information existants en contrepartie d'un accès aux informations relatives aux questions de développement rural ;

- Constituer une plate forme d'échanges, de concertation et de débats entre les différentes professions liées à la production agricole (agriculteurs, syndicats et autres représentations des producteurs, Ministère de l'agriculture et autres institutions publiques, systèmes financiers, agro-Industries, ONG, GIE, et autres acteurs du développement rural) ;

- Assurer le suivi et l'évaluation des dispositifs de vulgarisation en vue d'une amélioration et d'une augmentation de la pertinence des actions. Ils sont en particulier chargés de suivre des actions-test en matière de conseil agricole conduites dans le cadre du PASE ;

- Proposer des actions de recherche/développement orientées d'une part, sur l'amélioration de la connaissance des systèmes agraires et des stratégies des producteurs et, d'autre part, sur l'expérimentation et la mise au point d'innovations techniques permettant d'accroître la productivité et la durabilité des systèmes d'exploitation ;

- Requérir du PASE le cofinancement de projets qui seront sélectionnés par les Organisations Paysannes dans le cadre du Fonds de Réponse à la Demande Paysanne. Les projets prioritaires permettront de renforcer la capacité des producteurs à s'impliquer dans la gestion des filières de production, en particuliers la filière cotonnière. Les projets des producteurs seront sélectionnés en fonction des critères d'éligibilités à définir en concertation avec les acteurs et partenaires du programme et en fonction de la disponibilité des ressources.

Ils sont constitués des représentants (nommément désignés) des différentes organisations de la filière : organisations paysannes (syndicats, AOPP, UR/CGR, CRU et autres organisations représentatives de la profession), institutions publiques (Assemblée Régionale ou Conseil de Cercle, CRA ou CLA, IER, DRAMR,...), agro-industries (CMDT, OHVN et autres agro-industries), secteur bancaire (BNDA, Kafo Jiginew et autres systèmes financiers décentralisés), ONG de développement, GIE, et bureaux d'études, etc.

L'instance de prise de décision est le CCI. Il est cependant créé en son sein un Comité Technique constitué de 6 membres (3 représentants d'OP, 1 de la CMDT, 1 de l'IER et 1 des bureaux d'études ou ONG). Le CCI dispose d'un bureau composé d'un Président, d'un Vice Président, d'un Secrétariat Permanent. Celui-ci est constitué d'un secrétaire et d'un assistant et est en charge du fonctionnement,

[14] Extraits des termes de référence du poste d'Assistant Secrétaire Permanent du Cadre de Concertation Interprofessionnel (CCI) document élaboré par l'unité d'Appui du PASE

de l'animation et de la restitution des informations et débats disponibles au niveau des CCI ainsi que du suivi des activités du PASE dans les zones concernées.

Les cadres de concertation sont mis en place au niveau des régions cotonnières (région CMDT).

✓ ***Le cadre de concertation interprofessionnel du PASE à Sikasso***

Le premier cadre de concertation mis en place par le PASE date du 6 septembre 2004. Ce cadre, dénommé Cadre de Concertation Interprofessionnel des acteurs de la filière coton de Sikasso regroupe 18 membres. Il s'agit d'un cadre de concertation régional composé des représentants :

- des syndicats SYVAC et SYCOV (6, soit 3 par syndicat) ;
- de l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes AOPP (1) ;
- de l'Union des Femmes Rurales Ouest Africaines et du Tchad – UFROAT (1) ;
- du Comité Régional des Utilisateurs des résultats de la recherche – CRU (1) ;
- de l'Union Régionale des Centres de Gestion URCG (1) ;
- du Centre Régional de Recherche Agronomique CRRA de l'IER (1) ;
- de la CMDT (1) ;
- des ONG (1) ;
- des Bureaux d'études (1)
- de Chambre Régionale d'Agriculture (1) ;
- de l'Assemblée Régionale (1) ;
- de la DRAMR (1) ;
- de la BNDA (1).

Ce cadre comprend également un Comité Technique qui est notamment chargé de la présélection des projets. Il est composé de 3 producteurs et de 3 techniciens. Ce Comité a déjà reçu une formation sur les critères et normes d'éligibilité des projets à soumettre au volet Fonds de Réponse à la Demande Paysanne.

Le CCI est rattaché et logé à la CRA de Sikasso.

Le Cadre de Concertation Interprofessionnel doit tenir des réunions d'information et de concertations interprofessionnelles (à priori une réunion bimensuelle en moyenne), en particulier des réunions d'information générale apportée par les membres et des réunions thématiques (programmation de la recherche et présentation des résultats, évolution des Centres de Gestion, réformes institutionnelles, ...) et de saisir le PASE pour le cofinancement des projets entrant dans le cadre du Fonds de Réponse à la Demande Paysanne.

L'articulation avec les cadres de concertation existants ou en cours de constitution a fait l'objet de réflexions et est ainsi prévu[15] : « *les cadres de concertation OP coton existants auront chacun un représentant au sein des Cadres de Concertation Interprofessionnels afin de faciliter la remontée et la diffusion des informations, des débats, des études et des analyses conduits dans l'un des cadres. Une attention particulière sera apportée aux Cadres de Concertation OP que le PASAOP établi actuellement, également pour le compte de l'APCAM, au niveau des Communes, Cercles et Régions. La structuration de ces cadres permet en effet au PASE de disposer, en complément des représentants des cadres de concertation existants et des organisations paysannes membres, d'une plus grande représentativité des producteurs dans les Cadres de Concertations à caractère inter-professionnel. Les Cadres de Concertation OP mis en place dans le cadre du PASAOP seront par ailleurs l'un des moyens que le PASE utilisera pour faire remonter et descendre les informations et conclusions des débats des CCI à l'ensemble des producteurs. Les Cadres de Concertation OP Régionaux nommeront 5 représentants (dont au moins 3 représentants d'organisation de producteurs cotonniers) qui participeront aux Cadres de Concertation Interprofessionnels* ».

Enfin, il est prévu dans le règlement intérieur du CCI de Sikasso (article 12) que le PASE apportera un appui technique et financier pour aider la Chambre régionale d'agriculture à instaurer et faire fonctionner le CCI pendant une période de 24 mois....charge aux membres du CCI et à la CRA (article 13) d'identifier et mettre en œuvre un dispositif permettant de se passer de l'appui du PASE et ce avant la fin du projet.

De sa création à fin décembre 2004, le cadre de concertation s'est réuni à trois reprises. La 3ème rencontre du cadre de concertation fut autour de l'organisation et la gestion des sociétés coopératives. Ce cadre est récent cependant, il a déjà pu susciter un intérêt chez les acteurs concernés. A cet effet, les ONG Jèkanjini et Jèkasy ont fait des communications lors d'une réunion sur l'organisation et la gestion des sociétés coopératives.

✓ ***Quelques éléments de réflexion sur les CCI du PASE***

Il existe au niveau de Sikasso 3 cadres de concertation qui évoluent à différentes échelles. Les cadres de concertation de Jèkasi sont à l'échelle de la 3ème région administrative, les cadres de concertation du PASAOP sont à l'échelle de la commune tandis que le cadre de concertation du PASE est à l'échelle de la région CMDT. Ceci peut en l'absence d'une bonne coordination poser des problèmes de fonctionnement de ces cadres bien que l'on retrouve le plus souvent les mêmes personnes dans les différentes instances.

Une attention particulière devra être portée pour la mise en commun et le suivi des projets financés, sur le modèle d'une centrale des risques dans le domaine bancaire.

La zone de compétence des CCI basée sur les régions CMDT et non sur un découpage administratif risque à terme d'être une contrainte forte notamment quand il faudra que ces CCI trouvent des ressources propres pour assurer leur financement comme inscrit, de manière un peu lapidaire, dans le règlement intérieur. En effet, on peut supposer que ces ressources émaneront de taxes perçues par l'interprofession sur la commercialisation du coton mais qui pourraient transiter par les Chambres d'Agriculture qui assurent le fonctionnement et l'animation des CCI avec des risques de problèmes de répartition si les découpages ne correspondent pas.

✓ ***Quelques éléments pour l'élaboration d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour les cadres de concertation***

---

[15] Idem note de bas de page n°14

La mise en place des Cadres de Concertation est une activité à part entière qui repose sur des actions d'information, de sensibilisation et également de concertation. Parmi les indicateurs de suivi et d'évaluation figurent à la fois des indicateurs sur le nombre de réunions, le nombre de participants aux réunions, etc... avec en final le nombre de CCI mis en place. De même des indicateurs porteront sur le renforcement des capacités (recrutement et mise à disposition du personnel, élaboration de modules de formation, formations dispensées, etc.) et la mise à disposition d'outils adéquats pour le fonctionnement (base de données, outils informatiques, manuels d'utilisation, formation à l'utilisation et la gestion, etc.)

Une fois les CCI mis en place, les indicateurs porteront sur leur fonctionnement et leur animation : nombre de réunions de CCI, nombre de missions de terrain réalisées à initiative CCI, % de réunions de restitutions / réunions de concertation, liste des thèmes traités dans les réunions de concertation, liste des thèmes ayant fait l'objet de restitution, nombre de supports de diffusion de l'information par type (fiches techniques, message radio, rapports), existence de base de données, niveau de remplissage des bases d edonnées et de leur actualisation , etc.

En ce qui concerne l'information des producteurs et autres acteurs sur l'existence des CCI, leurs fonctions et rôles et de la possibilité de soumettre des projets les indicateurs porteront sur le nombre de messages radio, le nombre de messages diffusés, le nombre de brochures diffusées, le nombre de réunions tenues avec le nombre de participants, le taux de couverture géographique.

Pour le fonds de réponse à la demande paysanne (FRDP), le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre porteront sur : l'existence d'un manuel de procédures spécifique et diffusé, le nombre de formation dispensées sur ce thème, le nombre de projet soumis, examinés et approuvés par thème et par type de demandeurs, la liste des thèmes (problèmes) soumis par les OP lors des réunion des CCI croisée avec liste des thèmes des projets financés, les niveaux de respect des critères pour attribution (notamment de pertinence).

Pour l'évaluation des effets des CCI, il faut prévoir des enquêtes sur un échantillon représentatif de producteurs et d'OP qui permettront d'évaluer à la fois le niveau de connaissances par les principaux bénéficiaires des instances et de leur fonctionnement, de thématique de vulgarisation développement traités et diffusés par les CCI ; et l'impact de ces messages et informations diffusées par les CCI avec des degré de compréhension, des taux d'adoption, etc.

L'évaluation de l'impact du FRDP sera réalisée à partir d'une synthèse des évaluations classiques qui seront menées sur les différents projets financés. Si ces évaluations, n'existent pas alors, il faudra réaliser des évaluations sur un échantillon représentatif de projet avant d'en faire la synthèse. Les critères d'impact seront déterminés en fonction des sujets traités (on peut supposer que certains critères porteront sur l'utilisation des formations reçus et d'autres sur le gain de rendement ou de productivité de diverses activités agricoles et d'élevage, sur l'augmentation du revenu des exploitations agricoles familiales, etc.).

3.2. TYPOLOGIES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

✓ *Les termes de références de l'étude*

Procéder à une analyse critique de la typologie des exploitations de la CMDT en fonction des attentes du PASE, de la recherche de l'amélioration de la productivité de la filière.

✓ *Les actions menées*

- Analyse critique des typologies existantes sur les exploitations agricoles et des propositions existantes pour de nouvelles typologies.
- Interviews de quelques partenaires (CMDT, OHVN, OP) sur les attentes des typologies d'exploitations agricoles
- Propositions pour l'élaboration de nouvelles typologies à partir des données existantes et de travaux complémentaires

✓ *Remarques préalables*

On notera que nulle part dans les termes de référence du PASE ou dans le dernier document de faisabilité 2002 du PASE (Horus Entreprises / Sernes, 2002), il n'est pas fait explicitement référence à l'élaboration d'une nouvelle typologie des exploitations agricoles de la zone cotonnière. Dans les actions de Recherche/Développement, il est proposé :

- « L'amélioration des connaissances sur les systèmes agraires » avec deux composantes : « l'analyse des pratiques paysannes et de leurs effets sur la production.... » et « un suivi de la fertilité des sols dans un échantillon d'exploitations localisées dans les villages du suivi/évaluation de la CMDT ».
- « La caractérisation des espaces cultivés des zones cotonnières pour alimenter un système d'information » ..... qui a vocation à être « l'outil d'analyse du fonctionnement global des systèmes agraires » dans les régions cotonnières.

3.2.1. Les typologies en vigueur à la CMDT et l'OHVN

Dans la zone cotonnière, la CMDT et l'IER utilisent depuis plus d'une décennie une classification basée essentiellement sur le niveau d'équipement des exploitations agricoles mais qui fait aussi référence au cheptel bovins et à l'autosuffisance en céréales (voir ci-dessous). Cette typologie a été élaborée par la Division Recherche sur les Systèmes de Production Rurale (DRSPR/IER) et la CMDT à une période où de nombreuses exploitations n'étaient pas encore équipées ce qui constituait une contrainte forte à l'extension des superficies cultivées. De plus il y avait à cette période des actions pour faciliter l'équipement des exploitations agricoles (crédit adaptés, vulgarisation et formation, formation des forgerons, etc.).

Les types d'exploitation sont caractérisés de la manière suivante (Giraudy F., 1996) :

- Type A : exploitation bien équipée pour la culture attelée, ayant au moins une charrette et possédant un troupeau de plus de 10 bovins, avec au moins deux paires de bœufs de labour.

Ce sont ces types qui dégagent le plus de surplus commercialisation donc plus en rapport avec le marché

- Type B : exploitation disposant d'au moins une paire de bœufs de labour et d'une unité de culture attelée, mais ayant un troupeau de bovins de moins de 10 têtes, y compris les bœufs d'attelage. Ces exploitations sont en situation de transition. Elles commencent à capitaliser mais pour la plupart, la situation d'équilibre est précaire. Les relations avec le marché sont relativement importantes.

- Type C : exploitation non-équipée pour la culture attelée, mais sachant conduire un attelage et disposant d'un équipement incomplet. Elles sont en situation de déséquilibre et très souvent, elles ont du mal à assurer leur autosuffisance alimentaire. C'est la première catégorie des acheteurs nets de céréales en période de soudure.

- Type D : exploitation en culture manuelle, ne connaissant pas ou très peu la culture attelée. Elles sont dans une situation précaire sans ressources humaines, sans équipement, elles sont en grande partie liées aux autres exploitations (main-d'œuvre payée en nature ou en liquide) ; ce sont les acheteurs nets de céréales.

Il faut ajouter à ces 4 types, les exploitations motorisées équipées de tracteurs qui devraient constituer un groupe particulier y compris dans la structuration des producteurs avec des associations de motorisées (par exemple Kléla et .....). Mais en pratique, ce groupe est inclus dans le type A au suivi/évaluation de la CMDT car le nombre d'exploitations concernées est faible.

Cette typologie a été très largement utilisée par la Recherche et pour les actions de développement. Elle a été le support aux programmes de vulgarisation agricole de la CMDT avec des « conseils différenciés » selon les types d'exploitation. Cette très large utilisation constitue un bon indicateur de sa pertinence [16] et de son efficacité pour représenter la réalité des situations à une période où les exploitations agricoles étaient en phase d'équipement. Mais aujourd'hui, la situation des exploitations a profondément évolué et la typologie n'est plus adaptée (voir infra).

En zone OHVN, la typologie a été élaborée à partir d'un recensement des matériels agricoles dans la zone d'action. Les résultats du traitement des données ont permis de retenir 5 catégories d'exploitations selon le niveau d'équipement. Le critère central retenu est « l'unité d'attelage », constituée par une charrue ou un multiculteur plus une paire de bœuf de labour ou par une houe asine plus un âne.

Contrairement à la CMDT, les critères de classification sont uniquement basés sur le niveau d'équipement avec :

- Type A : les exploitations agricoles sans équipement (manuel).

- Type B : les exploitations agricoles partiellement équipées c'est-à-dire le plus souvent avec un multiculteur et pas de bœuf de labour ou avec un seul bœuf de labour.

- Type C : les exploitations avec un équipement complet : une charrue et une paire de bœuf ou un multiculture et une paire de bœuf ou une houe asine et un âne.

- Type D : les exploitations avec 2 attelages complets.

- Type E : les exploitations avec plus de 2 attelages.

---

[16] On trouve cependant peu d'analyses critiques sur cette typologie qui viendraient conforter sa pertinence.

La répartition des types d'exploitation pour chacune des zones est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16 : Répartition des exploitations agricoles encadrées selon les typologies en vigueur à la CMDT et à l'OHVN.

CMDT	2003/04
Type EA	% des EA
Type A	24%
Type B	54%
Type C	10%
Type D	13%

OHVN	2003/04
Type EA	% des EA
Type E	5%
Type D	13%
Type C	42%
Type B	13%
Type A	27%

Source pour CMDT (CMDT, 2004a) pour OHVN communication orale lors des entretiens.

La répartition des types d'exploitation est très contrastée entre les deux zones avec en zone CMDT seulement 23 % des exploitations qui appartiennent aux classes D et C c'est à dire qui ne sont pas ou insuffisamment équipées alors qu'en zone OHVN les exploitations des types B et A (pas ou insuffisamment équipées) représentent 40 % du nombre total des exploitations agricoles encadrées.

En zone CMDT, plus de la moitié des exploitations encadrées appartiennent au groupe B et ceci est vrai pour toutes les régions CMDT sauf pour la région de Kita où on observe une répartition très différente avec le type D (exploitation en mode manuel) qui représente 32 % de l'ensemble.

Tableau 17 : Répartition des exploitations agricoles encadrées selon la typologie en vigueur à la CMDT pour chaque région CMDT et 2003/04

Types EA	**Bougouni**	**Fana**	**Koutiala**	**San**	**Sikasso**	**Kita**
A	16%	27%	33%	26%	28%	8%
B	56%	55%	54%	57%	53%	45%
C	12%	11%	7%	10%	8%	16%
D	16%	7%	7%	8%	11%	32%

Source (CMDT, 2004a).

De plus, comme les exploitations de type A et de type B sont de plus grande taille avec une population moyenne beaucoup plus importante, ces deux types concentrent 88 % de la population, une part encore plus importante des principaux facteurs de production : 98% des bovins totaux, 94 % des charrues et plus de 90 % des surfaces cultivées.

Tableau 18 : Répartition des facteurs de production selon les types d'exploitations agricoles (CMDT 2002/03)

Variables \ types d'EA	A	B	C	D
Nombre d'EA	23%	54%	10%	13%
Population	38%	49%	6%	6%
Charrues	42%	52%	6%	0%
Bovins totaux	65%	34%	1%	1%
Surface totale cultivée	40%	50%	5%	4%
Surface coton	47%	46%	4%	3%

Source CMDT annuaire 2002/03.

Enfin, si l'on se réfère aux résultats du suivi permanent de la CMDT, la classification des exploitations n'est pas toujours pertinente pour apprécier le niveau de productivité de la culture de coton. Ainsi, les rendements moyens coton pour la campagne 2002/03 seraient plus élevés pour les exploitations de type A et c'est le type B qui aurait le plus mauvais résultat.

Tableau 19 : Rendement coton selon les types d'exploitation

Types	Densité	Rendement moyen méthode des carrés	Rendement moyen (estimation)
A	43 056	1 081	984
B	45 104	976	926
C	47 862	1 019	949
D	46 138	994	940
GLOBAL	**44 511**	**1 018**	**950**

Source (CMDT, 2003).

Nous ne disposons pas des données détaillées pour déterminer si ces moyennes sont significativement différentes ou non. Si ces moyennes sont significativement différentes, cela laisse supposer que le niveau d'équipement des exploitations n'est pas un bon indicateur de la productivité du coton, au moins pour certaines années. Si elles ne sont pas significativement différentes, c'est également la typologie utilisée qui ne permet pas de différencier les exploitations selon leur niveau de productivité.

On notera que dans le cadre de son suivi annuel d'un échantillon d'exploitations agricoles qui porte sur une dizaine d'années, l'ESPGRN de Sikasso trouve des moyennes de rendement coton significativement différentes entre les types d'exploitations avec des moyennes nettement plus faibles pour les exploitations des types C et D. Il y a ici des éléments de conclusion qui apparaissent contradictoires et qui plaident en une analyse plus fine des données disponibles et une étude complémentaire sur ce thème.

Enfin, cette typologie est commune à l'ensemble de la zone CMDT pourtant les situations sont très différentes d'une région à une autre. Les principales contraintes auxquelles les exploitations agricoles doivent faire face peuvent être très différentes. A titre d'exemple on peut comparer la zone de Koutiala où certaines exploitations ont des contraintes foncières très fortes les contraignant à la mise en valeur de sols pauvres et la zone de Bougouni où il y a encore de nombreuses terres à défricher et où les contraintes sont d'un autre ordre (équipement, main d'œuvre, enclavement). Dans certaines zones, on peut s'interroger sur la pertinence des critères utilisés. Sans préjugé des résultats, on peut au moins affirmer que la typologie doit être revisitée car elle ne correspond plus au contexte d'évolution des exploitations agricoles en zone Mali Sud. L'accumulation de capital, via l'équipement, n'est plus la seule trajectoire d'évolution des exploitations. Et le groupe B avec plus de la moitié des exploitations regroupe une très forte diversité de stratégies de production malgré un niveau d'équipement identique.

3.2.2. Quelques exemples d'autres typologies

D'autres typologies ont été utilisées dans la zone CMDT, notamment dans le cadre de projets de recherche spécifiques. Parmi ces typologies, on peut en citer trois : la typologie élaborée par Djouara H. à partir des données du SEP de l'ESPGRN de Sikasso, les typologies à dire d'acteurs élaborées dans le cadre de projets de recherche (étude globalisation et étude Pripode) et la typologie élaborée dans le cadre du projet Agrobiodiversité du sorgho (IER/CIRAD/FFEM)

✓ ***Typologie élaborée à partir des données du suivi de ESPGRN/Sikasso (Djouara H.)***

Dans son mémoire de DEA, H. Djouara a utilisé les données du Suivi Evaluation Permanent de l'ESPGRN de Sikasso qui portent sur 80 exploitations agricoles suivie de 1994 à 2002 (Djouara H., 2004). Avec une analyse en composantes principales (ACP) puis une classification hiérarchique ascendante, il a établi une classification en 4 classes pour analyser les évolutions des exploitations sur la période concernée. L'ACP a été réalisée avec 14 variables certaines concernant la structure et d'autres portant sur le fonctionnement (doses d'engrais ou de matières organiques, assolement, utilisation d'herbicides, etc.).

Les résultats obtenus accentuent la concentration dans un groupe puisque, la classe 1 regroupe plus de 80 % des exploitations.

Tableau 20 : Répartition des exploitations agricoles par classe en fonction de la typologie utilisée en zone CMDT

Classes	Répartition	%type A	%type B	%type C	%type D
1	81,25	17	62	21	0
2	12,50	0	0	60	40
3	5,00	100	0	0	0
4	1,25	100	0	0	0

Source : (Djouara H., 2004)

On constate que la classification hiérarchique a fait une répartition des exploitations des types A et C, les exploitations du groupe B et D se retrouvant dans une seule classe. La critique faite à la classification CMDT avec une forte concentration des exploitations dans un ou deux types s'applique ici aussi.

Sans entrer dans les détails des différentes classes, on peut présenter l'interprétation faite des résultats de l'ACP : « la réduction de nos 14 variables en 4 composantes ….. La composante 1 est l'axe de la taille car les variables et les individus se répartissent en fonction de la taille des principaux facteurs de production (population, superficies, équipement). La composante 2 est l'axe de l'intensification avec les charges variables, la part du coton dans l'assolement et les quantités d'engrais par unité de surface qui s'opposent à la part des céréales pures dans l'assolement. La composante 3 est l'axe de la fertilité naturelle du sol avec l'utilisation de l'herbicide qui s'oppose à l'utilisation de la fumure organique : les sols avec une relative bonne fertilité naturelle sont prédisposés à l'enherbement contrairement aux sols pauvres. Il est donc normal que les exploitations qui ont des sols relativement riches utilisent plus d'herbicide et moins de fumure organique et vice versa. La composante 4 est l'axe de la diversification avec les variables des cultures céréalières associées qui s'opposent aux autres cultures comme l'arachide et l'igname » (Djouara H., 2004).

Cette typologie faite pour analyser l'évolution des exploitations agricoles et de leurs performances dans le cadre d'un travail de recherche spécifique, n'est pas utilisable en l'état, mais elle constitue, avec les données qui ont servi à son élaboration et les méthodes utilisées une expérience.

✓ ***Typologie à dire d'acteurs (IER projets Globalisation et Pripode)***

L'IER a mené en 2001 et 2002 une opération de recherche en collaboration avec la FAO pour le compte de la Banque Mondiale (Kébé D., *et al.*, 2003) dont l'objectif était d'évaluer les effets de la globalisation et de l'ajustement structurel sur les petits producteurs ruraux. La méthodologie utilisée (commune à plusieurs pays africains) reposait en partie sur une analyse fine des exploitations agricoles de quelques villages représentatifs des systèmes de production retenus. Au Mali, 3 systèmes de production ont été retenus dont le système à base de coton dans la zone de Koutiala avec comme village principal Mpéresso. Au départ il était prévu d'utiliser la typologie de la CMDT pour faire les analyses, mais celle-ci c'est avérée insuffisante pour tester la principale hypothèse de travail qui était que les producteurs avaient été affectés différemment par la globalisation selon leur dotation initiale en facteurs de production et technologies car seuls deux types d'exploitations étaient réellement

représentés les types A et B. Il a été décidé de faire une typologie à partir des critères paysans et de demander aux villageois de classer les exploitations selon cette typologie paysanne.

La nouvelle typologie a été élaborée à partir de critères de "richesse ou de bien être" identifiés et retenus par les villageois eux-mêmes réunis en assemblée puis il a été procédé au classement des exploitations agricoles avec des informateurs clés. Enfin, ce classement a été validé en assemblée villageoise. Pour les villages, trois types ou classes d'exploitations ont été identifiés en fonction de critères qui relativement proches quels que soient les zones d'intervention : les exploitations agricoles aisées (appelées par la suite « riches »), les intermédiaires et les pauvres. Cette classification est apparue comme relativement robuste puisque d'une zone à une autre les principaux critères retenus par les producteurs reviennent systématiquement, même si les bornes sont différentes (par exemple pour le nombre d'animaux, le revenu monétaire, etc.) et si des critères supplémentaires sont proposés dans certains villages. Quatre critères de « bien-être » sont communs à presque tous les villages quel que soit le système de production. Il s'agit de :

- l'autosuffisance céréalière ;
- la taille du troupeau ;
- le revenu monétaire et
- l'équipement agricole.

Le poids accordé par les producteurs aux différents critères peut varier d'une zone à l'autre ainsi que les bornes de référence (par exemple pour la taille du troupeau), mais tous les producteurs interrogés s'accordent sur le fait que ces critères traduisent la situation de richesse ou de pauvreté des exploitations agricoles dans les différentes zones. Certains critères apparaissent comme spécifiques d'une zone ou d'un village tels que le toit de la maison en tôles (Koutiala) ou la possession d'un moulin ou d'une décortiqueuse (Niono) qui sont des indicateurs des investissements réalisés dans les biens durables.

Pour le village de Mperesso, le tableau croisé des deux typologies est présenté ci-dessous.

Tableau 21 : Répartition des exploitations agricoles du village de Mpéresso selon les deux typologies : CMDT et paysanne.

Types CMDT	Classification paysanne			Ensemble
	Riche	Intermédiaire	Pauvre	
A	20%	12%	0%	32%
B	3%	41%	20%	64%
C	0%	0%	3%	3%
D	0%	0%	2%	2%
Ensemble	23%	53%	24%	100%

Source : (Kébé D., *et al.*, 2003)

Dans ce cas précis, la classification paysanne a pour résultat d'éclater le groupe des exploitations de type B avec une partie d'entre eux qui répondent aux critères de pauvreté et en particulier au critère de non autosuffisance alimentaire en céréales. Cette répartition dans la zone de Koutiala est confirmée par des résultats d'autres études qui utilisent une méthodologie similaire (Cissé I., *et al.*, 2004).

Les résultats techniques et économiques obtenus par les exploitations sont sensiblement différents selon les types et très marqués entre le groupe des « pauvres » et les deux autres groupes. Les exploitations des deux premiers groupes ont des capacités productives qui leur permet de s'engager dans des stratégies d'intensification même partielle en adoptant des techniques appropriées, les exploitations du groupe des « pauvres » ne disposent pas de ressources suffisantes pour intensifier et

sont obligées de trouver les compléments de revenus nécessaires pour vivre dans d'autres activités souvent non agricoles (Kébé D., *et al.*, 2003).

✓ ***Typologies élaborées dans le cadre du Projet Agro-biodiversité (IER/CIRAD/FFEM)***

Le projet Agro biodiversité des sorghos au Mali mené par l'IER, s'est engagé dans la création d'un Système d'Information sur l'Environnement du sorgho.

Le projet travaille dans la zone cotonnière et a retenu trois zones (San, Koutiala et Sikasso) sur un transect nord-sud passant par Koutiala pour étudier les pratiques paysannes relatives aux cultures céréalières (exclusivement maïs et sorgho). Le choix des zones est lié aux conditions climatiques avec un décalage dans le début de la saison des pluies qui conditionne une diminution globale de la durée de la saison des pluies. Le projet travaille dans un village représentatif de chacune des zones qui a été proposé par les organisations paysannes partenaires du projet. Toutes les exploitations agricoles des villages ont été enquêtées en mai 2002 (enquête sur la structure et données de fonctionnement)[17]. Une analyse factorielle des correspondances (AFC) a permis de caractériser les systèmes de production. La construction de la typologie est fortement orientée sur la place du sorgho dans le système de culture et les facteurs du système de production liés à cette culture (population, équipement, cheptel et cultures). L'accès aux terres cultivables, l'âge du chef d'exploitation, le niveau d'équipement et l'importance accordée à la culture du mil et du sorgho sont les principales variables qui ont permis de séparer les exploitations en groupes. Les types de systèmes de production mis en évidence par l'AFC ont servi de base à l'échantillonnage des exploitations afin de prendre en compte la diversité de situations (Bazile D. et Soumaré M., 2004, Criado A., 2002). La typologie en tant que telle n'est pas ici très intéressante car orientée pour une étude spécifique. On notera la méthodologie utilisée.

Le projet a également par la suite poursuivi ses activités de caractérisation des exploitations agricoles notamment dans la perspective de construction du système d'information. Un travail de caractérisation des systèmes agraires a été réalisé dans la Commune de Cinzana (Patestos E., 2003) avec notamment l'élaboration d'une typologie des exploitations agricoles.

Les données obtenues par enquêtes auprès des exploitations de la Commune ont été traitées avec des analyses statistiques multidimensionnelles (Analyse en Composante Principale). La typologie retenue est constituée de trois groupes qui se distinguent principalement par la taille du cheptel et le niveau d'équipement (qui sont donc les principaux critères de discrimination avec des variables majoritairement structurelles). Les autres critères viennent confirmer le découpage des exploitations. Ces critères sont ceux de la typologie CMDT. La répartition des exploitations est la suivante (Patestos E., 2003):
Type 1 : 10 % des EA « Grandes exploitations, bien équipées à vocation d'élevage »
Type 2 : 20 % des EA « Exploitations de taille moyenne avec un équipement restreint »
Type 3 : 70 % « Petites exploitations faiblement équipées »
Le troisième type a été par la suite subdivisé en fonction des stratégies développées par les exploitations agricoles sans que la méthode soit clairement explicitée. Le résultat proposé est le suivant {Patestos, 2003 #391 :

- Un premier sous groupe (3A) comprend les exploitations qui ont une stratégie strictement de sécurité alimentaire. Elles n'ont pas les facteurs de production nécessaires (main

[17] Les résultats de l'enquête indiquent que les surfaces en maïs sont significativement différentes entre les trois villages retenus pour représenter les zones agroécologiques contrairement aux surfaces en sorgho. La surface cultivée en maïs par exploitation augmente fortement du nord au sud (de 0,22 hectare à 4,82 hectares) alors que la surface cultivée en sorgho ne varie pas de façon significative (1,96 hectare à 2,64 hectares). L'accroissement des surfaces de maïs vers le sud confirme la relation étroite entre l'aire d'extension du maïs et la pluviosité Bazile Didier et Soumaré Mamy, 2004. Pratiques paysannes de gestion de la diversité variétale en réponse à la diversité écosystémique. Le cas du sorgho [Sorghum bicolor (L) Moench] au Mali. Cahiers Agricultures, N° 13: 8 pages..

d'œuvre, terre et équipement) pour se lancer dans les cultures de rente. Seules de faibles surfaces en coton permettent de subvenir aux besoins monétaires essentiels (frais de scolarité par exemple). Ce groupe représente 24% des exploitations de la zone

- Un deuxième sous groupe avec des exploitations orientées vers la production de « culture de rente ». ces exploitations recherchent un revenu monétaire afin d'investir dans l'équipement ou le cheptel. Elles tendent à se rapprocher du type 2. Le revenu monétaire obtenu par leur production leur permet d'avoir déjà un équipement qu'elles cherchent à améliorer et à compléter. On distingue deux sous groupes suivant la culture de rente dominante (coton ou mais). Ce groupe représente 26 % des exploitations de la zone (17% coton, et 9 % maïs)

- Un dernier sous groupe avec les exploitations qui ont des stratégies de diversification. Il correspond à des exploitations qui cherchent aussi à obtenir un revenu monétaire mais qui s'orientent vers le maraîchage ou l'arboriculture pour y parvenir. Bien qu'elles continuent à produire les cultures de rente traditionnelles, ces exploitations se lancent dans ces nouvelles activités. Ce groupe représente 20 % des exploitations de la zone (9 % arboriculture et 11 % maraîchage).

Ces types d'exploitations ont été utilisés pour analyser les performances technico-économiques et les capacités de développement.

✓ ***Quelques enseignements***

Les typologies présentées ci-dessus ont été élaborées pour effectuer des analyses spécifiques par rapport à des questions de recherche spécifiques. Les typologies sont en général élaborées pour répondre à des questions précises.

Les analyses statistiques multidimensionnelles faites sur des données d'enquêtes collectées auprès des exploitations agricoles et composées d'une part importante de données structurelles aboutissent souvent à des groupes inégalement répartis et caractérisés, en zone cotonnière, par les principaux facteurs de production que sont l'équipement et le cheptel bovin, c'est-à-dire les mêmes critères que ceux de la typologie utilisée par la CMDT

Les typologies élaborées à dire d'acteurs sur la base des notions de bien-être et de pauvreté permettent de confirmer que la dotation en facteur de production (et en particulier équipement et cheptel) est le principal élément de discrimination et de différenciation entre les exploitations agricoles mais qu'il n'est pas suffisant notamment pour discriminer les exploitations les plus faiblement dotées.

Dans une zone aussi vaste et aussi diversifiées que la zone cotonnière du Mali (CMDT + OHVN), les typologies pour être opérationnelles doivent prendre en compte les conditions spécifiques aux petites régions agricoles (zonage).

En prenant en compte la situation actuelles des exploitations agricoles concentrées dans un ou deux types et en considérant les objectifs du PASE, la typologie utilisée par la CMDT apparaît comme insuffisante.

3.2.3. Les attentes vis-à-vis de la typologie

Les attentes des principaux acteurs vis-à-vis d'une typologie des exploitations agricoles en zone cotonnière sont variées mais peuvent être regroupés en deux grands types :

- Représenter de la situation socio-économique des exploitations agricoles familiales de la zone cotonnière pour mieux comprendre leur fonctionnement et leurs évolutions.

- Représenter les performances des exploitations agricoles en terme de production cotonnière et leur stratégies pour suivre, évaluer et anticiper leurs évolutions en fonction de l'évolution de leur environnement (prix, organisation, crédit, etc.) ;

Ces deux grandes options ne sont pas contradictoires mais complémentaires.

L'attente en terme de représentation de la situation socio-économique des exploitations agricoles familiales est l'attente première des organisations fédératives de producteurs (AOPP, CNOP) et de la Chambre d'agriculture (notamment régionales et locales). Ces organisations souhaitent que les typologies permettent une bonne représentation de la situation des exploitations agricoles familiales dans les différentes zones concernées. Les typologies ne doivent pas s'arrêter au coton ou aux exploitations cotonnières, elles doivent permettre de représenter toutes les exploitations agricoles dans leur diversité et en prenant en compte l'ensemble de leurs activités (l'ensemble du système de production).

Elles doivent également constituer un support pour le développement d'un conseil agricole adaptés aux besoins spécifiques des exploitations mais qui ne s'arrête pas à la production cotonnière.

Enfin, elles doivent permettre, mais sans que cela soit formulé de cette manière, d'apprécier les effets des politiques et mesures économiques sur les exploitations.

La deuxième option met l'accent sur l'activité de production de coton de l'exploitation agricole. Avec le recentrage des activités de la CMDT sur la filière coton, la privatisation progressive de la filière, l'appui à la structuration avec la spécialisation des organisations de base, il y a une tendance à recentrer l'approche sur la filière.

La représentation des exploitations devrait essentiellement permettre de représenter leurs performances en liaison avec les pratiques et les stratégies vis-à-vis de la production de coton. L'objectif est également de faire un conseil agricole adapté, de recentrer les activités d'accompagnement et de mettre au point des outils permettant d'analyser et de simuler les effets de mesures de politiques agricole ou de changement de l'environnement socio-économique.

Le dernier objectif du PASE « améliorer les systèmes d'exploitation paysans pour les rendre plus performants et plus durables » plaide en faveur d'une approche large qui prenne en compte l'ensemble des exploitations agricoles familiales et l'ensemble de leurs activités. Les systèmes de production sont relativement complexes et les stratégies développées par les producteurs sont fonction de cette complexité et de la complémentarité entre les activités, y compris les activités non agricoles.

Enfin, cette élaboration de typologie s'inscrit dans une perspective de pouvoir « traiter » des problèmes de durabilité des systèmes cotonniers avec d'une part la question de la baisse des rendements et d'autre part la préservation de la fertilité.

3.2.4. Les propositions en cours

L'IER, la CMDT et l'OHVN ont déjà travaillé sur une proposition recherche/développement intitulée « caractérisation des dynamiques agraires en zones cotonnières du Mali ». Cette proposition est nettement plus large que la stricte élaboration d'une typologie des exploitations agricoles et participe à l'élaboration d'un « observatoire de la filière cotonnière ». Les travaux participent à la mise en place du système d'information et à son alimentation.

Trois composantes principales pour l'élaboration des typologies :

- Zonage des systèmes agraires

- Elaboration d'une typologie des systèmes de production

- Analyse affinée des pratiques et des stratégies paysannes

La démarche proposée avec les trois composantes s'inscrit dans une logique d'ensemble que l'on pourrait décrire différemment pour une meilleure compréhension :

- Composante 1 : zonage en petites régions agricoles de la zone cotonnière. Zonage agro écologique croisé avec systèmes agraires comme décrit. La délimitation des systèmes agraires est effectuée sur la base d'une première classification des exploitations agricoles à partir de données existantes dans les différentes bases de données (données CMDT, IER ESPGRN et IER Agrobiodiversité) complétées par quelques enquêtes dans les zones sans données. La classification repose sur des analyses statistiques multidimensionnelles des données des exploitations agricoles (de structure et quelques données de fonctionnement notamment l'assolement). Cette classification constitue une première étape dans l'élaboration de la typologie finale des exploitations agricoles.

- Composante 2 : approfondissement des connaissances sur les systèmes agraires des petites régions agricoles identifiés dans l'étape précédente. Une composante des travaux de cette étape est d'analyser la pertinence de la classification d'exploitations agricoles faite pour déterminer le système agraire et de l'améliorer notamment à partir d'une analyse fine des systèmes d'activités et des performances des exploitations agricoles (par système de culture, par système d'élevage et pour les autres activités) ainsi que de leurs trajectoires.

- Composante 3 : comme dans la composante principale, il s'agira d'approfondir les connaissances sur les exploitations agricoles mais cette fois sur leurs pratiques de gestion dans les domaines suivants (troupeau, fertilité, assolement, ligneux, diversification) et sur les stratégies développées par les exploitations. Les résultats devront permettre d'apprécier la pertinence des premières classifications et de les compléter, amender ou développer de manière à aboutir à la typologie finale. On peut regretter que rien ne soit prévu pour la gestion économique et financière de l'exploitation. La gestion des systèmes techniques est au cœur de cette composante celle-ci est en grande partie fonction de la trésorerie de l'exploitation, de son accès au crédit formel et informel, etc. Cette composante ne devra pas être écartée au contraire.

Quelques recommandations :

Le zonage en petites régions agricoles et la typologie des exploitations agricoles familiales sont destinés à une très large utilisation. Parmi les utilisations finales appuyées par le PASE on peut citer :

- le système d'information pour représenter l'ensemble de la zone et des exploitations agricoles familiales avec la collecte de données de suivi pour actualiser les bases de données avec comme finalité des représentations et modèles destinés à mieux comprendre le fonctionnement des filières et de l'économie et à simuler les effets de diverses mesures ou chocs économiques ;

- le conseil et la vulgarisation agricoles différenciés ;

- la mise au point d'itinéraires techniques spécifiques et d'innovations adaptées.

Mais, cette typologie devrait aussi être un outil de travail pour l'ensemble des intervenants dans le domaine du développement rural dans cette région et en particulier pour les organisations paysannes et professionnelles.

On peut donc se poser la question s'il ne faut pas élaborer plusieurs typologies d'exploitations agricoles familiales ou des typologies avec des niveaux de complexité plus ou moins importants de manière à ce que cet outil puisse être opérationnel pour un large panel d'utilisateurs.

Il faut prendre en compte la gestion économique et financière des exploitations agricoles familiales pour pouvoir étudier réellement les stratégies des producteurs. Cette élément est indispensable pour l'affinement de la typologie et disposer d'une réelle connaissance des comportement des producteurs.

Il faudrait également associer les utilisateurs finaux (notamment les OP) pour définir en début d'opération un cahier des charges pour la typologie.

Le zonage en petites régions agricoles doit présenter en même temps la correspondance avec le découpage administratif. Ce travail n'a toujours pas été fait à la CMDT qui travaille avec son propre découpage. Le programme doit pallier à cette insuffisance pour l'intégration au sein du système d'information de données d'autres sources (recensement, etc.). ceci est très certainement prévu mais mérite d'être rappelé.

Les résultats finaux doivent être testés par (ou en collaboration avec) les organisations paysannes et d'autres utilisateurs (CMDT, OHVN, etc.). Si les résultats sont jugés bons, il faut également prévoir une large diffusion avec la mise à disposition des données principales : atlas des petites régions agricoles, document de synthèse et de vulgarisation sur les résultats, etc.

3.2.5. Les indicateurs de suivi pour cette activité

Aujourd'hui, il n'existe qu'une typologie celle de la CMDT avec les types présentés précédemment. Elle est largement connue et très couramment utilisée aussi bien par la recherche que par le développement. Elle est devenue insuffisante car elle ne permet pas une bonne représentation de la situation des exploitations en zone cotonnière, il semble qu'elle ne constitue pas un bonne base pour l'analyse des performances dans la production de coton, elle est trop uniforme sans adaptation aux conditions spécifiques des petites régions agricoles pourtant très différentes où les contraintes à la production ne sont pas les mêmes.

Il y a aujourd'hui une proposition précise pour la caractérisation des petites régions agricoles de la zone cotonnière et la production d'une typologie des exploitations agricoles familiales. Cette activité est réalisée par les partenaires du PASE (IER/CMDT), les principaux indicateurs seront donc des indicateurs de performance (durée de réalisation, travaux réalisés, produits finalisés) en rapport avec les engagements inscrit dans la proposition, parmi ceux-ci on peut citer :

- Un zonage de la zone cotonnière en petites régions agricoles homogènes (zonage agro écologique X système agraire) : caractéristiques agro écologiques, caractérisation du système agraire, caractérisation des exploitations agricoles avec leurs systèmes de production, leurs performances techniques et économiques et les pratiques de gestion, et localisation et importance (cartes).

- Un atlas des petites régions agricoles avec une présentation détaillée des typologies d'exploitations agricoles avec quantification.

- Une base de données et un système d'information géographique (modèle conceptuel, programme, base de données, manuel de gestion, etc.) sur Cd Rom.

- Des rapports détaillés sur les systèmes agraires, les types d'exploitations agricoles familiales et leurs performances (1 rapport par système agraire) et un rapport de synthèse.

- Rapport sur la caractérisation des pratiques et des stratégies des exploitations agricoles et de leurs évolutions en fonction des régions agricoles et par type d'exploitation ; évaluation quantifiée des effets des pratiques, indicateurs du changement. Alimentation de la base de données du système d'information. Rapports détaillés et rapport de synthèse pour large diffusion. Fourniture des produits sous format informatiques et ainsi que des bases de données.

Des indicateurs d'efficacité peuvent également être définis, même si la période est très courte et qu'ils seront difficiles à évaluer. Ils portent sur la diffusion des résultats des travaux et l'appropriation par les partenaires :

- Diffusion des documents de synthèse (notamment Atlas et Typologie) en nombre mais aussi par type d'utilisateurs.

- Utilisation des résultats : il s'agira d'inventorier les utilisateurs des résultats (notamment Atlas et typologie) en nombre et par type (recherche, OP, administration, etc.) et d'analyser le degré de satisfaction de ces utilisateurs (enquête rapide auprès des principaux utilisateurs y compris bien sur les OP).

Il n'est pas raisonnable d'envisager des indicateurs d'impact.

3.3. CONSEIL AGRICOLE

✓ *Le rappel des termes de références de l'étude*

Faire une revue succincte des actions de conseil agricole (conseil à l'exploitation familiale, conseil aux entreprises agricoles,...) et de tests de vulgarisation en cours de mise en œuvre dans les zones cotonnières, les points de satisfaction et d'insatisfaction des producteurs.

✓ *Les actions menées*

- Analyse des documents existants sur le conseil agricole ;
- Interviews de quelques partenaires (IER/ESPGRN, CMDT, OHVN et Paysans) sur le conseil agricole et leurs attentes ;
- Analyse des actions de conseil agricole et de vulgarisation dans la zone cotonnière.

✓ *Remarques préalables*

Le Document d'Appel d'Offre (DAO) du PASE débute par un diagnostic fait en 2000 sur les zones cotonnières et les systèmes de production et rappelle que « les efforts des équipes de vulgarisation de la CMDT ont porté sur le maintien du potentiel productif [...] cependant, la décision finale relevant de l'exploitant, les conseils techniques de l'encadrement ne sont pas toujours suivis car pas toujours adaptés à la diversité des capacités et des besoins des producteurs ». D'où les options retenues : (i) « adapter les conseils et les appuis à la diversité des exploitations paysannes et à leurs demandes » ; et (ii) passer par « les organisations de producteurs et les associations professionnelles, voire les groupes d'auto développement, [qui ...] doivent constituer des canaux efficaces de promotion de l'innovation technique et de gestion de l'exploitation ». Ainsi, « pour améliorer les systèmes d'exploitation afin de les rendre plus performants et plus durables (volet 3) » figure parmi les actions il est prévu de « poursuivre des tests en matière de conseil agricole, afin de préparer la promotion d'un conseil adapté à la diversité des besoins (conseil technique, conseil technico-économique, conseil de gestion aux exploitations agricoles) ».

Il est prévu, toujours dans le DAO, que l'Unité d'appui au PASE « aura pour tâches et responsabilités la mise en place, le suivi, la coordination et l'évaluation des actions prévues dans la composante conseil aux exploitations agricoles ». Parmi ces actions la première porte sur la « conduite d'actions tests pour évaluer la faisabilité technique et financière de nouveaux modes de conseil agricole qui soit (le conseil) basé sur une demande effective des producteurs par rapport à des problèmes spécifiques rencontrés sur leur exploitation » et qui seront menées aux niveaux des groupes de producteurs (« groupes paysans d'auto développement »), des exploitations agricoles familiales et des entreprises agricoles.

L'objectif visé à travers cette composante est de mettre au point et de développer de nouveaux systèmes d'appui conseil aux producteurs agricoles adaptés aux différents types d'exploitations (et essentiellement des exploitations agricoles familiales). La différenciation croissante entre ces exploitations agricoles familiales, l'amélioration de la technicité et des capacités de certaines d'entre-elles, la prise en compte de la diversité de leurs activités et de la diversification en cours des activités composant leurs systèmes de production sont autant d'éléments qui plaident pour passer de systèmes de type vulgarisation agricole (diffusion large de paquets technologiques) à des systèmes plus complexes adaptés aux besoins réels des producteurs. Les orientations proposées sont de partir des

acquis enregistrés dans la sous région sur ce thème et de développer une approche différenciée en fonction des besoins allant des conseils de groupe aux conseils individualisés (DAO page 14).

La mission d'appui effectuée par Diallo et Bloch recommandait que « en préalable à la mise en œuvre des activités prévues au PETF, il sera nécessaire de capitaliser l'expérience existante au Mali et dans la sous-région (Burkina). L'activité sera centrée sur le Conseil aux Exploitations Familiales » (Diallo E. M. et Bloch r., 2003).

Il s'agit pour le PASE de partir des expériences existantes et d'innover en mettant en place des opérations test (expérimentation ?) de conseil agricole. Mais la difficulté est plus importante qu'il n'y paraît de prime abord. La volonté de trouver des systèmes efficaces de vulgarisation-conseil est ancienne. Il n'y pas de solution simple. Les tentatives ont été nombreuses et diversifiées. Elles ont donné lieu à de véritables controverses comme par exemple celle entre l'AFD et la Banque Mondiale au moment de la généralisation de la méthode « Training and Visit » en Afrique de l'Ouest à travers les Programmes Nationaux de Vulgarisation Agricole au cours des années 80/90. L'évolution en cours des systèmes de vulgarisation/conseil peut être caractérisée par le passage d'une approche très directive à une approche participative de groupe ou individualisée avec une diversification du conseil par une implication croissante des organisations paysannes ou professionnelles.

Vis-à-vis de cette composante, l'étude présente la situation des différents systèmes de vulgarisation et de conseil, en commençant par rappeler quelques extraits de la synthèse du rapport : « Etude sur l'organisation future du conseil agricole en zone cotonnière au Mali » (SOFRECO, 2002.)

3.3.1. Quelques extraits du rapport sur conseil agricole en zone cotonnière

Les orientations prises par le PASE pour la composante Conseil Agricole rejoignent certaines des analyses faites dans le rapport de l'étude spécifique sur ce thème commandée par la MRSC (SOFRECO, 2002). Les éléments de bilan présentés ci-dessous sont extraits de la synthèse de ce rapport et ils constituent une bonne base de la situation de référence pour le PASE. Pour la situation de référence, nous nous limiterons au diagnostic fait dans cette étude pour le compte de la MRSC sans analyser les propositions faites pour « une nouvelle organisation du conseil agricole ».

« Le conseil agricole, en zone cotonnière est du ressort de deux structures qui interviennent sur des zones géographiques complémentaires, la DTDR, qui est une direction de la CMDT, et l'OHVN. Du fait de la position dominante de ces deux structures, les autres intervenants, et notamment les ONGs, sont peu actifs dans le domaine de la vulgarisation et du conseil agricole. L'organisation comme les modalités d'intervention de ces deux structures sont assez comparables avec :

- une structure hiérarchisée de la direction à Bamako jusqu'aux agents de terrain, chef de ZAER ou AVB, qui animent une dizaine de villages, ce qui représente, en moyenne, 350 à 400 exploitations par agent,
- l'utilisation de relais villageois chargés d'effectuer un certain nombre de tâches et de contribuer à la diffusion des messages techniques ;
- la sélection des thèmes à vulgariser sur la base d'un diagnostic global participatif chargé, en principe, d'identifier les besoins prioritaires des producteurs ;
- un domaine d'intervention qui couvre tous les aspects du développement rural.

Par ailleurs, et en plus des activités d'interface avec la société cotonnière, l'encadrement a en charge de nombreuses missions de service public qui lui ont été confiées par l'Etat. En ce début des années 2000, les effectifs totaux mobilisés par les deux structures atteignaient 1 780 agents, pour un coût annuel d'intervention (toutes missions confondues) compris entre 10 et 11 milliards de FCFA par an.

Sur ce total, la part supportée par la filière coton est d'environ 7,5 milliards de FCFA, ce qui, sur la base de la production de la campagne en cours, représente un coût de 13 FCFA/kg de coton graine.

Les interventions de la DTDR et de l'OHVN ont eu un impact indéniable sur le développement de la culture du coton, ainsi d'ailleurs que sur le développement d'autres spéculations, comme les céréales dont la production dépasse désormais 1 million de tonnes. Les efforts accomplis ont permis au Mali d'être le premier producteur de coton des pays africains situés au sud du Sahara. Toutefois, on constate aujourd'hui que les dispositifs mis en place sont devenus lourds et coûteux et qu'ils ne sont plus en mesure de répondre à une demande qui a évolué : dans de nombreuses zones la culture du coton est désormais bien maîtrisée par les producteurs qui remettent en cause un encadrement jugé onéreux et inutile alors que leurs attentes en matière de diversification des cultures, de restauration de la fertilité des sols, d'appui à la commercialisation..., ne sont pas satisfaites.

D'autre part, les méthodes appliquées sur le terrain restent très traditionnelles (vulgarisation descendante) et sont en décalage par rapport aux instructions élaborés par la direction qui a des difficultés à contrôler le dispositif : le diagnostic participatif est rarement mis en application par les agents de terrain qui imposent régulièrement les mêmes thèmes chaque année et qui se comportent plus comme de chefs de culture que comme des conseillers avec lesquels devrait s'engager un véritable dialogue. Il faut également signaler le manque d'assiduité de certains agents qui ne visitent les villages que de façon très épisodique.

Ce diagnostic confirme la nécessité de réorienter le conseil agricole dans la forme (implication plus grande des bénéficiaires dans la gestion du dispositif) et dans le fonds (meilleure adéquation des thèmes aux besoins réels). Cette réorientation devra cependant être progressive et surtout tenir compte des situations spécifiques à certaines zones géographiques. L'analyse, en effet, a mis en évidence des différences importantes entre ces zones, tant en terme de niveau technique, qu'en terme de capacité des producteurs à se prendre en charge ».

3.3.2. Conseil agricole et vulgarisation à la CMDT

En zone CMDT l'encadrement de la production agricole est assuré par la Direction de la Production Agricole (DPA) au niveau de la direction générale de la CMDT à Bamako. Le personnel d'encadrement est passé de 1 057 à 802 agents de 2002/03 à 2003/04 soit une réduction d'un tiers suite au recentrage de la CMDT sur le système de production coton.

La DPA est organisée selon un système hiérarchisé de la Direction générale aux agents de terrain en passant par les Directions régionales et les secteurs.

La Direction générale comprend 4 services : production agricole et conseil, liaison recherche développement (LRD), appui aux OP, cellule suivi-évaluation.

Les Directions régionales, au nombre de 6 comprennent chacune un chef de Division Production Agricole et des sections représentatives des services centraux : Moyens de production, Recherche d'Accompagnement, Formation et Appui aux OP, Statistique et Suivi-Evaluation.

Les secteurs au nombre de 31 au cours de la campagne agricole 2003/2004, sont dirigés par des chefs secteurs assistés de secrétaires techniques (34) , conseillers polyvalents (31) et enquêteurs (52).

Les agents de terrain, chefs de Zone de Production Agricole (ZPA), au nombre de 493 au cours de la campagne agricole 2003/2004, sont chargés de l'animation et la vulgarisation au niveau des villages.

Le Diagnostic Global Participatif effectué par région CMDT en principe tous les deux ans, permet à l'encadrement de la CMDT et les producteurs d'identifier conjointement les spécificités, les

potentialités et les contraintes des villages. Les solutions paysannes sont identifiées de même que des actions prioritaires à mener sont proposées par l'encadrement. Cela permet d'identifier par région CMDT 2 à 3 thèmes prioritaires qui seront vulgarisés au cours d'une campagne agricole. Les thèmes prioritaires de la campagne agricole 2003/2004 étaient l'intensification de la culture du cotonnier et l'amélioration de la qualité du coton (lutte contre les nouveaux polluants). La conduite du thème prioritaire intensification de la culture cotonnière concerne essentiellement les exploitations agricoles qui ont des rendements de coton graine inférieurs à une tonne par hectare.

A travers son dispositif à la base composé de chef de zone de production agricole (ZPA), la CMDT assure le suivi-appui-conseil (SAC) dans la zone cotonnière. Le SAC concerne les recommandations de commercialisation, les itinéraires techniques, la mise en place des intrants, la fertilisation, la récolte, le stockage du coton etc…

En plus du conseil à la demande des producteurs, le chef ZPA doit visiter une à deux fois par an chacune des exploitations agricoles des villages qu'il encadre. L'analyse de ces exploitations agricoles s'inspire des outils du conseil de gestion aux exploitations agricoles développés par la recherche.

L'outil « Conseil de Gestion » utilisé par la CMDT dans sa zone d'intervention est un outil de vulgarisation qui a été développé par l'ESPGRN/Sikasso. L'outil a été développé dans les villages de recherche comme un outil de recherche action et a ensuite été testé et amélioré avec la CMDT dans des villages de pré-vulgarisation comme un outil de vulgarisation.

Le conseil de gestion aux exploitations agricoles (CDG) est défini comme une méthode de vulgarisation qui prend en compte l'ensemble de la situation d'une exploitation et cherche en dialogue avec le paysan, un cheminement d'amélioration qui s'étend souvent sur plusieurs années (Kébé et al, 1998).

Le conseil de gestion comme méthode de vulgarisation a permis de rendre fonctionnel bon nombre de néo-alphabètes formés par la CMDT. Il a été un outil d'analyse efficace pour l'encadrement et permettant aux producteurs de faire une meilleure gestion de leurs productions céréalières.

Au moment de la vulgarisation à grande échelle de l'outil, la CMDT a conçu elle-même des modules de formation pour les agents d'encadrement, ceux-ci ont répercuté cette formation au niveau des villages.

La démarche du Conseil de Gestion aux exploitations agricoles s'articule autour de quatre points :

- auto-diagnostic assisté
- auto-planification assistée
- auto-exécution assistée.
- auto-évaluation assistée

Pour arriver à ces étapes du Conseil de Gestion, il faut les préalables suivants:

✓ ***Choix des villages***

Ce choix tient compte des critères suivants:

- être érigé en association villageoise (AV)
- avoir un nombre élevé de néo-alphabètes de bon niveau
- entente entre les vieux et l'équipe technique.

- n'ayant pas d'actions spécifiques (comme des tests).

✓ ***Inventaire des exploitations***

L'inventaire de toutes les exploitations et la population du village est fait par les néo-alphabètes eux-mêmes à l'aide de fiches, les données sur les principaux facteurs de production et le rendement coton sont également collectées.

✓ ***Typologie des exploitations***

L'ESPGRN/Sikasso utilise la typologie CMDT / IER

✓ ***Choix des exploitations***

Les principaux critères pour choisir une exploitation afin d'abriter le conseil de gestion sont:

- le rendement coton, si jugé faible par rapport aux potentialités de l'exploitation et à la moyenne de la catégorie dans laquelle se trouve l'exploitation. Une grille de rendement est prévue à cet effet. Le conseiller peut s'inspirer des rendements moyens du type, du village, du secteur et de la région pour donner son appréciation ;

- la présence de néo-alphabète ;

- l'accord et l'engagement du chef d'exploitation, du directeur des travaux afin de s'assurer du bon déroulement de l'action.

Le choix de l'exploitation se fait en assemblée villageoise en présence du conseiller lors de la restitution de la typologie des exploitations. Une exploitation est choisie par type, afin de couvrir toutes les catégories du village. Il est important de donner un temps de réflexion au village pour se déterminer sur les exploitations à choisir. Ainsi l'exploitation choisie servira d'exemple aux autres du même type au sein du village.

✓ ***Animation d'une séance de Conseil de Gestion***

Elle est faite en fin de campagne agricole par un conseiller (un agent d'encadrement ou un néo-alphabète maîtrisant la méthode). La séance d'animation réunit les néo-alphabètes et les chefs d'exploitation volontaires du village. Au cours de l'assemblée, les fiches de CDG sont analysées et discutées. Cette séance permet de dégager les contraintes et des propositions de solutions sont faites.

L'expérience a montré que l'efficacité de l'analyse est liée au traitement d'un cas de Conseil de Gestion par jour.

✓ ***Analyse de l'exploitation ou auto-diagnostic assisté***

A cette phase de la démarche, il faut une forte participation des paysans. Le conseiller intervient généralement dans les débats comme facilitateur. L'analyse se fait à l'aide de 5 fiches élaborées et traduites en Bambara à l'intention des néo-alphabètes servant de support pour faciliter le travail du conseiller.

Fiche 1: Inventaire population, équipement et cheptel

CIRAD-DIST
Unité bibliothèque
Lavalette

Elle permet de faire l'inventaire de la population de l'exploitation. Ce recensement sert à vérifier les données déjà collectées lors de l'inventaire du village. De plus, le calcul de certains ratios (équivalent-actifs/exploitation par rapport au nombre de bouches à nourrir/exploitation) fait ressortir les contraintes en main d'oeuvre d'origine familiale.

Fiche 2: Réalisations des 2 campagnes écoulées

Cette fiche retrace le déroulement des deux dernières campagnes agricoles. Les informations fournies par le paysan, sont analysées.

Les contraintes agro-techniques sont recensées à ce niveau.

Fiche 3: Compte de trésorerie de la campagne écoulée

Elle traite les dépenses et les recettes de la campagne agricole. Ce compte d'exploitation concerne seulement les dépenses et recettes liées à l'agriculture et l'élevage. L'analyse permet de faire ressortir les contraintes de liquidité de l'exploitant ou ses possibilités d'autofinancement.

Fiche 4: Contraintes et propositions de solutions

Sur cette fiche, on enregistre les contraintes identifiées lors de l'analyse qui sont ensuite hiérarchisées. Ces contraintes diffèrent généralement selon les types d'exploitation. Suite à des discussions entre les paysans regroupés pour la circonstance assistés par le conseiller, des propositions de solutions appropriées sont faites. Deux types d'hypothèses de solution à tester:

- hypothèses de solutions disponibles au niveau de l'exploitation ou du village (exemple, organisation du travail, maîtrise du calendrier cultural etc.)

- hypothèses de solutions apportées par l'encadrement (gestion de la fertilité des sols, gestion du troupeau, culture fourragère, crédit expérimental, etc.)

Fiche 5: Auto-planification assistée ou plan de campagne et dépenses prévisionnelles

Suite aux discussions engagées autour des deux précédentes fiches, l'exploitation concernée propose son nouveau plan de campagne provisoire et les dépenses envisagées pour son exécution. Ce plan de campagne élaboré est ensuite soumis à l'appréciation de l'assemblée pour amendement.

Fiche 6: Auto-exécution assistée ou fiche de suivi léger

A ce niveau l'exploitant dispose d'une fiche simple de suivi de l'ensemble du calendrier agricole, depuis la préparation de la fumure organique jusqu'à la récolte. Toutes les observations jugées utiles du point de vue de l'exploitant sont notées. Le conseiller passe périodiquement pour superviser les travaux de collecte des données.

Fiche 2bis: Auto-évaluation assistée ou réalisations de la campagne écoulée

La fiche qui a permis de faire l'évaluation de base des deux campagnes écoulées permet en fin de campagne de faire l'analyse comparée entre le plan de campagne prévisionnel et les réalisations. L'analyse permet de faire ressortir les écarts et les causes en vue d'une nouvelle planification. Cette phase de restitution se fait en assemblée villageoise et individuellement par rapport aux aspects qui sont jugés "réservés" du point de vue de l'exploitant (notamment la trésorerie).

✓ ***Evaluation de l'outil conseil de gestion aux exploitations agricoles***

Le constat fait lors de l'évaluation du conseil de gestion par Rita Joldersma et al en 1991 est que l'outil conseil de gestion est surtout appliqué dans la région CMDT de Koutiala par rapport à celles de Bougouni et Sikasso. Les raisons de cette différence sont liées à l'avancement de la zone de Koutiala tant sur le plan organisation (ZAER, nombre de néo-alphabètes) que sur le plan technique (importance de la culture du coton, taux d'exploitations équipées).

Cependant l'utilisation actuelle de cet outil par la CMDT est en général assez faible à cause de plusieurs raisons:

- l'exécution de l'outil prend beaucoup de temps et d'énergie, au détriment de l'analyse. C'est à dire que les agents remplissent les fiches mais n'ont pas le temps de faire les analyses avec le paysan;
- la non prise en compte de certains aspects, de l'exploitation tels que les activités féminines spécifiques, certains aspects de l'élevage (production laitière, sélection et exploitation du cheptel bovin, ovin, caprin, volaille) et les terres de bas-fond;
- la réticence des paysans à discuter leurs résultats économiques avec les autres villageois (revenu de l'exode, dépenses familiaux, etc.);
- la préférence des vulgarisateurs pour travailler avec les paysans innovateurs, pas avec ceux qui ont de problèmes de gestion.
- des normes techniques qui ne prennent pas en compte la diversité agro-écologique et socio-économique de la zone Mali-Sud.

Pour pallier ces insuffisances, la CMDT et l'ESPGRN de Sikasso avaient proposé d'actualiser et expérimenter un nouvel outil de conseil de gestion aux exploitations agricoles dans le cadre du PASE. Ce nouvel outil est appelé Système d'Auto-analyse pour la Gestion de l'Exploitation agricole (SAGE).

Le SAGE se défini comme un outil qui prend en compte l'ensemble de la situation agro-technique et socio-économique d'une exploitation et cherche en dialogue avec le paysan, des voies et moyens d'amélioration durable de son système de production.

Ses objectifs sont :

- valoriser les compétences des personnes alphabétisées au sein des exploitations ;
- améliorer la rentabilité économique et assurer l'équilibre financier des exploitations agricoles ;
- promouvoir l'intensification et la diversification des systèmes de production ;
- instaurer une dynamique de gestion concertée au sein des exploitations agricoles ;
- aboutir à des plans de campagne raisonnés et équilibrés sur le plan agro-écologique et socio-économique.

La mise en œuvre du SAGE nécessite une approche expérimentale de recherche-développement permettant une capitalisation des acquis techniques et méthodologiques de la recherche et la CMDT dans la zone cotonnière.

3.3.3. Conseil agricole et la vulgarisation en zone OHVN

Le dispositif actuel de l'OHVN comprend 156 agents permanents sur terrain. Il s'agit de 9 chefs de Secteur, un coordinateur, 9 coordinateurs des actions de développement rural (CADR), 76 conseillers agricoles polyvalents (CAP), 12 responsables de la statistique et du suivi-évaluation, 8 animatrices rurales, 13 chef de zones d'alphabétisation fonctionnelle (ZAF), 24 magasiniers centraux-agent crédit et 4 formateurs artisans.

Présentement l'OHVN a comme approche de vulgarisation le groupe de contact considéré comme une approche pouvant touché un plus grand nombre de paysans. Ces derniers se regroupant suivant des affinités qui leur sont propres.
Le groupe de vulgarisation devient l'outil de travail de l'agent de base et l'exécution des tâches suivant un calendrier systématique appelé programme de quinzaine. Le programme de l'année est établi sur la base d'un diagnostic avec les paysans en début de chaque campagne. Sur la base des contraintes identifiées lors du diagnostic, l'agent de base bénéficie d'une formation de quinzaine qui à son tour fait une restitution la quinzaine suivante au niveau de chaque groupe de contact.

Les thèmes de vulgarisation sont :

- les itinéraires techniques pour le coton, les céréales et les cultures maraîchères
- la gestion des ressources naturelles
- la protection des cultures
- la production de la fumure organique
- le conseil de gestion
- la lutte anti-érosive
- les activités génératrices de revenus

Le système de vulgarisation au niveau de l'OHVN rencontre des difficultés au nombre des quelles on peut citer :

- Manque de fonds pour la multiplication des parcelles de démonstration ;
- La non disponibilité au moment opportun des intrants pour les parcelles tests ;
- L'arrêt de l'alphabétisation au niveau de la zone OHVN ;
- La vacance de certains postes (4 conseillers agricoles polyvalents et une animatrice rurale) ;
- La vieillesse de l'encadrement de base (l'âge moyen est de 48 à 49 ans) ;
- Le sous-équipement des exploitations agricoles ;
- Les animateurs villageois formés ne sont pas stables ;
- Le manque de motivation des paysans aux rencontres organisées par l'OHVN par rapport à celles organisées par les ONG ;
- Le manque de fonds pour les actions de Recherche-Développement formulées par les producteurs lors des diagnostics ;

3.3.4. Conseil agricole et vulgarisation par la DNAMR

La Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural (DNAMR) une des trois Directions nationales issus de la restructuration des services du Ministère du Développement Rural. Pour tenir compte de la décentralisation la DNAMR a été déconcentrée jusqu'au niveau local. C'est ainsi qu'au niveau de chaque capitale régionale il existe une Direction Régionale de l'Appui au Monde Rural (DRAMR), au niveau de chaque Cercle un Service Local d'Appui Conseil d'Aménagement et d'Equipement Rural (SLACAER) et au niveau local l'ACAER composé d'agents vulgarisateurs de base.

La DNAMR compte environ 2000 agents pour assurer la vulgarisation agricole au plan national. Ce nombre très insuffisant pour mener à bien cette mission et cela a été démontré par une récente étude de la Banque Mondiale qui a estimé les besoins actuels à environ 7000 agents (soit un manque à combler de 5000 agents).

La DNMAR qui avait jusqu'à une date récente une très timide intervention dans les zones cotonnières commence à combler le vide peu à peu laissé par la CMDT qui est entrain de recentrer ses activités sur le coton. C'est le cas de la zone de Dioïla où l'ACAER a actuellement en charge la vulgarisation après le retrait de la CMDT.

Actuellement, la DNAMR est en phase de transition vers un nouveau dispositif d'encadrement qui est en cours d'expérimentation dans certaines régions notamment la région de Sikasso. Ce nouveau dispositif est plus léger et sera caractérisé par un appui ciblé et répondant à la demande paysanne. Le nouveau dispositif fonctionnera comme un système d'appui-conseil et consistera alors à établir des diagnostics à travers les visites, ateliers, ou autres voies similaires. Les demandes exprimées lors des diagnostics sont traduites en actions à entreprendre. Ces actions seront ensuite menées par des prestataires privés sélectionnés à cet effet.

Ce nouveau dispositif présente actuellement quelques difficultés qui portent essentiellement sur :
la faiblesse du niveau de formation et la méthodes d'approche des agents de l'encadrement en matière d'appui conseil (il existe une grande confusion au niveau des termes ce qui se traduit par des diagnostics mal conduits, donc des problèmes mal posés) ;
la non maîtrise de toute la procédure : basée sur des contrats de prestation, surtout par rapport au respect des procédures, à la qualité des prestations ;
difficultés de trouver des compétences à des niveaux très décentralisés (commune, village) ;
faible préparation des prestataires à assumer cette nouvelle fonction.

3.3.5. Les attentes vis-à-vis du PASE

Les attentes de ces 3 structures vis-à-vis du PASE par rapport au conseil agricole et la vulgarisation sont :

- Appui à la formation et le recyclage de l'encadrement ;
- Appui à la formation des producteurs (alphabétisation fonctionnelle) ;
- Appui à l'actualisation et l'utilisation à grande échelle de l'outil conseil aux exploitations agricoles existant (appui financier, matériel et méthodologique) ;
- Appui à l'émergence d'OP bien structurées ;
- Appui à la mise en place des cadres de concertation opérationnels et étendus à la dimension filière (jusqu'à présent, il n'y eu que des cadres de concertation partiels, qui ne regroupent pas l'ensemble des acteurs concernés).

3.3.6. Activités en cours et indicateurs de suivi

Dans le but de développer un conseil aux exploitations agricole adapté et performant, l'Unité d'appui au PASE, selon le DAO, est censé conduire des actions-tests pour évaluer la faisabilité technique et financière de nouveaux modes de conseil agricole qui soit basé sur une demande effective des producteurs par rapport à des problèmes spécifiques rencontrés sur leur exploitation. Selon le même document et Horus/Semes 2002, plusieurs formes de conseils pourront être testées par l'Unité d'appui au PASE. Il s'agit notamment :

- Conseil à des groupes paysans d'auto-développement : ce conseil se fait à partir d'une entrée technique concernant un problème ressenti par un groupe de paysans.

- Conseil à l'exploitation familiale : ce conseil utilise des documents simples en langue nationale décrivant l'exploitation, permettant de raisonner le plan de campagne et de suivre les assolements, d'enregistrer les travaux et les performances par parcelle, de dégager un bilan économique simple par parcelle et un bilan global annuel de l'exploitation (dépenses/recettes) par rapport à la couverture des besoins monétaires et des besoins vivriers.

- Conseil à l'entreprise agricole : ce conseil met l'accent sur la mise au point d'une comptabilité analytique reposant sur un plan de production, un plan de trésorerie et un compte d'exploitation prévisionnels, le suivi régulier des travaux (utilisation de la main d'œuvre salariée) et des coûts de production (frais de motorisation, intrants), le calcul des marges brutes par culture, l'élaboration d'un bilan annuel financier et comptable.

Dans la zone CMDT, il existe actuellement un outil qui est utilisé partiellement par l'encadrement CMDT et utilisé entièrement par certains paysans individuels de la zone de Koutiala (villages de N'Goukan, Try et Kaniko). Cet outil à l'avantage d'être simple et bien maîtrisé par les paysans alphabétisés mais non utilisable par des paysans analphabètes. La conduite d'un test dans la zone cotonnière qui s'attellera à actualiser cet outil en prenant en compte les aspects élevage, gestion de la fertilité des sols et les normes de références selon les zones agro écologiques permettra d'obtenir des résultats dans un bref délai.

L'Unité d'appui au PASE est entrain de mettre en place un groupe d'étude composé du GSCVM, l'AOPP, l'APCAM, la MRSC, la DNAMR, l'OHVN, la CMDT, l'IER, les cadres de concertations interprofessionnels et la coordination des Unions de Centres de Gestion Rurale pour la mise en œuvre de cette activité. Ce groupe à travers des voyages d'étude et d'échange va s'inspirer des expériences de conseil agricole au Burkina Faso et au Mali avant de commencer ses activités. Il est indispensable pour ce groupe de capitaliser les expériences dans les deux pays afin connaître les réussites et échecs dans la conduite du conseil aux exploitations agricole. Cela permettra de gagner du temps et évitera de commettre les mêmes erreurs que les prédécesseurs. La définition des attentes, rôles et les moyens (matériel et financier) de chaque membre de ce groupe est un préalable indispensable à son bon fonctionnement avant et pendant la conduite des tests.

Des indicateurs quantitatifs, qualitatifs et d'efficacités peuvent être définis concernant le conseil agricole :

- Les indicateurs quantitatifs sont : nombre de conseillers formés, nombre de néo-alphabètes formés, nombre de villages couvert par le conseil agricole, nombre d'exploitations agricoles conseillées par an, nombre d'exploitations agricoles demandeuses de conseils, nombre de villages demandeurs de conseils.

- Les indicateurs d'efficacités sont : le niveau des rendements par rapport à la situation de référence, le niveau d'organisation (respect du calendrier agricole), le niveau des revenus (monétaire, sécurité alimentaire) par rapport à la situation de référence.

- Les indicateurs qualitatifs (bon, moyen, mauvais) sont : le niveau de maîtrise des outils par les conseillers, le niveau de maîtrise des outils par les néo-alphabètes.

Avant d'engager les tests ou expérimentation, il sera procédé à l'établissement d'une situation de référence précise dans la zone concernée. Cette étude reposera sur des enquêtes détaillées auprès des exploitations agricoles familiales et des organisations paysannes qui permettront de caractériser le niveau de performance mais aussi les modes ou pratiques de gestion des principaux systèmes techniques et économiques (système de culture, système d'élevage, gestion du foncier, gestion des stocks et de la trésorerie, etc.). L'évaluation finale se fera par rapport à cette situation de référence.

3.4. LES ACTIONS DE RECHERCHE DEVELOPPEMENT EN COURS

✓ *Les termes de références de l'étude*

Répertorier les actions de recherche développement en cours d'exécution en lien avec les thèmes à mettre en œuvre dans le cadre du PASE.

✓ *Les actions menées*

- Inventaire des actions de RD en cours à l'IER et autres organismes (rencontre avec les responsables de l'IER, du PASAOP et autres organismes)

✓ *Remarques préalables*

L'inventaire des actions de recherche développement en relation avec le programme du PASE dans la zone cotonnière, fait apparaître que ce type d'action est mené essentiellement par l'IER seul ou en collaboration avec d'autres institutions. Parmi ces institutions nous avons relevé : l'IPR/ISFRA, la CMDT, l'OHVN, et quelques ONG dont Helvetas.

Dans les termes de référence de l'appel d'offre, les actions de recherche développement à mener couvraient un champ très large en rapport avec la première évaluation du PASE axé sur les systèmes de production. Extraits des TDR du DAO, « l'Unité d'appui au PASE, au travers en particulier de l'agronome intégrateur recruté à cet effet, aura pour tâches et responsabilités l'assistance pour la mise en place au niveau de l'IER (antenne de SIKASSO particulièrement), le suivi, la coordination et l'évaluation, des actions de ce volet :

- capitalisation des connaissances sur les pratiques paysannes ;

- renforcement des expérimentations porteuses sur des thèmes intéressant déjà les agriculteurs, notamment en ce qui concerne (i) l'amélioration du potentiel productif par l'application de techniques permettant une meilleure économie de l'eau dans le cadre d'un programme conduit par le laboratoire Sol-Eau-Plante de l'IER, en lien avec la CMDT, (ii) l'organisation de la gestion des troupeaux (programme ESPGRN- CMDT) et la production laitière, (iii) l'évolution de la fertilité des terres avec la mise en place d'indicateurs permettant d'en assurer le suivi dans le temps (l'analyse sera conduite à partir d'indicateurs permettant de décrire chaque situation et de préciser ses évolutions à partir d'un état des lieux établi en début de programme) ;

- prise en compte de nouveaux thèmes comme le semis direct sous couverture végétale (en lien avec la gestion de l'espace et l'association agriculture-élevage) et la nouvelle culture du coton (en tant que de besoin pour compléter les recherches prises en charge par la filière coton). Ces travaux de RD seront réalisés chaque fois que possible dans le cadre de partenariat entre des groupes de paysans intéressés par les expérimentations, les OP et les chercheurs.

Il pourra, bien entendu, être envisagé d'autres actions en lien avec les principaux enjeux, soit à la suite de propositions nouvelles, soit pour répondre à des demandes émanant des agriculteurs (CRU). Il est attendu des propositions sur les thèmes suivants, cités à titre d'exemple : (i) amélioration de la production de matière organique, (ii) appui à la régénération naturelle des essences arborées et forestières, (iii) embocagement et délimitation foncière, (iv) mécanisation agricole, etc.

La composante « semis direct » bénéficiera de l'appui du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) » dans le cadre du Programme Transversal d'Accompagnement (dans le cadre d'un programme d'Action de la France sur l'Agroécologie).

Comme indiqué, le champ d'action est très large et concerne en final presque tous les projets recensés. Mais, dans cette présentation nous nous sommes limités aux projets en cours spécifiquement ou directement coton. La liste des autres projets est présentée en annexe.

3.4.1. Les actions de Recherche Développement menées par le service LRD de la CMDT

Le service Liaison Recherche Développement est le correspondant de la Recherche agronomique au niveau de la Direction Production Agricole de la CMDT. A ce titre il constitue le principal canal de remontée des contraintes et des besoins exprimés par les paysans qu'il communique à l'IER. Les projets de recherche sur le cotonnier sont élaborés par les chercheurs du programme coton de l'IER, à partir des demandes paysannes remontées par le canal du LRD, et soumis à la CMDT pour financement.

Les projets de recherche financés par la CMDT concernent la recherche variétale, la protection phytosanitaire et l'agronomie. Les montants des financements annuels varient entre 270 et 287 millions et concernent aussi bien les activités de recherche que le fonctionnement du Programme coton.

Tableau 22 : Montant total du financement du programme coton de l'IER par la CMDT

Années	Montant total (Fcfa)
2000	279 288 000
2001	279 252 000
2002	270 328 000
2003	269 328 000
2004	287 156 000

Source : CMDT

La LRD au niveau des Directions régionales s'occupe de la multiplication des semences de variétés de coton généralement recommandées par la Recherche. Le programme de multiplication des semences de coton destinées aux ensemencements de 2004/2005 a réalisé 26 633 ha.

Par rapport à la protection phytosanitaire, la LRD est chargée de la mise en place d'un réseau d'observation des ravageurs du cotonnier et la poursuite de la lutte étagée ciblée. Lors de la campagne agricole 2003/2004, le réseau a concerné 77 villages, 231 exploitations agricoles et 231 ha. Par rapport à la lutte étagée ciblée, 261 nouveaux villages ont été couverts. Le nombre d'exploitations agricoles LEC est de 9 438 avec 4 051 néo-alphabètes formés et 29 640 ha traités. La superficie traitée en LEC ne représente que 5% de la superficie totale emblavée en coton (548 895 ha).

La LRD mène également des activités de pré-vulgarisation. Dans ce cadre elle créée des Zones de Production Agricole (ZPA) de diffusion et mène des démonstrations en milieu paysan. Actuellement chaque secteur CMDT dispose d'une ZPA de diffusion où sont menées la plupart des démonstrations. Les démonstrations en milieu paysan pour 2003/2004 concernaient les thèmes suivants (CMDT, 2004b): itinéraires techniques améliorés pour le coton ; démonstration variétales (sorgho, maïs, mil, etc.), démonstration de l'impact du traitement des semences en culture cotonnière ; démonstration du respect des dates et doses de fertilisation du coton ; démonstration test du semoir épandeur d'engrais (prototype forgeron) ; démonstration du respect des dates et doses d'application des insecticides coton ; démonstration sole fourragère ; effet densité sur les rendements du maïs ; technique agronomique de lutte contre le striga ; etc.

Ces thèmes reflètent partiellement les activités de recherche développement menées au cours des années antérieures mais aussi le travail important qu'il resterait à faire en matière de vulgarisation auprès des producteurs (par exemple respect des dates et doses de fertilisation). D'où l'intérêt des test sur le conseil agricole (voir le point conseil).

3.4.2. L'OHVN

Depuis la fin du financement de l'USAID, l'OHVN ne mène plus d'action de Recherche Développement malgré les nombreux besoins exprimés par les paysans. L'OHVN fait actuellement de la Recherche-Accompagnement c'est-à-dire que l'OHVN travaille en collaboration avec la Recherche pour la conduite des parcelles tests de pré vulgarisation sur le coton et les céréales (Maïs, Sorgho…).

La Recherche Développement participe également à différents cadres de concertations :

- Rencontre Annuelle à TARLA sur la baisse de rendement du coton entre l'I.E.R, CMDT, OHVN et syndicats des producteurs.
- Rencontre annuelle sous- régionale sur la lutte contre les ravageurs du cotonnier en particulier Helicoverpa armigera regroupant le Mali, le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Bénin, le Togo et la Guinée, les chercheurs et Firme des sociétés cotonnières et représentants des producteurs.

3.4.3. Recherche développement sur le coton Biologique au Mali

L'agriculture biologique est définie comme étant un système de gestion holistique qui favorise la reproductibilité des l'agro-systèmes, assure la biodiversité, les cycles biologiques et les activités biologiques du sol. L'agriculture biologique privilégie les pratiques de gestion endogènes plutôt que les méthodes de production d'origine extérieure.

La culture du coton biologique a été initiée au Mali par Helvetas (Association Suisse pour la Coopération Internationale). Helvetas, présente au Mali depuis 1977, à travers le Programme d'Appui aux Initiatives des Producteurs et Productrices (PAIP) a entrepris une recherche-action sur le coton biologique de 1999 à 2001 dans deux zones d'intervention qui sont Yanfolila et Kolondieba (Helvetas, 2002 cité par (Diakité L. et Djouara H., 2003)). Une mission de prospection conjointe CMDT, IER et Helvetas en mars 2000 et une table ronde internationale à Bamako ont permis d'apprécier la faisabilité technique du coton biologique dans les zones test. Un nouveau programme a ainsi été formulé. Ce programme se compose de 4 volets : la production de coton biologique dans les deux zones de Yanfolila et Kolondieba, des appuis pour l'organisation de la nouvelle filière, une recherche d'accompagnement et des appuis pour la commercialisation du coton biologique produit.

Les projets de recherches-développement financées par Helvetas concernent les domaines suivants :

L'entomologie :
Les thèmes suivants ont fait l'objet de recherche par l'IER et l'IPR/IFRA :

- Caractériser l'efficacité biologique en laboratoire des extraits de plantes en fonction des temps de macération (exécuté par l'IER)
- Efficacité de l'extraction du Neem à différent temps de macération (exécuté par l'IPR)
- Investigation et collecte de plantes susceptibles d'être utilisés comme biopesticides en coton biologique(exécuté par l'IER)

- Essais de comparaison de la lutte biologique à la lutte conventionnelle (exécuté par l'IPR)
- Essais de l'efficacité du gombo comme moyen de lutte en milieu paysan (exécuté par l'IPR)

La Recherche variétale :

- Essais sur des fortes densités de semis (exécuté par l'IER)
- Interaction génotype densité de semis (exécuté par l'IER et IPR)
- Influence des conditions de culture biologique sur la qualité de la levée (exécuté par l'IER)
- Recherche de variétés de cotonnier adaptées aux conditions de culture biologique au Mali (exécuté par l'IER)

L'Agronomie et l'agro-foresterie :

- Agronomie de la production du coton bio (exécuté par l'IER)
- Identification d'espèces agro-forestières pour la promotion du coton biologique au Mali (exécuté par l'ICRAF)

La Socio-économie :

- Etude socio-économique de la production du coton biologique (exécuté par l'IER)

3.4.4. L'Institut d'Economie Rurale (IER)

L'IER est un Etablissement Publique à Caractère Scientifique et Technologique (EPST) depuis 2001. Ses missions sont :

- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre des objectifs et moyens de recherche et d'études au service du développement agricole ;
- Elaborer et mettre en œuvre les programmes de recherche agricole ;
- Assurer un appui technique au développement agricole ;
- Contribuer à la formation et l'information scientifique et technique du personnel de recherche et de développement agricole ;
- Procéder à la mise au point de technologies appropriées pour l'accroissement de la production et l'amélioration de la productivité du monde rural;
- Diffuser les résultats de recherche et d'études ;
- Fournir des prestations de services dans les domaines de sa compétence.

Services offerts par l'IER

L'expertise technique de l'institut d'Economie Rurale s'exprime à travers (IER, 2003):

- **Les études techniques dans tous les domaines du secteur rural** : agronomie, productions animales, rssources forestières et halieutiques, agro-économie et systèmes de production rurale, aménagement ;

- **Le conseil rural, par le transfert des technologies** (fiches techniques, démonstrations, fourniture de semences de pré base et base ;

- **La formation du personnel de recherche et d'encadrement :** en assurrant les cours magistraux dans les domaines spécifiques,en encadrant mémoires et thèses de fin de cycles des institutions universitaires de formation ;

- **Les analyses de laboratoires** : prestations réalisées par les laboratoires sols eau plante, de technologie alimentaire ; de nutrition animale. Les possibilités de détermination offertes par l'IER sont: matière sèche, cendre, cellulose, matière grasse, azote, phosphore, calcium, potassium, sodium, insoluble chlorhydrique (sable), composants spécifiques des parois cellulaires végétales tels que la fibre du détergent neutre (NDF), la fibre du détergent acide (ADF) et la lignine du détergent acide (ADL), mycotoxines(aflatoxines), analyses microbiologiques (moisissures, actinomycètes) ; acides aminés, vitamines, peptides, substances anti-nutritionnelles, enzymes, glucides, pesticides, herbicides, alcaloïdes, acides gras, Sélénium, Arsenic, bore, zinc, mercure, etc.

- Systèmes d'information géographique : cartographie.

L'IER possède actuellement 6 Centres Régionaux de Recherche agronomique (Sotuba, et Sikasso sont les plus importants pour la zone cotonnière). Les Centres opèrent à travers un réseau de 9 Stations, et de 13 Sous-Stations. Les activités de recherche sont également menées chez les producteurs et au sein des organismes de développement rural.

L'IER compte 17 programmes de recherches et 6 domaines d'activités : Cultures pluviales (Mil, maïs, sorgho, coton, arachide, niébé), Cultures irriguées (riz de bas-fonds, riz irrigué, fruits et légumes), Productions Animales (bovin, petits ruminants et volaille), Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques, Systèmes de production et Gestion des Ressources Naturelles, Economie des Filières et Machinisme Agricole.

A ces programmes se rattachent 3 Laboratoires Centraux (Laboratoire de Technologie Alimentaire ; Laboratoire Sol, Eau, Plantes ; Laboratoire de Nutrition Animale) et une Unité des ressources génétiques (URG).

Le système national de recherche agronomique a été réorganisé dans les années 1990 dans le cadre du plan stratégique. Cette réorganisation visait une meilleure gestion de la recherche, un rapprochement avec les utilisateurs et l'amélioration des performances scientifiques. Pour mieux rapprocher la Recherche des Utilisateurs de ses résultats il a été mis en place une Commission Nationale des Utilisateurs et des Commissions Régionales des Utilisateurs (CRU) qui toutes participent aux activités de programmation Recherche (voir partie cadre de concertation).

✓ ***Le programme Coton***

Le programme coton est constitué de chercheurs de diverses spécialités : sélectionneur, agronome, phytopathologiste, entomologiste, biophysicien du sol et depuis 2004 un économiste. Les activités de recherche portent principalement sur l'amélioration variétale, l'agronomie (mise au point d'itinéraires techniques) et l'entomologie du cotonnier.

Quasiment tous les acquis et toutes les opérations de recherche/développement mises en œuvres par ce programme sont directement en relation avec les objectifs du PASE dans ce domaine. Les principaux acquis sont présentés de manière synthétique par domaine de recherche (IER, 2003).

Sélection variétale

Le programme coton à travers son équipe de sélection variétale a créé, testé et recommandé plusieurs variétés performantes de coton (*Gossypium hirsutum*). Celles qui ont été cultivées à plus ou moins grande échelle sont les suivantes : Allen 151, Allen 333-57, BJA 592, BJA SM 67, B 163(1978/79), ISA 205 – B et ISA 205 - G (1988/89 et 1991/92), GL 7 , STAM F, NTA 88-6 (1992/93), STAM 42, NTA 90-10 (1996/97), STAM 59-A (1997/98), NTA 90-5 (IER, 2003).

Les travaux actuels font dans le sens de la résolution de la préoccupation majeure du moment qui est l'indice jaune élevé du fond génétique des créations de N'Tarla dont la NTA 88-6 (qui a constitué une grande fierté pour le Mali).

Agronomie

Les acquis en matière de façons culturales du cotonnier sont (IER, 2003) :

- le labour à plat, le labour de fin d'hivernage réalisé sur jachère, les techniques de billonnage et de grattage dans les zones Nord et Centre du bassin cotonnier (effet sur l'économie de l'eau) ;

- le semis précoce de juin qui permet de doubler le rendement par rapport aux semis de Juillet. On observe approximativement une baisse de 1% des rendements coton par jour de retard au semis après la période optimale du 10 Juin ;

- la densité optimale de semis (0,80m x 0,30m), avec démariage à 1 ou 2 plants, 2 à 3 sarclages et le buttage du cotonnier sont recommandés ;

- le désherbage chimique : l'emploi d'herbicide permet une économie de 2 à 3 semaines sur le temps de travail. Une gamme variée de produits est conseillée, parmi lesquels Cotoran, Cotodon, Diflucal, Callifor, Gramoxone et Super galant et leurs fiches techniques d'utilisation ont été recommandés à la vulgarisation.

Fertilisation du cotonnier
Les acquis en matière de fertilisation du cotonnier sont (IER, 2003) :

- **Fertilisation organique** : la dose minimum de 5 t/ha de fumure organique est recommandée pour la rotation ;

- **Fertilisation minérale** : la dose de 200 kg/ha de complexe coton + 50 kg/ha d'urée est recommandée ;

- **Fertilisation et nutrition phosphatée** : 200 kg/ha de PNT sur coton et 100 kg/ha de PNT sur céréales sont recommandés en début d'hivernage. En application de fond, il faut appliquer 300 kg/ha de PNT sur les rotations biennale et triennale et 500 kg/ha en rotations quadriennale et quinquennale. Le PNT peut être utilisé en compostage dans les parcs où il est enrobé avec le complexe coton.

Entomologie

Le cotonnier est parasité par une large gamme de ravageurs : les chenilles phyllophages comme *Cosmophila flava*, *Sylepta derogata*, *Amsacta* sp., *Xanthodes graellsi ; les* chenilles carpophages *Heliothis armigera* et *Earias* spp ; les piqueurs suceurs en l'ocurrence *Aphis gossypii.* En fin de cycle, en plus des carpophages on peut noter des pullulations d'aleurodes (*Bemisia*) et de jassides. L'importance économique des dégâts des ennemis du cotonnier se chiffre à 36,5 % de baisse de rendement et une diminution de la qualité. Ce qui justifie la réalisation de 5 à 6 traitements (IER, 2003).

Traitement des semences : il améliore de 10 à 20 % l'occupation du terrain, et de 2 à 5 % les rendements.

Les programmes de traitement ont évolué du traitement calendaire (minimum 5 interventions espacées de 2 semaines à partir du 40 ème jour après le semis), à la lutte étagée ciblée (LEC) , une phase intermédiaire entre le programme de traitement standard et les traitements sur seuil. Elle permet une économie de produit de près de 50 % (IER, 2003).

La lutte étagée ciblée

La lutte étagée ciblée est une technologie mise au point par la recherche qui permet de lutter efficacement contre les insectes et réduire de façon conséquente le coût des pesticides.

La lutte étagée ciblée (LEC) consiste à appliquer une protection de base assurée par un programme de traitement de 5 à 6 pulvérisations dans lequel une formulation binaire (pyréthrinoïde + OP) est appliquée à demi-dose (0,5 l/ha au lieu de 1 l/ha). Une semaine après chaque application calendaire, on réalise des observations sur 25 plantes choisies au hasard dans la parcelle parcourue selon une diagonale. Si à l'issue de cet échantillonnage on dénombre au moins 5 plantes attaquées par *S. derogata* et/ou 5 chenilles carpophages, on applique une autre demi-dose du même produit insecticide. Un aphicide (diméthoate à 400 g/ha) n'est appliqué que si lors d'une telle observation, on dénombre au moins 20 plantes attaquées par des colonies de pucerons.

Le traitement sur seuil

Le traitement sur seuil est une technologie également développée par la recherche qui permet de faire un traitement selon le niveau d'infestation comme la LEC mais avec un premier traitement à l'endosulfan ou au profenofos avant le 45ème jour du semis du coton. Le traitement sur seuil permet actuellement de réduire les traitements à 1 ou 2 par an contre 5 à 6 traitements traditionnels.

La liste des projets en cours d'exécution par le programme coton est :
Tableau 23 : Liste des projets conduits par le Programme Coton

Titre	CRRA	Bailleur	Début	Fin	Budget (Fcfa)
Mise au point de variétés (ordinaires et glandless) à haut rendement et à qualité technologique de fibre améliorée	Sikasso	CMDT	1995	2006	
Mise au point de méthodes de lutte efficaces et économiques contre les nuisibles du cotonnier	Sikasso	CMDT	1995	2006	85 968 321
Mise au point de méthodes de lutte intégrée et économique contre les adventices du cotonnier (*Gossypium hirstum).*	Sotuba	CMDT	1995	2006	37 925 021
Recherche d'alternatives techniques pour une gestion durable des systèmes de culture à base de cotonnier pour les paysans du Mali	Sotuba	CMDT	2002	2006	38 386 010
Etude de l'évolution et stratégies de gestion de la fertilité des sols sous systèmes de culture à base de cotonnier	Sikasso	CMDT	2002	2008	81 685 676
Amélioration de la productivité de la culture du pois sucré dans la région de Sikasso	Sikasso	PAP/IER	2002	2004	24 406 577

Source : IER, 2004

En plus de ces projets le programme conduit des projets sous-régionaux :

Le projet régional de prévention et de gestion de la résistance d'*Helicoverpa armigera* aux pyréthrinoïdes (PR-PRAO) est crée depuis mars 1998. C'est un projet sous-régional élaboré à la demande des sociétés cotonnière qui regroupe le Mali, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Bénin, le Togo et la Guinée. Ce projet doit à court terme proposer des mesures de prévention/gestion de la résistance de ce lépidoptère aux pyréthrinoïdes. Il est composé de 4 volets : (1) suivi de la sensibilité aux insecticides, (2) dynamique des populations, (3) méthode de lutte, (4) formation.

Le projet : Gestion de la Résistance des Insectes ravageurs du Cotonnier (GERICO) est piloté par le CIRAD et s'occupe de l'étude des aspects bio-chimiques de la résistance (mécanisme de la résistance, caractérisation des populations, comportement des ravageurs sur d'autres plantes hôtes). Ce projet est fonctionnel depuis janvier 2002 et regroupe le Mali, le Burkina Faso et le Bénin.

✓ ***Programme Système de Production et Gestion des Ressources Naturelles***

Ce programme conduit lui aussi de nombreuses activités en relation avec les objectifs visés par le PASE. Les activités de recherche sont exécutées par une équipe pluridisciplinaire qui développe une approche systémique. Elle est composée d'agronomes, zootechniciens, aménagistes, sociologue et agro-économiste. Cette équipe travaille en étroite collaboration avec les autres compétences du CRRA.

Les acquis concernent l'amélioration des connaissances et la mise au point de technologies dans les domaines suivants (Sanogo Z. J.-L., 2004) : constitution de base de données (notamment à partir du suivi pluriannuel d'un échantillon d'exploitations agricoles), gestion de terroir, gestion de l'exploitation agricole, intensification des systèmes de cultures, intensification des systèmes d'élevage, économie rurale et valorisation des produits ligneux.

Les projets de recherche/développement d'ESGRN englobent un champ très large qui couvre l'ensemble des activités de l'exploitation agricole familiale. C'est la vocation de ce programme. Les projets qui concernent directement les thèmes du PASE, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 24 : La liste des projets conduits par l'ESPGRN/Sikasso en liaison avec les préoccupations du PASE

Titres	Bailleur	Début	Fin	Budget (Fcfa)
Etude de techniques de gestion ameliorée des zones sylvo-pastorales	PAP/IER	1999	2002	42 700 786
Mise au point d'outil d'aide à la décision en matière de gestion de la fertilité des sols	PAP/IER	1999	2002	53 382 921
Adaptation de semoir-épandeur d'engrais complexe	PAP/IER	1999	2003	39 589 501
Amélioration du fonctionnement des unités de production 'UP'	PAP/IER	1999	2004	145 215 574
Test de méthodes d'exploitation durable des ressources végétales des zones sylvo-pastorales	PAP/IER	2003	2004	11 189 842
Catégorisation de la qualité de la fumure organique et dose complémentaire d'azote	PAP/IER	2003	2004	35 748 001
Intégration Agriculture-Elevage et Gestion des Ressources Naturelles (Afrique de l'Ouest)	CRDI	2001	2004	14 056 000
Projet collaboratif IER/IFDC sur la fertilisation	IFDC	2004	2005	9 376 000

Source : IER, 2004

Les autres programmes de l'IER des divers centre régionaux mènent des opérations de recherche développement qui ne concerne pas directement la production de coton mais intéressent les autres activités de l'exploitation agricoles familiales. L'ensemble des projets est présenté en annexe.

3.4.5. Les programmes en cours avec l'appui du PASE

Voir le rapport de P. Autfray sur les actions de recherche/développement et en particulier l'opération de semis sous couverture végétale.

3.5. LES SYSTEMES D'INFORMATION

✓ ***Les termes de références de l'étude***

Faire le point sur les Systèmes d'Information existants, le contenu des bases de données et l'utilisation qui est faite des informations produites.

✓ ***Les actions menées***

- Rencontre avec quelques structures et opérateurs de bases de données OP pour aborder les question relatives au méthodes de collecte de données, aux logiciels de saisies, au contenu des bases ou systèmes d'information, à l'utilisation faite des données ;.

- Récupération des rapports d'activités et d'évaluation, des fiches de données ou d'enquête (si disponibles) ;

- Analyse des documents existants et synthèse

✓ ***Remarques préalables***

L'objectif visé à travers cette composante du volet 3 est de : « mettre en place un dispositif d'information conjoint aux acteurs de la filière et décentralisé grâce à la création de cadres de concertation régionaux. Ces derniers permettront de rassembler, confronter et valider les données disponibles provenant des OP, de la Recherche, des organismes de financement, de la CMDT, de la DRAMR et des autres opérateurs de développement de la zone pour suivre les évolutions techniques et économiques des zones cotonnières et alimenter les réflexions sur les actions à mener pour leur développement ».

Comme indiqué dans le point précédent, le contenu donné aux cadres de concertation a évolué mais l'objectif de mettre en place un système d'information « conjoint » aux acteurs de la filière perdure. L'hypothèse de base est qu'il existe une grande asymétrie d'information entre les différents acteurs, notamment en défaveur des producteurs et de leurs organisations et toute action qui va dans le sens d'une réduction de cette asymétrie, va dans le sens d'une amélioration de la productivité et de la compétitivité de la filière. Par ailleurs, alors qu'il existe certains dispositifs performants de collecte et de traitement de l'information dans la filière, l'information ne circule pas et est donc peu valorisée, les producteurs ne tirent pas « profit » des informations et des analyses faites.

D'où les actions programmées dans les TDR du Dao : « l'Unité d'appui au PASE, au travers en particulier de sa personne ressource recrutée à cet effet, aura pour tâches et responsabilités, la mise en place, le suivi, la coordination et l'évaluation des actions prévues dans la composante « système d'information » au niveau national sous la responsabilité de l'APCAM et au niveau régional sous celle des Chambres régionales d'Agriculture. Il s'agira notamment de :

- *coopérer avec les Opérateurs régionaux du PASAOP pour créer des cadres de concertation régionaux entre acteurs pour formaliser les besoins et échanges d'informations en responsabilisant les chambres régionales d'agriculture ;*

- *faciliter la production des informations adéquates au niveau de la CMDT, de l'IER, et des autres partenaires (centres de services d'appui à la gestion des groupements, autres investisseurs industriels...), avec des appuis institutionnels (à la CMDT et à l'IER notamment, pour le suivi opérationnel et l'évaluation d'impacts ;*

- *assurer la diffusion de toute information (notamment les résultats de recherches appliquées sous des formes adaptées aux divers publics : agriculteurs, OP, organismes travaillant avec le monde rural, intervenants extérieurs, administration, partenaires au développement ».*

Il existe un nombre important d'informations sur la filière coton qui sont collectées par différentes structures (et en particulier CMDT et IER). Bien qu'il existe des protocoles d'accord entre les différents intervenants, il n'en demeure pas moins vrai que ces informations sont peu partagées. Tous les acteurs ont à maintes reprises convenu de la nécessité d'une centralisation, d'une mise en commun ou à défaut d'un partage des informations pour en assurer une meilleure valorisation (par des traitements et analyses supplémentaires), une meilleure diffusion et une meilleure utilisation finale par les différents acteurs de la filière. Même si des progrès ont été enregistrés ces dernières années, notamment en termes d'échanges, ils restent nettement insuffisants en particulier à destination des utilisateurs principaux que sont les producteurs.

Aujourd'hui l'orientation donnée au PASE dans ce domaine est de concevoir, développer et mettre en place le futur système d'information de la future interprofession.

La CMDT dispose de deux systèmes d'informations que sont le Suivi Evaluation et le Suivi Opérationnel. Par ailleurs, il existe d'autres sources d'informations (bases de données, rapports, cadre de partage de l'information mis en place par la CMDT) qui peuvent être utilisées dans le cadre du PASE. C'est notamment le cas du Système d'Information des Filières Agricoles (SIFA) de la CPS, la Base de Données Résocot de l'IER, la Base de données Coton de l'Equipe Système de Production et de Gestion des Ressources Naturelles (ESPGRN), le système d'information mis en place dans le cadre du projet Agrobiodiversité du sorgho (IER/FFEM/AOPP), les bases de données de la DNSI ainsi que les différents rapports disponibles auprès des structures comme l'OHVN. L'ESPGRN de Sikasso possède un dispositif de suivi évaluation permanent dans une quinzaine de villages depuis 1988. Il convient de retenir également que plusieurs autres programmes de recherche de l'IER ont des données collectées à l'échelle de l'exploitation ou de la parcelle mais souvent ces données ne sont répertoriées et utilisées que sur 4 ou 5 années (temps de la durée du projet).

Cette synthèse fait un résumé des caractéristiques de ces systèmes d'information existants :

3.5.1. Le Suivi opérationnel de la CMDT

Le suivi opérationnel de la CMDT est constitué de (CMDT, 2000) :

- un ensemble d'indicateurs opportuns et pertinents qu'il faudrait obtenir. Ceux-ci peuvent varier selon les besoins en informations du décideur ;
- un dispositif de collecte, de remontée et d'enregistrement de données de base ;
- un dispositif d'analyse des renseignements collectés ;
- un dispositif de diffusion périodique de l'information analysée et triée.

Un guide à l'usage des différents intervenants du dispositif définit précisément toutes les informations qui doivent être collectées et compilées au cours d'une campagne agricoles. Il porte sur les données du développement rural relevées de manière exhaustive au niveau de toutes les exploitations encadrées par les équipes techniques des AV à l'échelle de l'exploitation. Les informations collectées par le suivi opérationnel entrent dans le cadre du suivi d'une campagne agricole qui se fait en deux phases distinctes : production et commercialisation.

CIRAD-DIST
Unité bibliothèque
Lavalette

Les différentes réunions à savoir le bilan de la commercialisation en juillet et la réunion préparatoire de la commercialisation en octobre nécessitent que les principales données collectées aient été traitées pour produire les documents de base (CMDT, 2000).

Un document élaboré par la CMDT et intitulé "**guide du suivi opérationnel**" donne les étapes de la collecte des données et l'ensemble des indicateurs suivis. A chacune des étapes ci-dessous correspond une collecte de données bien précises :

Etape 1 : Campagne de production :

- plan de campagne ;
- programme des activités (janvier);
- relevé pluviométrique (avril à octobre);
- relevé de semis (du 20 mai au 20 juillet) ;
- rapport mensuel période de production (mai à octobre) ;
- relevés techniques (juillet et octobre).

Etape 2 : Sondages :

- contrôle des superficies coton à la boussole (août à septembre) ;
- comptages coton (octobre) ;
- carrés de rendement sur autres cultures (septembre à décembre).

Etape 3 : Commercialisation :

- réunion préparatoire de la commercialisation (octobre) ;
- comité préparatoire de la commercialisation (octobre) ;
- calendrier d'achat (octobre à novembre) ;
- état décadaire de commercialisation (novembre à fin commercialisation) ;
- ajustement des prévisions coton-graine (janvier) ;
- tendance des achats coton-graine (janvier à fin commercialisation) ;
- rapport trimestriel de commercialisation (janvier et avril) ;
- bilan annuel des activités de production agricole (mai) ;
- bilan de la commercialisation et physionomie de la campagne suivante (juillet).

Ce dispositif à une vocation à l'exhaustivité. Les données collectées sont celles qui sont relevées au niveau de chaque village par l'OP de base. Elles ne sont pas toujours très précises mais donnent une information suffisamment fiable au niveau du village pour permettre à la CMDT de planifier ses activités : commercialisation du coton, distribution des intrants, vulgarisation, etc.

3.5.2. Le suivi évaluation de la CMDT

Le service du suivi évaluation de la CMDT existe depuis 1981. Il repose sur un dispositif d'enquête permanente couvrant aujourd'hui 52 villages répartis dans les 6 régions cotonnières du Mali. Ce dispositif a permis de constituer une importante base de données à partir des statistiques collectées. D'après les responsables du suivi évaluation, ces villages permettent d'avoir une bonne représentativité de l'ensemble de la zone d'intervention de la CMDT.

La base du suivi évaluation prend en compte des informations sur trois niveaux différents (CMDT, 2002).

Le niveau village : il est renseigné à travers la fiche village et comporte les renseignements généraux sur le village et ses infrastructures

Le niveau des unités de production (les exploitations agricoles familiales) : il comporte des informations sur le type d'unité et l'origine, la population, le cheptel et l'équipement (structure et équipement de toutes les UP du village) et le cheptel (tout le cheptel de l'exploitation et les traitements effectués).

Le niveau parcelle : les informations à ce niveau portent sur : l'inventaire des parcelles de l'UP (pour toutes les UP du village, superficies déclarées), la préparation des semis (préparation et semis de la parcelle sur un échantillon d'UP et de parcelles, pour toutes les cultures), les opérations culturales (sarclages, buttage,épandages d'engrais et herbicides), les insecticides et le striga (suivi des traitements pour le coton et des plantes parasites pour les céréales et légumineuses) et densité et rendement (sur deux carrés de 10 m de côté + une estimation par le producteur).

Les objectifs du suivi évaluation sont d'apporter à la CMDT toute l'information dont elle a besoin sur le fonctionnement des systèmes de production de la zone Mali-sud et Kita. Le système est très riche, très détaillé et performant. Mais il est également très fermé avec un logiciel spécifique qui ne favorise pas le partage de l'information ; des traitements qui sont automatisés mais assez limités et une analyse plus descriptive qu'explicative.

Les informations produites sont insuffisamment valorisées et peu partagées .... C'était l'objectif des cadres de partage de l'information.

Les données ainsi collectées et les analyses possibles devraient permettre une évaluation ex anté et ex post des mesures de politique prises mais aussi de produire des références pour le conseil de gestion aux exploitations agricoles familiales.

3.5.3. Les Comités de Partage de l'Information

Le Suivi Evaluation de la CMDT a mis en place des Comités de Partage de l'Information (CPI) et des moyens de diffusion de l'information (une manière d'anticiper la création des cadres de concertation par le PASE). Ces comités ne sont pas fonctionnels aujourd'hui faute de financement.

Les CPI avaient pour **objectif principal** de contribuer à l'amélioration du rendement coton au champ pour le maintien de la compétitivité de la filière tout en respectant la durabilité des systèmes.

Les objectifs spécifiques étaient :

- Pour les producteurs : mieux connaître l'environnement dans lequel ils évoluent pour une meilleure identification et adaptation des choix des systèmes de production (SP).

- Pour les structures techniques : de mieux gérer la multiplicité et la diversité des approches et des stratégies des intervenants.

L'hypothèse était que, les informations concertées entre les différents acteurs du monde rural, sont sensées être mieux prises en considération par les producteurs. Ainsi, les comités régionaux ont été investis de 2 missions essentielles :

- analyser et débattre des informations fournies par différents partenaires,
- s'organiser pour diffuser les principales conclusions de ces concertations à un éventail de producteurs le plus large possible.

Les Comités Régionaux de Partage de l'Information comprenaient 10 à 15 membres et étaient composés de la manière suivante :

- représentants de la CMDT ;
- représentants des producteurs (Chambres Locales d'Agriculture, syndicats, AOPP, Centres de gestion) ;
- des partenaires au développement (banques, recherche) ;
- des structures étatiques (SLACAER) ;
- des représentants d'ONG et de bureaux d'études actifs au niveau local.

Ils sont chargés de faire la synthèse des informations concernant le développement rural, d'élaborer des recommandations et d'assurer la diffusion et la remontée de l'information à partir de la base au moyen de restitutions, messages radios et missions de sensibilisation.

3.5.4. Le Système d'Information des Filières Agricoles

L'objectif global du Système d'Information des Filières Agricoles (SIFA) – piloté par la Cellule de Planification et Statiques commune aux Ministères de l'Agriculture et de l'Elevage et de la pêche - est de mettre en place un système d'information sur les filières agricoles pour les opérateurs privés et les services publics (bétail/viande, coton, mil/sorgho poisson, fruits et légumes). Ses objectifs spécifiques portent sur (CPS, 2003) :

- les négociations sur l'intégration régionale et les tarifs extérieurs communs ;
- la structuration des acteurs privés en organisations de plus en plus spécialisées sur des filières spécifiques ;
- à moyen terme, la constitution des interprofessions capables de négocier avec le gouvernement et les instances régionales, la défense de leurs intérêts.

Le SIFA a trois composantes principales qui sont :

Une centrale d'information sur le secteur rural : un embryon de cette centrale d'information existe déjà à la CPS sous forme d'un logiciel et d'un CD. Il faut en élargir le contenu et améliorer son fonctionnement Cette centrale d'information sera alimentée par plusieurs sources de données DNSI, OMA, DNAMR, OMBEVI, Interprofessions, Opérateurs Privé et autres. Son objectif est :

- d'archiver les informations de façon homogène et d'assurer leur cohérence ;

- de traiter certaines informations et d'en diffuser les résultats ;
- de fournir es informations aux modèles de simulation et aux cadres de concertation par filière.

Une commission de validation pourrait décider des informations à stocker dans cette centrale d'information et contrôler leur validité.

Des cadres de concertation privé/public par filière et thématique pour proposer des mesures de pilotage et des positions dans les négociations agricoles. Les informations permettant d'alimenter la réflexion de ces cadres de concertation proviendront principalement de la centrale d'information.

Des modèles d'aide à la décision pour simuler les effets des différentes propositions sur les filières. L'objectif de cette composante est de fournir aux décideurs et cadres de concertation des outils d'aide à la décision. Spécifiquement, ces modèles devront :

- induire et simuler les propositions de position de négociation et les mesures de pilotage des filières sur des bases statistiques et économiques objectives ;
- hiérarchiser les différentes propositions issues des modèles sur la base de critères quantifiables.

3.5.5. Le système d'information mis en place pour Résocot

Le Projet Resocot est un dispositif de suivi des filières cotonnières dans six pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali). L'exécution du projet est assurée par le CIRAD en collaboration avec les organismes de recherche nationaux des pays concernés et donc de l'IER au Mali. Ce projet a mis au point une méthode d'appréciation de la performance des filières cotonnières en relation avec les objectifs de développement. Cette méthode permet aussi de statuer sur l'occurrence effective des défaillances de coordination par l'Etat ou par le marché. Il ressort que toutes les défaillances potentielles, qu'elles relèvent de la coordination par l'Etat ou par le marché, ne se concrétisent pas. Cette situation procède essentiellement des règles collectives que les acteurs des filières ont su mettre en œuvre à la suite de relations durables, plus particulièrement pour empêcher l'occurrence des défaillances de coordination par l'Etat. La méthode développée fournit ainsi les premiers résultats empiriques pour apprécier le degré de matérialisation des défaillances de coordination (Fok M. et Tazi S., 2003).

Il se propose d'accompagner l'évolution institutionnelle des filières cotonnières, d'alimenter les dispositifs de concertation entre les acteurs à l'échelon national et régional, et de contribuer à l'identification, par chaque pays, de marges de progrès pour gagner en performance, en tirant parti de l'information issue des autres pays du réseau.

La phase pilote du projet, a pris fin juillet 2003 et a porté sur les campagnes 1999-2000 à 2001-2002. Cette phase a permis de développer une méthode et des outils qui ont été appliqués aux filières cotonnières des six pays du réseau. Cela a abouti à la caractérisation des modes d'organisation des filières cotonnières, conformément à une grille commune, et aux premiers éléments d'évaluation de leurs performances et de leurs marges de progrès.

Outils de saisie

Des outils ont été développés pour saisir, traiter et représenter l'information (base de données sous Access et tableurs Excel).

Les outils de saisie correspondent à un ensemble de bases de données articulées, réalisé avec un logiciel courant (Access de Microsoft) en vue d'une appropriation aisée par les opérateurs. Il permet de saisir les informations qualitatives ou quantitatives relatives à :

- l'ensemble des transactions et procès techniques ;
- l'environnement général de la filière cotonnière (notamment les acteurs) ;
- l'ensemble des divers mécanismes de coordination existant en termes de contrats, réglementations, et associations professionnelles ou interprofessionnelles.

Outils de traitement

L'exploitation des données est organisée pour restituer, à l'échelle nationale ou régionale, les informations relatives d'une part à la description de l'organisation de la filière, et d'autre part à sa performance.

Outils de présentation (ou de « visualisation »)

Outre les « états » classiques qu'on peut obtenir en interrogeant la base de données, des graphiques et des tableaux peuvent être générés par le biais d'outils annexes créés par le logiciel Excel. Les graphiques sont générés automatiquement à partir des tableaux de notations pour représenter, en référence aux objectifs de développement[18] :

- l'état de performance de la filière ;
- le potentiel de la filière à générer de la performance ;
- les marges de progrès de la filière pour gagner en performance.

Aujourd'hui, les suites qui seront données à cette phase pilote ne sont pas connues des partenaires nationaux maliens. Il était proposé de reprendre cette base de données dans le cadre du SIFA (voir ci-dessus). Mais, au niveau national, l'accent mis dans la phase pilote sur l'approche par la coordination avec une méthodologie spécifique n'a pas favorisé une appropriation par les acteurs nationaux qui souhaitent disposer en premier lieu d'analyses plus classiques de la filière et notamment en terme de compétitivité. Le travail fait pour la conception de la base de données pourrait être utilisé avec profit.

3.5.6. Le recensement général agricole

Le Recensement Général de l'Agriculture (RGA) n'est pas un système d'information en tant que tel, mais il représente une source d'information sur le secteur rural qui doit servir de cadre d'analyse pour le PASE. Ce projet est la première expérience malienne dans ce domaine.

Le RGA est un projet en cours, rattaché à la Cellule de Planification et de Statistiques du Ministère de l'Agriculture. Les résultats obtenus à partir de la base de données du RGA pourraient être d'un appui considérable comme outil d'aide à la décision dans le cadre du PASE du fait de l'éventail des données collectées.

Le RGA a pour objectif principal d'améliorer les **statistiques agricoles et alimentaires**. Il cherchera à créer pour cela un environnement propice à la prise de décision en matière de développement

[18] Réduction de la pauvreté, durabilité environnementale et compétitivité internationale.

agricole et de sécurité alimentaire par la réalisation d'une enquête agricole et la mise en place d'un système national intégré de statistiques agricoles et alimentaires.

Entre autres activités, le RGA se propose de réaliser des enquêtes pilotes dont les fiches sont actuellement à la saisie informatique. Le logiciel de saisie de la **base de données** est le CS PRO. Les différentes parties de la base de données sont liées à partir des données l'Identification qui sont répétées sur chaque fiche. Les données saisies peuvent être transférées vers d'autres logiciels ou tableurs (SPSS, Excel) pour les analyses statistiques qui représentent une autre activité programmée du RGA.

Les enquêtes pilotes se sont déroulées dans l'ensemble du pays sur un échantillon de près de **2 500 exploitations** auxquelles des questionnaires ont été adressés. Les données ainsi collectées portent sur la campagne agricole 2003/2004.

Les principaux thèmes abordés dans les différents questionnaires sont listés ci-après :

Caractéristiques démographiques des exploitations : identification, caractéristiques des membres des ménages de l'exploitation, activités (principale, secondaire, économique, crédit agricole, appartenance à une OP, équipement, etc.), mouvements migratoires.

Caractéristiques techniques des exploitations traditionnelles : identification, superficies, type d'exploitation, formation professionnelle, encadrement technique, équipement et matériel utilisés, installation, cultures pratiquées et élevage,

Production : propriété des parcelles, interventions sur les parcelles, utilisation de la traction animale, motorisation, utilisation d'intrants, rendements (densité de peuplement, rendement carré) récapitulatif du poids des récoltes

Cheptel : effectif / catégorie, transhumance

Exploitation collective : dépenses agricoles (effectuées au cors de la campagne pour le matériel, l'élevage, la mécanisation, la main d'œuvre, etc.)

Cheptel et dépenses exploitations modernes : caractéristiques (effectifs/catégorie (bovin, ovins, caprins, asins, camélins, équins, etc.), produits, dépenses

Caractéristiques techniques des exploitations modernes : caractéristiques, type, encadrement technique, blocs et superficies.

Equipement et matériel utilisés (ménagers et agricoles) : installations fixes, bâtiments de l'exploitation, unités de transformation.

Habitat et logements : éléments de confort (équipements ménagers et de transport, état de fonctionnalité).

Informations relatives à la main d'œuvre : Dépenses salariales sur l'exploitation.

Cultures et élevage dans l'exploitation : productions (maraîchère, fruitière, culture industrielle, essences forestières, cultures fourragères, cultures non classées, etc.), blocs et parcelles de l'exploitation, rendement et production, motorisation, accès au crédit

Caractéristiques techniques de la parcelle et facteurs de production : caractéristiques : mode d'acquisition, relief, emplacement, voies d'accès, passé culturel, typologie des cultures, modes d'irrigation, préparation du sol, labour, fumure, défense des cultures, encadrement des cultures, utilisation de la main d'œuvre salariée, perspectives de réflexion.

Mesures de la parcelle (croquis sommaire de la parcelle)

Fiche crédit agricole (seulement pour les exploitations ayant contracté un crédit lors de la campagne passée).

Le système d'informations à développer dans le cadre de la filière cotonnière doit pouvoir utiliser les résultats du RGA au moins comme base d'extrapolation.

3.5.7. Le système d'information de l'OHVN

Un système d'information interne existe au niveau de l'OHVN et est fonctionnel, mais selon notre appréciation il reste manuel et peu efficace notamment en terme de capitalisation et d'analyse des données.

Les données statistiques sur les superficies emblavées, les rendements et les réalisations au niveau des secteurs pour les différentes spéculations sont stockées dans des feuilles de tableurs à un niveau déjà agrégé (secteur). Ce système traite également les informations sur le crédit agricole, les populations actives et sa répartition entre homme et ferme, l'équipement et le taux d'équipement en zone OHVN.

Un début d'informatisation de ces données a vu le jour notamment pour les superficies, les rendements et les productions mais le système reste loin d'une base de données constituée à partir des données de base (collectées par OP par exemple). La majeure partie de l'information se trouve dans les rapports d'activités, un travail de capitalisation reste à faire.

Les informations sont surtout utilisées pour l'élaboration du plan de campagne, la formulation de programmes et un suivi de l'évolution des principaux indicateurs (production, rendements, etc.) Le Suivi – Evaluation de l'OHVN repose sur l'appréciation du niveau d'exécution du plan de campagne élaboré avant le démarrage de chaque campagne. Des enquêtes permanentes sont menées, elles portent sur la maîtrise même du plan de campagne, le placement des intrants, la maîtrise des superficies, le niveau d'équipement, l'application des programmes de l'agent, l'élaboration des rapports etc.

Un projet de constitution de bases de données et de système d'information géographique a été élaboré par l'OHVN en définissant le contenu. Celui-ci est très large :

- Données de base du système géographique : découpage administratif et découpage technique (nombre) : le secteur, la supervision directe, la zone de conseiller agricole polyvalent (CAP), les villages et hameaux, les exploitations agricoles et répartition

- Données démographiques : population totale de la zone, évolution de la population, répartition par activités.

- Ressources en sols : superficie (totale, exploitable et exploitée), taux de répartition, superficie moyenne par culture, types de sols et zones agro écologiques.

- Ressource en mares et plaines : hydrographie, pluviométrie, communication (voies terrestres, ferroviaire, fluviale, aériennes).

- Ressources animales : effectif total par bovin, ovin, caprin, asin, équin, volaille etc, situation évolutive de l'intégration Agriculture Elevage,

- Indicateurs techniques pour la production végétale par culture : superficie, rendement, production, commercialisation, superficie moyenne exploitée par exploitant, taux de progression des indicateurs techniques

- Evolution placement des intrants (individuel et collectif).
- Evolution du niveau d'équipement (Matériels de culture attelés, matériels de post récolte, matériel motorisé, matériel de traitement etc.
- Evolution des prix (barème de prix OHVN)
- Prix des intrants, prix du matériel prix au producteur des produits agricoles.
- Evolution du personnel de l'OHVN.
- Données des organisations paysannes : situation alphabétisation fonctionnelle de (1987 à 2002), évolution des AV simples et auto-encadrées, fonctionnement des AV et leurs caractéristiques sociales et économiques etc.
- Activités économiques

Mais ce système très ambitieux n'a pas pu être mis en place en raison des nombreuses contraintes :

- manque d'équipement adapté pour la saisie des données
- manque d'enquêteurs spécialisés pour la conduite des enquêtes en permanence.
- insuffisance de moyens financiers
- insuffisance des ressources humaines et des compétences pour mettre en œuvre le dispositif.

L'OHVN attend du PASE un appui pour la mise en place d'un système d'information opérationnel pour :

- enrichir les bases de données pour les analyses économiques et sociales en un moment donné.
- élargir les bases données de données pour être suffisamment disponible à tous les niveaux
- capitaliser les informations disponibles sur l'évolution du prix du coton et des intrants, les coûts de production etc.
- mettre en place un système d'information pour tous les produits

La diffusion de l'information est assurée soit par le réseau Rac disponible au niveau de tous les secteurs et sous-secteurs enclavés, soit par le téléphone ou à travers les radio de proximité.

Il est important de signaler qu'un contrat de collaboration lie l'OHVN et les radios de proximité de sa zone d'intervention en plus de l'ORTM pour la production de cassettes sonores.
Ces informations sont surtout utilisées pour :

- la sensibilisation des producteurs
- la diffusion des thèmes techniques de vulgarisation (car la plupart des agents de terrain ont une moyenne d'âge comprise entre 40 et 50 ans, d'où réduction de leur efficacité).

Il faut cependant signaler que l'OHVN n'arrive plus à honorer son engagement vis-à-vis des radios pour la diffusion des messages à cause du manque de fonds.

L'OHVN espère que le PASE appuiera ses activités d'information et de communication à travers les radios locales notamment pour la sensibilisation des producteurs concernant la création des coopératives.

Contraintes au niveau de la collecte des données

- L'OHVN ne dispose pas d'une enquête permanente sur un échantillon représentatif d'exploitations agricoles (comme la CMDT).
- Les données sont collectées seulement pour le coton.
- Il manque les fonds et les ressources humaines pour la constitution et la gestion de bases de données.
- Il y a insuffisance de moyens financiers pour honorer le contrat des radios de proximité.

3.5.8. L'observatoire du marché agricole

L'Observatoire du Marché Agricole (OMA) est l'ancien système d'information du marché (SIM) créé en avril 1989 transformé en OMA en 1998. L'OMA a pour mission de collecter, de traiter et de diffuser des informations statistiques, réglementaires et autres sur tous les facteurs qui influencent la formation des prix pratiqués sur le marché agricole. Il est chargé à cet effet de (OMA, 2002):

- produire et diffuser les informations statistiques auprès des utilisateurs ;
- analyser l'évolution des prix et autres indicateurs permettant d'apprécier la situation du marché agricole et son évolution à court, moyen et long termes ;
- mener sur sa propre initiative ou à la demande, des activités, d'études, de recherche, de planification concernant les facteurs qui influent sur la formation des prix ;
- favoriser les échanges entre producteurs, commerçants, transformateurs et décideurs à l'intérieur et à l'extérieur du pays .

Le dispositif de l'OMA couvre l'ensemble du Mali et donc les régions administratives de Sikasso, Koulikoro et de Kayes dans les quelles s'insère la zone cotonnière. Le dispositif est constitué de :

- 22 Unités Locales de Collecte et Diffusion (ULCD) réparties sur le territoire malien : collecte des prix et des quantités, transmission des données collectées au centre et aux autres unités, diffusion des informations principalement par des messages à travers les radios locales ,
- une cellule centrale à Bamako qui capitalise, traite et analyse les données.

Les informations de l'OMA couvrent les **prix et les volumes** de plusieurs spéculations (**céréales sèches, riz, produits horticoles, fruits et légumes, pomme de terre**) et du **bétail-viande**. L'OMA couvre également les quantités exportées vers les pays de la sous région de céréales sèches, de pomme de terre et de bétail viande.

L'OMA dans le cadre d'une collaboration avec l'IFDC (Institut pour la fertilisation et le développement agricole) s'est engagé dans la collecte des prix des principaux intrants agricoles et les quantités en stock auprès d'un échantillon de commerçants.

Au niveau local, le public ciblé est constitué par les producteurs, les consommateurs et les commerçants avec une diffusion des prix sur les marchés. L'OMA assure la diffusion essentiellement par messages sur les radios locales.

Au niveau national, les opérateurs et acteurs des filières constituent le public sont visé ainsi que l'ensemble des organismes qui s'intéressent au développement agricole et rural (décideurs institutionnels, recherche, banques, etc.).

Outre les messages sur les radios locales (la radio et télévision nationales ne s'associent pas à la diffusion malgré l'effort soutenu de l'OMA pour qu'elles diffusent des communiqués), les principaux outils de diffusion sont un bulletin (diffusé gratuitement) « Le reflet », un rapport hebdomadaire sur les prix (diffusé aux partenaires) et des notes de conjoncture.

Par ailleurs, l'OMA effectue des analyses et diffuse des séries de données à la demande. Cependant ces services sont payants.

Enfin, l'OMA dispose d'un site web : Http://www.oma.gov.ml/

3.5.9. Le suivi évaluation permanent de l'ESPGRN (IER de Sikasso)

L'équipe système de production et gestion des ressources naturelles (ESPGRN) du CRRA de Sikasso suit un échantillon d'exploitation agricoles dans le cadre d'une opération intitulée Suivi Evaluation Permanent (SEP). Les principales données sont capitalisées dans une base de données.

L'objectif général du SEP est de collecter et stocker des données socio-économiques, agronomiques et zootechniques de référence, fiables qui peuvent être exploitées pour diverses analyses et notamment pour l'évaluation de l'impact des activités de recherche, de développement et de certaines mesures de politiques agricoles.

Les objectifs spécifiques du SEP peuvent être résumé comme suit :

- identifier les contributions et les retombés des activités de développement au niveau des différents acteurs (les catégories sociales notamment : aspects genre et génération)
- évaluer l'impact des pratiques paysannes sur la durabilité écologique et économique des systèmes de production.
- évaluer l'impact de l'intervention de la recherche dans la zone d'intervention.
- proposer et cibler les activités de recherche-action et de développement.
- élaborer une base de référence pour les expérimentations agro-zootechniques
- fournir une référence pour formuler et tester des hypothèses dans le cadre des diagnostics participatifs.

Le suivi évaluation permanent se fait un échantillon de villages. Le nombre de village était de 4 pour chacune des zones de Koutiala, Kadiolo et Bougouni de 1994 à 1998. Il est actuellement de 3. Ces villages de recherche de l'ESPGRN/Sikasso ont été choisis lors de diagnostics exploratoires (voir "Diagnostic exploratoire de la région CMDT-Bougouni" et "Rapport de mission de prospection à Kadiolo (du 18 au 23 Avril 1988)" pour plus de précision).

L'échantillon des exploitations agricoles familiales au sein des villages a été fait sur la base d'une méthodologie précise. Il a été fait un inventaire complet des exploitations de chaque village et de leurs

principaux facteurs de production. Les exploitations ont été classées selon la typologie utilisée dans la zone (voir détail dans la partie typologie). Les 8 à 10 exploitations par village ont été choisies dans la typologie de manière proportionnelle. D'un point de vue statistique, des analyses ont montré qu'au delà de 8 à 10 exploitations par village, l'effet exploitation n'est plus significatif : augmenter le nombre d'exploitations n'augmente plus la précision des estimations (De Groote et Traoré, 1996). L'effet village, par contre, reste significative, ce qui suggère de plutôt augmenter le nombre de villages lorsque les moyens le permettent.

Les données collectées dans le cadre du suivi-évaluation permanent portent sur les niveaux village et exploitation et sont fonctions des variables et indicateurs identifiés.

A l'échelle du village et de la zone : une étude monographique des villages de recherche est réalisée en début de suivi, puis les données collectées annuellement sont essentiellement : la pluviométrie et les prix des inputs et outputs

A l'échelle de l'exploitation agricole : les données collectées concernent la population (genre et génération), les superficies cultivées, la mécanisation, le troupeau, les investissements agricoles, les temps de travaux, la production, les utilisations de la production, les revenus et l'autosuffisance céréalière.

Les données collectées à l'échelles de l'exploitation agricole concernent les variables et indicateurs suivants :

Généralité : ethnie, famille fondatrice (oui ou non), année d'établissement de l'exploitation.

Population : nombre de personnes présentes et absentes par catégorie d'âge, relation de chaque membre avec le chef d'exploitation, participation de chaque membre aux différentes activités.

Equipement : matériel agricole en bon état par exploitation agricole, animaux de trait par exploitation agricole, type d'exploitation agricole.

Troupeaux : taille du troupeau par exploitation en nombre d'espèces animales, entrée et sortie du troupeau, mode d'exploitation du troupeau et emploi des produits d'élevage, production de fumure organique, dépenses et recettes de l'élevage.

Parcelle : statut de la parcelle (commun, secondaire, privé), superficie en coton, céréales et autres cultures, intrants achetés et utilisés, production et rendement du coton, des céréales et autres cultures, superficie en cultures fourragères.

Entrée et sortie des produits agricoles.

Le dispositif est constitué d'enquêteurs permanents qui résident dans les villages. Ils disposent d'un jeu de fiches de collectes et de cahiers de suivi, ainsi que d'un guide. L'élaboration des fiches et cahiers suivent un processus classique (élaboration, tests sur le terrain, test de saisie et d'analyse, élaboration de la fiche fianle et du guide pour son remplissage). L'enquêteur travaille sous la double supervision d'un contrôleur d'enquêtes en rapport avec le chef d'antenne (fréquence d'une visite par semaine) et des chercheurs (en moyenne une visite par mois) pour les périodes les plus intenses en collecte d'informations. Un calendrier d'exécution est établi pour chaque campagne (voir tableau ci-dessous).

Tableau 25 : Le calendrier d'exécution des activités du SEP

Activités	Qui	Quand

Elaboration du protocole de recherche	Chercheurs	Janvier-février
Elaboration des fiches d'enquêtes	Chercheurs et informaticiens	Février-mars
Test des fiches et formation des agents d'enquêtes sur le remplissage des fiches	Chercheurs et Agents enquêtes	Mars
Adaptation et distribution des fiches prix de marché et pluviométrie	Chercheurs et informaticiens	Mars
Collecte des données (prix de marché et pluviométrie)	Agents d'enquêtes	Mars-février
Adaptation et distribution des fiches inventaires	Chercheurs et informaticiens	Mars
Collecte des données (fiches inventaires)	Agents d'enquêtes	Avril-Mai
Ramassage et saisie des données des fiches inventaires	Chercheurs et informaticiens	Mai-juin
Adaptation et distribution des fiches suivi des parcelles, troupeaux et revenus extra-agricoles	Chercheurs et informaticiens	Avril
Collecte des données des fiches suivi des parcelles	Agents d'enquêtes	Mai-Décemb.
Collecte des données des fiches suivi des troupeaux et revenus extra-agricoles	Agents d'enquêtes	Mai-Avril
Analyse des données	Chercheurs	Sept-Décemb
Restitution individuelle et en groupe des résultats aux paysans collaborateurs au SEP	Chercheurs et agents enquêtes	Janv- Février
Rédaction du rapport d'étape	Chercheurs	Mars

Source : Kébé et al, 1996

Les données concernant les prix des produits agricoles et le suivi du troupeau sont collectées pendant 12 mois tandis que les inventaires (populations, matériel agricole, troupeaux, etc.) sont concentrés sur une période de 1 à 2 mois ; les données sont collectées en première année et les autres années on ne procède qu'à des actualisations. Les autres données liées à la pluviométrie (installation des parcelles, entretiens, utilisation des intrants, récoltes, etc.) sont collectées de Mai à Décembre.

✓ ***Gestion et l'analyse des données***

La gestion des données est une des phases les plus difficiles du suivi évaluation permanent. Les données sont saisies et gérées de manière informatique avec le logiciel SPSS qui n'est pas un logiciel de Base de Données (pas de mise en relation entre les fichiers ou tableaux de données) mais un logiciel de traitement et d'analyse statistiques. L'objectif visé est d'entretenir une base de données accessible mettant l'accent à la fois sur les variables de structure que sur les variables de fonctionnement des exploitations agricoles.

Les analyses faites sont fonction des objectifs des recherches menées. Les analyses de l'ESPGRN/Sikasso faites avec le logiciel SPSS sont présentées dans les rapports des comités techniques, et portent sur : la démographie (pyramide des âges), les différents types d'exploitations et leur composition, l'évolution des prix et de la pluviométrie, des indicateurs clés (production par hectare et par personne, revenus monétaires, autosuffisance céréalière, etc.).

Selon les besoins et les recherches en cours, certaines analyses qualitatives (AFC) et quantitative (ACP, régression, programmation linéaire) peuvent être faites en vue d'analyser les tendances et conséquences de certaines propositions.

✓ ***Evaluation paysanne et restitution à l'organisme de développement***

La restitution des données est faite aux paysans après les premières analyses (en janvier ou février) lors d'une réunion villageoise par toute l'équipe SPGRN. En marge de cette session, une restitution individuelle pour chaque exploitation agricole. Cette dernière permet de valider certaines informations concernant des aspects sensibles notamment les troupeaux, les stocks de céréales, les revenus.

Les résultats des enquêtes sont présentés et discutés lors des Comités Régionaux des Utilisateurs avec les représentants des paysans et avec l'organisme de développement. Ces mêmes résultats avec des analyses plus approfondies sont présentés lors des Comités Techniques Régionaux, Comités de Programme et la Commission Scientifique.

Ces données collectées de manière systématiques tous les ans sur un échantillon d'une centaine d'exploitations dans la région de Sikasso ont permis de constituer une base de données importante et d'une grande valeur. Mais cette base est peu partagée, comme celle du suivi évaluation de la CMDT et peut-être aussi insuffisamment valorisée. Par ailleurs, le dispositif est coûteux, nécessite des moyens humains et logistiques importants et à ce titre il est menacé.

3.5.10. Le système d'information du projet Agro-biodiversité (IER/CIRAD)

Le projet agro biodiversité des sorghos au Mali et au Burkina Faso est mené au Mali par le CIRAD et l'IER en collaboration avec l'AOPP. Il est financé par le FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial) et a débuté en 2002 pour une période de 4 ans. Sa construction est originale puisque elle associe aux organsimses de recherche une organisation paysanne faîtière (l'AOPP), des organisations paysannes de base et des prestataires de services de développement local.

Le projet a pour but de créer avec la participation des agriculteurs de nouvelles gammes de variétés de sorgho utilisant mieux la variabilité génétique des variétés traditionnelles, et contribuant ainsi au maintien de cette variabilité.

Parmi les activités engagées figure la création d'un système d'information : « identifier les variables constituant l'environnement des systèmes de cultures à base sorgho. Menée en parallèle avec les précédentes, cette étape se traduira par la création avec les producteurs d'un " système d'informations sur le sorgho " visant à mieux préserver les variétés locales et à prévoir l'aire de diffusion des nouvelles variétés. En collaboration avec des paysans expérimentateurs des zones retenues, elle devrait également permettre de tester des propositions d'amélioration des performances du sorgho au sein de ces systèmes de cultures ».

La zone d'intervention englobe la zone cotonnière Mali Sud. Trois zones d'étude ont été choisies « représentant bien le gradient climatique nord-sud avec un décalage dans le début moyen de la saison des pluies qui conditionne une diminution globale de la durée de la saison [...] Un village représentatif de chacune des zones a été proposé par les organisations paysannes partenaires du projet ». A l'intérieur de ces villages des enquêtes ont été menées avec un suivi d'un échantillon de 165 exploitations agricoles familiales (Bazile D. et Soumaré M., 2004). La zone d'étude a été élargie en 2004 à la zone OHVN.

Un système d'information doté d'une composante système d'information géographique est en cours de construction. Le travail initial de conception est parti de la base de données du suivi évaluation de la CMDT, de manière à élaborer un système compatible avec le système CMDT.

Le système est constitué de données à plusieurs niveaux :

- Villages : pour 31 villages le système dispose des informations sur les terroirs (données agro-écologiques)

- Exploitations agricoles : pour 1 540 exploitations agricoles de ces 31 villages les données de type structurel et de fonctionnement sont connues.

- Pour un échantillon de 75 exploitations agricoles dans 3 villages représentatifs les données de fonctionnement sont relevées annuellement

- Un échantillon de parcelle de sorgho et de maïs fait l'objet d'un suivi agronomique détaillé (assolement, cadastrage, suivi des opérations culturales, fertilisations, rendement, etc.)

Ce système a été élaboré dans un souci de compatibilité avec le système CMDT. Ces deux systèmes pourraient être « additionnés » pour la caractérisation de la zone cotonnière. De même, le système d'information du PASE pourrait s'inspirer de cette démarche et des résultats obtenus.

3.5.11. La Base de données du Projet de Gestion Rurale

Le conseil de gestion donné aux OP se fait à travers un certain nombre d'outils mis à la disposition des AV par les Centres de gestion. Ces documents sont bilingues (Bamanan kan et Français). Les principaux sont les suivants :

- Pour la gestion des intrants : le bon de livraison intrants, la fiche récapitulative de sortie intrants, la fiche de stock (cahier du magasinier), la fiche de distribution aliment bétail.

- Pour la gestion de la commercialisation du coton : le ticket producteur, la fiche de contrôle de pesée, la fiche de suivi des tickets.

- Pour la gestion du crédit et des revenus : la fiche individuelle de crédit, le cahier de paie coton qui a remplacé 3 documents : le cahier de crédit intrants, la situation des pesées et la fiche de billetage.

- Pour le suivi comptable : le journal comptable, le carnet de reçu, le journal simplifié.

Ces documents restent au niveau des OP de base et constitue des archives sur le fonctionnement et les activités.

A partir de ces documents, le conseiller élabore les comptes de résultats : compte d'exploitation et bilan. Ces comptes sont saisis (et vérifié) par l'Union régionale des centres de gestion. Il y a donc une banque de données très importante au niveau des Unions. Cependant, ces données ne font pas l'objet de mise sous forme de base de données pour traitement. Seul le suivi évaluation du PGR récupérait une partie des informations et avec des informations complémentaire a élaboré une base de données notamment sur situation financière des OP (taux d'endettement, etc.). Au cours, de l'étude, il ne nous a pas été possible de récupérer cette base de données et de présenter ses composantes. Ceci traduit bien la fragilité de cette base qu'il convient de sécuriser (comme déjà proposé dans les points précédents).

Comme déjà mentionné, le dispositif des Centres de Gestion et de leurs Unions doit être à la base d'un système d'information qui devrait s'intégrer dans un système plus global sur la filière.

3.5.12. Systèmes d'informations et PASE

✓ ***Contraintes et dynamiques des systèmes d'informations***

Il existe donc plusieurs systèmes d'informations ou de bases de données qui permettent la production d'informations brutes ou traitées sur la filière cotonnière, sur la situation des exploitations agricoles, sur le marché des céréales et autres produits agricoles, sur les organisations paysannes, etc. De plus, l'inventaire présenté ci-dessus n'est pas exhaustif, il existe des travaux et d'autres bases de données

qui n'ont pas été présentés (inventaire des organisations paysannes des opérateurs PASE, projets divers en appui aux organisations paysannes, etc.).

La filière cotonnière est donc dans l'ensemble relativement bien connue au Mali. Il existe de nombreuses informations produites par des organismes divers, le plus souvent des organismes publics ou parapublics et en nombre important comme indiqué ci-dessus. Cependant, le diagnostic confirme les résultats des études et analyses déjà menées en ce qui concerne l'information sur cette filière et les filières agricoles en général : il existe des besoins non couverts, l'information ne circule pas bien, nombreux sont les acteurs qui n'ont pas accès à l'information (en particulier les producteurs de base), l'information est insuffisamment utilisée et valorisée ; certains acteurs n'ont pas aujourd'hui les capacités pour utiliser efficacement une partie de l'information, etc.

Le PASE a inscrit dans ses actions la mise en place d'un système d'information avec les objectifs présentés en introduction de ce point. Les principales contraintes à la mise en place d'un système d'information efficace sont en cours de règlement :

- L'insuffisance d'organisation des producteurs : cette limite à la participation des producteurs au système d'information devrait être levée petit à petit avec la création des unions ou faîtières d'OP.

- L'absence d'un cadre de concertation institutionnalisé : la mise en place de l'interprofession doit remédier à cette contrainte.

- La faiblesse des échanges d'informations actuels. Les échanges d'informations entre les principaux acteurs de la filière sont faibles à tous les échelons, et en particulier au niveau régional. D'une manière générale, les informations sont produites pour les décideurs ou pour les opérations de recherche, mais peu pour les acteurs de la base. Entre les différents partenaires au niveau local, l'information circule peu. Les chambres locales et régionales d'agriculture qui devraient être actives dans ce domaine sont faiblement dotées en moyens humains et matériels pour collecter, stocker, traiter, et diffuser l'information.

- Des pratiques et des contraintes qui s'opposent à une bonne circulation de l'information. Les systèmes décrit ci-dessus ont une caractéristique commune : ils sont indépendants les uns des autres voire cloisonnés. Seul, le système du projet Agro biodiversité revendique une construction qui a pris en compte la compatibilité avec un autre système (suivi évaluation CMDT). Par ailleurs, il existe des pratiques ou contraintes nombreuses qui vont à l'encontre de la circulation et des échanges de l'information. Parmi ces pratiques ou contraintes on peut citer :

    - des délais importants avant que l'information ne soit « officielle » et donc diffusable ;

    - des pratiques de rétention de l'information de la part de divers acteurs, y compris de certains membres de services publics. Ces pratiques auraient tendance à s'accentuer selon certaines personnes interviewées qui évoquent la valeur marchande ou l'importance stratégique que peuvent prendre certaines informations notamment dans cette période de « privatisation ».

    - Un fonctionnement centralisé et hiérarchisé qui entrave la bonne circulation de l'information avec d'une part une « montée » de l'information au niveau hiérarchique supérieur mais pas ou peu de « redescente » de cette information après traitement et analyse (comme indiqué dans le point précédent) et d'autre part peu d'échanges en « réseau » : l'information devant transiter d'abord par les niveaux supérieurs avant d'être diffusable.

- Des supports d'information pas toujours adaptés à une large diffusion : rapports volumineux et très coûteux à photocopier, absence de synthèse diffusables en l'état, insuffisance de recours à la forme numérique qui permettrait une diffusion sur disquette, sur le net, ou pas messagerie, etc..

- Mais aussi trop souvent une absence de démarche de la part de certains acteurs (les représentants des producteurs) pour obtenir l'information ou obtenir une information plus adaptée et se l'approprier.

Il existe également des opportunités fortes, favorables au développement d'un système d'information

- Les systèmes existants sont nombreux et de grande valeur (base ESPGRN, SE CMDT, etc.) avec des données, une expérience et un savoir faire qui constituent un véritable capital.

- La dynamique de structuration de la filière est en cours. Les nouvelles institutions qui en seront crées auront besoin d'un système d'information pour leur activités.

- Il y a eu une prise de conscience générale sur l'importance de l'information et de son partage pour une bonne efficacité de la filière. La plupart des acteurs interrogés, et en particulier les organisations paysannes, ont conscience de l'importance de l'information à la fois pour la prise de décision dans la gestion des activités de production, de commercialisation, mais aussi et surtout dans le cadre des discussions et négociations entre partenaires pour une meilleure gestion de la filière (à ce titre le mécanisme de fixation du prix a été très édifiant).

- Un besoin largement exprimé par les principaux acteurs de centralisation, stockage et mise à disposition de l'information.

- Les travaux déjà engagés avec l'IER doivent aboutir à la constitution d'une partie du système d'information (voir la partie sur la typologie point 3.2).

✓ ***Quel système d'information ?***

Parmi les définitions possibles d'un système d'information, on peut rappeler celle donnée par Reix : un système d'information (SI) est (i) un ensemble d'hommes, de procédures et d'équipements (ii) consacrés à l'information, en assurant les fonctions d'acquisition et de collecte, enregistrement et stockage, de traitement et de transformation, de communication avec restitution et présentation ; (iii) concernant un domaine clairement délimité (REIX R., 1971).

Les systèmes peuvent être classés selon :

- Leur objectif : appui à la gestion de la production de l'entreprise, à la prise de décision stratégique et à la planification, observatoires... ;

- La nature des données qui peuvent être collectées et accumulées ;

- La couverture des domaines d'études, en termes d'occurrences enregistrées : systèmes exhaustifs ou partiels, résultant d'échantillonnages (statistique ou non), comportant des données brutes, élaborées ou ayant fait l'objet d'estimations statistiques....

A partir de cette définition et en se rappelant les objectifs visés et présentés au début du point 3.5, on comprend que le système à promouvoir au sein du PASE doit être large et éclaté avec des composantes plus ou moins spécialisées. Il ne peut y avoir un système monolithique qui serait géré par une organisation, mais cela doit être un système qui fédère ou qui intègre des parties ou des composantes d'autres systèmes qui fonctionnent dans diverses organisations.

Il faut partir de l'existant et des actions en cours pour promouvoir un système avec des composantes plus ou moins « indépendantes ». Il faut également appuyer la mise en place de systèmes d'information quand ils n'existent pas ou qu'ils sont trop restreint et pas informatisés.

On peut faire les propositions suivantes :

- La mise en place des coopératives doit être accompagnée, comme déjà indiqué dans les points 2.1 et 2.2, par la mise en place d'un système d'information pour l'identification et le suivi des organisations paysannes de bases et de leurs fédérations. Ce système doit revenir à terme aux unions pour leur fonctionnement et devrait être « partagé » avec les Chambres d'agriculture. En attendant la création des unions et fédérations, le PASE pourrait prendre en charge la création et la gestion de ce système (soit directement par le service de suivi évaluation, soit en le confiant à un ou des opérateurs avec les Chambres d'agriculture). Les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration d'une typologie des organisations paysannes seront intégrés et utilisés pour la conception et la mise en œuvre du système d'information.

- L'appui aux Centres de gestion et à leurs unions doit intégrer une composante spécifique suivi évaluation, mais qui serait basée sur un système d'information pour le suivi de la situation et des résultats des organisations paysannes en conseil de gestion.

- L'appui aux syndicats et à l'AOPP devrait également s'accompagner d'une mise en place d'outils de type systèmes d'information pour améliorer leur gestion technique et économique (pour la fonction approvisionnement en intrants et pour la gestion interne pour les syndicats ; pour les tests de variétés et les opérations de conseil à l'AOPP).

- La composante du système d'information pour le niveau production (exploitations agricoles familiales) est aujourd'hui assurée par plusieurs institutions et en particulier par le service suivi évaluation de la CMDT et par l'IER. Aujourd'hui se sont ces institutions qui financent les dispositifs. Les travaux qui seront engagés dans le cadre de l'opération de recherche développement financée par le PASE et réalisée par l'IER en collaboration avec la CMDT sur la caractérisation des zones cotonnière et l'élaboration d'une nouvelle typologie des exploitations agricoles familiales permettront de donner au système d'information de nouvelles bases sensées améliorer la représentativité et la pertinence des données suivies. Mais, le travail de conception et de définition du système d'information en tant que tel (revenir à la définition : les hommes, les procédures et les équipements) reste à faire.

- Par ailleurs, les organisations paysannes doivent à terme disposer d'un système d'information sur la production qui leur soit propre pour produire leurs références et ainsi maîtriser la génération d'informations capitales pour les négociations et la gestion d'ensemble de la filière, mais aussi pour disposer des références technico-économiques qu'elles pourront valoriser à travers l'activité de conseil agricole à leurs membres.

- La composante plus englobante de l'ensemble de la filière est aujourd'hui assurée par divers partenaires : CMDT, CPS, IER, etc. Il existe des outils comme Résoct et des propositions comme le Sifa qui peuvent servir de base pour sa construction.

C'est donc bien un système avec diverses composantes ou divers modules qu'il faut construire. Pour y arriver, le PASE doit engager divers types d'actions qui visent à structurer l'ensemble, donner une certaine cohérence et assurer la compatibilité et la complémentarité pour les échanges :

- Concevoir et proposer une architecture générale à partir d'une analyse de l'existant et des besoins des différents acteurs ;

- Appuyer l'amélioration ou la création, la réorientation, la réorganisation des systèmes d'information gérés par les différentes institutions qui constitueront les composantes du système général. Les actions doivent permettre de s'assurer d'une certaine efficacité et de

développer les éléments indispensables à son intégration au système général (complémentarité, compatibilité, etc.)

- Concevoir les modules du système général et les mettre en œuvre pour leur test avant le transfert aux gestionnaires finaux.

- Appuyer la conception et la mise en oeuvre des autres modules.

La mise en œuvre d'un tel système ne peut se faire que dans la durée avec un accompagnement des institutions et organisations en charge des différents modules (accompagnement pour le renforcement des capacités, pour l'apprentissage de nouveaux outils, etc.).

CIRAD-DIST
Unité bibliothèque
Lavalette

4. QUELQUES ELEMENTS POUR LE SUIVI EVALUATION DU PROGRAMME

4.1. LE SYSTEME DE SUIVI EVALUATION DU PASE

✓ ***Les termes de références de l'étude***

Faire des remarques sur le système de suivi-évaluation proposé par l'Unité d'Appui, sur la façon de collaborer entre acteurs pour élaborer des indicateurs demandant la mobilisation de données qu'ils peuvent obtenir.

✓ ***Les actions menées***

- Analyse critique du système de suivi évaluation mis en place.
- Rappel des grands principes et des objectifs visés du projet.
- Proposition de principaux indicateurs.

✓ ***Remarques préalables***

Selon les TDR du dossier d'appel d'offre du PASE, les actions prévues dans le système de suivi évaluation de l'Unité d'appui au PASE, sont :

- « élaborer l'ensemble du système de suivi-évaluation dès le début du programme (cahier des charges, relations fonctionnelles, éléments à fournir, processus de collecte, indicateurs, etc.) ;
- obtenir des indicateurs simples et pertinents sur l'atteinte des objectifs du PASE. Les indicateurs pourront être de deux ordres, les uns étant des résultats du programme comme acquis méthodologiques et contractuels, les autres comme mesures des réalisations sur le terrain (certains résultats pourront être présentés sous forme cartographique - système d'information géographique -) ;
- déterminer dans chaque contrat lié au programme la façon de responsabiliser les intervenants en matière de suivi de leurs actions et d'évaluation de leurs résultats (établissement de situations de références dès le départ...) ;
- apprécier les résultats du programme et la façon dont les producteurs et les autres acteurs concernés ont été impliqués dans l'exécution du programme et les réalisations ».

Le PASE est devenu essentiellement un projet d'appui institutionnel[19], les indicateurs à retenir et les dispositifs à mettre en œuvre relèvent donc surtout du suivi opérationnel. Comme déjà indiqué, la durée du PASE étant de seulement 3 ans, il apparaît peu réaliste d'envisager des indicateurs de mesure d'impact portant sur la production, la productivité, les revenus des producteurs, etc.. Enfin,

[19] On peut rappeler la reformulation des objectifs de PASE par la mission d'appui à sa mise en œuvre : « accompagner le transfert de responsabilités aux acteurs de la filière, en veillant à garantir son efficience et à en maîtriser les impacts, notamment en matière de développement durable des zones cotonnières ».

les évolutions du programme ne facilitent pas une définition précise du système de suivi évaluation. Enfin, il semble qu'il n'y ait pas de cadre logique élaboré pour le PASE tel que mis en œuvre aujourd'hui. Il existait une proposition dans le rapport Horus (Horus Entreprises / Sernes, 2002) mais le projet à fortement évolué depuis et ce cadre n'est plus valable. La mission d'appui à la mise en œuvre du PASE a fait un début de proposition mais ce cadre n'est pas achevé (Diallo E. M. et Bloch r., 2003). Cette insuffisance reflète bien la difficulté rencontrée pour la mise en œuvre du programme avec des actions qui ont été définies et précisées au début de la mise en œuvre.

Prenant en considération que (i) les actions prévues dans le PASE sont essentiellement de type appui institutionnel avec des renforcements de capacités, des incitations à la structuration ou à l'organisation, le financement d'opérations de recherche/développement, etc. et (ii) qu'il ne reste plus au PASE que deux années de fonctionnement, on peut suggérer que l'évaluation soit faite par une étude en fin de projet comprenant notamment une enquête d'opinion auprès des principaux acteurs concernés.

L'Unité d'appui du PASE a fait des propositions contenues dans un document spécifique présentant pour chacune des actions des indicateurs de performances, des prévisions, éventuellement des indicateurs d'impacts et des modes de collecte des données (PASE, 2004b). Il est important de signaler que ce système n'est pas encore opérationnel à cause du retard accusé dans le démarrage du PASE. L'analyse se limitera à la proposition élaborée par le responsable du suivi évaluation.

Des propositions concernant les indicateurs à suivre par le PASE ont été faites pour chacune des composantes des volets. De même des propositions ont déjà été faites pour certaines activités qui selon nous sont a mener par le PASE (base de données sur les OP, appui suivi évaluation PGR, etc.). Ces propositions seront reprises ici ce qui entraîne des redites.

L'exécution d'un projet ou d'un programme demande la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation adéquat qui permette de suivre l'exécution du programme, de s'assurer de l'atteinte des objectifs et d'évaluer les effets ou les impacts des actions menées.

Le PASE a évolué entre sa conception et sa mise en œuvre. Les activités à mener étaient plus ou moins définies au démarrage ce qui constitue un obstacle à la définition du système de suivi évaluation pour l'équipe en place.

Les grands principes que doit suivre le système de suivi évaluation du projet sont parfaitement décrits dans la note de l'Unité d'appui [voir (PASE, 2004b) page 2), il n'est pas nécessaire de les compléter. La difficulté reste bien sur dans l'application de ces grands principes notamment sur les plans de la simplicité des outils, de la pertinence des indicateurs, de l'implication des différents acteurs, de la facilité d'interprétation des résultats, etc.

La proposition du PASE est construite de la manière suivante. Pour chaque composante des trois volets, il est rappelé le contexte et les objectifs. Les actions prévues sont identifiées, puis dans un tableau en face de chacune des activités sont listés quelques indicateurs de performance, puis les prévisions, éventuellement des indicateurs d'impact et enfin le mode de collecte des données et les acteurs impliqués. Ce document est très synthétique et il est assez difficile d'apprécier la pertinence des propositions.

Par ailleurs, le suivi opérationnel du programme doit être réalisé de manière classique en identifiant pour chaque opération ou chaque activité les indicateurs classiques d'un suivi d'exécution : calendrier et respect du calendrier, mobilisation des ressources humaines, exécution budgétaire par rapport aux prévisions, etc. Il ne nous semble pas pertinent de reprendre ici ce type de suivi. Le travail doit être fait de façon systématique par l'équipe du PASE, ceci lui est d'autant plus facile que le PASE opère en passant des conventions ou des contrats avec d'autres opérateurs ou d'autres acteurs. Ces indicateurs, leur périodicité, etc. doivent être intégrés dans les contrats.

Comme dans le document de suivi évaluation, pour chaque composante nous présenterons directement quelques propositions qui pourraient être reprises par le service concerné pour élaborer son dispositif de suivi et d'évaluation

4.1.1. Structuration professionnelle des OP

Les indicateurs que doit suivre annuellement l'Unité d'Appui pour l'appui au processus de mise en place des CPC sont :

- le pourcentage de coopératives créées par rapport au nombre total d'OP en zone CMDT et OHVN ;
- le pourcentage de village avec au moins une OP créées par rapport au total de village en zone OHVN (où il existe encore des villages non organisés) ;
- il faut également pouvoir apprécier la « qualité » des OP mises en place, les indicateurs restent à déterminer ; on peut proposer une taille minimum (en fonction du nombre de membres ou de la quantité de coton commercialisée ... l'étude sur les OP devraient fournir les éléments) ; le % des membres du bureau qui sont alphabétisé ou qui ont été scolarisés, on peut proposer des indicateurs plus compliqués à obtenir comme le niveau d'endettement, etc.

Tableau 26 : Indicateurs proposés pour l'appui au processus de mise en place des CPC

Activités	Indicateurs de Performance	Prévisions	Indicateurs d'impact	Mode de collecte des données, acteurs
Appui à la constitution des coopératives de base économiquement viables (appui à l'élaboration des statuts et orientation sur le circuit administratif à suivre)	% des coopératives constituées par rapport aux prévisions annuelles	2500 coopératives en 2004 (?) base de données crée et fonctionnelle	Les producteurs ont constitué des coopératives économiquement viables	Données à collecter auprès des services du développement social par animateurs des CCI et responsable Suivi-Evaluation Mise en place d'une base de données
	% des coopératives constituées par rapport aux OP dans la zone			
	Existence par zone d'une base de données sur les catégories de CPC par niveau de production		Evolution du % des CPC de chaque catégorie par niveau de production	

Source : Unité d'Appui du PASE

Pour cette activité, il est important que soit mis en place une base de données qui a été décrite par ailleurs dans ce document et qui porte également sur la mise en place des faîtières. A partir des données de la base, il sera facile d'élaborer toute une gamme d'indicateurs parmi lesquels :

- le respect du fonctionnement de la coopérative vis-à-vis des statuts et règlements intérieurs
- le niveau d'utilisation des intrants
- le niveau de production de coton graine des OP créée par rapport au total ;
- le taux de remboursement des crédits des OP (par type de crédit) ;
- les revenus et investissements des OP.

Pour la base de données elle-même les indicateurs doivent porter sur le nombre d'individus, le nombre de données, la part des données manquantes, etc.

4.1.2. Appui à l'émergence de faîtière

Les indicateurs à suivre vis-à-vis de l'émergence de faîtières de coopératives sont :

- le pourcentage de faîtières de coopératives créées aux échelles commune, cercle et région en zone CMDT et OHVN avec le nombre d'OP qu'elles fédèrent par rapport au nombre total d'OP ;
- le niveau de production totale de coton graine des faîtières créées par rapport à la production totale de la zone ;
- le taux de remboursement des crédits des faîtières (par type de crédit) ;
- les quantités d'engrais et autres intrants commercialisés.

La création des CPC et leur regroupement au sein d'unions et de fédérations constituent une occasion unique de bâtir un véritable système d'information pour le fonctionnement du réseau des OP qui sera mis en place et pour son suivi. Ce système d'information sera celui de l'interprofession quand celle-ci sera opérationnelle. En attendant, cette opération doit revenir au service de suivi évaluation du PASE.

Le dispositif à mettre en place peut reposer sur les structures ou organismes en charge de l'appui aux OP pour les aider à changer de statut. Celles-ci peuvent facilement collecter l'information, la saisir sur un fichier informatique et la faire remonter au PASE ou à une structure au niveau régional en charge d'une base de données définie et conçue au préalable. Cette base de données pourrait devenir l'élément central du système d'information de la fédération des OP.

Sans entrer dans le détail des variables à prendre en compte on peut indiquer quelques éléments indispensables pour le fonctionnement de la fédération et qui seraient des éléments de base pour construire les indicateurs de l'évaluation finale du PASE.

Pour les OP de base (CPCV) les principales variables ou groupes de variables pourraient être les suivantes (sans être exhaustif) :

- Nom, localité, localisation géographique,
- Type, type précédent,
- Année de création dans le type, année de première création
- Nombre de membre dont membres féminins
- Liste des membres du bureau avec age, poste occupé, niveau de formation, niveau d'alphabétisation, année de première élection, etc.
- Activités principales de l'OP
- Inventaire du patrimoine actualisé tous les ans.

- Description des différentes activités avec actualisation annuelle des données : par exemple nombre de producteur de coton, quantité d'intrants utilisée par type, quantité de coton commercialisée, quantité en fonction de la qualité, etc.
- Produit brut pas activité.
- Investissements collectifs réalisés.

4.1.3. Appui au groupement des syndicats

Par rapport à l'appui au groupement des syndicats, l'Unité d'Appui au PASE se propose de discuter avec les syndicats et la commission coton de l'AOPP afin de déterminer de commun accord des indicateurs. Ceci est la bonne démarche car elle permettra une bonne implication de ces acteurs bien avant le démarrage des activités. Les indicateurs seront certainement de type suivi d'exécution.

Parmi les indicateurs potentiels on peut suggérer :

- des indicateurs en terme d'efficacité dans la fonction d'approvisionnement en intrants non stratégiques (tant que cette activité) incombe aux syndicats (par exemple quantités par type d'intrants, niveau de satisfaction des demandes paysannes et prix pratiqués)
- des indicateurs sur le niveau d'organisation des syndicats : nombre de membres, nombre de cellules de base, cotisations (par exemple pourcentage d'OP adhérentes aux syndicats qui s'acquittent de leurs cotisations et le niveau de contribution des OP au fonctionnement des syndicats), respect du règlement intérieur et du statut
- Le niveau de contribution des syndicats au fonctionnement du groupement des syndicats.
- L'évolution du processus de réforme : maintien du dialogue social ou au contraire rupture et conflits

4.1.4. Appui au renforcement et à la pérennisation de la gestion des O.P.

Les indicateurs proposés par l'équipe du PASE sont pertinents et faciles à collecter notamment ceux qui portent sur l'appui au recrutement et la formation, l'appui à la diffusion des outils de comptabilité/gestion, l'appui au renforcement des capacités des responsables des OP et l'appui logistique aux centres et unions de centres. A ces indicateurs on peut ajouter :

- le taux de cotisation et de contributions des OP aux centres de gestion ;
- le taux de cotisation et de contributions des centres de gestion aux Unions ;
- le niveau de sécurisation des emplois du personnel de l'équipe technique et des conseillers ;
- le pourcentage de prestations négociées et exécutées par union (la capacité de négociation des responsables des unions)

Une composante n'est pas citée dans le tableau, c'est celle qui concerne le système d'information du réseau avec la réactivation du suivi évaluation qui doit être développé pour fournir des données utiles à

tous les acteurs, peut-être accompagné par une étude pour l'évaluation de l'impact (voir le point spécifique). Le système d'information avec sa base de données fera partie du système d'information général. A ce titre les indicateurs doivent porter sur l'existence de la base, son contenu et son actualisation (données quantitatives) et son exploitation.

4.1.5. Mise en place des cadres de concertation

Les indicateurs proposés par l'Unité d'Appui au PASE par rapport à la mise en place et l'animation des Cadres de Concertations inter-professionnels sont pertinents et faciles à collecter. Cependant les indicateurs par rapport à la qualité des services offerts manquent et ceux par rapport aux restitutions devraient être plus détaillés :

- le nombre et liste des thèmes ou problèmes des systèmes d'exploitation débattus lors des réunions de l'interprofession ;
- pourcentage des réunions de restitution par rapport au nombre de réunions tenues par an ;
- le nombre d'OP qui reçoit des restitutions après chaque réunion ;
- Nombre de supports à la diffusion des infos par type (rapport, fiche technique, message radios).

Dans cette rubrique devraient également figurer des indicateurs sur le fonctionnement des Chambres d'agriculture et sur le fonds de réponse à la demande paysanne (voir point 3.1.6).

4.1.6. Tests de conseil agricole

Les indicateurs proposés par l'Unité d'Appui au PASE par rapport aux tests de conseil agricole ne nous paraissent pas suffisamment pertinents. Les indicateurs proposés sont :

- le nombre d'outils de conseils agricoles testés et actualisés ;
- le nombre de village couvert par le conseil agricole en zone cotonnière ;
- le nombre d'exploitations agricoles ou entreprises agricoles couvert par le conseil agricole en zone cotonnière ;
- le nombre d'agent d'encadrement ou conseillers formé et qui maîtrise l'utilisation des outils ;
- le nombre de paysans et paysannes alphabétisés formé et qui maîtrise à l'utilisation des outils.

Par ailleurs, nous rappelons que dans la démarche à adopter, avant de débuter les tests, il doit être réalisé une situation de référence très précise. C'est à partir des résultats de cette étude que seront effectuées les évaluation successives (ces points ont été décrits plus haut).

4.1.7. Recherche développement

Les indicateurs de performances proposés par l'Unité d'Appui au PASE par rapport à la Recherche-Développement sont pertinents. Par contre, en raison de la durée du projet les indicateurs d'impacts ne semblent pas réalistes.

4.1.8. Système d'information

Les indicateurs proposés par l'Unité d'Appui au PASE par rapport à l'appui à la mise en place d'un système d'information sont pertinents. Cependant il manque quelques indicateurs :

- l'existence de bases de données informatisées centralisées accessibles par tous les acteurs de la filière ;

- l'existence d'un système de mise à jour mensuelle et annuelle des données

4.2. LE SUIVI DE LA FERTILITE DES SOLS

✓ *Les termes de références de l'étude*

Aborder le problème de suivi de l'évolution de la fertilité des sols.

✓ *Les actions menées*

- Rencontre avec quelques Chercheurs de l'IER sur les activités en cours ;
- Récupération des rapports de recherche sur la gestion de la fertilité des sols ;
- Analyse des documents existants sur le suivi et la gestion de la fertilité des sols.

✓ *Remarques préalables*

Le suivi de la fertilité des sols n'est pas inscrit explicitement dans les objectifs du PASE (voir DAO des TDR du PASE). Cependant il est abordé dans les actions de recherche développement dans l'objectif d'améliorer les systèmes d'exploitation paysans et les rendre plus performants et plus durables. Dans les actions de Recherche/Développement il est prévu un : « renforcement des expérimentations concernant l'évolution de la fertilité des terres avec la mise en place d'indicateurs permettant d'en assurer le suivi dans le temps (l'analyse sera conduite à partir d'indicateurs permettant de décrire chaque situation et de préciser ses évolutions à partir d'un état des lieux établi en début de programme)».

4.2.1. La problématique de la fertilité des sols dans la zone cotonnière

La disparition progressive des jachères dans les pays soudano-sahéliens en général et au Mali en particulier, pose la question de la capacité des systèmes d'exploitation à satisfaire les besoins actuels et ceux croissants des générations futures. Avec la disparition de la jachère, la mise au repos des terres "fatiguées" et la satisfaction des besoins fourragers des animaux en saison sèche à partir des pâturages deviennent pratiquement impossibles. Les terres "fatiguées" et les pâturages qui se raréfient doivent produire plus pour satisfaire les besoins d'une population humaine et animale croissante. Les apports de fumures organique et minérale sont actuellement insuffisants par rapport aux exportations (Kanté S., 2004).

De 1960 à nos jours, les travaux menés au Mali et particulièrement en zone Mali-Sud sur la gestion de la fertilité des sols sont nombreux et ont traités des techniques de protection et de conservation des eaux et des sols jusqu'à la recherche de formules d'engrais par culture (Kanté S., *et al.*, 2003). Malgré les multiples technologies disponibles, le problème de la stagnation, voire de la baisse des rendements devient préoccupant dans les zones pionnières de la production cotonnière du Mali-Sud. Les apports de fumure organique et minérale sont actuellement insuffisants par rapport aux exportations et un déficit généralisé en azote et en potassium est constaté. Seulement 26% des parcelles cultivées reçoivent de la fumure organique (Kanté *et al.*, 1993; Brons *et al.*, 1994 cité par (Kanté S., *et al.*, 2003)).

Le problème d'acidité des sols est aussi évoqué et est lié d'une part aux systèmes culturaux pratiqués dans la zone, et d' autre part à l'emploi d'engrais minéraux acidifiants contenant certains éléments comme le sulfate d'ammoniaque et l'acide sulfurique (Sissoko F., 2004).

La très forte variabilité inter-annuelle de la pluviométrie, le risque quasi permanent de poches de sécheresse en début de saison, les pluies torrentielles de début d'hivernage font que les paysans ont des difficultés à faire les mises en place des cultures avec beaucoup de sérénités. Les pluies violentes de début d'hivernage causent d'énormes dégâts sur les terres sableuses et sablo-limoneuses (Kanté, 2001 cité par (Sissoko F., 2004)). Les pertes de terre par érosion dans ces sols varient de 2-17 t/ha/an (Vlot & Traoré, 1995 ; Kanté, 2001 cité par (Sissoko F., 2004)).

Selon (Doumbia M. D., *et al.*, 2004), en terme d'importance économique, les pertes causées par la dégradation des sols avaient été estimées à 1,38 milliards de F CFA, soit environ 0,6% du produit brut agricole du Mali en 1988. Ces pertes atteindront 9,3 milliards de F CFA en l'an 2005 (Bishop et Allen, 1989; Kieft et al., 1994 cité par (Doumbia M. D., *et al.*, 2004)) si des solutions appropriées (adaptées et performantes) ne sont pas définies et appliquées.

4.2.2. Les expérimentations concernant la fertilité des sols

Les expérimentations faites par la recherche dans la zone cotonnière et celles en cours sont :

✓ ***Mise au point d'outils d'aide à la décision en matière de gestion de la fertilité des sols***

Ce projet de recherche fut exécuté par l'ESPGRN/Sikasso de l'IER de 1999 à 2002 avec un financement de l'Appui Programme à l'IER des Pays Bas. L'objectif général du projet était d'apporter une dimension complémentaire à l'étude "mise au point d'une approche amélioration de la gestion de la fertilité des sols" par une analyse approfondie de la gestion des résidus et des fumures (Kanté S., *et al.*, 2003).

L'étude avait pour objectifs spécifiques de (Kanté S., *et al.*, 2003):

- Identifier les stratégies de production de la fumure et de gestion des résidus selon le niveau de pression sur les terres.
- Suivre l'évolution des apports et des exportations de NPK au fil des ans par classe d'exploitation.
- Déterminer les coûts et bénéfices de la valorisation des résidus de récolte.
- Développer un outil d'aide à la décision, prenant en compte les disponibilités en résidus de récolte, en bétail, en main d'œuvre, en équipement, et en fumure pour différentes catégories d'exploitation.
- Déterminer les potentialités de production de la fumure organique par différentes catégories d'exploitation.

Les principaux résultats de cette étude sont les suivants (Kanté S., *et al.*, 2003): les critères qui sont à la base de la diversité sont: 1) techniques/gestion, 2) structurels, 3) socio-économiques et culturels. Sur la base de ces critères, 3 classes de gestion de la fertilité des sols ont été identifiées par les paysans. Il s'agit des classes I (bonne gestion), II (gestion moyenne), III (gestion faible). Cette classification tient compte des spécificités locales et est beaucoup plus basée sur la quantité totale, le volume, que sur les rapports quantité/ha.

De l'étude, il ressort que plus la pression est forte, plus les paysans fournissent des efforts pour le maintien de leurs animaux et de la fertilité de leurs terres. La stratégie paysanne de fertilisation consiste à épandre une importante quantité de Fumure Organique (souvent plus de 20 t/ha) sur les portions pauvres (6 à 40 %) de la parcelle de coton. Il ressort également que la hiérarchie entre les classes est respectée en terme de quantité totale, de volume (superficies cultivées, fumures utilisées, production graine et tige etc.); mais pas en terme d'intensité (dose).

En terme de coûts et bénéfices de la production et de l'utilisation de FO, il faut noter que le bénéfice net marginal de l'utilisation du fumier varie de 13000 à 97 000 F CFA et que pour chaque franc investi dans le fumier (FO), le paysan gagne 0,2 à 2 F CFA (effet plus post-effet sur 2 ans).

Les enquêtes auprès des décideurs ont montré que les décisions sont prises dans 65% des exploitations par les chefs de travaux (principal actif chargé de la planification et du suivi des activités champêtres). De l'outil d'aide à la décision en matière de gestion des résidus et fumures, il ressort que

- les résidus disponibles au niveau des exploitations suffisent pour nourrir les animaux en 3 mois, mais au delà de cette période, la classe I sera déficitaire et obligée d'exploiter les pâturages communs ou les excédents de résidus des classes II et III,
- les quantités disponibles de légumineuses sont insuffisantes pour l'entretien des animaux à base de grossier en cas de stabulation permanente,
- les quantités de fumier peuvent être augmentées d'au moins 4 t en classe I et 1 t en classes II et III.

Les bilans partiels des cultures montrent que N, P et K sont positifs pour le coton qui est actuellement le moteur du système de production coton/céréales/élevage. Ces bilans sont fonction de la classe d'exploitation pour le maïs et sont négatifs pour le mil et le sorgho. Les bilans partiels de l'exploitation sont positifs à légèrement négatifs pour l'azote, positifs pour le phosphore et en général négatifs pour le potassium. Pour ce dernier, le déficit est plus marqué pour le système de culture basé sur le coton-mil, coton-sorgho que le coton-maïs.

Au niveau des bilans complets de l'exploitation, l'azote et le potassium sont négatifs pour toutes les classes d'exploitation, tandis que le phosphore reste positif.

Dans les conditions paysannes, le taux de matière sèche dans la bouse fraîche est presque constant et se situe autour de 25%, tandis que celui du fumier oscillait entre 50 et 80% en fonction de l'humidité existante au moment du transport (saison sèche 2001). Entre début janvier et mai, la valeur moyenne de l'excrétion fécale a baissé de 39%.

✓ ***Catégorisation de la qualité de la fumure organique et dose complémentaire d'azote***

La catégorisation de la qualité de la fumure organique et dose complémentaire d'azote est un projet de recherche exécuté par l'ESPGRN/Sikasso de l'IER depuis 2003 et prendra fin en décembre 2004. Ce projet est financé par l'Appui Programme à l'IER des Pays Bas.

L'objectif général de ce projet de recherche est d'améliorer de façon durable la production agricole en zone cotonnière du Mali (Kanté S., 2004). Les objectifs spécifiques sont :

- Classer différents types de fumure organique selon leur degré d'évolution en utilisant les critères de qualité des paysans ;
- Vérifier la valeur de cette classification par des analyses d'échantillons de fumure de différentes classes ;
- Décrire les stratégies paysannes d'utilisation de l'urée ;
- Déterminer les avantages et inconvénients de l'utilisation de forte dose de fumure organique ;
- Proposer des doses complémentaires d'azote en fonction du degré d'évolution des fumures.

Les résultats techniques attendus sont les suivants:

- Classes de Fumure Organique (FO) sont déterminées selon les critères paysans d'évolution des FO ;
- Teneur en éléments nutritifs (*avec accent sur N, C, C/N*) des principales classes de FO est déterminée au laboratoire (validation de la classification);
- Stratégies paysannes d'utilisation de l'urée sont décrites ;
- Avantages et inconvénients de l'utilisation de forte dose de fumure organique sont analysés;
- Doses d'azote complémentaire en fonction du degré d'évolution des FO sont proposées.

✓ ***Etude de l'évolution et stratégies de gestion de la fertilité des sols sous systèmes de culture à base de cotonnier***

Ce projet de recherche financé par la CMDT est exécuté par le Programme Coton de l'IER depuis 2002 et prendra fin en 2008.

L'objectif général du projet est de constituer des référentiels techniques de gestion de fertilité des sols et de mettre au point des modes de fumures régionalisées, rentables et de coût réduit, dans le cadre de systèmes de culture à base de cotonnier (Sissoko F., 2004).

Les objectifs spécifiques de ce projet sont (Sissoko F., 2004) :

- Etablir un constat sur l'évolution de la fertilité des sols dans la zone de production cotonnière du Mali-Sud selon les différents modes de gestion de cette fertilité adoptés par les agriculteurs ;
- Evaluer l'effet de quelques techniques culturales innovantes sur la fertilité des terres, en mettant l'accent sur la restitution des résidus de récolte pour rendre plus efficients les plans de fumures régionalisées ;
- Proposer des clés de modulation des recommandations de fertilisation des systèmes de culture à base de cotonnier en fonction de critères simples, applicables à l'échelle de la région, du bassin versant ou de l'exploitation;
- Moduler les recommandations de fertilisation en fonction des objectifs et possibilités des exploitations agricoles en considérant explicitement l'échelle de l'exploitation (pour 2005).

Les principaux résultats techniques attendus à la fin du projet sont les suivants (Sissoko F., 2004) :
Suivi de la fertilité des terres sous système de culture à base de cotonnier effectué et interprété;
Effets de différentes techniques culturales sur l'évolution de la fertilité mesurés;

Recommandations de fertilisation modulées en fonction des conditions et des systèmes de culture;
Systèmes de gestion de la fertilité à l'échelle de l'exploitation proposés.

4.2.3. Proposition de projet

Le projet de recherche ''suivi de la fertilité des sols des écosystèmes cotonniers'' est un projet du Laboratoire Sol-Eau-Plante (LSEP) de l'IER en collaboration avec le Programme coton et l'ESPGRN/Sikasso soumis au financement du PASE.

Ce projet découle d'une préoccupation des producteurs qui demandent une caractérisation de l'état de fertilité de leurs sols. Il s'attaque au problème d'épuisement continu des réserves nutritives des sols qui se manifeste par la dégradation des sols et la baisse continue des rendements (Doumbia M. D., *et al.*, 2004).

L'objectif général de ce projet est de contribuer à atteindre une gestion durable de la fertilité des sols (Doumbia M. D., *et al.*, 2004).

Les objectifs spécifiques sont (Doumbia M. D., *et al.*, 2004):

- Suivre l'évolution de la fertilité des sols ;
- Etablir en milieu réel un diagnostic quantitatif de la durabilité de la fertilité des sols.

Ce projet est une recherche intégrée, participative et essentiellement adaptative. Pour atteindre ses objectifs, les activités suivantes seront exécutées (Doumbia M. D., *et al.*, 2004):

- suivi-évaluation de la fertilité des sols et
- étude des flux de nutriments.

Les résultats techniques attendus de ce projet sont (Doumbia M. D., *et al.*, 2004):

- évolution de l'état de fertilité des sols suivi ;
- diagnostic quantitatif de la durabilité de fertilité des sols sous culture établi ;
- diagnostic sur l'application des itinéraires techniques établi ;
- observatoire des sols établi.

Ce projet prévoit de travailler dans sur une vingtaine de sites dans les régions CMDT de Fana, Koutiala, San, Sikasso, Bougouni et Kita et la zone OHVN de manière à couvrir les diversités agro-écologiques et socio-économiques de la zone cotonnière. Il est souhaitable que ce travail se fasse dans des villages de suivi-évaluation de la CMDT et de l'ESPGRN/Sikasso. La CMDT et l'ESPGRN/Sikasso ont une masse importante de données sur les pratiques paysannes qui peuvent être mises à profit pour approfondir les analyses de l'évolution de la fertilité des sols.

4.2.4. Le suivi des indicateurs de la fertilité des sols

Le suivi de la fertilité des sols est une activité très complexe qui demande une caractérisation des sols et le suivi de la gestion de la fertilité par les producteurs.

La caractérisation de la fertilité des sols

La caractérisation de la fertilité des sols porte sur les aspects suivants :

- la fertilité physique ;
- la fertilité chimique ;
- la fertilité biologique ;

- la fertilité hydraulique.

La fertilité physique fait référence à la texture, la structure et le degré de dégradation des sols.

La texture du sol est la répartition des différents éléments fins (sables, limons, argiles) dans le sol. Les indicateurs de la texture sont :

- sol sableux et ses différentes combinaisons avec l'argile (sablo-argileuse) et le limon (sablo-limoneuse) ;
- sol argileux et ses différentes combinaisons avec le sable (argilo-sableuse) et le limon (argilo-limoneuse) ;
- sol limoneux et ses différentes combinaisons avec le sable (limono-sableuse) et l'argile (limono-argileuse).

La structure du sol est le mode d'assemblage des éléments fins (sables, limons, argile) du sol : comment les particules sont agencées les unes par rapport aux autres. Les types de structure sont :

- la structure particulaire : les particules sont empilées en vrac donc ne sont pas cimentées. Il s'agit ici d'un sol très sableux ;
- la structure massive : le sol a l'aspect d'un bloc de béton ;
- la structure en agrégats : les particules sont empilées en agrégats et cimentées entre elles par de l'argile et de l'humus.

Le degré de développement : on distingue :

- ***des structures bien développées*** : les agrégats se détachent facilement les uns des autres, mais restent des agrégats lorsqu'on défait un morceau de terre ;
- ***des structures peu développées*** : lorsqu'on défait un morceau de terre les agrégats se séparent difficilement et restent plus ou moins soudés entre eux ;
- ***des structures moins développées*** : les agrégats s'effondrent facilement ou se pulvérisent en particules individuelles lorsqu'on défait un morceau de terre.

La stabilité de la structure : c'est la résistance de la structure aux forces de dégradation, on distingue :

- ***des structures instables*** : les ciments entre les particules des sols se dissocient facilement sous l'effet de pluies battantes, piétinement du bétail et engins lourds ;
- ***des structures stables*** : le sol résiste aux forces exercées sur lui. Il est riche en humus.

La dégradation des sols, les indicateurs à ce niveau sont :

- présence de sols érodés, couche arable décapée ;
- présence de rigoles de ruissellement de surface des eaux ;
- la profondeur du sol : très peu profond (<25cm), peu profond (>25 et < 50cm), moyennement profond (>50 et < 100cm), profond (>100cm)
- présence de cuirasse ;
- sol gravillonnaire (sur plateaux et versants) ;

Les indicateurs de la fertilité chimique sont :

- la teneur en matière organique ;
- la Capacité d'Echange Cationique (CEC) ;
- le pH ;
- l'azote (N) ;
- le rapport C/N ;
- le Phosphore (P) ;
- le Potassium (K).

Les indicateurs de la fertilité biologique sont :

- la présence de micro-organisme dans le sol ;
- sol meuble, présence de lombrics et excréments ;
- la présence de légumineuses ;
- la présence d'arbres et herbacées indicatrices de fertilité ;

La fertilité hydraulique, les indicateurs sont :

- la pluviosité ;
- la capacité de rétention de l'eau du sol.

✓

✓ ***Pour suivre la gestion de la fertilité des sols les indicateurs suivants sont suivis :***

- les apports des engrais chimiques et organique (quantités par hectare) ;
- les spéculations cultivées (types et surfaces) ;
- les exportations d'éléments minéraux ;
- le recyclage des résidus de récolte ;
- la lutte anti-érosive ;
- l'agroforesterie ;
- la production de fumure organique ;
- la conduite du bétail (parcage de nuit, stabulation etc.).

5. CONCLUSION GENERALE

Le PASE dans son ambition d'accompagner les acteurs dans les changements en cours de la filière cotonnière, s'est vu assigné comme nouvel objectif de « contribuer à la mise en place d'une filière coton efficiente reposant à la fois, sur une organisation institutionnelle adoptée par tous les acteurs et des systèmes de production durables et performants ».

Cette étude a fait un état des lieux pour les trois volets que le PASE à travers l'opérateur GEDUR/ BDPA est chargé de mettre en place. La situation des différentes composantes du PASE avant le démarrage a pu être établie.

Le Volet renforcement des capacités et structuration des OP dans la zone cotonnière fait aujourd'hui l'objet de beaucoup d'attention de la part de l'encadrement de la CMDT qui se fixe comme objectif d'aider à structurer toutes les OP d'ici le début de la campagne prochaine. Les appuis du PASE vise à accélérer cette dynamique en cours, mais qui est initié et non issue d'un mouvement paysan.

Le renforcement des capacités et la structuration des organisations paysannes dans la zone cotonnière sont des actions menées par l'encadrement (la CMDT, l'OHVN) et les chambres d'agricultures et des ONG (Jèkasy, Jèkagnini). Tous ces acteurs oeuvrent pour le remplacement des AV en Coopératives. La CMDT à la différence des autres acteurs encourage la création des coopératives de producteurs de coton.

Les AV représentent 73% des OP de la zone OHVN contre 27% de CPC. Cette zone a la particularité d'avoir des villages et hameaux (1429) qui n'ont aucune organisation initiée (AV, APC et CPC). Il reste beaucoup à faire dans cette zone en matière de renforcement des capacités et structuration des OP.

Dans les 6 régions CMDT, 59% des OP sont érigées en AV, 16% en APC et 26% en CPC.

La tendance dans les deux zones est la création et/ou la transformation des OP existantes en coopératives. Les coopératives à la différence des AV doivent être enregistrées, l'adhésion est volontaire et individuelle. On constate sur le terrain une volonté de couverture rapide de la zone cotonnière en CPC. Ce qui en soit peut être une bonne chose mais se fera certainement sans que la plupart des paysans connaissent les tenants et aboutissants des coopératives. Ceci peut engendrer les mêmes problèmes qui ont conduit à l'éclatement des AV. La question de la rémunération des responsables des coopératives va se poser irrémédiablement car ces derniers ont des responsabilités plus engagées vis-à-vis de l'administration et de la justice ils seront donc obligés de s'impliquer encore plus dans les activités de la coopérative.

La viabilité des coopératives dépendra beaucoup de la compréhension des enjeux de la transformation des AV en CPC par les paysans et l'application d'un système de rémunération adapté des responsables des coopératives, mais aussi et surtout des mesures prises pour accompagner ce mouvement. Or c'esy aujourd'hui ce qui fait défaut et auquel le PASE doit pallier.

Dans la zone cotonnière, il existe essentiellement quatre grandes faîtières dans le secteur du Coton : les syndicats et leur groupement, les Unions Régionales des Centres de Gestion, l'AOPP et le réseau des caisses mutualistes Kafo Jiginew. Ces grandes faîtières et les cadres de concertation interprofessionnels en création évolueront dans la même zone et auront les mêmes interlocuteurs et les mêmes membres. Les cadres de concertation doivent être des foras qui permettent à chaque acteur de définir son rôle et son expertise afin de mettre l'accent sur les synergies possibles et éviter les conflits de leadership. Pour cela il faut éviter de mettre les différents acteurs dans des carcans en voulant les interdire de faire ce qu'ils font actuellement.

Les syndicats et leur groupement jouent un rôle prépondérant dans la zone cotonnière en matière de défense des intérêts des producteurs de coton et d'approvisionnement de ceux-ci en intrants moins « stratégiques » pour le coton. Les syndicats ont acquis une certaine expérience en matière d'expression des besoins en intrant, les passations de marché avec des opérateurs privés et la livraison des intrants au village. Pour éviter des conflits de leadership et de compétence, il faut analyser les motivations et incitations des syndicats et quels intérêts ils ont à assurer cette fonction avant d'y impliquer les interprofessions. Cette nouvelle fonction encore non maîtrisée demande une implication du PASE surtout dans le domaine du renforcement des capacités des membres du Groupement syndical mis en place à cet effet.

Les Unions Régionales des Centres de Gestion auront un rôle déterminant à jouer dans viabilité des OP de base des cadres de concertation interprofessionnels. La tenue d'une comptabilité qui devient une obligation avec l'avènement des coopératives entraînera une forte sollicitation des Centres de Gestions. La dotation des Unions Régionale en moyens humains, financiers et matériel est indispensable pour la pérennisation de cette fonction dans la zone cotonnière. Un appui méthodologique à la recherche de ressources pérennes, marketing et diversification des prestations (ouverture à d'autres acteurs économiques) sont nécessaires pour que les Unions puissent se prendre en charge.

Le réseau des caisses mutualistes Kafo Jiginew peut jouer un rôle important dans l'octroi, le suivi et la récupération du crédit agricole en l'absence de services d'encadrements. Une fois la mise en place terminée au niveau des producteurs de coton, Kafo Jiginew, à travers son dispositif est en mesure de suivre individuellement l'ensemble des crédits.

La réussite du PASE dépendra à n'en pas douter de la mise en place ou de l'appui des systèmes d'information existants. Les cadres de concertation sont les lieux indiqués pour l'utilisation et le partage des informations obtenues à partir du ou des systèmes de collecte de ces informations. Ces cades de concertation permettront de restaurer le dialogue et encore plus important la confiance entre les différents acteurs de la filière. Mais compte tenu des initiatives déjà entreprises dans ce domaine (celle du PASAOP par), il convient de rappeler encore une fois de la nécessité d'une synergie des actions.

La validation des indicateurs de performance dépendra du consensus autour des indicateurs retenus or cela ne n'est envisageable qu'avec une concertation entre tous les acteurs de la filière, concertation qu'il urge de tenir. Cette étude a fait des propositions qui pourraient constituer une base de discussion lors de ces concertations.

6. BIBLIOGRAPHIE

AGROTEC-SPA, 2002a. Appui pour le renforcement des capacités des producteurs. Rapport définitif. Mission de Restructuration du Secteur Coton. Rome / Bamako Juin 2002. 66 p. + annexes.

AGROTEC-SPA, 2002b. Etude socio-économique sur l'impact de la crise de la filière coton. Rapport définitif. Mission de Restructuration du Secteur Coton. Rome / Bamako Juin 2002. 87 p.

AOPP, 2004. Plan opérationnel 2004. AOPP. Bamako Janvier 2004. 31 p.

Bazile Didier et Soumaré Mamy, 2004. Pratiques paysannes de gestion de la diversité variétale en réponse à la diversité écosystémique. Le cas du sorgho [Sorghum bicolor (L) Moench] au Mali. Cahiers Agricultures, N° 13: 8 pages.

Cissé Ibrahima, Sanogo Zana Jean-Luc, Bélières Jean-François, Doumbia Idrissa Minamba et Maïga Abdou Yéhia, 2004. Rapport d'avancement a mi- parcours du projet de recherche " Croissance démographique, développement de la culture du coton, et gestion durable des ressources naturelles en zone Mali-Sud ". IER/DS. Bamako Septembre 2004. 62 p.

Claus Jean-Christophe et Diop Amadou Gora, 2004. Bilan-diagnostic des centres de gestion rurale mis en place par le projet de Gestion Rurale (PGR) dans les zones cotonnières du Mali Rapport provisoire. AMBRE SEDR-SARL pour le compte du PASE. Bamako Novembre 2004. 35 p.

CMDT, 2002. Présentation du service Suivi Evaluation. CMDT. Bamako 2002. 5 p.

CMDT, 2003. Annuaire statistique 02/03. Résultats de l'enquête agricole permanente. CMDT/DTDR/DPCG. Bamako 2004. 86 p.

CMDT, 2004a. Annuaire statistique 03/04. Résultats de l'enquête agricole permanente. CMDT/DTDR/DPCG. Bamako 2004. 86 p.

CMDT, 2004b. Rapport annuel : campagne 2003/04. CMDT/DG/DPAG. Bamako Septembre 2004. 46 p.

CPS, 2003. Projet de mise en oeuvre du système d'information des filières agricoles (SIFA). Cellule de planification et de statistique du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (CPS/MAEP). Bamako Juin 2003. 30 p. + annexes.

CRCR, 2002. Etude situationnelle des organsaitions paysannes au Mali. Rapport de synthèse. Comité Régional de Concertation des Ruraux. Sikasso - Mali Septembre 2002. 15 p.

Criado Aurelie, 2002. La pénétration du mais dans les systèmes de cultures céréaliers mil-sorgho de la zone Mali-Sud : analyse en terme de coût d'opportunité et impact sur la sécurité alimentaire. DESS Economie Agricole Internationale, Un iversité Paris Sud XI, Un iversité Paris Sud XI, Paris, 90 p + annexes

Diakité Lamissa et Djouara Hamady, 2003. Etude socio-économique de la production du coton biologique au Mali. Résultats de recherche de la campagne 2002-2003 du programme coton biologique. IER/ECOFIL. Mali Avril 2003. 61 p.

Diallo El Madiani et Bloch remy, 2003. Mission d'appui à la mise en oeuvre du programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zone cotonnière (PASE). PASE. Bamako Mai 2004. 21 p.

Djouara Hamady, 2004. Globalisation et stratégies paysannes dans la zone Mali-Sud : cas des régions CMDT de Koutiala, Sikasso et Bougouni. Diplôme d'Etudes Approfondies, Université Mandé Bukari / Economie rurale, Université Mandé Bukari, Bamako, 86 p.

Doumbia Mamadou D, Sissoko Fagaye et Kanté Salif, 2004. Suivi de la fertilité des sols des écosystèmes cotonniers. IER. Mali juin 2004. 13 p.

Felix Alain, Deveze Jean-Claude et Vaillant Michel, 2002. Rapport d'évaluation du programme revu d'amélioration des systèmes d'exploitation en zone cotonnière (PASE) Mali. AFD. Paris Avril 2002. 28 p. + annexes.

Fok Michel et Tazi Sophia, 2003. Filières cotonnières en Afrique : restructuration, défaillances de coordination et règles collectives. In Séminaire S.H.S. du Cirad, Montpellier, 8-9, Septembre 2003, 24 p.,
Fournier Yves, Konaté Mariam et Lapenu Cécile, 2002. Etude sur le crédit aux producteurs en zone cotonnière. Rapport de mission au Mali. MRSC. Bamako Mai 2002. 101 p.

Giraudy François, 1996. Annuaire statistique CMDT 1995/96 : résultats de l'enquête agricole permanente. CMDT/DPCG/SE. Bamako Juillet 1996. 18 p. + annexes.

Horus entreprise, 2003. Etude sur les étapes et les options de la libéralisation du secteur coton. Rapport Final. Mission de restructuration du secteur coton (MRSC). Bamako Février 2003. 101 p. + annexes.

Horus Entreprises / Sernes, 2002. Etude de faisabilité du PASE. Primature / Mission de restructuration du secteur coton. Paris Mai 2002. 106 p. + annexes.

IER, 2003. Etat de la recherche agricole au Mali. IER. Mali juin 2003. 60 p.

Kanté Salif, 2004. Catégorisation de la qualité de la fumure organique et dose complémentaire d'azote. IER/ESPGRN-Sikasso. Mali Mai 2004. 16 p.

Kanté Salif, Djouara Hamady et Sangaré Moulaye, 2003. Mise au point d'outil d'aide à la décision en matière de gestion de la fertilité des sols. IER/ESPGRN-Sikasso. Mali Mai 2003. 34 p.

Kébé Demba, Bélières J. F. et Sanogo Ousmane, 2003. Impact de la globalisation et de l'ajustement structurel sur les petits producteurs au Mali. Version provisoire. IER FAO/BM. Bamako Jullet 2003. 122 p.

Kébé Demba et Djouara Hamady, 2002. Besoins des OP et offres du PGR, quelle adéquation ? Etude de faisabilité d ela troisième phase du projet de gestion rurale. CMDT / Projet Gestion Rurale. Bamako Février 2002. 41 p.

Kébé Demba et Sidibé-Kébé Marie Cécile, 1998. Etude diagnostique de la crise des associations villageoises en zone CMDT. Rapport de recherche. IER/ESPGRN-Sikasso. Bamako Juin 1998. 60 p.+ annexes.

Merlet Michel et Neu Daniel, 2004. La capitalisation des démarches d'appui aux organisations paysannes conduites par la coopération française : l'expérience de l'appui à l'AOPP au Mali. MAE. PAris Février 2004. 37 p.

Ministère du développement rural, 2001. Lettre de politique de développement de la filière coton. République du Mali - Ministère du développement rural. Bamako Janvier 2001. 19 p.

OMA, 2002. Observatoire du marché agricole. MDR/APCAM. Bamako Janvier 2002. 12 p.

PASE, 2004a. Proposition de plan d'actions pour la structuration des OP en zones cotonnières. Programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zone cotonnière / PASE. Bamako 2004. 11 p.

PASE, 2004b. Système de suivi évalutaion du PASE. Programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zone cotonnière / PASE. Bamako 2004. 19 p.

Patestos Emmanuelle, 2003. Enjeux et perspectives pour les paysans de la zone cotonnière du Mali : cas de la commune de Sincina. DESS DEVELOPPEMENT AGRICOLE, IEDES / INA PG, Un iversité Paris 1 / Institutu National Agronomique de Paris Grigon, paris, 70

REIX Robert, 1971. L'analyse en informatique de gestion. Dunod, Université et technique, p.

Sanogo Zana Jean-Luc, 2004. Réflexion sur un programme d'amélioration de la productivité des systèmes de production coton/céréale/élevage au CRRA de Sikasso. IER. Sikasso/Mali Mai 2004. 27 p.

Sissoko Fagaye, 2004. Etude de l'évolution et stratégies de gestion de la fertilité des sols sous systèmes de culture à base de cotonnier. IER/Programme coton. Mali Juin 2004. 35 p.

SOFRECO, 2002. Etude sur l'organisation future du conseil agricole en zone cotonnière au Mali. Rapport final. Mission de restructuration du secteur coton (MRSC). Bamako Juin 2002. 162 p.

SOFRECO, 2004. Etude sur la mise en place de l'interprofession du coton au Mali. Rapport provisoire. Mission de restructuration du secteur coton. Bamako Juin 2003. 88 p.

SOFRECO/H'ND Ingénieurs Conseils, 2004. Promotion des cadres de concertation des organisations professionnelles agricoles dans la Région de Sikasso. Projet d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Professionnelles Agricoles dans la région de Sikasso. Rapport trimestriel juillet-septembre 2004. PASAOP/Ministère de l'Agriculture. Sikasso Octobre 2004. 59 p.

7. ANNEXES

7.1. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Bamako	Birama Keïta	PASAOP	Coordinateur adjoint
Bamako	Mme Coulibaly Tata Djiré	CMDT	Service production Agricole et Conseil
Bamako	Amadou Coulibaly	OHVN	Approvisionnement
Bamako	Abdoulaye Diarra	OHVN	Chargé OP
Bamako	Abdoulaye Keïta	APACAM	Chargé PASAOP
Bamako	Seydou Diakité	OHVN	Chef secteur
Bamako	Hamadoun Dramé	DNAMR	Chef Section Intrants Semences Matériel Agricole
Bamako	Drissa F. Diallo	CMDT	Chef Service Appui aux OP
Bamako	Oumarou Aya	CMDT	Chef Service LRD
Bamako	Abdoulaye Traoré	CMDT	Chef Service Production Agricole et Conseil
Bamako	Siriman Sacko	APCAM	Conseiller spécial chargé du PASAOP
Bamako	Luc Barret	APCAM	Conseiller Technique
Bamako	Sékou A. T. Kane	GSCVM	Conseiller Technique
Bamako	Yves Schaeffer	AOPP	Conseiller Technique de la Commission Coton (Coopération française)
Bamako	Mme Delphine Babin	CMDT	Conseillère Technique SE
Bamako	Hamadi Dicko	CNRA	Coordonnateur du FSP et chargé du PASAOP
Bamako	Mahamédi Doumbia	OHVN	Directeur adjoint
Bamako	Seydou Berthé	OHVN	Documentation
Bamako	Seydou Cissé	OHVN	formateur
Bamako	Boubacar Soumaré	CMDT	LRD
Bamako	Mène Diallo	SYVAC	Président
Bamako	Barry Diarra	AOPP	Président AOPP régionale de Sikasso
Bamako	D. Coulibaly	AOPP	Président de la Commission Coton
Bamako	N'Do Koné	OHVN	Protection des végétaux
Bamako	Issa Sidibé	OHVN	Recherche Développement
Bamako	Mohamed Ben	OHVN	Responsable conseil agricole
Bamako	Boubacar Maréga	OHVN	Responsable vulgarisation
Bamako	Mme Traoré	AOPP	Secrétaire AOPP de Sikasso chargée de la promotion de la femme
Bamako	Ibrahima Coulibaly	AOPP/CNOP	Secrétaire des relations extérieures de l'AOPP et Président de la CNOP
Bamako	Lucien Humbert	AFD	Chargé du développement rural
Bamako	Naomi Noel	AFD	
Bamako	Cheick Hamlah Diakité	IER/Labo SEp	Chercheur
Bamako	Didier Bazile	CIRAD/IER	Chercheur
Bamako	Keffa Diarra	SYCOV	Secrétaire Général

Bamako	Tahirou Bamba	SYVAC	Secrétaire Général
Bamako	Adama Coulibaly	CMDT	Service Appui aux OP
Bamako	Réné Dakouo	CMDT	Service production Agricole et Conseil
Bamako	Ibrahim Coulibaly	OHVN	statistique
Bougouni	Navigué N'Golo Traoré	CMDT	Directeur Régional
Bougouni	Djibril Doucouré	URCG	Secrétaire Exécutif
Fana	Abdoulaye Bamba	CMDT	Chef DPA
Fana	Drissa Dembélé	CMDT	Chef Equipe enquête agricole
Fana	Ousmane Thiam	CMDT	Formateur
Fana	Seydou Touré	CMDT	Relais Villageois, SYVAC
Fana	Idrissa Haïdara	URCG	Secrétaire Exécutif
Fana	Oumar Belco N'Diaye	CMDT	Section Statistique
Kaniko	Sadou Sanogo	CPCV	Chef de village
Kaniko	Soungalo Dembélé	CPCV	Membre
Kaniko	Tiangoua Dembélé	CPCV	Membre
Kaniko	Ousmane Sogba	CPCV	Membre
Kaniko	Bougouto Debélé	CPCV	Membre
Kaniko	Hamidou Sanogo	CPCV	Membre
Kaniko	Youssouf Coulibaly	CPCV	Président CPCV, Gérant Kafo
Kita	Samankoun	OHVN	Formateur
Kita	Cheick Oumar Keïta	OHVN	Recherche Développement
Kita	Samaké	OHVN	Suivi évaluation
Koutiala	Rosalie Dakouo	Jekasi	Chef d'Antenne
Koutiala	Samba Berthé	URCG	Président
Koutiala	Fousseyni Togola	CMDT	Responsable Volet Recherche-Accompagnement
Koutiala	Youssouf Dembélé	Chambre Régionale d'Agriculture	
Koutiala	Jean Marie Dembélé	Chambre Régionale d'Agriculture	
Koutilala	Issa Kodjo	URCG	Secrétaire Exécutif
Niankorobougou	Enza Sangaré	AV	Président
Niankorobougou	Siaka Traré	AV	Secrétaire
Niankorobougou	Abou Sangaré	AV	Secrétaire Adjoint
Niankorobougou	Dramane Koné	AV	Vice Président
Niankorobougou	Siaka Traoré	AV	Trésorier
Niankorobougou	Madou Sangaré	AV	Trésorier Adjoint
Niankorobougou	Yacouba Koné	AV	Secrétaire aux comptes
Niankorobougou	Fatoumata Dagnon	AV	Secrétaire aux relations féminines
Sido	Mady Djouara	SLACAER	Agent
Sido	Bouacar Coulibaly	AV	Magasinier
Sido	Moussa Doumbia	AV	Membre
Sido	Drissa Doumbia	AV	Membre

AD-DIST
ité bibliothèque
avalette

Sido	Siriki Diawara	AV	Membre
Sido	Modibo Diallo	APC	Membre
Sido	Niamancoro Doumbia	AV	Membre
Sido	Farako Diallo	APC	Président
Sido	Daouda Koné	AV	Secrétaire Général
Sido	Abdoulaye Diallo	APC	Secrétaire Général
Sido	Tièoro Diakité	AV	Trésorier
Sikasso	Ibrahima Sanogo	CRA	Assistant au Secrétaire Permanent
Sikasso	Salif Kanté	IER	Checheur Agro chimiste
Sikasso	Brahima Traoré	Jekasi	Chef d'Antenne
Sikasso	Almamy Traoré	Jekagnini	Chef de Projet
Sikasso	Ali Amadou Yattara	IER	Chef Programme Coton
Sikasso	Bichibaly Kounkandji	IER	Chercheur Pédologue
Sikasso	Amadou Daf	Union Locale de la Filière Bétail Viande	Délégué Chargé du bétail
Sikasso	Mamoutou Togola	IER	Entomologiste Programme Coton
Sikasso	Almamy Traoré	Jekagnini	ONG
Sikasso	Ibrahima Dia	Union Régionale de la Filière Bétail Viande	Président
Sikasso	Mamadou Ballo	SYCOV	Président Régional, Trésorier National
Sikasso	Moctar Diallo	SOFRECO/H'ND	Représentant
Sikasso	Abdoulaye Coulibaly	OMA	Représentant
Sikasso	David Sagara	Union Régionale de la Filière Bétail Viande	Secrétaire Administratif
Sikasso	Fousseyni Coulibaly	URCG	Secrétaire Exécutif
Sikasso	Mamadou Sanogo	SYVAC	Secrétaire Général Bureau Régional
Sikasso	Awa Touré	Union Régionale de la Filière Bétail Viande	Secrétaire Permanente
Sikasso	Yaya Ly	Union Locale de la Filière Bétail Viande	Vice Président
Sirakélé	Amadou Traoré	CPCV	Membre
Sirakélé	Boucari Traoré	CPCV	Membre
Sirakélé	Kassoum Coulibaly	CPCV	Membre
Sirakélé	Seydou Traoré	CPCV	Membre
Sirakélé	Madou Traoré	CPCV	Membre
Sirakélé	Bourama Traoré	CPCV	Membre
Sirakélé	Yacouba Traoré	CPCV	Membre
Sirakélé	Mori Traoré	CPCV	Président CPCV Kologo
Sirakélé	Moussa Traoré	CPCV	Président CPCV Panafa
Sirakélé	Drissa Traoré	CPCV	Secrétaire CPCV Panafa
Sirakélé	Adama Traoré	CPCV	Secrétaire CPCV Sira I

7.2. TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE

TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE SUR LA SITUATION DE REFERENCE DU PROGRAMME D'AMELIORATION DES SYSTEMES D'EXPLOITATION

✓ Contexte et justification

Le Programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation en zones cotonnières du Mali (PASE) est un programme de développement dont la finalité est de contribuer, pendant trois ans, à la mise en place d'une filière coton efficiente, reposant à la fois sur une organisation institutionnelle adoptée par tous les acteurs et des systèmes de production plus performants et durables. Il est structuré en quatre volets dont le premier, relatif à l'appui aux reformes institutionnelles de la filière coton, est confié à la Mission de Restructuration du Secteur Coton (MRSC). La mise en œuvre des trois autres volets est confiée à l'opérateur privé GEDUR/BDPA[20] qui a mis en place une Unité d'Appui pour coordonner l'exécution des activités.

Il s'agit :

- du volet Renforcement et Structuration des Organisations de Producteurs qui vise à assurer une pleine participation des producteurs aux prises de décisions sur les évolutions de la filière coton. Pour sa mise en œuvre, il est prévu les actions suivantes :
  - Aide à la structuration professionnelle à travers des appuis techniques , le renforcement des capacités , le conseil et la concertation permettant de mettre en place un réseau de nouvelles organisations fondées sur la fourniture de services techniques et économiques à leurs membres ;
  - Mise en œuvre d'un plan cohérent pour renforcer et pérenniser la gestion des organisations paysannes;
  - Appui au groupement intersyndical pour mieux jouer son rôle afin de se positionner par rapport aux nouvelles organisations technico-économiques.
- du volet Amélioration des Systèmes d'Exploitation qui a pour but d'améliorer les systèmes d'exploitation afin de les rendre plus performants et plus durables à travers :
  - la mise en place des cadres de concertation;
  - l'appui sur le plan méthodologique des systèmes d'information existants;
  - la conduite des tests de conseil agricole;
  - la conduite des actions de recherche développement.
- du volet Fonds de subvention appelé Fonds de réponse à la demande paysanne destiné à contribuer au financement des prestations sollicitées par les producteurs et leurs organisations et qui ne sont pas prises en compte dans l'exécution normale du programme. Sa finalité est d'encourager les producteurs à se concerter et à se mobiliser pour analyser leur situation par rapport à la structuration du milieu rural et l'amélioration de la productivité et de la durabilité des systèmes d'exploitation.

[20] Groupement d'Expert pour le Développement Urbain et Rural

Pour permettre au Comité de Pilotage d'apprécier les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs assignés au programme en terme d'effets et d'impacts, il est nécessaire de procéder à l'établissement d'une situation devant servir de référence pour l'évaluation des différentes activités engagées.

✓ Objectifs

L'objectif de cette étude est d'établir la situation de référence du PASE. Elle permettra de mesurer les effets et impacts induits par les activités au niveau des bénéficiaires directs et indirects ainsi que les partenaires institutionnels.

✓ Résultats Attendus

Au terme de cette étude, l'Unité d'Appui devra disposer d'une situation de référence devant servir de point de départ pour la mise en œuvre du PASE. Il s'agit entre autres :

- de faire un état des lieux des zones cotonnières (encadrées par la CMDT et l'OHVN) en lien avec les objectifs du programme ;
- de faire ressortir, en fonction des indicateurs de performance et d'impact du programme, la situation de départ et les attentes des bénéficiaires en terme d'évolution de cette situation liée à la mise en œuvre du PASE.

Travaux spécifiques

Il s'agit de :

Pour le volet Renforcement et Structuration des Organisations de Producteurs :

- faire le point, par rapport à la forme juridique, sur le type d'organisations de producteurs de coton de base en place dans les zones cotonnières, les services fournis aux membres ;
- faire le point sur les faîtières d'OP coton existantes, leur niveau de structuration ainsi que les objectifs recherchés, les services fournis aux membres, les activités économiques, les ressources humaines ;
- faire le point sur les centres de gestion et les unions de centres de gestion existants, le type et la qualité des services rendus aux OP de base, leur niveau d'organisation ainsi que le degré de fonctionnement, le niveau d'autofinancement, le taux de recouvrement des cotisations par centre et par union, la satisfaction des producteurs par rapport aux services fournis ;
- faire le point sur les syndicats de producteurs en place dans les zones cotonnières, leur niveau d'organisation, le type et la qualité des services rendus à leur membres et la satisfaction des membres.

Pour le volet Amélioration des systèmes d'Exploitation :

- identifier les cadres de concertation existants et regroupant les producteurs de coton, leur degré d'organisation, leur fonctionnalité et les missions qui leurs sont assignées, les points forts et les points faibles ;
- procéder à une analyse critique de la typologie des exploitations de la CMDT en fonction des attentes du PASE, de la recherche de l'amélioration de la productivité de la filière ;
- faire une revue succincte des actions de conseil agricole (conseil à l'exploitation familiale, conseil aux entreprises agricoles,...) et de tests de vulgarisation en cours de mise en œuvre dans les zones cotonnières, les points de satisfaction et d'insatisfaction des producteurs ;
- répertorier les actions de recherche développement en cours d'exécution en lien avec les thèmes à mettre en œuvre dans le cadre du PASE ;
- faire le point sur les Système d'Information existants, le contenu des bases de données et l'utilisation qui est faite des informations produites.

Pour le volet fonds de réponse à la demande paysanne

- faire le point sur les programmes qui financent les projets initiés par les producteurs de coton, les critères d'éligibilité, la nature des projets éligibles et le nombre de projets financés en moyenne dans l'année.

Pour le Suivi-évaluation du programme

- Faire des remarques sur le système de suivi-évaluation proposé par l'Unité d'Appui, sur la façon de collaborer entre acteurs pour élaborer des indicateurs demandant la mobilisation de données qu'ils peuvent obtenir ;
- Aborder le problème de suivi de l'évolution de la fertilité des sols.

✓ Méthodologie

Le consultant proposera une démarche la plus détaillée qu'il jugera pertinente pour la réalisation de la mission et qui sera discutée et validée avec l'Unité d'Appui. Toutefois, au démarrage de la mission, il devra prendre connaissance au niveau de l'Unité d'Appui des propositions d'indicateurs de Suivi-évaluation du programme. Ces propositions d'indicateurs seront amendées et validées, au vu des résultats obtenus sur le terrain, au cours de l'atelier de restitution du rapport provisoire.

✓ Durée

La durée prévue pour cette étude est de *45 jours* et tiendra compte des éléments suivants :

- Terrain/collecte de données ;
- Bureau/rédaction de rapport et restitution.

✓ Rapports

Le rapport provisoire devra être remis dix jours après le briefing tenu au niveau de l'Unité d'appui.

Le rapport final sera disponible une semaine après le dépôt du rapport provisoire et réception des observations du commanditaire et sous tendus par une restitution aux partenaires du programme.

✓ Forme de la consultation

L'Unité d'Appui procédera à une consultation restreinte devant associer une expertise internationale à une expertise Malienne.

✓ Documents à consulter à titre indicatif

Les consultants pourront exploiter les références existantes au niveau des partenaires du programmes et notamment :

- Synthèse d'étape du diagnostic des OPA, SOFRECO/HND, mars 2004 ;
- Diagnostic des OPA, CA17/Africonsult ;
- Les références existantes au niveau de l'IER (ECOFIL) telles que :
  - Base de données du Suivi-évaluation Permanent sur les données de structures et les données de fonctionnement des exploitations agricoles ;
  - Etude sur la crise des organisations de producteurs en zone CMDT, D. KEBE, 2000 ;
  - Centrale des achats des OP en intrants agricoles ;
  - Diagnostic des syndicats ;
  - Etc.

- La base données et les études du Suivi-évaluation de la CMDT et de l'OHVN, des programmes Jqkasy et Jèkaxini de la Coopération Suisse à Sikasso.

✓ Profil du consultant

L'équipe de consultants sera constituée :

- D'un Agro-économiste, chef de mission, ayant une solide expérience des filières cotonnières de la sous région Ouest Africaine et spécifiquement dans la conception et l'évaluation de projets d'appui aux organisations paysannes ;

- L'expert international Agro-économiste proposera à l'Unité d'Appui, pour avis, l'équipe qu'il jugera pertinente pour réaliser l'étude dans le délai imparti. A titre indicatif, l'équipe pourrait avoir en son sein un sociologue ou un géographe ou un scientifique méthodologue et éventuellement un spécialiste des organisations paysannes.

7.3. PARTIE ANNEXE SUR LES CGR ET URCG

Tableau 27 : Composition de l'équipe technique par URCGR en 2004

Unions régionales	Nombre de secrétaires exécutifs	Nombre d'inspecteurs	Nombre de secrétaires	Nombre de chauffeurs	Nombre de gardiens
Fana	1	1	1	1	1
Koutiala/San	1	2*	1	1	1
Sikasso	1	1	1	1	1
Bougouni	1	1	1	1	1
Kita	1	1	1	1	1
Total	5	6	5	5	5

* Dont un inspecteur stagiaire Source : étude

✓ ***Actions de coordination***

L'union régionale pour mener à bien son rôle de coordination se charge de :

- mettre en place un ensemble de règles de conduite de tous les centres et OP membres du dispositif ;
- entreprendre des actions d'information et de sensibilisation dans le but de renforcer ses acquis pour un meilleur assainissement de la gestion des OP ;
- favoriser l'échange d'expérience entre les producteurs de la région et ceux des autres régions dans le but de créer des liens de solidarité, de travail et de connaissance ;
- représenter, au niveau de la région, les OP membres en vue de favoriser les relations de partenariat et de défendre leurs intérêts ;
- gérer le fonds de roulement régional pour l'édition de documents de gestion afin de mettre à la disposition des centres de gestion les supports de gestion nécessaires à leurs adhérents ;
- organiser et superviser les prestations d'inspection, d'animation et de formation ;
- suivre, contrôler et sanctionner, si besoin était, l'activité des centres de gestion et leurs conseillers ;
- rechercher auprès de ses membres de la filière et auprès de sources de financement extérieures, les moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

✓ ***La conception et la fourniture des documents***

Le conseil de gestion donné aux OP se fait à travers un certain nombre d'outils mis à la disposition des AV par les centres de gestion. A cet effet des documents bilingues (bamanan kan et français) ont été conçus et mis à la disposition des OP. Il s'agit des documents suivants :

- Pour la gestion des intrants :
  - le bon de livraison intrants ;
  - la fiche récapitulative de sortie intrants ;
  - la fiche de stock (cahier du magasinier) ;

- la fiche de distribution aliment bétail.

- Pour la gestion de la commercialisation du coton :
  - le ticket producteur ;
  - la fiche de contrôle de pesée ;
  - la fiche de suivi des tickets.

- Pour la gestion du crédit et des revenus :
  - la fiche individuelle de crédit ;
  - le cahier de paie coton qui a remplacé 3 documents : le cahier de crédit intrants, la situation des pesées et la fiche de billetage.

- Pour le suivi comptable :
  - le journal comptable ;
  - le carnet de reçus ;
  - le journal simplifié.

Ces documents, archives des OP, permettent d'instaurer un climat de confiance entre les producteurs et les responsables des OP.

✓ ***La formation***

Elle est basée sur le renforcement de la capacité des producteurs afin de promouvoir l'émergence des organisations paysannes modernes, capables d'identifier et entreprendre de véritables actions pour un développement durable et soutenu. Pour ce faire, 12 modules de formation ont été élaborés pour la formation des responsables des OP et des centres de gestion. Au niveau des OP, les formations concernent surtout les secrétaires, les comptables, les magasiniers et les trésoriers. Ces formations portent sur les thèmes suivants :

- initiation à la comptabilité générale ;
- tenue des documents de gestion ;
- analyse des documents de crédit ;
- préparation et tenue d'une réunion ;
- contrôle interne ;
- gestion des stocks ;
- gestion de caisse.

La formation des administrateurs des centres de gestion porte sur les thèmes suivants :

- élaboration du budget prévisionnel du centre de gestion ;
- mandats et rôles des administrateurs du conseil d'administration ;
- préparation et conduite de réunions ;

- tenue du journal du centre ;
- préparation et présentation des états financiers de fin d'exercice à l'AG du centre.

Les formations sont exécutées par des formateurs pris en charge par les unions régionales.

✓ ***L'inspection***

Elle constitue le contrôle externe des OP. L'inspection est assurée par des inspecteurs de l'équipe technique et leurs activités se résument au :

- contrôle de la qualité des services rendus par les conseillers prestataires aux OP conformément aux méthodes de comptabilité/gestion préconisées par le système de gestion rurale ;
- apport d'un appui/conseil aux conseillers pour résoudre certains problèmes liés à la comptabilité des OP ;
- identification des lacunes au niveau des conseillers défaillants et proposition de sessions de formation ;
- appui/conseil des administrateurs dans l'élaboration des projets de budget en tenant compte des prévisions de la campagne ;
- suivi de l'exécution budgétaire du centre de gestion en procédant à la comparaison entre les prévisions et les réalisations. Ce travail concerne aussi le suivi de recouvrement des cotisations, le rapprochement bancaire, le suivi des dettes et créances et l'effectivité de tous les documents de travail. L'importance de ce travail est de pouvoir déceler des problèmes, s'ils en existent, et d'attirer l'attention des administrateurs pour une meilleure maîtrise des dépenses ;
- vérification et saisie informatique des comptes annuels (compte de résultat et bilan) des OP et des ratios d'analyse financière avant leur présentation en assemblée générale ;
- appui/conseil des OP à la demande de crédit en tenant compte de leur capacité de remboursement.

Le travail de vérification est de garantir la « qualité » des comptes des OP, de contrôler la cohérence des documents annuels et la supervision du travail du conseiller se fait par l'inspecteur. Ce travail est exécuté en grande partie au bureau ce qui fait que l'inspecteur est très peu connu des responsables AV et des producteurs. Or la présence de l'inspecteur dans le village pour contrôler le travail du conseiller est très important aux yeux des producteurs car cela peut enlever les doutes chez ceux qui pensent que le conseiller peut être le complice du secrétaire. Car dans certains villages lorsque les comptes sont bons, certains producteurs pensent que le conseiller est de mèche avec le secrétaire (Kébé D. et Djouara H., 2002).

✓ ***La présentation des comptes annuels***

Les comptes annuels présentés par les responsables des OP en assemblée générale, constitue l'activité de clôture de l'intervention du système de gestion rurale. Cette présentation a lieu en présence du conseiller et les représentants du conseil d'administration du centre de gestion concerné. C'est une réunion qui permet aux adhérents de l'OP d'avoir une idée sur la santé financière de leur organisation et de porter des jugements critiques sur le travail des membres du bureau de l'OP. C'est également l'occasion pour le conseiller de prodiguer ses conseils pour mener à bien les actions futures (choix des investissements, emprunts, dépenses etc.).

✓ ***Le recensement des besoins en intrants et études de crédit***

Des documents élaborés à cet effet permettent aux responsables des OP avec l'appui du conseiller d'établir de façon exhaustive la situation réelle et la capacité de remboursement de chaque producteur pris individuellement et de l'OP. Ces documents permettent une meilleure maîtrise de l'endettement des producteurs et leurs OP.

✓ ***L'appui/conseil aux OP***

Au sein de chaque OP, avec l'appui du conseiller, toutes les recettes de même que les transactions (intrants, monétaires, etc.) effectuées sont enregistrées avec des justificatifs établis. Cela facilite les discussions lors de la présentation des comptes annuels et permet de créer un climat de confiance entre les producteurs et les responsables de l'OP tout en évitant les détournements de fonds au sein des OP. Au niveau de chaque Union Régionale, les cotisations encaissées sont divisées en deux part égales une part pour les frais de fonctionnement du conseil d'administration de l'URCGR et une part pour les frais de fonctionnement de l'équipe technique.

Tableau 28 : nombre OP adhérentes et production des OP adhérentes par CGR (sur les 3 dernières campagnes)

		Nombre d'OP adhérentes			Prod. coton des OP adhérentes			Production moyenne/OP	
Centre gestion	Secteur CMDT	2004	2003	2002	2003/04	2002/03	2001/02	2003/04	2002/03
UR FANA									
Fana	Fana	52	54	51	4195	2830	4322	78	55
N'gara	Dioïla	59	58	42	4430	3131	3921	76	75
Banco	Dioïla	51	50	48	5267	4215	4715	105	88
Massigui	Massigui	62	62	56	4932	4053	4882	80	72
Niantjila	Massigui	23	23	21	4702	3087	3748	204	147
Béléko	Béléko	93	90	69	10462	6272	9730	116	91
Mena	Beleko	21	20	20	3323	1836	3113	166	92
	Total et moy.	361	357	307	37311	25424	34431	105	83
KOUTIALA									
Djitamana	Koutiala/Konseguele	211	201	223	29665	35701	21458	148	160
M'pessoba	M'pessoba	93	88	78	11823	10727	5375	134	138
Karangana	Karangana/Yorosso	338	281	213	48090	28525	23252	171	134
Molobala	Molobala	153	145	97	24672	11526	10552	170	119
N'togonasso	Zebala	131	138	123	15417	14094	10332	112	115
Yangasso	Yangasso	53	36	25	5391	4617	2513	150	185
Bla	Bla	47	54	53	4932	7508	4778	91	142
Kimparana	Kimparana	107	90	68	8563	7056	0	95	104
	Total et moy.	1133	1033	880	148553	119754	78260	144	136
UR SIKASSO									
Danderesso	Sikasso	59	48	47	11325	8594	8527	236	183
Kadiolo	Kadiolo	95	95	91	14944	12538	10109	157	138
Loulouni	Kadiolo	32	30	28	2956	2787	2317	99	100
Niena	Niéna	78	64	63	8511	7675	7843	133	122
Lobougoula	Niéna	54	54	52	3571	4526	3811	66	87
Kignan	Kignan	102	92	87	22381	14688	17881	243	169
Kléla	Kléla	85	88	82	17011	13557	14956	193	165

	Total et moy.	505	471	450	80699	64365	65444	171	143
UR BOUGOUNI									
Kolondieba	Kolondieba	72	72	52	7378	5044	5014	102	97
Kebila	Kolondieba	48	48	43	3563	2639	3460	74	61
Koumanatou	Koumantou	72	68	66	6720	5021	6264	99	76
Sanso	Koumantou	43	39	39	4492	2966	3632	115	76
	Total et moy.	235	227	200	22153	15670	18370	98	78
UR KITA									
Kokofata	Kokofata	67	65	48	5363	6100	6314	83	127
Sebekoro	Sebekoro	113	105	85	11496	9673	8379	109	114
	Total et moy.	180	170	133	16859	15773	14693	99	119

Source : (Claus J.-C. et Diop A. G., 2004)

7.4. BUDGET PREVISIONNEL GSCVM 2004

Volet du programme	Activités	Coût (FCFA)	Coût total / volet (FCFA)
Volet 1 "réflexions stratégiques"	(rs1) Conception du module de réflexion et test par le Groupe des 33	22 285 000	
	(rs2) Réflexions dans les régions	47 819 000	
	(rs2.2)Voyages d'étude	44 805 000	
	(rs2.3) Fond d'études à la demande	6 000 000	
	(rs3) Synthèse des débats par le G33	11 910 000	
	(rs4) FORUM NATIONAL DES OP	27 820 000	160 639 000
Volet 2 "maîtrise technique de l'approvisionnement en intrants"	(i1) Etude de faisabilité sur la prise en charge de l'approvisionnement en intrants coton	2 250 000	
	(i2) IFDC mod. 1 : organisation et management des organisations (OP, associations)	pm	
	(i3) IFDC mod. 2 : connaissance technique des intrants	pm	
	(i4) IFDC mod. 4 : gestion commerciale, financière, marketing des entreprises ou des OP	pm	
	(i5) IFDC mod. 3 : marchés et approvisionnement des intrants	pm	
	(i6) IFDC mod. 5 : intermédiation financière - accès et gestion des crédits et financements	pm	2 250 000
Volet 3 "structuration interprofessionnelle"	(si1) Voyages d'étude membres	15 400 000	
	(si2) Enquête coût de production	20 910 000	
	(si3) Suivi évolution mécanisme prix	pm	
	(si4) Suivi étude gouvernementale sur l'interprofession (4.5 LPDSC)	pm	
	(si5) Rapport de synthèse fixation du prix et interprofession	pm	36 310 000
Volet 4 "structuration économique"	(sé1) Etude de clarification des fonctions syndicales et économiques	1 500 000	
	(sé2) Sensibilisation radio sur la mise en place des coopératives	2 311 250	
	(sé3) Ateliers d'information sur la mise en place des coopératives	23 437 000	27 248 250
Volet 5 "structuration intersyndicale"	(ss1) Renforcement des capacités de pilotage du programme par l'intersyndicale	4 437 000	
	(ss2) Renforcement des capacités de suivi administratif des activités par l'intersyndicale	4 176 000	
	(ss3) Suivi-évaluation de terrain du programme	3 528 000	
	(ss4) Recrutement d'un conseiller	10 024 800	
	(ss5) Recrutement d'un animateur	8 383 200	
	(ss5.2) Renforcement de la communication avec la base	28 144 500	
	(ss6) Recrutement d'un secrétaire-comptable	2 841 600	
	(ss6.2) Equipement et fonctionnement des salariés	13 856 000	
	(ss7) Débats intersyndicaux sur la formalisation du GSCVM	6 572 500	
	(ss7.2) Congrès de formalisation du GSCVM	2 500 000	84 463 600
Volet 6 "Loi d'orientation agricole"	(loa1) Ateliers de débats régionaux sur la LOA	12 570 000	
	(loa2) Synthèse des débats régionaux sur la LOA par le G33	3 215 000	15 785 000
TOTAL GENERAL			**326 695 850**

7.5. LES DIFFERENTES INSTANCES DES CHAMBRES D'AGRICULTURE AU MALI

Organe Echelles Géographiques	Organe d'installation	Organe de délibération Délégué Bureau	Propositions pour l'instance supérieure	Personnalité morale	Observations
1. Villages	Ressortissants/ Assemblée Générale du village	4 représentants des branches professionnelles agricoles	Les représentants élus	Néant	
2. Arrondissements	Les 4 représentants du village	4 délégués de chambres consulaires dont 1 délégué principal 1 délégué 1er adjoint 1 délégué 2ème adjoint	Les 4 délégués élus	Néant	
3. Cercles	Les 4 représentants de l'Arrondissement		3 membres élus	Néant	Pas de délégués consulaires officiellement retenus au niveau du cercle
4. Régions	3 représentants du cercle 5 représentants des OPA éventuellement 1 à 3 membres associés	1 Président 4 vice présidents éventuellement 1 à 4 vice présidents supplémentaires	Le Président CRA 2 membres élus par chaque CRA durant session d'installation	Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière CRA	
5. Niveau National	Les présidents CRA 2 – membres élus par CRA 5 représentants d'OPA et éventuellement 1 à 5 membres associés	1 Président 8 Vices Présidents (Présidents des CRA)		Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière	Dénomination APCAM

Source : Rapport « Audit institutionnel du réseau des Chambres Régionales d'Agriculture et de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (version corrigée). APCAM 2004. 112 p. Version numérique

7.6. PROJETS DE RECHERCHE/DEVELOPPEMENT DE L'IER DANS LA ZONE COTONNIERE

Tableau 29 : Liste des projets exécutés ou en cours d'exécution dans la zone cotonnière

Titre	CRRA	Bailleur	Début	Fin	Budget (Fcfa)
Etude de techniques de gestion ameliorée des zones sylvo-pastorales	Sikasso	PAP/IER	1999	2002	42 700 786
Mise au point d'outil d'aide à la décision en matière de gestion de la fertilité des sols	Sikasso	PAP/IER	1999	2002	53 382 921
Adaptation de semoir-épandeur d'engrais complexe	Sikasso	PAP/IER	1999	2003	39 589 501
Amélioration du fonctionnement des unités de production 'UP'	Sikasso	PAP/IER	1999	2004	145 215 574
Test de méthodes d'exploitation durable des ressources végétales des zones sylvo-pastorales	Sikasso	PAP/IER	2003	2004	11 189 842
Catégorisation de la qualité de la fumure organique et dose complémentaire d'azote	Sikasso	PAP/IER	2003	2004	35 748 001
Intégration Agriculture-Elevage et Gestion des Ressources Naturelles (Afrique de l'Ouest)	Sikasso	CRDI	2001	2004	14 056 000
Projet collaboratif IER/IFDC sur la fertilisation	Sikasso	IFDC	2004	2005	9 376 000
Mise au point de variétés (ordinaires et glandless) à haut rendement et à qualité technologique de fibre améliorée	Sikasso	CMDT	1995	2006	
Mise au point de méthodes de lutte efficaces et économiques contre les nuisibles du cotonnier	Sikasso	CMDT	1995	2006	85 968 321
Mise au point de méthodes de lutte intégrée et économique contre les adventices du cotonnier (*Gossypium hirstum).*	Sotuba	CMDT	1995	2006	37 925 021
Recherche d'alternatives techniques pour une gestion durable des systèmes de culture à base de cotonnier pour les paysans du Mali	Sotuba	CMDT	2002	2006	38 386 010
Etude de l'évolution et stratégies de gestion de la fertilité des sols sous systèmes de culture à base de cotonnier	Sikasso	CMDT	2002	2008	81 685 676
Amélioration de la productivité de la culture du pois sucré dans la région de Sikasso	Sikasso	PAP/IER	2002	2004	24 406 577
Diagnostic des activités féminines rémunératrices en zone Mali-sud	Sikasso	PAP/IER	1999	2000	20 503 965
L'approche "Outil de gestion du Troupeau Bovin" mise en pratique par les Agro-éleveurs et les Agents de	Sikasso	PAP/IER	1999	2001	18 060 876

vulgarisation					
Etude des conditions d'adaptation des Chèvres Métis dans la zone humide du Mali-sud (Kadiolo)	Sikasso	PAP/IER	1999	2001	36 597 095
Etude des conditions d'adoption des variétés de mil dans la zone Mali Sud	Sikasso	PAP/IER	1999	2002	39 903 074
Diagnostic participatif sur les causes de baisse de la productivité de la patate douce et du taro en zone Mali-Sud	Sikasso	PAP/IER	2002	2003	4 345 075
Elaboration d'un outil de gestion de l'espace communal	Sikasso	PAP/IER	1999	2003	79 628 957
Amélioration de la productivité des bovins laitiers en zone Mali-sud (Sikasso et Koutiala)	Sikasso	PAP/IER	1999	2004	87 232 355
Etude diagnostic pour le développement des variétés de mil adaptées à la zone nord guinéenne du Mali	Sikasso	PAP/IER	2003	2004	17 661 200
Elaboration d'un outil d'utilisation des feux précoces dans la gestion de la zone sylvo-pastorale	Sikasso	PAP/IER	2003	2004	38 100 240
L'amélioration chez les femmes des techniques de production de l'arachide en rotation avec le fonio	Sikasso	PAP/IER	2003	2004	20 119 026
Exploring tradeoffs around farming livelihoods and the environment: the AfricaNUANCES framework	Sikasso	UE	2004	2007	8 854 600
Diagnostic des causes de mortalité des ânes dans la zone Mali-Sud	Sikasso	PASAOP	2005	2006	6 500 000
Mise au point d'itinéraires techniques de production et de la conservation appropriée pour la culture de la patate douce dans la région de Sikasso	Sikasso	PASAOP	2005	2006	4 577 230
Introduction et développement de variétés performantes d'agrumes	Sikasso	Pasaop	1995	2004	
Mise au point et adaptation des variétés performantes d'arachide	Kayes	Pasaop	2002	2004	
Mise au point de techniques agronomiques pour la culture de l'arachide	Kayes	Appui Programme	2 002	2004	
Mise au point de rations alimentaires économiques pour la production de lait à partir des vaches métisses exotiques en zone périurbaine	Sotuba	Pasaop	2002	2006	
Recherche par Voie de Croisement de Génotypes Appropriés pour la Production de Lait	Sotuba	Appui Programme	1995	2004	
Etude des principales pathologies bovines ayant un impact sur la production laitière en zone périurbaine et élaboration de plan de lutte	Sotuba	Appui Programme	2002	2004	
Caractérisation des signes de chaleur chez le Zébu peul et leur utilisation dans la gestion d'un programme d'insémination artificielle	Niono	Appui Programme	2002	2004	

Mise au point d'une stratégie de lutte efficace contre la Streptothricose, Dermatophilose à ***Dermatophilus .congolensis*** dans les élevages bovins du district de Bamako et de la région de Koulikoro	Sotuba	IDA/Pasaop	2002	2005	
Recherche des Modes de Gestion du Troupeau pour une Exploitation Economique et Durable des Bovins Laitiers dans les Zones Périurbaines du Mali	Sotuba	Coopération française	2003	2005	
Evaluation agronomique participative des variétés d'arachide résistantes à la rosette en zone ouest du Mali (Kayes, Kita)	KAYES	PASAOP	2005	2005	6 431 000
Test en milieu paysan de grenier traditionnel amélioré pour la conservation de l'arachide dans la région de Kayes	KAYES	PASAOP	2005	2005	7 509 015
Test en milieu réel de supplémentation appropriée pour les petits ruminants.	KAYES	PASAOP	2005	2005	5 467 675
Gestion intégrée des ravageurs des cultures maraîchères dans la vallée du fleuve Sénégal (Région de Kayes)	KAYES	PASAOP	2005	2005	5 752 500
Etude des filières de la gomme arabique dans la région de Kayes	KAYES	PASAOP	2005	2005	8 484 300
Etude de la performance laitière de la chèvre Guéra en milieu réel	KAYES	PASAOP	2005	2005	7 016 100
Etude diagnostique du phénomène de dessèchement du manguier et proposition de lutte.	KAYES	PASAOP	2005	2005	9 652 500
Test en milieu réel de rations alimentaires appropriées pour l'enbouche ovine	KAYES	PASAOP	2005	2005	55 48 400
Etude des filières pain de singe et du jujube dans la région de Kayes	KAYES	PASAOP	2005	2005	13 410 000
P1 Sécurisation de la production du sorgho [Sorghum bicolor (L) Moench] par la diffusion de méthodes de lutte intégrée contre les principaux nuisibles (maladies, insectes, striga) dans la région de Koulikoro	SOTUBA	PASAOP	2005	2005	7 267 000
P7 Contribution à l'analyse de la baisse des rendements moyens de coton dans la région CMDT de Fana.	SOTUBA	PASAOP	2005	2005	17 975 000
Evaluation de variétés de pomme pour la résistance à la maladie bactérienne RALSTONIA SOLANA CEARUM	SOTUBA	PASAOP	2005	2005	3150 000
P17. Recherche de méthodes de lutte adaptées au flétrissement bactérien de la tomate et de la pomme de terre dans la région de Koulikoro	SOTUBA	PASAOP	2005	2005	6 983 800
Tests de rations économiques pour la production d'œufs des pondeuses dans	SOTUBA	PASAOP	2005	2005	7 337 800

la zone péri-urbaine de Bamako					
Recherche-Action de programme de prophylaxie pour les maladies des pintades	SOTUBA	PASAOP	2005	2005	7 108 530
Mise au point de méthodes de lutte intégrée contre les termites, causes du dépérissement du manguier	SOTUBA	PASAOP	2005	2005	3 000 000
Valorisation des déchets urbains par la fabrication et l'utilisation de compost de qualité	SOTUBA	PASAOP	2005	2005	6 058 800
Evaluation participative de légumineuses fourragères pour augmenter la productivité et améliorer l'utilisation des ressources dans les systèmes agro-pastoraux de la région de koulikoro.	SOTUBA	PASAOP	2005	2005	6 325 800
Etude des causes de la mortalité des poissons en début d'hivernage dans la région de Sikasso	SIKASSO	PASAOP	2005	2005	11 154 895
Recherche de méthodes de lutte adaptées contre le flétrissement Bactérien des Solanacées dans la région de Sikasso	SIKASSO	PASAOP	2005	2005	8 500 000
Mise au point des méthodes de lutte intégrée contre la cochenille farineuse du manguier (Mangifera indica)	SIKASSO	PASAOP	2005	2005	17 089 843
Mise au point de techniques de récolte, de conservation des semences, de production en pépinière et de réintroduction des espèces dans les terroirs : Cas de *Hymenocardia acida*, *Pteleopsis suberosa*, *Psorospermum senegalense* et de *Parinari curatellifolia* Planch	SIKASSO	PASAOP	2005	2005	11 366 900
Amélioration des techniques de conservation de la pomme de terre en 3ème région	SIKASSO	PASAOP	2005	2005	8 064 810
Mise au point de méthodes de lutte contre la paralysie des bovins dans la région de Sikasso.	SIKASSO	PASAOP	2005	2005	7 500 000
Diagnostic des causes de blanchissement et de malformations des panicules de riz de bas-fond dans la région de Sikasso	SIKASSO	PASAOP	2005	2005	6 917 248
Mise au point d'itinéraires techniques de production et de la conservation appropriée pour la culture de la patate douce dans la région de Sikasso	SIKASSO	PASAOP	2005	2005	4 577 230
Diagnostic des causes de mortalité des ânes dans la zone Mali-Sud	SIKASSO	PASAOP	2005	2005	6 500 000
Valorisation du *Cassia tora* par son utilisation dans l'alimentation animale et humaine	Sotuba	P delta	2001	2004	
Politiques agricoles ét développement	Sotuba	Coopération	2003	2005	

régional au Mali		française			
Politiques agricoles et développement régional au Mali	SOTUBA	FAC/FSP			16 549 291
Promotion du mulet pour la traction animale dans les systèmes de production agricole du Mali	Sotuba	Syngenta	2002	2004	
Identification des besoins de recherche, de développement et de formation des femmes rurales	Sotuba	Appui Programme	2003	2003	
Forging links between agroforestry research and development in the Sahel Phase II: Scaling up the impacts of agroforestry-based options	SOTUBA	CRDI			3025126,35
Project NASA: Carbon for communities: A satellite view	SOTUBA	U. Hawaii			20 000 000
Combating desertification in the Sahel, AIEA-RAF/5/048	SOTUBA	AIEA			2109556
Project Rockefeller Foundation	SOTUBA	Rockefeller Foundation			19818200
Amélioration de la qualité et l'accès au marché du beurre de karité provenant de l'Afrique au Sud du Sahara	SOTUBA	CFC			40 000 000
Mise au point de méthodes de réduction de la contamination des aliments Aspergillus flavus	Sotuba	Pasaop/UE	2002	2004	
Mise au Point de Recommandations Spécifiques d'Engrais	Sotuba	Pasaop	2002	2005	
Suivi de l'état de dégradation des périmètres de l'office du Niger à partir des images satellitaires	SOTUBA	FAC/FSP	2003	2005	18 244 316
Semis avec Couverture Végétale	SIKASSO/ SOTUBA	PASE/CIRAD/FFEM	2005	2007	183 000 000 Pase 400 000 000 Cirad/FFEM
Caractérisation des dynamiques agraires en zones cotonnières du Mali	SOTUBA	PASE	2005	2007	134 000 000
Diversification de l'utilisation du soja et du sésame dans l'alimentation humaine	Sotuba	NOVARTIS	2002	2003	
Amélioration des techniques de conservation et de transformation des amandes de karité (Butyrospermum paradoxum) dans la zone Office de la Haute Vallée du Niger	Sotuba	Appui Programme	2001	2003	
Etude exploratoire de la disponibilité et de la consommation de lait de petits ruminants dans la commune rurale de Cinzana (Région de Ségou)	Sotuba	NOVARTIS	2002	2003	
Utilisation de la patate douce (*Ipomopea batatas*) et du néré *(Parkia biglobosa)* dans l'amélioration de la qualité nutritionnelle des farines infantiles	Sotuba	NOVARTIS	2002	2003	
Amélioration des technologies traditionnelles de production et de conservation de datou	Sotuba	P delta	2002	2005	

Amélioration des technologies de transformation et de conservation des fruits, des légumes et des produits de cueillettes	Sotuba	Appui Programme	2003	2004	
Amélioration de l'impact de la traction animale sur la productivité et l'environnement des systèmes de production agricole au Mali	Sotuba	Pasaop	2002	2004	
Recherche des variétés de maïs à haut rendement pour l'intensification et la transformation au Mali	Sotuba	Pasaop	2002	2008	
Production de semences de base de mais QPM	SOTUBA	SG 2000			2400000
Mise au point de techniques culturales pour la pomme de terre	Sikasso	Appui Programme	2002	2004	
Recherche de méthode de lutte intégrée contre les nuisibles des légumes	Sotuba	Appui Programme	1999	2002	
Développement de variétés adaptées de pomme de terre	Sotuba	Appui Programme	2002	2004	
Mise au point et évaluation d'itinéraires techniques de production de mil et de systèmes de culture à base de mil dans la région de Ségou.	Niono	Syngenta	2002	2005	
Développement et évaluation participative des variétés de mil à haut potentiel de rendement adaptées aux zones sahélienne et soudanienne de la région de Ségou	Niono	Syngenta	2002	2005	
Gestion Intégrée des Principaux Ennemis du Mil	Niono	Syngenta	2002	2005	
Mise au point de rations alimentaires économiques pour l'engraissement des petits ruminants	Kayes	Pasaop	2002	2004	
Mise au point de techniques d'amélioration de la production de lait, de viande et de laine des petits ruminants	Kayes	Pasaop	1996	2004	
Amélioration de la production laitière par l'introduction de la chèvre Guera	Kayes	Appui Programme	2002	2004	
Etude de la fertilité des sols, gestion technique des cultures et caractérisation des bas-fonds et des plaines inondables	Sikasso	Pasaop	2002	2004	
Amélioration de la fertilité des sols et mise au point des paquets techniques adaptées à la riziculture féminine dans les bas-fonds et dans les plaines inondables	Sikasso	Appui Programme	2003	2004	
Mise au point de variétés de riz adaptées aux conditions pluviales et de bas-fond	Sikasso	Pasaop	2002	2004	
Mise au point de méthodes de lutte intégrée contre la Panachure jaune du riz (RYMV) et la cécidomyie africaine du riz	Sikasso	Pasaop	2002	2004	
Mise au point de méthode de lutte	Sikasso	Appui	2002	2004	

CIRAD-DIST
Unité bibliothèque
Lavalette

intégrée contre les riz sauvages dans les bas-fonds du Mali-Sud		Programme			
Darwin Initiative Research Exercise on Community Tree Seeds	SIKASSO	RBG/KEW			
Mise au point et validation de technologies agroforestières en milieu paysan	Sikasso	Pasaop/Suisse/ICRAF/FED	2002	2004	
Mise au point et validation des technologies agroforestières en milieu paysan	SIKASSO	SUISSE			17808908
Test d'adaptation de matériels de transformation des amandes de karité en zone Mali-Sud	Sikasso	Appui Programme	2003	2004	
Gestion des karités parasités par les Tapinanthus	Sikasso	IDA/Pasaop/Suisse	2002	2004	
Réintroduction d'espèces forestières locales utiles en voie de disparition	Sikasso	Pasaop/Suisse	2002	2004	
Plantation d'espèces médicinales et test d'exploitation d'organes végétaux dans les parcelles des tradithérapeutes de Kadiolo	SIKASSO	SUISSE			4601025
Collecte et conservation des graines et d'échantillons des parties d'espèces forestières dans le Sud du Mali	SIKASSO	RBG/KEW			16237040
Mise au point de techniques appropriées de saignée du gommier Acacia senegal(L)Willd	Sikasso	Pasaop	2001	2004	
Mise au point d'une méthode fiable d'estimation des productivités des formations arborées (RFO6)	SOTUBA	FAC/FSP	2003	2005	32 406 356
Techniques appropriées de sylviculture des formations forestières naturelles en zone Mali Sud	Sikasso	Pasaop	2002	2004	
Enrichissement par plantation dans la zone SIWA (terroir de Nampossela) avec des espèces forestières locales	SIKASSO	SUISSE			3011840
Valorisation des ligneux fourragers pour la promotion de l'embouche au Mali-Sud	Sikasso	Appui Programme	2003	2004	
Projet d'appuià la mise en oeuvre de la plate-forme de la CRU de Sikasso	SIKASSO	SUISSE			52000000
Mise au point et adaptation pour un transfert modulé des techniques de restauration et d'amélioration de la fertilité des sols dans les systèmes de culture à base de sorgho en zones soudanienne et sahélienne.	Sotuba	IDA/Pasaop	2002	2004	
Mise au point de variétés de sorgho dans une perspective d'utilisation industrielle au Mali	Sotuba	Pasaop	2002	2004	
Agrobiodiversite du sorgho et du mil au Mali et au Burkina	SOTUBA	FFEM			77040017
Valorisation de la diversité génétique des mils et sorgho en zone cotonnière	SOTUBA	FAC/FSP			18672509

(SOR2-2)					
Accès à la diversité génétique du Sorgho	SOTUBA	BMZ			10481932
Mise au point des techniques de lutte intégrée contre les insectes ravageurs du sorgho	Sotuba	IDA/Pasaop	2002	2005	
Recherche de stratégies de lutte intégrée contre les principales maladies du sorgho au Mali	Sotuba	Pasaop/Intsorrmil	2002	2004	
Valorisation de la diversité génétique des mils et sorghos en azone cotonnière du Mali	Sotuba	Coopération française	2003	2005	
Valorisation de la diversité génétique des mils et sorghos en zone cotonnière du Mali	SOTUBA	FAC/FSP			29000000
Approche participative de recherche avec les exploitations agricoles productrices de mil	Niono	Syngenta	2001	2003	
Caractérisation et fonctionnement des exploitations agricoles dans la région de Koulikoro et le District de Bamako : Identification et caractérisation des exploitations agricoles de la zone d'intervention de la DRAMR du District de Bamako	Sotuba	Pasaop	1999	2004	
Influence de la substitution de la farine de poisson par de la farine d'asticots sur la production d'œufs des pondeuses	Sotuba	Appui Programme	2002	2004	
Influence de la substitution du maïs par des sous-produits de céréales et du poisson par du tourteau de coton dans la ration des poulets de chair	Sotuba	Appui Programme	2004	2005	
Rapport de recherche du Projet : amélioration du potentiel génétique du poulet local et de la pintade	Sotuba	Pasaop	2000	2004	
Elaboration de plans appropriés de lutte contre les maladies de la volaille	Sotuba	Pasaop	1996	2004	
Amélioration de la productivité de l'aviculture semi-industrielle au Mali	LCV	Coopération française	2003	2005	

Source : IER, 2004

7.7. PROJETS DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT DE LA CRU DE SIKASSO

Thèmes	Objectifs	Localisation	Durée	Budget annuel	Budget cumulé	Responsable
CP 14: Enrichissement par plantation dans la zone SIWAA (terroir de Nampossela) avec des espèces forestières locales	- enrichir le massif forestier de Nampossela avec les espèces proposées par les différentes catégories sociales ; - apprécier le comportement des espèces (survie, croissance) ; - proposer des techniques simples d'enrichissement des formations végétales naturelles	Nampossela (cercle de Koutiala)	2000 - 2006	4.155.096	8.518.688	Programme Ressources Forestières de l'IER
CP 15 : Mise au point de méthode de lutte contre la toxicité ferreuse et l'amélioration de la fertilité des sols de quelques bas-fonds de Sikasso	- identifier des variétés tolérantes à la toxicité ferreuse ; - mettre au point des méthodes de lutte la toxicité ferreuse ; - mettre au point des méthodes d'amélioration de la fertilité du sol ; - déterminer une formule optimale de fertilisation pour l'augmentation du rendement de la riziculture de bas-fond et de plaine	Kléla, Finkolo ganadougou, Niéna (Cercle de Sikasso)	2002-2005	7.125.690	16.524.090	Programme Riz Bas-fond de l'IER
CP 16 : Etude des conditions d'adaptation des moutons Bali-bali métis dans la région de Sikasso	- identifier les contraintes qui entravent l'épanouissement de l'élevage du mouton Bali-bali en zone humide ; - étudier les conditions d'adaptabilité et le comportement des métis sous différentes formes de gestion et de conduite ; - comparer les performances zootechniques des métis avec les moutons de race locale ; - contrôler l'état sanitaire des métis sous différents types de conduite ; - analyser l'investissement en main d'œuvre par rapport aux différentes formes de conduite ;	Kaniko, N'Goukan (cercle de Koutiala) ; Lofigué, Kafono (cercle de Kadiolo) ; Sikasso (cercle de Sikasso)	2003 - 2006	5.393.850	9.786.700	ESPGRN-Sikasso de l'IER

	- améliorer le revenu par tête de mouton vendu au niveau des différentes catégories d'éleveurs ; - évaluer le coût/bénéfice de l'élevage des métis.					
CP 17 : Mise au point d'un aliment de complémentation à base des fourrages ligneux pour les emboucheuses et emboucheurs en zone Mali-sud	- approfondir les connaissances sur l'embouche villageoise ; - mettre au point un nouvel aliment de complémentation pour les petits ruminants ; - évaluer le coût de production du nouvel aliment de complémentation ; - former les agropasteurs sur les techniques de fabrication de l'aliment	Kouro Barrage (cercle de Sikasso) ; Koury (Cercle de Yorosso)	2003 - 2004	6.805.700	11.421.300	Programme Ressources Forestières de l'IER
CP 18 : Plantation d'espèces médicinales et test d'exploitation d'organes végétaux dans les parcelles des tradithérapeutes du cercle de Kadiolo	- identifier des techniques simples de sylviculture et régénération d'espèces médicinales dans les terroirs villageois ; - déterminer les périodes propices d'exploitation d'organes de plante médicinales ; - améliorer le potentiel végétatif de certaines parcelles thérapeutiques	Kadiolo, Zégoua, Loulouni (cercle de Sikasso)	2003 - 2005	4.846.050	9.202.800	Programme Ressources Forestières de l'IER

CP 19 : Mise au point de méthode de lutte efficace contre les adventices les plus nuisibles (diga, flawaga et tintereni) dans les bas-fonds de Banko et finkolo ganadougou à Sikasso Mali-sud	- améliorer la maîtrise des mauvaises herbes (diga, flawaga et tintereni) par l'utilisation des molécules chimiques et techniques culturales éprouvées ; - mettre au point une méthode de lutte intégrée contre ces espèces de mauvaises herbes	Banko (Cercle de Bougouni) ; Finkolo ganadougou (cercle de Sikasso)	2004 - 2005	6.161.500	6.161.500	Programme Riz Bas-fond de l'IER
CP 20/1 : Réhabilitation du néré dans les terroirs villageois en zone mali-sud : cas des terroirs villageois de Gouenso et Zansoni	- étudier l'influence de différents types de sol sur le développement de *Parkia biglobosa* et sur sa résistance aux attaques de termites et autres maladies ; - étudier l'influence de la fertilisation sur le comportement des provenances de *Parkia biglobosa* ; - intégrer la culture de *Parkia biglobosa* dans les systèmes de production en milieu paysan ; - proposer des actions pour une meilleure gestion de *Parkia biglobosa*	Gouenso (cercle de Yanfolila), Zansoni (Cercle de Koutiala)	2000 - 2006	4.524.795	14.524.099	Programme Ressources Forestières de l'IER
CP 20/2 : Sélection de variétés performantes et recherche sur la sylviculture de l'anacardier (*Anacardium occidentale*) en milieu paysan	- identifier les différentes variétés propagées dans la zone d'étude ; - sélectionner les variétés les plus performantes (rentables et rustiques) ; - estimer la production moyenne de l'anacardier en noix ; - approfondir les connaissances sur la biologie et la sylviculture de l'espèce	Madina kouroulamini (Cercle de Bougouni) ; Katon, Kafono (cercle de Kadiolo)	2000 - 2004	4.976.950	16.600.800	Programme Ressources Forestières de l'IER

CP 23 : Mise au point de technique de régénération et de gestion de *Ficus gnaphalocarpa* dans la zone SIWAA pour la production de fourrage	- évaluer le comportement (taux de survie et de croissance) de l'espèce en plantation ; - évaluer la production fourragère des arbres de *Ficus gnaphalocarpa* selon le rythme d'exploitation du fourrage	Nampossela (cercle de Koutiala)	2001 - 2006	3.725.700	9.518.098	Programme Ressources Forestières de l'IER
CP 24 : Recherche sur la sylviculture du karité en milieu paysan	- étudier l'effet de la fertilisation sur le comportement des plants de karité avant et après transplantation ; - étudier l'influence de la dimension (hauteur) sur le comportement des sauvageons de karité après transplantation ; - intégrer la culture du karité dans les systèmes de production en milieu paysan	Kourouma (crecle de Sikasso)	2001 - 2005	4.662.097	12.300.044	Programme Ressources Forestières de l'IER

Source : Projet Jèkagnini appui à la CRU de Sikasso

AGROTEC-SPA, 2002a. Appui pour le renforcement des capacités des producteurs. Rapport définitif. Mission de Restructuration du Secteur Coton. Rome / Bamako Juin 2002. 66 p. + annexes.

AGROTEC-SPA, 2002b. Etude socio-économique sur l'impact de la crise de la filière coton. Rapport définitif. Mission de Restructuration du Secteur Coton. Rome / Bamako Juin 2002. 87 p.

AOPP, 2004. Plan opérationnel 2004. AOPP. Bamako Janvier 2004. 31 p.

Bazile Didier et Soumaré Mamy, 2004. Pratiques paysannes de gestion de la diversité variétale en réponse à la diversité écosystémique. Le cas du sorgho [Sorghum bicolor (L) Moench] au Mali. Cahiers Agricultures, N° 13: 8 pages.

Cissé Ibrahima, Sanogo Zana Jean-Luc, Bélières Jean-François, Doumbia Idrissa Minamba et Maïga Abdou Yéhia, 2004. Rapport d'avancement a mi- parcours du projet de recherche " Croissance démographique, développement de la culture du coton, et gestion durable des ressources naturelles en zone Mali-Sud ". IER/DS. Bamako Septembre 2004. 62 p.

Claus Jean-Christophe et Diop Amadou Gora, 2004. Bilan-diagnostic des centres de gestion rurale mis en place par le projet de Gestion Rurale (PGR) dans les zones cotonnières du Mali Rapport provisoire. AMBRE SEDR-SARL pour le compte du PASE. Bamako Novembre 2004. 35 p.

CMDT, 2002. Présentation du service Suivi Evaluation. CMDT. Bamako 2002. 5 p.

CMDT, 2003. Annuaire statistique 02/03. Résultats de l'enquête agricole permanente. CMDT/DTDR/DPCG. Bamako 2004. 86 p.

CMDT, 2004a. Annuaire statistique 03/04. Résultats de l'enquête agricole permanente. CMDT/DTDR/DPCG. Bamako 2004. 86 p.

CMDT, 2004b. Rapport annuel : campagne 2003/04. CMDT/DG/DPAG. Bamako Septembre 2004. 46 p.

CPS, 2003. Projet de mise en oeuvre du système d'information des filières agricoles (SIFA). Cellule de planification et de statistique du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (CPS/MAEP). Bamako Juin 2003. 30 p. + annexes.

CRCR, 2002. Etude situationnelle des organsaitions paysannes au Mali. Rapport de synthèse. Comité Régional de Concertation des Ruraux. Sikasso - Mali Septembre 2002. 15 p.

Criado Aurelie, 2002. La pénétration du mais dans les systèmes de cultures céréaliers mil-sorgho de la zone Mali-Sud : analyse en terme de coût d'opportunité et impact sur la sécurité alimentaire. DESS Economie Agricole Internationale, Un iversité Paris Sud XI, Un iversité Paris Sud XI, Paris, 90 p + annexes

Diakité Lamissa et Djouara Hamady, 2003. Etude socio-économique de la production du coton biologique au Mali. Résultats de recherche de la campagne 2002-2003 du programme coton biologique. IER/ECOFIL. Mali Avril 2003. 61 p.

Diallo El Madiani et Bloch remy, 2003. Mission d'appui à la mise en oeuvre du programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zone cotonnière (PASE). PASE. Bamako Mai 2004. 21 p.

Djouara Hamady, 2004. Globalisation et stratégies paysannes dans la zone Mali-Sud : cas des régions CMDT de Koutiala, Sikasso et Bougouni. Diplôme d'Etudes Approfondies, Université Mandé Bukari / Economie rurale, Université Mandé Bukari, Bamako, 86 p.

Doumbia Mamadou D, Sissoko Fagaye et Kanté Salif, 2004. Suivi de la fertilité des sols des écosystèmes cotonniers. IER. Mali juin 2004. 13 p.

Felix Alain, Deveze Jean-Claude et Vaillant Michel, 2002. Rapport d'évaluation du programme revu d'amélioration des systèmes d'exploitation en zone cotonnière (PASE) Mali. AFD. Paris Avril 2002. 28 p. + annexes.

Fok Michel et Tazi Sophia, 2003. Filières cotonnières en Afrique : restructuration, défaillances de coordination et règles collectives. *In* Séminaire S.H.S. du Cirad, Montpellier, 8-9, Septembre 2003, 24 p., Fournier Yves, Konaté Mariam et Lapenu Cécile, 2002. Etude sur le crédit aux producteurs en zone cotonnière. Rapport de mission au Mali. MRSC. Bamako Mai 2002. 101 p.

Giraudy François, 1996. Annuaire statistique CMDT 1995/96 : résultats de l'enquête agricole permanente. CMDT/DPCG/SE. Bamako Juillet 1996. 18 p. + annexes.

Horus entreprise, 2003. Etude sur les étapes et les options de la libéralisation du secteur coton. Rapport Final. Mission de restructuration du secteur coton (MRSC). Bamako Février 2003. 101 p. + annexes.

Horus Entreprises / Sernes, 2002. Etude de faisabilité du PASE. Primature / Mission de restructuration du secteur coton. Paris Mai 2002. 106 p. + annexes.

IER, 2003. Etat de la recherche agricole au Mali. IER. Mali juin 2003. 60 p.

Kanté Salif, 2004. Catégorisation de la qualité de la fumure organique et dose complémentaire d'azote. IER/ESPGRN-Sikasso. Mali Mai 2004. 16 p.

Kanté Salif, Djouara Hamady et Sangaré Moulaye, 2003. Mise au point d'outil d'aide à la décision en matière de gestion de la fertilité des sols. IER/ESPGRN-Sikasso. Mali Mai 2003. 34 p.

Kébé Demba, Bélières J. F. et Sanogo Ousmane, 2003. Impact de la globalisation et de l'ajustement structurel sur les petits producteurs au Mali. Version provisoire. IER FAO/BM. Bamako Jullet 2003. 122 p.

Kébé Demba et Djouara Hamady, 2002. Besoins des OP et offres du PGR, quelle adéquation ? Etude de faisabilité d ela troisième phase du projet de gestion rurale. CMDT / Projet Gestion Rurale. Bamako Février 2002. 41 p.

Kébé Demba et Sidibé-Kébé Marie Cécile, 1998. Etude diagnostique de la crise des associations villageoises en zone CMDT. Rapport de recherche. IER/ESPGRN-Sikasso. Bamako Juin 1998. 60 p.+ annexes.

Merlet Michel et Neu Daniel, 2004. La capitalisation des démarches d'appui aux organisations paysannes conduites par la coopération française : l'expérience de l'appui à l'AOPP au Mali. MAE. PAris Février 2004. 37 p.

Ministère du développement rural, 2001. Lettre de politique de développement de la filière coton. République du Mali - Ministère du développement rural. Bamako Janvier 2001. 19 p.

OMA, 2002. Observatoire du marché agricole. MDR/APCAM. Bamako Janvier 2002. 12 p.

PASE, 2004a. Proposition de plan d'actions pour la structuration des OP en zones cotonnières. Programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zone cotonnière / PASE. Bamako 2004. 11 p.

PASE, 2004b. Système de suivi évalutaion du PASE. Programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zone cotonnière / PASE. Bamako 2004. 19 p.

Patestos Emmanuelle, 2003. Enjeux et perspectives pour les paysans de la zone cotonnière du Mali : cas de la commune de Sincina. DESS DEVELOPPEMENT AGRICOLE, IEDES / INA PG, Un iversité Paris 1 / Institutu National Agronomique de Paris Grigon, paris, 70

REIX Robert, 1971. L'analyse en informatique de gestion. Dunod, Université et technique, p.

Sanogo Zana Jean-Luc, 2004. Réflexion sur un programme d'amélioration de la productivité des systèmes de production coton/céréale/élevage au CRRA de Sikasso. IER. Sikasso/Mali Mai 2004. 27 p.

Sissoko Fagaye, 2004. Etude de l'évolution et stratégies de gestion de la fertilité des sols sous systèmes de culture à base de cotonnier. IER/Programme coton. Mali Juin 2004. 35 p.

SOFRECO, 2002. Etude sur l'organisation future du conseil agricole en zone cotonnière au Mali. Rapport final. Mission de restructuration du secteur coton (MRSC). Bamako Juin 2002. 162 p.

SOFRECO, 2004. Etude sur la mise en place de l'interprofession du coton au Mali. Rapport provisoire. Mission de restructuration du secteur coton. Bamako Juin 2003. 88 p.

SOFRECO/H'ND Ingénieurs Conseils, 2004. Promotion des cadres de concertation des organisations professionnelles agricoles dans la Région de Sikasso. Projet d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations

Professionnelles Agricoles dans la région de Sikasso. Rapport trimestriel juillet-septembre 2004. PASAOP/Ministère de l'Agriculture. Sikasso Octobre 2004. 59 p.

CIRAD-DIST
Unité bibliothèque
Lavalette